MRC Robert-Cliche

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Adopté le 13 octobre 2010
Entré en vigueur le 9 février 2011

Note au lecteur
Pour consultation seulement. Ce document n'a aucune valeur légale

COMPOSITION DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC ROBERT-CLICHE 2009-2013

Préfet
M. Jean-Rock Veilleux, maire
Municipalité de Saint-Alfred

Préfet suppléant
M. Luc Provençal, maire
Ville de Beauceville

Conseil des maires

M. Roland Giguère, maire
Municipalité de Saint-Victor

Mme Ghislaine Doyon, maire
Municipalité de Saint-Jules

M. André Labbé, maire
Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne

M. Mario Groleau, maire
Municipalité de Tring-Jonction

M. Michel Cliche, maire
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

M. Henri Gagné, maire
Municipalité de Saint-Frédéric

M. Louis Jacques, maire
Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

M. Charles Gagnon, maire
Municipalité de Saint-Séverin

COMPOSITION DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC ROBERT-CLICHE 2005-2009

Préfet
M. André Labbé, maire
Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne

Préfet suppléant
M. Michel Cliche, maire
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Conseil des maires

M. Roland Giguère, maire
Municipalité de Saint-Victor

Mme Ghislaine Doyon, maire
Municipalité de Saint-Jules

M. Jean-Rock Veilleux, maire
Municipalité de Saint-Alfred

M. Christian Jacques, maire
Municipalité de Tring-Jonction

M. Jean-Guy Bolduc, maire
Ville de Beauceville

M. Henri Gagné, maire
Municipalité de Saint-Frédéric

M. Louis Jacques, maire
Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

M. Daniel Perron, maire
Municipalité de Saint-Séverin

REMERCIEMENTS

Le Conseil des maires tient à remercier toutes les personnes, entreprises, organismes, associations, coopératives, commissions, ministères ou autres ayant contribué à la réalisation de cet ouvrage qui rassemble des informations variées et de toutes provenances favorisant l'analyse, la compréhension et la planification éclairée du territoire de la MRC Robert-Cliche. Un sincère merci à tous.

Le Conseil désire également souligner la collaboration des maires qui ont participé aux étapes antérieures du schéma révisé particulièrement à l'élaboration du document sur les objectifs de la révision (DOR) ainsi qu'à la caractérisation du territoire agricole. Pour tous ceux qui ont siégé durant la période 1996-2005, merci de votre participation.

COUVERTURE PHOTO:

Vue aérienne de la rivière Chaudière à l'entrée nord-ouest de la Ville de Beauceville

Réalisation : MRC Robert-Cliche, 1990.

DIRECTION

M. Gilbert Caron – Directeur général et secrétaire-trésorier
M. Renal Roy – Directeur général adjoint, secrétaire-trésorier adjoint
et directeur du Service de l'évaluation
M. Marc-André Bérubé – Directeur du Service de l'aménagement du territoire

RESPONSABLE DE LA RÉALISATION

M. Marc-André Bérubé – Directeur du Service de l'aménagement du territoire

ÉQUIPE DE RÉDACTION

158-12
28-03-2013

Recherche & rédaction - Cartographie et géomatique

M. Marc-André Bérubé	Urbaniste (juin 2012)
Mme Geneviève Turgeon	Aménagiste

Révision

M. Marc-André Bérubé	Urbaniste (juin 2012)
Mme Geneviève Turgeon	Aménagiste
Mme Manon Denicourt	Secrétaire-réceptionniste

COLLABORATION ANTÉRIEURE

Travaux préparatoires à l'élaboration du schéma révisé
Mme Marie-Pierre Savard-Nault – Aménagiste de avril 2002 à mai 2005
Assistante à la recherche
Mme Nathalie Grimard – Aménagiste de juin 2003 à avril 2004

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

M. André Labbé, maire	Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne
M. Michel Cliche, maire	Ville de Saint-Joseph-de-Beauce
M. Charles Gagnon, maire	Municipalité de Saint-Séverin
M. Daniel Perron, maire 2005-2009	*Municipalité de Saint-Séverin*

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

M. André Labbé	Maire	Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne
Mme Ghislaine Doyon	Maire	Municipalité de Saint-Jules
M. Henri Gagné	*Maire*	*Mun. Saint-Frédéric – novembre 2005 à novembre 2008*
M. Jean-Guy Bolduc	*Maire*	*Ville de Beauceville – novembre 2008 à novembre 2009*
M. Mario Grondin	Producteur agricole	Ville de Beauceville
M. Clermont Roy	*Producteur agricole*	*Municipalité de Tring-Jonction – jusqu'en novembre 2009*
M. Jean Lessard	Producteur agricole	Municipalité de Saint-Frédéric
M. Frédéric Pouliot	*Producteur agricole*	*Mun. Saint-Odilon-de-Cranbourne - jusqu'en nov. 2008*
M. Maurice Bilodeau	Producteur agricole	Mun. Saint-Odilon-de-Cranbourne - depuis nov. 2008
M. Marc-Yvon Poulin	Citoyen	Ville de Beauceville
M. Pierre Giguère	Personne-ressource	UPA de la Beauce

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APBB	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
ASSSCA	Agence de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CCT	Comité consultatif culturel et touristique
CFQC	Chemin de fer Québec Central
CH	Centre hospitalier
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CJ	Centre jeunesse
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
COBARIC	Comité de bassin versant de la rivière Chaudière
CPE	Centre de la petite enfance
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAT	Centre de réadaptation alcoolisme et toxicomanie
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
CRDI	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
CRDP	Centre de réadaptation en déficience physique
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRSBP	Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques
CSBE	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSSB	Centre de santé et de services sociaux de Beauce
DJMA	Débits de circulation journaliers moyens annuels
DOR	Document sur les objets de la révision
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FEMECA	Fond d'exploration minérale Estrie/Chaudière-Appalaches
FPAQ	Fédération des producteurs acéricoles du Québec
FPBQ	Fédération des producteurs de bois du Québec
FQCQ	Fédération québécoise des clubs de quad
INRP	Inventaire national des rejets de polluants
IREPI	Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LCPE	Loi canadienne sur la protection de l'environnement
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAC	Possibilité annuelle de coupe
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale
PME	Petites et moyennes entreprises
PSADR	Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé
PU	Périmètre d'urbanisation
Q-2, r.8	Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
RDD	Résidu domestique dangereux
UPA	Union des producteurs agricoles

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1 PORTRAIT DE LA MRC ROBERT-CLICHE 2

1.1 Situation géographique 2

1.2 Le milieu physique 4

1.3 Le climat 5

1.4 Le bassin de population 5

1.4.1 La scolarisation 8

1.4.2 Les revenus 8

1.4.3 Les ménages 8

1.4.4 Les logements 9

1.5 L'emploi et les secteurs d'activité économique 11

1.5.1 L'économie par secteurs d'activité; le secteur primaire 13

1.5.2 L'économie par secteurs d'activité; le secteur secondaire 14

1.5.3 L'économie par secteur d'activités; le secteur tertiaire 14

1.6 Les pôles de développement économique 15

2 LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE 22

2.1 Les ressources naturelles 22

2.1.1 L'agriculture 22

2.1.2 La forêt 30

2.1.3 Les ressources minérales 38

2.2 La culture, le patrimoine et le tourisme 41

2.2.1 La culture 41

2.2.2 Le patrimoine 43

2.2.3 Le tourisme 44

2.2.4 Pistes de solutions et objectifs spécifiques 45

2.3 L'environnement 48

2.3.1 L'eau potable 48

2.3.2 Les milieux riverains 49

2.3.3 L'agriculture et l'exploitation forestière 50

2.3.4 Les milieux humides 50

2.3.5 La faune et la flore 51

2.3.6 Les habitats fauniques 51

2.3.7 Problématiques relatives à l'environnement 52

2.3.8 Pistes de solution et objectifs spécifiques 53

2.4 L'urbanisation 56

2.4.1 La ville de Beauceville ... 61
2.4.2 La municipalité de Saint-Alfred ... 70
2.4.3 La municipalité de Saint-Frédéric ... 74
2.4.4 La ville de Saint-Joseph-de-Beauce ... 77
2.4.5 La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ... 80
2.4.6 La municipalité de Saint-Jules ... 81
2.4.7 La municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ... 84
2.4.8 La municipalité de Saint-Séverin ... 88
2.4.9 La municipalité de Saint-Victor ... 92
2.4.10 La municipalité de Tring-Jonction ... 96
2.4.11 Les îlots déstructurés ... 99
2.4.12 Les secteurs de villégiature ... 99
2.4.13 Les secteurs récréatifs ... 100
2.5 Le concept d'organisation spatiale ... 104

3 LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE ... 108
3.1 L'occupation du territoire ... 108
3.2 L'exploitation des ressources ... 109
3.3 Le développement socio-économique ... 110
3.4 Le développement de l'industrie culturelle et touristique et le patrimoine ... 111
3.5 L'environnement ... 112

4 LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ... 114
4.1. L'affectation agricole ... 114
4.2. L'affectation agroforestière ... 116
4.3. L'affectation forestière ... 116
4.4. L'affectation urbaine ... 117
4.5. L'affectation industrielle ... 117
4.6. L'affectation villégiature ... 118
4.7. L'affectation récréative ... 118
4.8. Affectation résidentielle rurale ... 119

5 LES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET SERVICES ... 120
5.1 Services et infrastructures de transport ... 120
5.1.1 Classification et description du réseau routier ... 120
5.1.2 Les déplacements sur le réseau routier ... 124
5.1.3 Demande prévisible en matière de transport routier et projets de modification du réseau routier ... 127
5.1.4 Les autres infrastructures majeures de transport ... 127
5.1.5 Problématiques relatives au transport ... 135

5.1.6 Pistes de solution et objectifs spécifiques ... 144
5.2 Équipements et services gouvernementaux ou à portée collective ... 145
5.2.1 Établissements d'enseignement ... 145
5.3 Établissements de santé et services sociaux ... 147
5.3.1 Centres de la petite enfance (CPE) ... 149
5.3.2 Résidences pour personnes âgées ... 149
5.3.3 Bureaux et centres administratifs gouvernementaux et régionaux ... 150
5.3.4 Problématiques relatives aux équipements et services gouvernementaux ou à portée collective ... 151
5.3.5 Pistes de solution et objectifs spécifiques ... 151
5.4 Services et équipements intermunicipaux ... 153
5.4.1 L'évaluation foncière et l'inspection municipale ... 153
5.4.2 Gestion des matières résiduelles et assainissement des eaux municipales ... 153
5.4.3 Service policier et d'incendie ... 156
5.4.4 Équipements culturels, sportifs et de loisirs ... 156
5.4.5 Problématiques ... 157
5.4.6 Pistes de solution et objectifs spécifiques ... 157
5.5 Réseaux d'énergie et de communication ... 157
5.5.1 Énergie ... 157
5.5.2 Télécommunication ... 158
5.5.3 Problématiques ... 158
5.5.4 Pistes de solution et objectifs spécifiques ... 158
6 LES SITES ET ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS ... 159
6.1 Les sites historiques, culturels et archéologiques ... 159
6.1.1 L'ensemble institutionnel de Saint-Joseph ... 160
6.1.2 Les circuits patrimoniaux ... 160
6.1.3 La gare de Tring-Jonction ... 162
6.1.4 Le site archéologique du lac Fortin ... 162
6.1.5 Le patrimoine religieux ... 162
6.2 Culture et artisanat ... 163
6.3 Les sites d'intérêt récréotouristiques, écologiques et esthétiques ... 164
6.3.1 Les paysages naturels ... 164
6.3.2 Les paysages humanisés ... 166
6.4 Problématiques reliées aux sites et éléments d'intérêts ... 168
6.5 Pistes de solutions et objectifs spécifiques ... 168
7 LES CONTRAINTES LIÉES À L'OCCUPATION DU SOL ... 170
7.1 Les contraintes naturelles ... 170

7.1.1 Les zones d'inondation et les embâcles 170
7.1.2 Les mouvements de terrain et l'érosion 170
7.2 Les contraintes anthropiques 170
7.2.1 Gestion des matières résiduelles 171
7.2.2 Les zones industrielles 172
7.2.3 Les terrains contaminés 173
7.2.4 Exploitation des carrières et sablières 174
7.2.5 Réseau d'énergie 174
7.2.6 Réseau routier 174
7.2.7 Barrages 175
7.3 Problématiques relatives aux contraintes 177
7.4 Pistes de solutions et objectifs spécifiques 177

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Les principaux lacs sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.....5
Tableau 1.2 Évolution de la population de la MRC Robert-Cliche et des MRC contiguës 5
Tableau 1.3 Évolution de population par municipalité.....6
Tableau 1.4 Évolution des cohortes d'âges 1986, 1996 et 2006 7
Tableau 1.5 Projections de la population 1991-2016.....8
Tableau 1.6 Nombre de ménages.....9
Tableau 1.7 Taux d'activité et taux de chômage..... 11
Tableau 1.8 Évolution de l'emploi par secteurs d'activité 1986-2006 12
Tableau 1.9 Localisation des commerces 17
Tableau 1.10 Locaux commerciaux vacants 17
Tableau 1.11 Services offerts par les villes et municipalités 19
Tableau 1.12 Population, superficie et richesse foncière des villes et municipalités..... 20
Tableau 1.13 Liste des plus importants employeurs du secteur manufacturier (70 employés et plus) 20
Tableau 2.1 Évolution des revenus agricoles 1981-2005 22
Tableau 2.2 Évolution des exploitations agricoles 1981-2005, MRC Robert-Cliche..... 24
Tableau 2.3 Revenu moyen par unité de production agricole pour l'année 2005[1] 24
Tableau 2.4 Les revenus agricoles pour les municipalités dont les activités agricoles sont les plus importantes en 2005 25
Tableau 2.5 La production acéricole; revenus et nombre d'entailles 26
Tableau 2.6 Nombre d'entreprises de transformation de produits agricoles 26
Tableau 2.7 Mode de tenure des terres, superficies forestières et couvert forestier 30
Tableau 2.8 Superficie forestière par strates d'âge..... 30
Tableau 2.9 Volume de bois produit pour l'année 2005, MRC Robert-Cliche 31
Tableau 2.10 Nombre d'entreprises de transformation de produits forestiers 32
Tableau 2.11 Nombre de propriétaires et somme moyenne accordée par propriétaire dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, 2002-2007. 33
Tableau 2.12 Travaux sylvicoles réalisés en vertu du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, 2002-2007. 33
Tableau 2.13 Prix d'exploitation d'un arbre au Québec et dans l'État du Maine (États-Unis) 34
Tableau 2.14 Certificats d'autorisation pour l'exploitation de carrières et de sablières 39
Tableau 2.15 Organismes et entreprises culturels à portée régionale..... 42
Tableau 2.15 Organismes et entreprises culturels à portée régionale (suite)..... 43
Tableau 2.16 Alimentation en eau de consommation au Québec* 48
Tableau 2.17 Les réseaux municipaux d'approvisionnement en eau de consommation de la MRC Robert-Cliche 48
Tableau 2.18 Réseaux privés d'alimentation en eau potable* 49

Tableau 2.19 Superficie des milieux humides par municipalités 51

Tableau 2.20 Nouvelles constructions de 1991 à 2006 inclusivement 56

Tableau 2.21 Indicateurs de dynamisme pour le secteur de la construction domiciliaire (nouvelles résidences permanentes, période 1991-2006) 57

Tableau 2.22 Commerces et services de la MRC Robert-Cliche 59

Tableau 2.23 Les entreprises manufacturières de la MRC Robert-Cliche 60

Tableau 2.24 Espaces vacants et terrains disponibles à la construction à l'intérieur des périmètres d'urbanisation 62

Tableau 2.25 Ville de Beauceville : Aperçu général 65

Tableau 2.26 Nouvelles constructions dans la ville de Beauceville pour la période de 1991 à 2006 inclusivement 66

Tableau 2.27 Estimation des besoins en espace à l'intérieur des périmètres d'urbanisation actuels pour la période 2007-2021 66

Tableau 2.28 Municipalité de Saint-Alfred : Aperçu général 70

Tableau 2.29 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Alfred pour la période de 1998 à 2012 inclusivement 71

Tableau 2.31 Municipalité de Saint-Frédéric : Aperçu général 74

Tableau 2.32 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Frédéric pour la période de 1991 à 2006 inclusivement 75

Tableau 2.33 Estimation des besoins en espace à l'intérieur des périmètres d'urbanisation pour la période 2007-2021 75

Tableau 2.34 Ville de Saint-Joseph-de-Beauce : Aperçu général 77

Tableau 2.35 Nouvelles constructions dans la ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour la période de 1991 à 2006 inclusivement 78

Tableau 2.36 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour la période 2007-2021 78

Tableau 2.37 Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables : Aperçu général 80

Tableau 2.38 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour la période de 1991 à 2006 inclusivement 80

Tableau 2.39 Municipalité de Saint-Jules : Aperçu général 81

Tableau 2.40 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Jules pour la période de 2003 à 2017 inclusivement 82

Tableau 2.41 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour la période 2017-2032 82

Tableau 2.42 Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne : Aperçu général 84

Tableau 2.43 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne pour la période de 1997 à 2012 inclusivement 85

Tableau 2.44 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation actuel pour la période 2003-2027 86

Tableau 2.45 Municipalité de Saint-Séverin : Aperçu général 88

Tableau 2.46 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Séverin pour la période de 1997 à 2012 inclusivement 89

Tableau 2.47 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation actuel pour la période 2013-2027 90

Tableau 2.45 Municipalité de Saint-Victor : Aperçu général 92

Tableau 2.46 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Victor pour la période de 1991 à 2006 inclusivement 93

Tableau 2.47 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du PU, période 2007-2021 93

Tableau 2.48 Municipalité de Tring-Jonction : Aperçu général 96

Tableau 2.49 Nouvelles constructions dans la municipalité de Tring-Jonction pour la période de 1991 à 2006 inclusivement 97

Tableau 2.50 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation actuel pour la période 2007-2021 97

Tableau 2.51 Superficie des îlots déstructurés de la MRC Robert-Cliche 99

Tableau 2.53 Les secteurs récréatifs de la MRC Robert-Cliche 101

Tableau 5.1 Le réseau routier supérieur 122

Tableau 5.2 Longueur du réseau routier local par ville ou municipalité 123

Tableau 5.3 Les routes collectrices municipales 123

Tableau 5.4 Débits journaliers moyens annuels du réseau routier supérieur 125

Tableau 5.5 Projets d'intervention du ministère des transports pour la MRC Robert-Cliche 127

Tableau 5.6 Inventaire des entreprises et organismes offrant des services de transport collectif et adapté 130

Tableau 5.7 Pourcentage de conformité des routes aux normes du MTQ 135

Tableau 5.7 Les grandes problématiques du réseau routier supérieur 139

Tableau 5.7 Les grandes problématiques du réseau routier supérieur (suite) 140

Tableau 5.8 Transport RCNB : Transport adapté / Nombre d'usagers et de déplacements 2003-2008 142

Tableau 5.9 Transport RCNB : Transport adapté / Provenance des usagers et départ des déplacements 2003-2008 142

Tableau 5.10 Transport RCNB : Transport collectif / Déplacements 2006-2008 143

Tableau 5.11 Les établissements d'enseignement sur le territoire de la MRC Robert-Cliche ... 146

Tableau 5.12 Équipements, infrastructures et services, actuels et projetés, en santé et services sociaux 147

Tableau 5.13 Cliniques médicales desservant la population de la MRC Robert-Cliche 149

Tableau 5.14 Résidences pour personnes âgées* 150

Tableau 5.15 Bureaux et centres administratifs gouvernementaux et régionaux 150

Tableau 5.16 Gestion des matières résiduelles de la MRC Robert-Cliche 155

Tableau 5.17 Services de sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche 156

Tableau 5.18 Services de sécurité incendie susceptibles d'intervenir à la MRC Robert-Cliche 156

Tableau 6.1 Répertoire du patrimoine culturel de la MRC Robert-Cliche 159

Tableau 6.2 Panneaux d'interprétation du circuit patrimonial de Beauceville 160

Tableau 6.2 Panneaux d'interprétation du circuit patrimonial de Beauceville (suite) 161

Tableau 6.3 Interprétation du circuit patrimonial de la Gorgendière 161

Tableau 6.4 Le patrimoine religieux de la MRC Robert-Cliche 162

Tableau 6.5 Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel 163

Tableau 6.6 Les paysages naturels de la MRC Robert-Cliche 165

Tableau 6.7 Les points de vue de la MRC Robert-Cliche 167

Tableau 7.1 Infrastructures de traitement des eaux usées de la MRC Robert-Cliche 172

Tableau 7.2 Installations commerciales et industrielles inscrites à l'inventaire national de rejets de polluants 172

Tableau 7.3 Liste des terrains contaminés sur le territoire de la MRC Robert-Cliche répertoriés par le MDDEP* 173

Tableau 7.3 Liste des terrains contaminés sur le territoire de la MRC Robert-Cliche répertoriés par le MDDEP* (Suite) 174

Tableau 7.4 Les barrages sur le territoire de la MRC Robert-Cliche 176

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Pyramides des âges 7
Graphique 1.2 Pourcentage d'emplois par secteurs d'activité, MRC Robert-Cliche 13
Graphique 1.3 Pourcentage d'emplois pour le secteur primaire, MRC Robert-Cliche 13
Graphique 1.4 Pourcentage d'emplois pour le secteur secondaire, MRC Robert-Cliche 14
Graphique 1.5 Pourcentage d'emplois pour le secteur tertiaire, MRC Robert-Cliche 15

LISTE DES CARTES

Carte 1.1 Région administrative de Chaudière-Appalaches 2
Carte 1.2 Municipalités du territoire de la MRC Robert-Cliche 3
Carte 1.3 Topographie du plateau appalachien 3
Carte 1.4 Bassins versants 4
Carte 1.5 Les pôles de services 16
Carte 2.1 Zone agricole permanente 23
Carte 2.2 Secteurs de développement urbain de Beauceville 67
Carte 2.3 Périmètres d'urbanisation de la ville de Beauceville 68
Carte 2.3 Périmètres d'urbanisation de la ville de Beauceville (suite) 69
Carte 2.4 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Alfred 73
Carte 2.5 Périmètres d'urbanisation de la municipalité de Saint-Frédéric 76
Carte 2.6 Périmètre d'urbanisation de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce 79
Carte 2.7 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Jules 83
Carte 2.8 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne 87
Carte 2.9 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Séverin 91
Carte 2.10 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Victor 95
Carte 2.11 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Tring-Jonction 98
Carte 2.12 Les îlots déstructurés - Développement de la 22e Rue, Beauceville 99
Carte 2.13 Les îlots déstructurés - Développement de la 233e Rue et de la 237e Rue, Beauceville 99
Carte 2.14 Les îlots déstructurés - Domaine R. Rodrigue, Beauceville 99
Carte 2.15 Les îlots déstructurés - Développement Gilbert, Beauceville et Saint-Alfred 99
Carte 2.16 Les îlots déstructurés - Croisement Route du Raccourci / Avenue Lambert, Beauceville 99
Carte 2.17 Les îlots déstructurés - Croisement Rang Saint-Charles / Route Fraser, Beauceville 99
Carte 2.18 Les îlots déstructurés – Développement de la Plée, Beauceville 99
Carte 2.19 Les îlots déstructurés - Développement de la route du Golf, Beauceville 99
Carte 2.20 Les îlots déstructurés - Développement Rang Sainte-Marie, Saint-Alfred 99
Carte 2.21 Les îlots déstructurés - Développement Route 112, Saint-Frédéric 99

Carte 2.22 Les îlots déstructurés - Développement Rue Saint-Olivier, Saint-Frédéric 99

Carte 2.23 Les îlots déstructurés - Développement Rivière des Fermes, Saint-Frédéric et Saint-Joseph-des-Érables 99

Carte 2.24 Les îlots déstructurés - Développement Village Marie, Saint-Joseph-de-Beauce 99

Carte 2.25 Les îlots déstructurés – Croisement route Saint-Charles/Rang Saint-Bruno, Saint-Jules 99

Carte 2.26 Les îlots déstructurés - Croisement 1er Rang Sud / Route 108, Saint-Victor 99

Carte 2.27 Les îlots déstructurés - Développement 3e Rang Sud, Saint-Victor 99

Carte 2.28 Les îlots déstructurés - Développement Gédéon-Lessard, Tring-Jonction 99

Carte 2.29 Les secteurs récréatifs et de villégiature 102

Carte 2.30 Concept d'organisation spatiale 107

Carte 5.1 Le réseau routier supérieur de la MRC Robert-Cliche 121

Carte 5.2 Le réseau de camionnage 126

Carte 5.3 Les réseaux récréatifs de transport de la MRC Robert-Cliche 134

Carte 5.4 Problématiques associées au réseau routier 138

Carte 6.1 Les sites d'intérêt de la MRC Robert-Cliche 165

LISTE DES FIGURES

Figure 7.1 Procédure d'intervention dans les cours d'eau de la MRC Robert-Cliche 179

LISTE DES PLANS

Plan 1 L'environnement et les contraintes ..... Annexe

Plan 1-a Zone inondable de la rivière Chaudière - Secteur Saint-Joseph-de-Beauce ..... Annexe

Plan 1-b Zone inondable de la rivière Chaudière - Secteur Beauceville ..... Annexe

Plan 2 Les grandes affectations du territoire ..... Annexe

Plan 3 Les distances séparatrices relatives à l'implantation d'unités d'élevage et limites d'épandage de fumures animales ..... Annexe

NOTE :
Ces plans font partie intégrante du présent document.

INTRODUCTION

Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est un ouvrage d'orientations et de planification pour les 10 municipalités de la MRC Robert-Cliche sur les enjeux du territoire portant sur les ressources naturelles, la culture, le tourisme et le patrimoine, l'urbanisation et, enfin, l'environnement. Il précise les intentions d'aménagement et de développement pour les décennies futures. Comprenant de nouvelles orientations et affectations qui intègrent les besoins et réalités des années 2000, celui-ci dresse un portrait détaillé des principales activités sur le territoire, en précise les besoins, détermine leurs zones d'application et circonscrit de nouveaux secteurs de développement.

En fait, le SADR intègre les nouveaux paramètres de développement durable qui favorise la mise en valeur et la protection des ressources naturelles tout en contribuant à l'harmonisation des différents usages et actions de développement sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Le SADR se divise en quatre sections soit le schéma révisé, le document complémentaire, le plan d'action ainsi qu'une section sur la consultation publique. Le schéma révisé comprend notamment les grandes orientations et les grandes affectations du territoire, le document complémentaire indique les dispositions règlementaires à intégrer subséquemment aux plans et règlements d'urbanisme locaux et le plan d'action énumère les projets régionaux retenus pour la mise en œuvre du schéma révisé. Enfin, la section sur la consultation publique, contient le résumé des commentaires recueillis lors des assemblées de consultation publique sur le SADR (2e projet), les avis des parties intéressées c'est-à-dire les municipalités, les MRC contigües, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE), l'Union des producteurs agricoles de la Beauce (UPA) ainsi que l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), les recommandations de la Commission d'aménagement au Conseil des Maires sur les commentaires et avis reçus et, pour finir, le résumé du SADR (2e projet) et l'avis public publiés dans le journal Hebdo-Régional.

Ouvrage d'orientations et de planification qui rejoint les besoins et aspirations de l'ensemble des collectivités de la MRC Robert-Cliche, la réalisation de ce document marque une nouvelle étape pour l'essor socio-économique de la MRC Robert-Cliche.

1 PORTRAIT DE LA MRC ROBERT-CLICHE

1.1 Situation géographique

La MRC Robert-Cliche se situe au centre de la région Chaudière-Appalaches, occupe le 8e rang en termes de superficie avec 829 km² et se positionne au 9e rang pour son bassin de population totalisant 18 790 habitants[1]. Les lignes de partage territorial touchent 6 MRC : Les Etchemins, Beauce-Sartigan, Les Appalaches, Lotbinière, La Nouvelle-Beauce ainsi que Bellechasse (Carte 1.1).

Les principales routes d'accès à la MRC sont les suivantes : dans l'axe nord-sud, l'autoroute 73 en provenance de la ville de Lévis et la route du Président-Kennedy (route 173) en direction de Saint-Georges et de l'état du Maine et dans l'axe est-ouest, les routes 108, 112 et 276, conduisant respectivement à Sherbrooke, Thetford Mines et Lac-Etchemin.

Carte 1.1 Région administrative de Chaudière-Appalaches

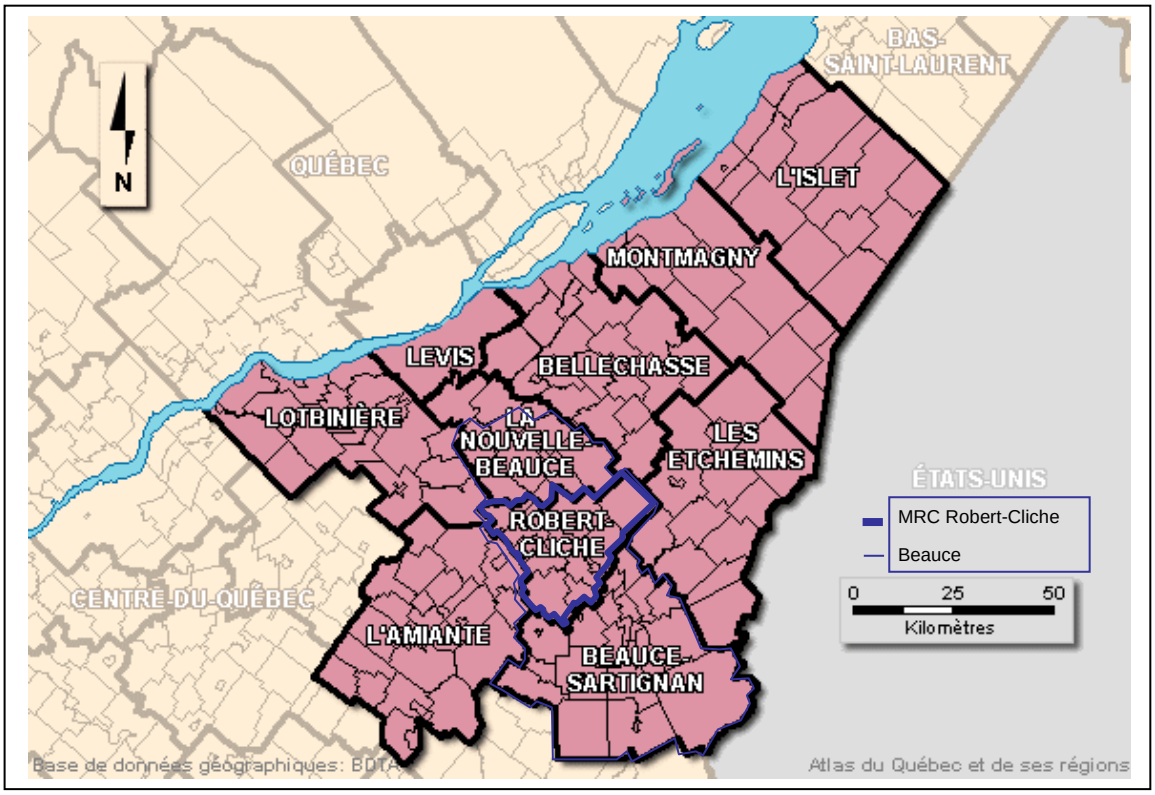

La MRC Robert-Cliche est composée de10 municipalités. Parmi celles-ci, Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce se démarquent puisque la somme de leurs territoires et de leurs populations totalise respectivement 33 % et 57 % de la MRC. La Carte 1.2 démontre visuellement leur ampleur à l'échelle territoriale. De plus, selon les données de 2007 du CLD Robert-Cliche, celles-ci regroupent plus de 60 % des commerces, services et entreprises manufacturières sur le territoire, ce qui représente plus de 74 % de l'ensemble des emplois offerts. Les caractéristiques de chacune des villes et municipalités ainsi que leur influence sur le développement socio-économique global de la MRC sont précisées plus loin dans cette section.

[1] Statistique Canada, Recensement 2006

Carte 1.2 Municipalités du territoire de la MRC Robert-Cliche

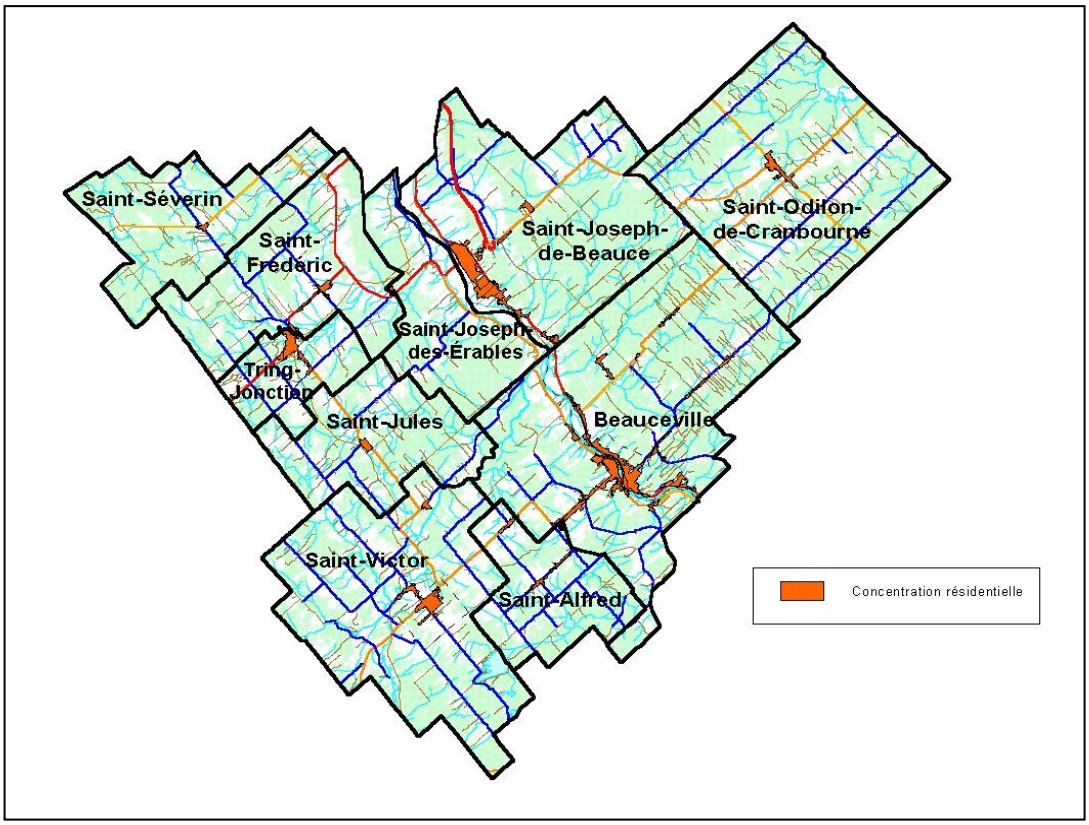

Carte 1.3 Topographie du plateau appalachien

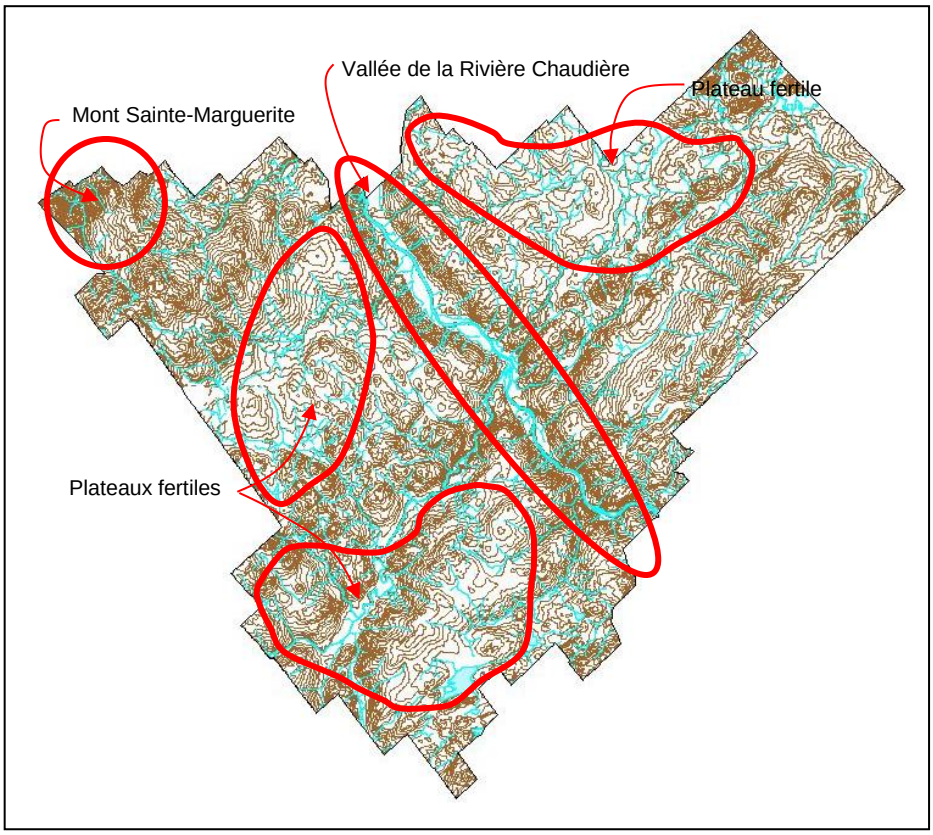

1.2 Le milieu physique

La topographie de la MRC est caractérisée par la présence de la vallée de la Chaudière qui scinde en deux secteurs les plateaux et collines des Monts Notre-Dame. Les sols les plus fertiles, de type 3 et 4 selon la pédologie des sols, sont les terres en bordure de la rivière Chaudière et celles des plateaux telles qu'illustrées sur la Carte 1.3. Les plus hautes collines se trouvent sur le territoire de la municipalité de Saint-Séverin et comprennent une partie du mont Sainte-Marguerite dont le sommet atteint 671 mètres d'altitude.

Les bassins versants des rivières Chaudière et Etchemin constituent le système hydrologique territorial (Carte 1.4). À l'exception d'une portion nord-est drainée par la rivière Etchemin (Saint-Odilon-de-Cranbourne), la rivière Chaudière draine la presque totalité des eaux. Les principaux tributaires de la rivière Chaudière sont les rivières du Moulin, des Fermes, Cliche, Lessard, Saint-Joseph, Calway, le Bras Saint-Victor et la rivière des Plante alimentée par la rivière Noire et le ruisseau Fraser. Il est à mentionner que la rivière Beaurivage traversant la municipalité de Saint-Séverin en sa partie nord-ouest est également un tributaire de la rivière Chaudière, mais son embouchure se situe sur le territoire de la ville de Lévis. Par ailleurs, la rivière Lanigan est le principal cours d'eau alimentant la rivière Etchemin sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.

Enfin, la MRC compte une quinzaine de lacs de plus d'un hectare sur son territoire. Avec plus de 155 hectares de superficie, le lac Fortin demeure le plus vaste. Le Tableau 1.1 présente un aperçu de l'ensemble de ceux-ci.

Carte 1.4 Bassins versants

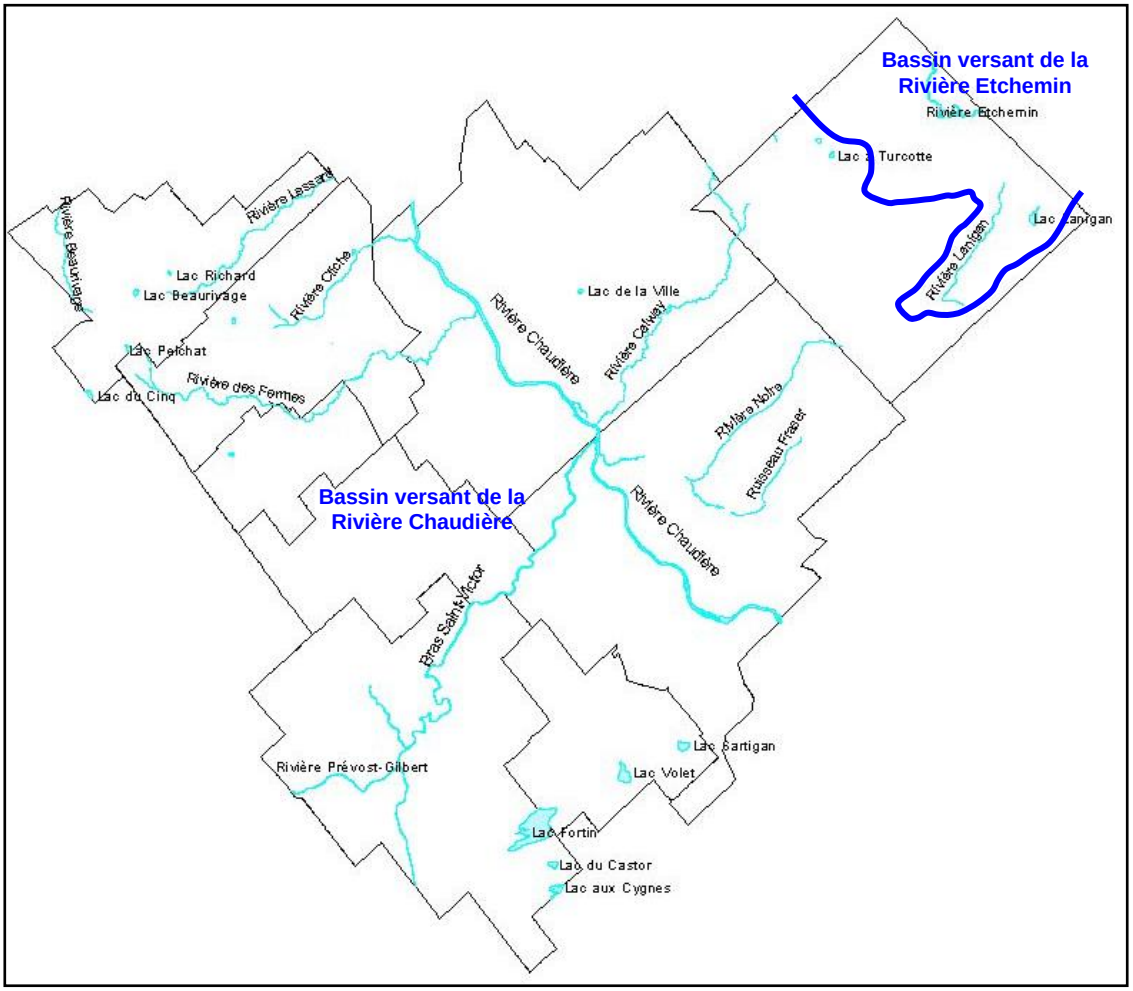

Tableau 1.1 Les principaux lacs sur le territoire de la MRC Robert-Cliche

Identification	Superficie (ha)	Localisation	Utilisation
Lac Fortin	155,36	Saint-Alfred et Saint-Victor	Villégiature, Publique (prise d'eau de Beauceville)
Lac Volet	26,65	Saint-Alfred	Prise d'eau municipale
Lac Sartigan (Lac Rond)	15,23	Saint-Alfred	Pêche et pourvoirie
Lac aux Cygnes	14,95	Saint-Victor	Villégiature
Lac Lanigan	13,61	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Villégiature
Lac du castor	7,59	Saint-Victor	Villégiature, protection des milieux humides
Lac du Cinq	4,85	Saint-Séverin	Prise d'eau municipale
Lac Pelchat	4,56	Saint-Séverin	
Lac Beaurivage	3,68	Saint-Séverin	Villégiature
Lac à Turcotte	3,37	Saint-Odilon-de-Cranbourne	
nom inconnu	3,19	Saint-Odilon-de-Cranbourne	
Lac de la Ville	2,51	Saint-Joseph-de-Beauce	Prise d'eau municipale
nom inconnu	2,40	Saint-Frédéric	
nom inconnu	2,00	Tring-Jonction	
nom inconnu	1,86	Saint-Joseph-des-Érables	
Lac Richard	1,10	Saint-Séverin	
Source : MRC Robert-Cliche, 2007			

1.3 Le climat

Le climat de la MRC de Robert-Cliche est qualifié de continental et demeure relativement sec et frais tout au long de l'année. Si les rigueurs de l'hiver affectent pareillement l'ensemble des populations des plateaux, elles sont toutefois atténuées pour les résidants de la vallée de la rivière Chaudière. Au mois de juillet, la température moyenne mensuelle la plus élevée gravite autour de 19,0 °C alors qu'au mois de janvier, celle-ci descend près de -13,0 °C. Les précipitations sont de l'ordre de 878 millimètres de pluie et de 366 centimètres de neige annuellement.

Les vents dominants à l'intérieur de la MRC sont les vents de l'ouest et du sud-ouest. Viennent ensuite les vents du sud et du nord-est. Leur force moyenne est de 9 km/h. Cependant, les vents ayant les plus grandes intensités proviennent du nord-ouest et varient entre 48 et 64 km/h. Les municipalités les plus touchées par les forces éoliennes sont Saint-Séverin, Saint-Victor et Saint-Odilon-de-Cranbourne en raison de leur localisation au sommet des collines. À l'inverse, les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce jouissent d'une certaine protection contre les vents, due à leur localisation au creux de la vallée.

1.4 Le bassin de population

Selon le Tableau 1.2, la population totale de la MRC s'élevait en 2006 à 18 790 personnes dont environ 41 % demeuraient en milieu urbain, ce qui la positionne au 6e rang parmi les 11 MRC constituantes de la région Chaudière-Appalaches.

Avec un taux de 8,3 % entre 1971 et 2006, la croissance démographique de Robert-Cliche est plutôt lente comparativement aux MRC La Nouvelle-Beauce et Beauce-Sartigan qui affichent un taux de croissance de 64,4 % et 44,4 % respectivement. Par contre, sa situation est moins inquiétante que celle des MRC Les Appalaches et Les Etchemins qui ont subi une décroissance de 13,6 % et 16,7 % de leur bassin de population.

Tableau 1.2 Évolution de la population de la MRC Robert-Cliche et des MRC contiguës

MRC	1971	1976	1981	1986	1991	1996	1999	2001	2006	% 71-06	% 91-06
Robert-Cliche	**17 350**	**17 605**	**18 732**	**19 144**	**18 983**	**19 012**	**19 064**	**18 998**	**18 790**	**8,3**	**-1,0**
Bellechasse	28 560	28 610	30 053	30 632	30 094	30 131	30 154	29 929	33 330	16,7	10,8
Nouvelle-Beauce	19 105	20 185	22 239	23 728	24 914	25 488	25 960	26 073	31 415	64,4	26,1
Les Etchemins	21 125	19 960	19 979	19 930	19 057	18 646	18 376	18 023	17 599	-16,7	-7,7
Beauce-Sartigan	34 360	35 900	39 721	42 684	45 235	47 146	48 184	48 448	49 611	44,4	9,7
Les Appalaches	50 220	49 575	50 937	49 432	46 770	45 670	44 831	43 968	43 390	-13,6	-7,2
Lotbinière	23 380	24 095	25 921	26 793	27 231	27 354	27 526	27 626	27 425	17,3	0,7
Source : Statistique Canada, 2007											

Par ailleurs, en excluant les MRC La Nouvelle-Beauce, Bellechasse et Beauce-Sartigan, on constate qu'il y a un ralentissement démographique général pour la période 1991-2006. Avec un taux de 0,4 %, la population de Robert-Cliche est stationnaire et sa croissance est bien en dessous de la moyenne de Chaudière-Appalaches (4,2 %) et de la province de Québec (5,0 %).

Tableau 1.3 Évolution de population par municipalité

Municipalité/ville	1986	1991	1996	2001	2006	Variation 1986-2006	% MRC
Beauceville	4129	3869	6371	6261	6226	-1,3 %	33,1 %
Saint-François-de-Beauce	1099	1238					
Saint-François-Ouest	1083	1247					
Saint-Alfred	455	439	467	432	458	0,7 %	2,4 %
Saint-Frédéric	1044	1008	1006	1087	1049	0,5 %	5,6 %
Saint-Joseph-de-Beauce	3183	3111	4361	4487	4454	2,4 %	23,7 %
St-Joseph-de-Beauce (Par.)	1165	1220					
Saint-Joseph-des-Érables	500	447	455	460	417	-16,6 %	2,2 %
Saint-Jules	572	558	537	535	534	-6,6 %	2,9 %
Saint-Odilon-de-Cranbourne	1529	1454	1448	1438	1440	-5,8 %	7,7 %
Saint-Séverin	288	288	272	278	279	-3,1 %	1,5 %
Saint-Victor	1105	1154	2408	2460	2553	9,2 %	13,6 %
Saint-Victor-de-Tring	1232	1183					
Tring-Jonction	1333	1370	1387	1333	1380	3,5 %	7,3 %
TOTAL	**18 717**	**18 586**	**18 712**	**18 771**	**18 790**	**0,4 %**	**100 %**

Source : Statistique Canada, recensement 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006

À elles seules, les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce englobent près de 57 % de la population totale de la MRC. Viennent ensuite les municipalités de moyenne importance, soit Saint-Frédéric, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Tring-Jonction et Saint-Victor, qui représentent environ 34 % de la population. Finalement, les municipalités de Saint-Alfred de Saint-Joseph-des-Érables, de Saint-Jules et de Saint-Séverin regroupent 9 % de la population totale de la MRC.

Pour la période de 1986-2006 (Tableau 1.3), les plus fortes augmentations de population touchent les municipalités de Saint-Victor (9,2 %) et de Tring-Jonction (3,5 %). À l'opposé, ce sont les municipalités de Saint-Joseph-des-Érables et de Saint-Jules avec des variations de -16,6 % et -6,6 % suivi de Saint-Odilon-de-Cranbourne avec une baisse de -5,8 % qui ont subi les plus grandes pertes. Enfin, parmi les bassins de population les plus importants de la MRC, Beauceville arbore une décroissance de 1,3 % depuis 1996 alors que Saint-Joseph-de-Beauce maintient une croissance de près de 2,4 %.

Selon la pyramide des âges (Graphique 1.1), le ratio homme/femme est assez égal quoique la proportion de femmes augmente dans les tranches de 65 ans et plus. On remarque également que les personnes entre 15 à 29 ans sont en importance de même que les personnes entre 40 et 59 ans pour l'année 2006. Enfin, on observe une légère reprise de la croissance de la population chez les 0-4 ans en 2006 (0,5 %), suite à la forte diminution de ce groupe d'âge entre 1986 et 2006 (-33 %).

De façon générale, la population de la MRC est vieillissante et si le groupe 0-14 ans continue à décroître, il ne sera pas possible d'assurer le maintien du même bassin de population pour les décennies à venir.

Graphique 1.1 Pyramides des âges

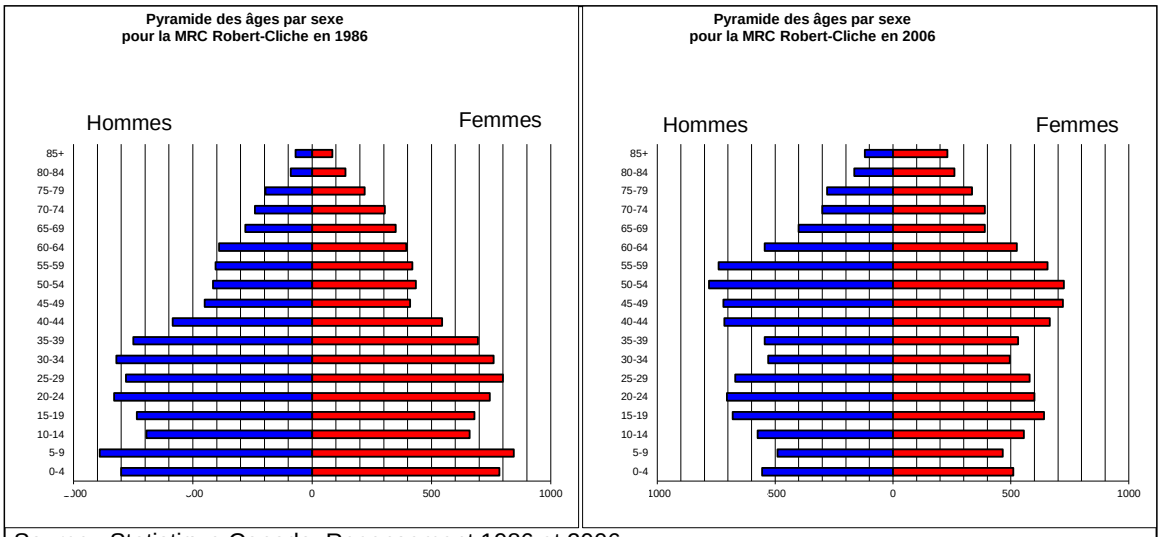

Source : Statistique Canada, Recensement 1986 et 2006

Le Tableau 1.4 traduit l'évolution des cohortes d'âges sur 20 ans. De 1986 à 2006, il apparaît que la proportion de jeunes de 14 ans et moins à l'échelle de la MRC, habituellement supérieure aux moyennes régionales et provinciales, est en décroissance et s'approche de ces dernières avec un taux de 16,76 %. Cependant, en 2006, plusieurs municipalités ont toujours une tranche de jeunes 0-14 ans supérieure à ces données : 22,58 % pour Saint-Alfred, 19,73 % pour Saint-Victor, 17,99 % pour Tring-Jonction, et 17,43 % pour Saint-Jules. C'est Saint-Séverin qui est en moins bonne posture avec 12,73 % et l'on observe, d'ailleurs, que la catégorie de 65 ans et plus est plus importante que dans les autres municipalités ou villes : son taux passe de 16,95 % à 21,82 % entre 1986 et 2006.

Tableau 1.4 Évolution des cohortes d'âges 1986, 1996 et 2006

Municipalité/ville	1986				1996				2006			
	Groupes d'âge (%)				Groupes d'âge (%)				Groupes d'âge (%)			
	0-14	15-44	45-64	65+	0-14	15-44	45-64	65+	0-14	15-44	45-64	65+
Beauceville	24,09	47,70	17,27	10,94	21,28	45,69	20,38	12,65	15,64	38,41	29,35	16,60
St-Alfred	25,84	50,56	14,61	8,99	20,22	50,56	19,10	10,11	22,58	34,41	29,03	13,98
St-Frédéric	27,05	44,93	17,39	10,63	23,08	44,62	16,92	15,38	16,51	40,09	29,25	14,15
St-Joseph-de-Beauce	24,80	47,30	18,03	9,87	21,13	46,94	17,65	14,29	16,05	40,02	29,21	14,72
St-Joseph-des-Érables	31,68	44,55	16,83	6,93	29,21	43,82	16,85	10,11	15,29	40,00	32,94	11,76
St-Jules	23,68	46,49	20,18	9,65	25,96	40,38	21,15	12,50	17,43	39,45	25,69	17,43
St-Odilon-de-Cranbourne	27,04	46,58	17,26	9,12	24,28	47,83	15,94	11,96	16,61	40,48	27,68	15,22
St-Séverin	23,73	37,29	22,03	16,95	20,37	35,19	25,93	18,52	12,73	29,09	36,36	21,82
St-Victor	24,95	44,95	16,34	13,76	23,13	44,11	18,84	13,92	19,73	38,87	26,17	15,23
Tring-Jonction	23,68	46,62	20,30	9,40	23,86	46,21	16,67	13,26	17,99	39,21	26,62	16,19
MRC Robert-Cliche	24,97	46,73	17,64	10,67	22,30	45,68	18,73	13,29	16,76	39,00	28,62	15,62
Chaudière-Appalaches	-	-	-	-	20,40	45,31	22,35	11,93	16,71	38,71	30,20	14,38
Le Québec	20,53	49,63	19,88	9,96	19,22	45,93	22,79	12,06	16,60	40,41	28,95	14,32

Statistique Canada, Recensement 1986 1996 et 2006

Les perspectives démographiques envisagées pour la MRC laissent entrevoir le même scénario de décroissance jusqu'en 2016 (Tableau 1.5). Selon les sources consultées, les hypothèses sont de l'ordre de 2,5 % (projection 1) et 4,7 % (projection 2) de baisse de population entre 1991 et 2016. Ces résultats sont basés d'une part sur la projection de la population réalisée à partir des données passées et d'autre part sur le fait que Robert-Cliche est localisée entre deux MRC pour lesquelles une forte croissance est prévue (Beauce-Sartigan et La Nouvelle-Beauce). Les prévisions indiquent également une baisse substantielle de 11,5 % du nombre de jeunes de 0-24 ans et une augmentation de 7,4 % des personnes de 65 ans et plus.

Tableau 1.5 Projections de la population 1991-2016

MRC Robert-Cliche	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Projection 1[1]	19 031	18 677	18 332	18 301	18 435	18 543
Projection 2[2]	-	18 653	-	-	-	17 767
Proportion projetée de la population de 0-24 ans[1]	37,8 %	35,5 %	33,2 %	30,2 %	27,6 %	26,3 %
Proportion projetée de la population de 65 ans et plus[1]	11,7 %	13,1 %	14,2 %	15,0 %	16,3 %	19,1 %
Population du recensement[3]	18 580	18 725	18 770	18 790	-	-

[1] Statistique Canada, *Statistiques démographiques : Perspectives démographiques des MRC 1991-2016*, BSQ, 1996.
[2] Pierre Desgagnés, *Projection de la population et des ménages 1996-2021*, réalisée pour le plan de transport Chaudière-Appalaches, Sommaire du diagnostic (p. 19).
[3] Statistique Canada, Recensement de population.

1.4.1 La scolarisation

Selon les dernières données 2006 de Statistique Canada, le niveau de scolarité de la population Robert-Cliche demeure sous les niveaux atteints pour l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches de même que pour la province de Québec. En effet, 26 % de la population détient un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires comparativement à 36,9 % au niveau régional et 43,7 % au niveau provincial. De même, on constate que 11 % de la population ont complété un niveau d'étude universitaire comparativement à un taux régional de 17,9 % et provincial de 26,2 %.

L'importance des techniques et des métiers des sciences appliquées comme domaine de scolarisation pour la population masculine (44,4 %) témoigne du caractère manufacturier de l'économie de la région. Pour la population féminine, 3 secteurs d'étude retiennent l'attention soit la catégorie *Commerce, gestion et administration des affaires* (27 %), *Enseignement, loisirs et orientation* (23,9 %) ainsi que *Professions de la santé et technologies connexes* (18,9 %).

1.4.2 Les revenus

Selon Statistiques Canada, en 2005, le revenu moyen par habitant est de 22 503 $ pour la MRC, ce qui est 7,9 % en dessous de la moyenne québécoise (24 430 $). Si on regarde les revenus moyens de la population de 15 ans et plus et selon le sexe, avec un salaire de 17 658 $, un travailleur de sexe féminin voit son revenu 38,1% inférieur à celui de sexe masculin qui s'élève à 28 526 $. C'est le même scénario à l'échelle provinciale où les salaires moyens pour une femme et un homme sont respectivement de 19 828 $ et 30 074 $ avec une différence de 34,1 %.

1.4.3 Les ménages

En 2006, un ménage représente en moyenne 2,5 personnes. Environ le tiers des familles compte des enfants, ce qui est supérieur aux données provinciales (25 %). Globalement, le pourcentage de familles monoparentales (13,7 %) est légèrement inférieur à celui de la province (16,6 %). Il en va de même pour les ménages composés d'une seule personne (26,5 % pour la MRC et 30,7 % pour le Québec)[2].

Entre les années 1981 et 2006, le nombre de ménages sur le territoire de la MRC a augmenté de 36,8 %, soit une croissance de 2005 ménages et cela pour le même bassin de population (Tableau 1.6). Cette hausse graduelle du nombre de ménages suit les tendances régionales et provinciales.

[2] Statistique Canada, Recensement 2006

Tableau 1.6 Nombre de ménages

Municipalités	1981	1986	1991	1996	2001	2006	% 81-2006	Taille moyenne des ménages
Beauceville	1915	2075	2180	2310	2425	2 585	35,0	2,3
Saint-Alfred	130	n. d	150	165	175	185	42,3	2,5
Saint-Frédéric	295	305	315	315	385	395	33,9	2,6
Saint-Joseph-de-Beauce	1285	1390	1485	1620	1720	1 820	41,6	2,4
Saint-Joseph-des-Érables	120	135	125	130	140	135	12,5	3,0
Saint-Jules	160	150	160	165	190	190	18,8	2,7
Saint-Odilon-de-Cranbourne	415	430	465	475	490	540	30,1	2,6
Saint-Séverin	100	95	105	115	115	125	25,0	2,3
Saint-Victor	645	675	730	785	865	930	44,2	2,6
Tring-Jonction	385	420	455	485	500	550	42,9	2,5
Ménages MRC[1]	**5450**	**—**	**6175**	**6565**	**7005**	**7 455**	**36,8**	**2,5**
Population MRC[2]	**18 732**	**19 144**	**18 983**	**19 012**	**18 998**	**18 790**	**0,3**	**-**

Sources : [1] Données fournies par l'ISQ selon les recensements de Statistique Canada
[2] Statistique Canada

1.4.4 Les logements

La MRC Robert-Cliche est représentative du type de logement des résidants de Chaudière-Appalaches : la maison résidentielle. En fait, 75,7 % des ménages habitent une résidence privée ce qui est supérieur à la moyenne régionale (68,4 %) et à la moyenne québécoise (45,7 %). Tout comme ses voisines, Robert-Cliche compte un fort pourcentage de ménages propriétaires de leur logement (73,8 %) se révélant, encore une fois, bien au-dessus du taux provincial (60,2 %)[3].

En général, les logements ont une valeur moyenne de 100 414 $ comparativement à 182 399 $ pour la province du Québec. Que ce soit pour Robert-Cliche ou pour les territoires de comparaison, les logements sont en bonnes conditions et nécessitent les mêmes types d'entretien : 8,5 % des résidences de Robert-Cliche ont besoin de réparations majeures comparativement à 6,7 % pour la région et 7,7 % pour la province.

La MRC compte également sur son territoire huit résidences pour personnes âgées, localisées dans les villes de Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce ainsi que dans les municipalités de Saint-Victor, Saint-Odilon-de-Cranbourne et Saint-Frédéric (voir section 5.3.2). Les unités de ces résidences sont presque toutes occupées actuellement.

Tout comme pour l'ensemble du Québec, la demande en logement social pour les personnes âgées est à la hausse depuis quelques années, compte tenu du vieillissement de la population. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec, la proportion de ménage dont le soutien principal est une personne âgée devrait atteindre 34 % en 2026 alors qu'elle était en 2006 de 21 % pour la province[4].

La question des logements sociaux à la MRC n'est donc pas bien différente de celle de l'ensemble du Québec. On dénombre 164 logements subventionnés répartis sur le territoire de Robert-Cliche, ce qui représente 2,6 % de l'ensemble des ménages de la MRC, soit 0,5 % de plus que la moyenne de Chaudière-Appalaches et de l'ensemble du Québec[5]. De ce nombre, 81 sont utilisés pour des familles, 72 pour des personnes âgées et 1 pour une personne seule. Il est également à noter que plus de 40 % de ces logements sont localisés à Saint-Joseph-de-Beauce[6]. Et contrairement aux grandes villes où le délai d'attente au niveau de l'attribution des logements

[3] Statistique Canada, Recensement 2006

[4] Société d'habitation du Québec, Plan stratégique 2008-2011

[5] Société d'habitation du Québec, Statistiques 2006 et Statistique Canada, Recensement 2006.

[6] Société d'habitation du Québec (2009) Répertoire des offices d'habitation, www.habitation.gouv.qv.ca.

sociaux peut atteindre quelques années, celui de la région et moins important. À titre d'exemple, le délai d'attente moyen pour la ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour 2008 a été de 219 jours[7].

Mesures de revitalisation et d'aménagement

Certains secteurs se démarquent sur le territoire de par la présence de nombreux bâtiments patrimoniaux. La route 173, la 9e avenue et la rue Lambert à Beauceville, l'avenue du Palais et la rue Sainte-Christine à Saint-Joseph-de-Beauce et les routes 112 et 108 au cœur des noyaux villageois de Saint-Frédéric et Saint-Victor en sont de bons exemples. Aucune mesure réglementaire ne régit les travaux de rénovation de ces bâtiments à l'exception de la ville de Beauceville qui dispose d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les trois secteurs mentionnés précédemment[8]. Le PIIA de Beauceville établit certaines normes relatives à l'affichage, au lotissement, aux accès, à l'architecture, à l'aménagement du site et à l'éclairage pour ne nommer que celles-ci.

La ville de Saint-Joseph-de-Beauce offre quant à elle, en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine (MCCCF), une aide financière à la rénovation des bâtiments patrimoniaux, qu'ils soient résidentiels ou commerciaux. Ce programme mis sur pied en 2009 vise les bâtiments dont la construction est antérieure à 1930 et privilégie la conservation des éléments d'origine et l'utilisation de matériaux traditionnels.

Mesures d'aide à la rénovation et à l'adaptation des logements

Différentes mesures d'aide à la rénovation résidentielle et à l'adaptation des logements sont offertes sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Une personne-ressource de la MRC est d'ailleurs affectée à la gestion de ces programmes d'aide.

Programme RénoVillage

Le programme RénoVillage offre une aide financière pouvant atteindre 10 000 $ aux personnes à faible revenu pour la réalisation de travaux nécessaires à leur logement, si la valeur de ce dernier est inférieure à 75 000 $. Toutes les municipalités de moins de 5 000 habitants ainsi que les secteurs non desservis par l'aqueduc et les égouts des municipalités de plus de 5 000 habitants peuvent bénéficier de ce programme.

Le programme RénoVillage couvre donc tout le territoire de la MRC, à l'exception du secteur desservi en aqueduc et égout de la Ville de Beauceville. L'aide financière distribuée dans le cadre de ce programme pour la MRC a été de 325 000 $ pour l'année 2007-2008.

Programme de réparations d'urgence (PRU)

Le programme de réparations d'urgence (PRU) financé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), vise à aider les ménages à faible revenu à effectuer diverses réparations urgentes telles que les systèmes de chauffage, les cheminées, les portes et fenêtres, la plomberie et les fondations. L'aide financière accordée dans le cadre de ce programme peut atteindre 6 000 $, selon le revenu familial.

Programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA)

Cette aide financière est destinée aux personnes âgées à faible revenu qui désirent adapter leur logement en vue de conserver leur autonomie. L'aide financière maximale offerte dans le cadre de ce programme, par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est de 3 500 $ sous forme de prêt. Ce prêt n'a toutefois pas à être remboursé si l'occupant consent à demeurer dans le logement pour une période de plus de 6 mois suivant les travaux.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Le programme d'adaptation de domicile permet à toute personne ayant un handicap d'obtenir une aide financière visant à adapter leur logement et favoriser leur autonomie. C'est la Société

[7] Office d'habitation de Saint-Joseph-de-Beauce, 2008.

[8] Ville de Beauceville, Règlement no 2004-142

d'habitation du Québec (SHQ), avec la participation de la SCHL dans le cas des personnes à faible revenu, qui finance le coût des travaux complétés et qui transmet aux MRC les dossiers des personnes admises suite au rapport d'un ergothérapeute.

1.5 L'emploi et les secteurs d'activité économique

Au niveau de sa population active, la MRC Robert-Cliche s'en tire assez bien puisqu'elle se positionne au 5e rang pour son taux d'activité en 2006, ce qui est comparable aux moyennes régionales et provinciale (Tableau 1.7). De plus, son taux de chômage est parmi les plus bas de la région (3,5 %) et respectivement de 1,0 % et 3,5 % en dessous des moyennes régionales et québécoise. En fait, c'est durant la période de 1996 à 2006 qu'un changement important s'est produit puisque le taux de chômage a chuté de 4 % (8,8 % à 3,5 %).

Tableau 1.7 Taux d'activité et taux de chômage

MRC/Ville	Taux d'activité (%)								Taux de chômage (%)							
	1991	rg	1996	rg	2001	rg	2006	rg	1991	rg	1996	rg	2001	rg	2006	rg
Beauce-Sartigan	66,3	3	65,0	3	68,6	3	69,1	3	10,9	6	8,7	2	5,3	3	4,2	5
Bellechasse	61,6	6	59,2	6	63,5	6	64,0	6	8,8	2	8,7	2	5,1	2	4,2	5
Les Appalaches	58,2	8	57,6	8	59,8	7	58,8	9	9,5	4	9,5	5	8,3	7	6,5	6
L'Islet	56,7	9	57,2	9	59,6	8	59,2	8	10,4	5	13,9	9	8,8	8	7,3	7
La Nouvelle-Beauce	67,0	2	65,9	2	69,4	2	71,4	2	7,7	1	8,1	1	4,8	1	2,8	1
Lévis	70,7	1	68,4	1	70,4	1	72,2	1	7,7	1	9,1	4	5,6	5	3,7	4
Les Etchemins	56,1	10	55,9	10	58,3	10	59,2	8	16,5	8	12,0	7	8,3	7	8,4	8
Lotbinière	64,9	4	61,9	4	65,3	5	67,9	4	8,9	3	9,6	6	5,4	4	3,6	3
Montmagny	58,7	7	58,2	7	59,4	9	60,4	7	11,8	7	12,2	8	7,7	6	7,3	7
Robert-Cliche	**63,2**	**5**	**59,9**	**5**	**66,0**	**4**	**65,6**	**5**	**8,8**	**2**	**8,8**	**3**	**4,8**	**1**	**3,5**	**2**
Chaudière-Appalaches	64,4	-	62,9	-	65,9	-	67,0		9,3	-	9,5	-	6,1	-	4,5	-
Le Québec	65,1	-	62,3	-	64,2	-	64,9		12,1	-	11,8	-	8,2	-	7,0	-

Sources : CRCD Chaudière-Appalaches, *Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches 2003,* les données sont tirées de Statistique Canada;
Statistique Canada, Recensement 2006.

Le Tableau 1.8 sur l'évolution de l'emploi apporte quelques explications à cette performance. En effet, on observe une croissance générale de l'emploi dans les secteurs d'activité secondaire (17,5 %) et tertiaire (19,1 %) durant la période 1996-2006. Malgré que la croissance du secteur secondaire soit inférieure à la moyenne régionale (21,18 %), on note toutefois que celle-ci est comparable pour le secteur tertiaire (19,8 %).

Plus spécifiquement, la croissance du secteur secondaire entre 1996 et 2006 est le résultat combiné d'une augmentation du nombre d'emplois de 26,5 % pour le domaine de la construction et de 15,6 % pour celui des entreprises manufacturières. Un léger recul du secteur manufacturier est toutefois observé entre 2001 et 2006 avec une perte de 345 emplois soit 9,7 %.

Au niveau du secteur tertiaire, les hausses les plus importantes sont observées pour les *Services aux entreprises et autres services et industries* (70,3 %), pour la catégorie *Finances, assurances et affaires immobilières* (46,8 %) et pour la *Santé et les services sociaux* (30,7 %).

Tableau 1.8 Évolution de l'emploi par secteurs d'activité 1986-2006

Secteurs d'activité	MRC Robert-Cliche							Chaudière-Appalaches						
	Nombre d'emplois					Variation (%)		Nombre d'emplois					Variation (%)	
	1986	1991	1996	2001	2006	86-06	96-06	1986	1991	1996	2001	2006	86-06	96-06
Secteur primaire	**915**	**1 225**	**750**	**945**	***820***	***-10,4***	***8,5***	**16 700**	**17 019**	**15 300**	**14 475**	**13 045**	***-21,9***	***-14,7***
Agriculture	-	1 110	695	920	*810*	-	*9,5*	-	12 626	11 250	13 040	12 090	-	*-21,0*
Pêche	-	-	-					-	85	50				
Forêt	-	90	45					-	2 350	2 230				
Mines	-	25	10	25	*10*	-	*0,0*	-	1 965	1 770	1 435	955	-	*-46,0*
Secteur secondaire	**3 095**	**3 240**	**3 345**	**4 145**	***3930***	***27,0***	***17,5***	**48 115**	**47 973**	**50 420**	**60 470**	**61 100**	***27,0***	***21,18***
Manufacturier	2 540	2 395	2 780	3 560	*3215*	*26,6*	*15,6*	37 800	35 743	40 175	49 945	48 565	*28,5*	*20,9*
Construction	555	845	565	585	*715*	*28,8*	*26,5*	10 315	12 211	10 245	10 525	12 535	*21,5*	*22,4*
Secteur tertiaire	**4 090**	**4 055**	**4 365**	**4 610**	***5200***	***27,1***	***19,1***	**108 320**	**111 593**	**115 945**	**124 340**	**138 875**	***28,2***	***19,8***
Transport, communications et autres services publics	525	360	470	415	*500*	*-4,8*	*6,4*	9 420	9072	9 925	9 290	10 655	*13,1*	*7,4*
Commerce (gros et détail)	1 130	1 105	1 180	905	*1205*	*6,6*	*2,1*	28 290	29 602	30 490	27 550	30 180	*6,7*	*1,0*
Finances, assurances et affaires immobilières	225	320	320	235	*345*	*53,3*	*46,8*	10 000	10 355	10 210	10 305	10 760	*7,6*	*5,4*
Enseignement	1 925	410	425	490	*470*	*52,5*	*14,6*	50 345	11 565	11 565	11 250	11 960	*51,9*	*3,4*
Santé et services sociaux		755	750	920	*980*		*30,7*		16 482	17 125	19 730	23 315		*36,1*
Hébergement et restauration		260	375	410	*395*		*5,3*		10 198	10 830	10 450	11 285		*4,2*
Services aux entreprises		145	280	1 235	*1090*		*70,3*		4 656	6 490	35 765	29 915		*75,1*
Autres industries et services		355	360						9 322	10 590				
Services gouvernementaux	285	345	205		*215*	*-24,6*	*4,9*	10 265	10 381	8 720		10 805	*5,3*	*23,9*
TOTAL	**8 055**	**8 520**	**8 460**	**9 685**	***9950***	***23,5***	***17,6***	**173 245**	**176 545**	**181 665**	**199 215**	**213 020**	***23,0***	***17,3***

Sources :
Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ), compilation selon la classification SCIAN, les données 2001 sont tirées de Statistique Canada.
CRCD Chaudière-Appalaches, *Profil socioéconomique 2000, MRC Robert-Cliche.* Les données 1991 et 1996 sont tirées de Statistique Canada.
Bureau de la statistique du Québec, *Statistiques régionales, région administrative de la Chaudière-Appalaches*, 1990. Les données sont tirées du recensement 1986.

NOTE : Les données de Statistique Canada comportent des marges d'erreur. En conséquence, il se peut que les totaux par secteur ou pour l'ensemble des secteurs ne soient pas tout à fait justes.

Le secteur primaire est quant à lui plus variable. Alors que le nombre d'emplois chute à l'échelle régionale depuis 1986 (-21,9 %), cette situation est moins marquée pour la MRC Robert-Cliche (-10,4 %). Par ailleurs, on note une augmentation de 8,5 % du nombre d'emplois entre 1996 et 2006 pour Robert-Cliche comparativement à une chute de 14,7 % pour le même secteur en Chaudière-Appalaches.

Globalement, en 2006, le secteur primaire compte 8,2 % de la population active de la MRC, le secteur secondaire 39,5 % alors que le secteur tertiaire en comprend 52,3 % (Graphique 1.2).

Graphique 1.2 Pourcentage d'emplois par secteurs d'activité, MRC Robert-Cliche

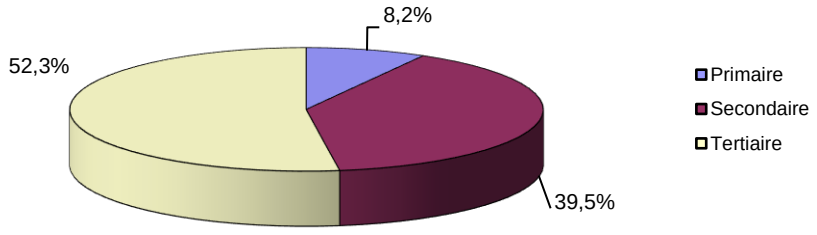

Source : Statistique Canada, recensement de 2006

1.5.1 L'économie par secteurs d'activité; le secteur primaire

Le secteur primaire est constitué principalement d'entreprises liées à l'agriculture, à la forêt et à l'extraction, aucun emploi ne relevant de la pêche. Comme le représente le Graphique 1.3, la proportion d'emplois pour la catégorie *Agriculture/Forêt* est prédominante à 98,8 % (810 emplois) contre 1,2 % (10 emplois) pour la catégorie *Mines*.

Graphique 1.3 Pourcentage d'emplois pour le secteur primaire, MRC Robert-Cliche

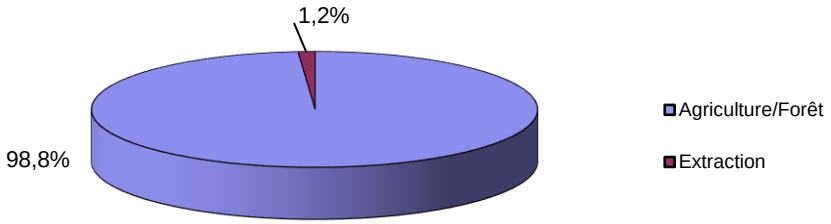

Source : Statistique Canada, recensement de 2006

En janvier 2006, la MRC regroupe 436 productions agricoles sur son territoire, ce qui génère des revenus totaux de 80,5 M$[9]. Selon ces revenus, les productions de bovins laitiers et les productions porcines s'avèrent les plus importantes avec respectivement 33,0 M$ et 30,6 M$ de revenus totaux. Celles-ci cumulent 54 % de l'ensemble des productions et 79 % des revenus à la ferme. Les industries de transformation de produits agricoles d'importance sont peu nombreuses sur le territoire de la MRC. On relève 3 industries dans le secteur laitier, dont celle d'Agropur, à Beauceville.

Le secteur d'exploitation de la matière ligneuse, pour sa part, subit une diminution du nombre d'emplois de l'ordre de 50 % entre 1991 et 1996 (Tableau 1.8). En 1996, ce sous-secteur représentait 0,5 % (45 emplois) du total des emplois de la MRC. Les grandes entreprises forestières sont quant à elles absentes du territoire de Robert-Cliche, principalement en raison de l'absence de terres publiques.

[9] MAPAQ, *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 12 janvier 2006

Selon l'*Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière*, la récolte de bois de 2005 sur l'ensemble de son territoire[10] a été principalement destinée au bois de sciage (80 000 m^3) ainsi qu'aux pâtes à papier (38 000 m^3). La production de bois de sciage est en croissance depuis 1995 tandis que celle destinée aux pâtes est en diminution depuis cette date. En effet, les matières premières utilisées par les industries de pâtes sont de plus en plus les copeaux plutôt que le bois rond. Quelque 28 entreprises de première et de seconde transformation du bois sont présentes sur le territoire (voir Tableau 2.10, Section 2).

Enfin, le secteur d'extraction demeure toujours à son niveau le plus bas avec 25 emplois en 2001. Depuis la fermeture de la mine d'amiante de la compagnie *Carey Canada inc.* à Tring-Jonction en 1986 qui comptait jusqu'à 218 emplois, ce secteur d'activité ne relève plus, maintenant, que de l'exploitation des carrières et des sablières. En 2001, seulement 2,6 % de l'ensemble des emplois du secteur primaire correspondait à ce domaine d'activité.

1.5.2 L'économie par secteurs d'activité; le secteur secondaire

Le secteur secondaire regroupe deux domaines d'activité soit celui des produits manufacturiers et celui de la construction. Entre 1986 et 2006 (Tableau 1.8), ce secteur a connu une hausse de 27,0 % de l'offre d'emploi et ce, principalement due à la création de 675 nouveaux emplois dans le secteur manufacturier (26,6 % d'augmentation). Pour sa part, le secteur de la construction affiche une augmentation de l'ordre de 28,8 % des emplois, qui passent de 555 à 715 entre 1986 et 2006. Le Graphique 1.4 illustre bien l'importance du secteur manufacturier comparativement à celui de la construction. Conséquemment, on note pour la MRC Robert-Cliche un total de 3 215 emplois (81,8 %) dans le secteur manufacturier et 715 emplois (18,2 %) pour le secteur de la construction.

Graphique 1.4 Pourcentage d'emplois pour le secteur secondaire, MRC Robert-Cliche

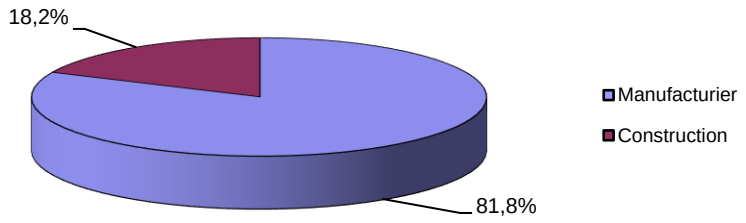

Source : Statistique Canada, recensement de 2006

En 2006, l'activité manufacturière représentait 32,3 % de l'ensemble des emplois de la MRC comparativement à 22,8 % pour la région Chaudière-Appalaches. Le bois, l'imprimerie ainsi que les textiles de première transformation sont les principaux secteurs manufacturiers en termes d'emplois sur le territoire, selon la liste des entreprises manufacturières du CLD de la MRC Robert-Cliche.

1.5.3 L'économie par secteur d'activités; le secteur tertiaire

En 2006, le secteur tertiaire représente 52,3 % de la main-d'œuvre de la MRC avec 5 200 emplois. En procédant par regroupement (Tableau 1.8), les observations suivantes ont été relevées : La catégorie *Commerce de gros et de détail* domine avec 1 205 emplois (23,2 %) suivie des catégories *Services aux entreprises et autres services* et *Santé et services sociaux* qui génèrent respectivement 1 090 emplois (21,0 %) et 980 emplois (18,8 %).

La quatrième place est attribuée aux secteurs d'activité générant de 345 à 500 emplois ce qui représente entre 6,5 et 10 % de l'ensemble des emplois de la MRC soit les catégories

[10] Le territoire de l'Agence comprend les MRC de Beauce-Sartigan, Les Appalaches, La Nouvelle-Beauce, Lotbinière et Robert-Cliche. Les données présentées sont toutefois les données recueillies pour la MRC Robert-Cliche.

Transports, communications et autres, Enseignement, Hébergement et restauration ainsi que *Finances, assurances et autres*. Enfin, 215 emplois (4,1 %) sont assurés par les activités de la catégorie *Services gouvernementaux*.

Il est à noter que c'est la catégorie *Finance, assurances et affaires immobilières* qui connaît la plus forte augmentation avec 53,3 % plus d'emplois en 2006 qu'en 1986. Enfin, le Graphique 1.5 présente, en pourcentage, la distribution des catégories d'emplois pour le secteur tertiaire.

Graphique 1.5 Pourcentage d'emplois pour le secteur tertiaire, MRC Robert-Cliche

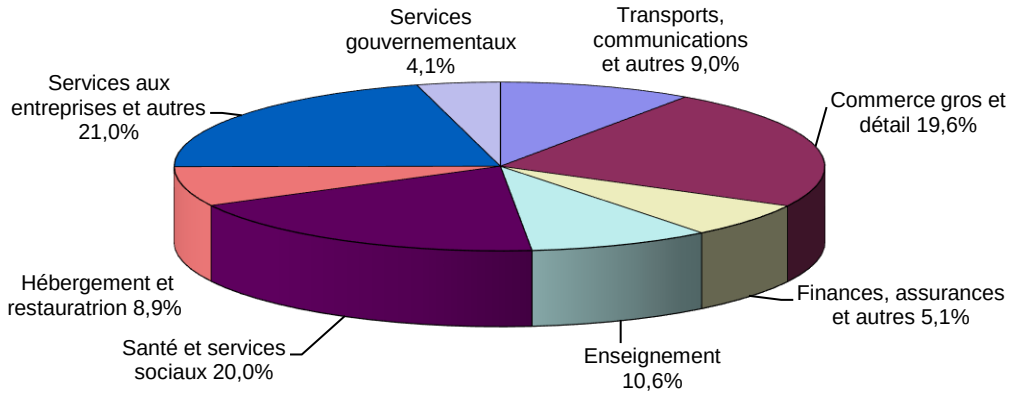

Source : Statistique Canada, recensement de 2006

1.6 Les pôles de développement économique

Pour différentes raisons, que ce soit l'importance du bassin de population, le positionnement géographique, le nombre de commerces, de services et d'industries ou encore pour la richesse foncière, certaines agglomérations jouent le rôle de pôles de services (Carte 1.5).

Plus de 60 % des commerces, services et entreprises manufacturières de la MRC sont localisés sur le territoire des villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce, qui constituent les deux pôles de services régionaux de Robert-Cliche. Ces villes offrent à la population de la région des commerces et des services spécialisés tel que : supermarché, magasin à grande surface, bijouterie, centre de rénovations, papeterie, clinique optométrique et clinique vétérinaires La présence actuelle des services de santé et des services sociaux au sein de ces villes et l'arrivée de la Coopérative de Santé de la MRC Robert-Cliche à Saint-Joseph-de-Beauce viennent renforcer cette vocation de pôles de services régionaux.

Entre 30 et 35 % des commerces, services et entreprises manufacturières de la MRC se situent dans les municipalités de Saint-Victor, Saint-Odilon-de-Cranbourne et de Saint-Frédéric et Tring-Jonction qui constituent les trois pôles de services locaux de la région. Ces municipalités offrent principalement des commerces et services de base tel que : épicerie, bureau de poste, quincaillerie, cordonnerie, bibliothèque, pharmacie, service financier et d'assurances et bureau de dentiste. Il est à souligner que pour certaines municipalités éloignées des pôles régionaux, les noyaux urbains de Tring-Jonction et de Saint-Frédéric, situés à proximité l'un de l'autre, offrent aux municipalités périphériques une gamme de biens et de services courants, semi-courants, voire même plus spécifiques.

Carte 1.5 Les pôles de services

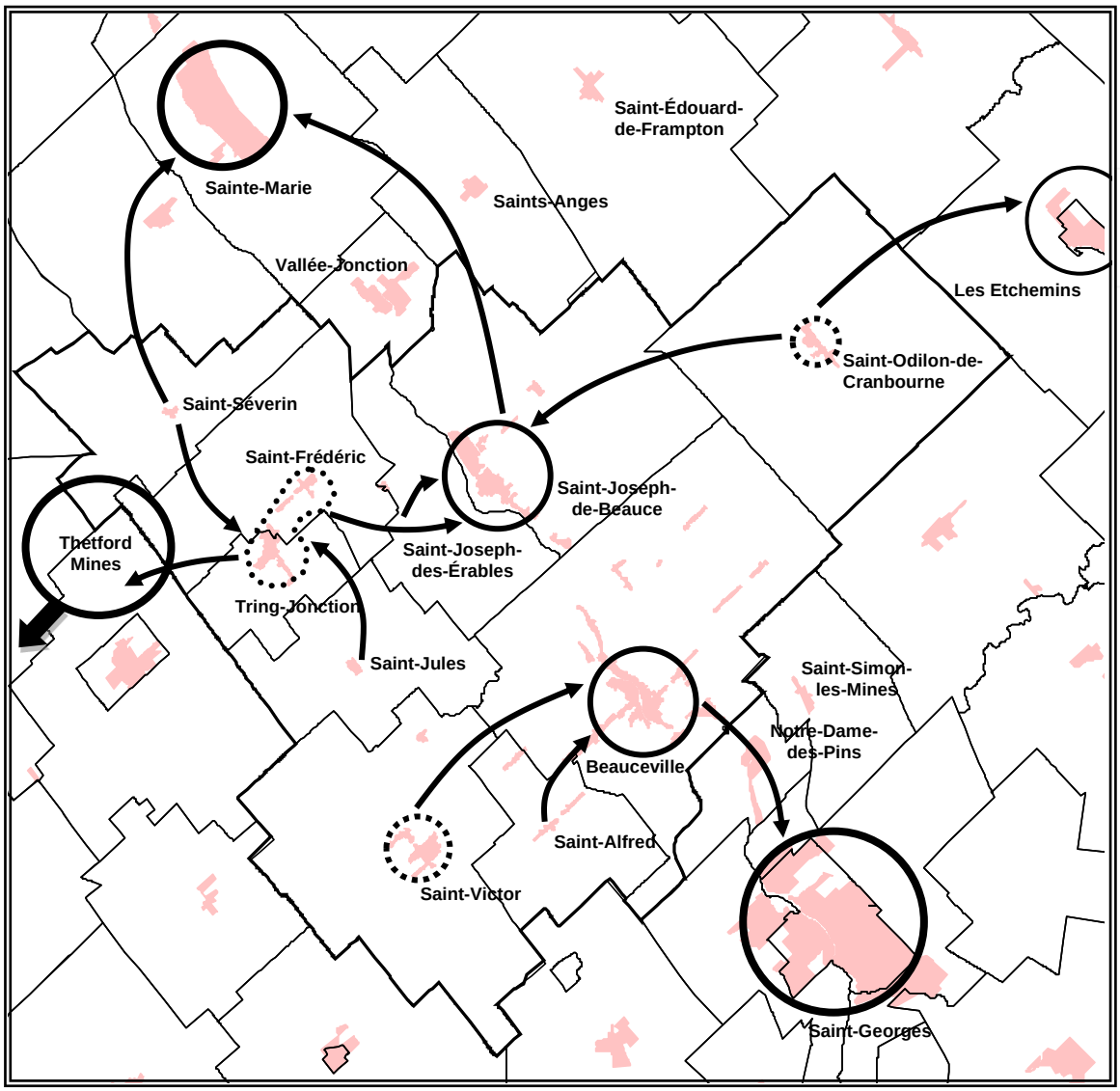

Pôle de services interrégional
Pôle de services régional
Pôle de services local
(Source : MRC Robert-Cliche 2007)

Au total, la MRC Robert-Cliche compte trois centres commerciaux, localisés dans les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce. Plusieurs artères ou rues commerciales sont également identifiées sur le territoire. Ces voies de communication se caractérisent par une plus forte densité de commerces et services et correspondent généralement aux grands axes routiers (Tableau 1.9).

Tableau 1.9 Localisation des commerces

Localisation	Municipalité/Ville
Centres commerciaux	
Place Beauceville (Boulevard Renault)	Beauceville
Centre commercial Beauceville (Boulevard Renault)	
Carrefour Saint-Joseph (Avenue du Palais)	Saint-Joseph-de-Beauce
Artères et rues commerciales	
Boulevard Renault	Beauceville
Route du Président-Kennedy (Boulevard Renault)	
9e Avenue	
Avenue Lambert	
Route Fraser	
Route 108	
Avenue du Palais	Saint-Joseph-de-Beauce
Route 108 / Rue Commerciale	Saint-Victor
Route 112	Saint-Frédéric
Rue du Parc	
Route 112 (Rue Notre-Dame)	Tring-Jonction
Avenue Commerciale	
Rue Principale	
Rue Langevin	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Source : Compilation MRC Robert-Cliche, 2009	

Les nouvelles entreprises tendent à occuper les espaces vacants des secteurs commerciaux actuels, bénéficiant ainsi de l'achalandage créé par les commerces et services à proximité. La MRC, les villes et les municipalités désirent ainsi consolider ces secteurs par l'occupation des locaux actuellement vacants et par la construction de nouvelles infrastructures à même la trame commerciale existante. Il est également à noter que la demande commerciale est plutôt restreinte pour les pôles de services locaux, puisque ces municipalités disposent déjà des principaux services de base et que leur proximité avec les pôles de services régionaux limite l'implantation de nouveaux commerces ou services semi-courants ou spécialisés (Tableau 1.10).

Tableau 1.10 Locaux commerciaux vacants

Municipalité/Ville	Locaux disponibles	Terrains vacants disponibles
Beauceville	42	35
Saint-Joseph-de-Beauce	48	21
Tring-Jonction	1	1
Saint-Frédéric	0	8
Saint-Victor	3	3
Saint-Odilon-de-Cranbourne	0	6
Source : Compilation MRC Robert-Cliche, 2009		

Les petits commerces liés à la construction, à l'automobile et à la coiffure et l'esthétique sont quant à eux dispersés sur l'ensemble du territoire de la MRC. Et bien que l'on trouve la plupart des produits et services sur le territoire de la MRC, certains parmi eux tels que ceux liés à l'électronique, à l'ameublement et à l'automobile ainsi que ceux relevant des soins médicaux spécialisés, ne sont disponibles qu'à Sainte-Marie, Saint-Georges ou Thetford Mines. Toutefois, dû à la diversité de ses services, les déplacements de population sont plus importants en direction de Saint-Georges.

Enfin, deux municipalités de la MRC n'ont aucun commerce et service de consommation courante soit les municipalités de Saint-Alfred et de Saint-Joseph-des-Érables. Par ailleurs, cette dernière municipalité est dénuée de cœur villageois.

Les Tableaux 1.11 et 1.12 permettent de constater la prédominance des villes de Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce sur les autres municipalités quant au nombre de services offerts, mais également en regard à la population, à la superficie et à la richesse foncière. Les deux villes offrent des produits et services similaires et ont plutôt une relation de type concurrentiel que de type complémentaire. Certains de leurs services dont la protection incendie et l'enseignement primaire et secondaire, dépassent même les frontières de la MRC Robert-Cliche.

Le développement industriel caractérise également l'importance des pôles de services. Quoique celui-ci soit au cœur de la plupart des municipalités et villes du territoire de Robert-Cliche, Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville accueillent une grande partie des industries avec leurs parcs industriels. Par exemple, si l'on examine le Tableau 1.13, regroupant les industries les plus importantes (70 employés et plus), le pôle régional de Saint-Joseph-de-Beauce compte 5 industries manufacturières majeures cumulant 470 emplois et celui de Beauceville comprend 4 industries pour 1073 emplois. Du côté des pôles de services locaux de Saint-Victor et de Tring-Jonction, ceux-ci possèdent respectivement 3 principales industries avec 422 employés et 1 industrie majeure avec 80 employés.

Sans contredit, Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce regroupent des industries d'ampleur qui font leur renommée. Par ailleurs, en parallèle de l'activité industrielle des ces deux villes, une volonté a été clairement établie pour faire de l'ancien secteur de la mine Carey un nouveau développement industriel. Cette volonté prend la forme d'une *Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante* comprenant les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin pour la portion Robert-Cliche ainsi que les municipalités d'East-Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus pour le secteur de la MRC Les Appalaches. Le parc industriel compte actuellement 3 entreprises commerciales situées à Tring-Jonction.

Globalement, la MRC dispose de 7 parcs industriels localisés à Saint-Joseph-de-Beauce (2), Beauceville, Saint-Victor, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Frédéric et le parc industriel Beauce-Amiante à Tring-Jonction (Tableau 1.11). Les municipalités de Saint-Alfred, Saint-Jules, Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Séverin ne possèdent pas de structure industrielle particulière.

Tableau 1.11 Services offerts par les villes et municipalités

	Police (Sûreté du Québec)	Incendie	École primaire	École secondaire	Éducation professionnelle	Institution financière	Service postal	Pharmacie	Clinique médicale	Clinique dentaire	Clinique optométrie	CSSS	CHSLD	Supermarché	Épicerie	Quincaillerie	Dépanneur	Station-service	Aréna	Bibliothèque	Équipement récréatif	Aqueduc	Égout	Palais de justice	Bureaux gouvernementaux	MRC Robert-Cliche	CLD Robert-Cliche	Parc industriel	Zone industrielle
Beauceville		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X		1	
Saint-Alfred							X														X								
Saint-Frédéric			X			X	X								X		X	X		X		X	X					1	
Saint-Joseph-de-Beauce	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	2	
Saint-Joseph-des-Érables																													
Saint-Jules						X	X											X			X	X	X						1
Saint-Odilon-de-Cranbourne		X	X			X	X	X	X						X	X	X	X	X	X	X	X	X					1	
Saint-Séverin						X	X										X			X	X								
Saint-Victor		X	X			X	X	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X					1	
Tring-Jonction		X	X			X	X	X	X	X					X	X	X	X		X	X	X	X					1	

Services	Localisation	Territoire de desserte
Police	Saint-Joseph-de-Beauce	MRC
Protection incendie	Beauceville	Beauceville, *Saint-Simon-les-Mines*
	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables
	Tring-Jonction	Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Séverin, Saint-Jules
	Saint-Victor	Saint-Victor, Saint-Alfred
	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Saint-Odilon-de-Cranbourne
École primaire	Beauceville (École De Léry)	Beauceville, *Saint-Simon-les-Mines*, Saint-Alfred
	Saint-Joseph-de-Beauce (École Lambert-D'Youville)	Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables
	Saint-Victor (École Le Tremplin)	Saint-Victor
	Saint-Frédéric (École Louis-Albert-Vachon)	Saint-Frédéric, Saint-Jules
	Tring-Jonction (École Sainte-Famille)	Tring-Jonction
	Saint-Odilon-de-Cranbourne (École Arc-en-Ciel)	Saint-Odilon-de-Cranbourne
	Vallée-Jonction (École l'Enfant-Jésus)	Vallée-Jonction, Saint-Séverin
École secondaire	Beauceville : Polyvalente Saint-François	Beauceville, *Saint-Simon-les-Mines*, Saint-Alfred, Saint-Victor
	Saint-Joseph-de-Beauce : École secondaire Veilleux	Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Jules, Tring-Jonction, Saint-Frédéric et Saint-Séverin (MRC Robert-Cliche), *Vallée-Jonction*, *Saint-Anges*, *Frampton (MRC La Nouvelle-Beauce)*

Source : MRC Robert-Cliche, 2007

Tableau 1.12 Population, superficie et richesse foncière des villes et municipalités

Municipalité/Ville	Population (2006)			Superficie			Densité		Richesse foncière (2006)			Densité de la richesse			
	nb	%	Rg	km²	%	Rg	Pers/km²	Rg	$	%	Rg	000 $/km²	Rg	$/pers	Rg
Beauceville	6 226	33,1	**1**	167,8	13,9	**1**	37,1	**3**	300 004 221	31,6	**1**	1 787,9	**3**	48 185,71	8
Saint-Alfred	458	2,4	8	42,4	35,0	9	10,8	7	21 379 592	2,3	9	504,2	8	46 680,33	9
Saint-Frédéric	1 049	5,6	6	71,6	5,9	5	14,7	5	52 398 387	5,5	6	731,8	5	49 950,80	6
Saint-Joseph-de-Beauce	4 454	23,7	**2**	108,5	9,0	4	41,1	**2**	233 609 015	24,7	**2**	2 153,1	**2**	52 449,26	4
Saint-Joseph-des-Érables	417	2,2	9	50,0	4,1	8	8,3	9	29 174 355	3,1	7	583,5	7	69 962,48	**2**
Saint-Jules	534	2,8	7	57,1	4,7	6	9,4	8	27 046 320	2,9	8	473,7	9	50 648,54	5
Saint-Odilon-de-Cranbourne	1 440	7,7	4	128,8	10,6	**2**	11,2	6	79 082 946	8,4	4	614,0	6	54 918,71	**3**
Saint-Séverin	279	1,5	10	56,2	4,6	7	5,0	10	21 005 700	2,2	10	373,8	10	75 289,25	**1**
Saint-Victor	2 553	13,6	**3**	120,9	10,0	**3**	21,1	4	125 443 312	13,3	**3**	1 037,6	4	49 135,65	7
Tring-Jonction	1 380	7,3	5	25,7	2,1	10	53,7	**1**	57 471 562	6,1	5	2 236,2	**1**	41 646,06	10
MRC	**18 790**			**829,0**			**22,7**		**946 615 410**						

Sources : Statistique Canada, recensement 2006; MAMROT, *Répertoire des municipalités*, 2007; MRC Robert-Cliche, 2007.

Tableau 1.13 Liste des plus importants employeurs du secteur manufacturier (70 employés et plus)

Entreprise	Ville/Municipalité	Emplois	Produits fabriqués
Transcontinental Interglobe inc.	Beauceville	650	Impression commerciale. Volumes, livres scolaires, magazines, ouvrages haute qualité d'impression
Portes Patio Résiver inc.	Beauceville	160	Portes-patio en aluminium et en chlorure de polyvinyle (PVC)
Royal Mat inc.	Beauceville	125	Tapis de caoutchouc toute utilité (garderie, aréna, gymnase, golf, industrie, bâtiment agricole, etc.)
Agropur	Beauceville	138	Beurre, poudre de lait et découpe de fromages
	Sous-total	**1073**	
Régitex inc.	St-Joseph-de-Beauce	115	Fabrication de fils à partir de fils naturels et synthétiques; couleurs et de grosseurs variées
Bonneville, usine de portes et fenêtres	St-Joseph-de-Beauce	135	Fenêtres en PVC
ARTB inc.	St-Joseph-de-Beauce	75	Préparation et jointage de bois. Entretien ménager
Remdel inc. (division St-Joseph)	St-Joseph-de-Beauce	70	Finition de pantalons en denim
Structures Saint-Joseph ltée	St-Joseph-de-Beauce	75	Fermes de toit et poutrelles de planchers
	Sous-total	**470**	
Lainages Victor ltée (Les)	Saint-Victor	170	Tissus vestimentaires, à casquettes, à table de billard, couvertures
Romaro 2000 ltée[11]	Saint-Victor	150	Fermes de toit et poutrelles de plancher
H.P. Gilbert & Fils inc.	Saint-Victor	102	Vêtements
	Sous-total	**422**	
MAAX Canada inc.	Tring-Jonction	80	Baignoires et douches
	Sous-total	**80**	
	GRAND TOTAL	**1 750**	

Source : CLD Robert-Cliche, 2007

[11] En attente de nouvelles données suite à la vente de l'entreprise en 2007.

Les problématiques reliées aux pôles de développement économique
On observe depuis quelques années la fermeture de certains commerces, services et industries dans les plus petites municipalités, pensons notamment aux stations-service, aux restaurants et aux dépanneurs. Cette situation est également présente à l'intérieur des pôles de services locaux et régionaux.

Le manque de relève est une situation qui compromet la pérennité de certains commerces et entreprises manufacturières sur le territoire[12]. Au même titre que les entreprises agricoles, la poursuite des activités lors du départ à la retraite des propriétaires suscite peu d'intérêt chez les jeunes et la fermeture de ces entreprises est donc envisagée.

Pistes de solutions
Des mesures ont été identifiées dans le Plan local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2008-2013 élaboré par le CLD Robert-Cliche afin de soutenir sur le territoire les initiatives entrepreneuriales sur le plan financier et technique.

Différents objectifs ont donc été définis par le CLD afin de mettre en œuvre le PALÉE, pensons notamment à :

- Soutenir activement le développement des commerces et services;
- Promouvoir et supporter l'achat local;
- Stimuler l'implantation d'entreprises dans des secteurs d'activités émergents.

Le service aux entreprises du CLD effectue également la gestion de six fonds d'aide à l'entrepreneuriat : le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP), la mesure « Soutien au travail autonome » (STA), le Fonds de démarrage d'entreprise, le Fonds Croissance ainsi que le Fonds Relève.

Ces fonds visent à stimuler l'entrepreneuriat au sein de la MRC Robert-Cliche de diverses façons tel que :

- Favoriser l'accès au capital de démarrage et d'expansion;
- Offrir un soutien technique et financier;
- Aider les jeunes à la création d'une entreprise;
- Subventionner certaines formations;
- Favoriser la modernisation et l'expansion des infrastructures en place;
- Faciliter la relève lors d'un transfert de propriété d'entreprise.

De plus, un programme de mentorat d'affaire a également été mis sur pied par le CLD. Dans le cadre de ce programme, une personne d'expérience accompagne un nouvel entrepreneur dans le développement de ses connaissances et de son savoir-faire tant au niveau manufacturier que commercial et de services. Les objectifs de ce programme visent à :

- Augmenter le taux de survie des entreprises;
- Favoriser la croissance des entreprises;
- Favoriser le transfert des compétences;
- Soutenir la relève entrepreneuriale;
- Améliorer la compétence en gestion des entrepreneurs.

[12] CLD Robert-Cliche, 2009.

2 LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

2.1 Les ressources naturelles

2.1.1 L'agriculture

Profil des activités agricoles

En 2008, la zone agricole permanente couvre 94 % du territoire de la MRC Robert-Cliche, ce qui représente 78 696 hectares sur les 83 878 hectares de superficie totale[13]. Le potentiel des terres agricoles est variable et les meilleures terres sont sises en bordure de la rivière Chaudière. Au total, 436 exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ occupent 38 473 hectares soit 46 % du territoire Robert-Cliche en zone agricole permanente.

En contrepartie, 5 162 hectares de la MRC (6 %) ne sont pas assujettis à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) et sont appelés communément *zone blanche*. Il s'agit des périmètres d'urbanisation (PU), des secteurs de villégiature (lacs Beaurivage et Fortin) et des portions de territoire compris dans les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne (terres d'Hydro-Québec et autres), de Tring-Jonction (secteur de l'ancienne mine Carey), de Saint-Frédéric (quelques lots près de la limite municipale dans le secteur du lac Pelchat) ainsi que dans les villes de Beauceville (Rang A) et de Saint-Joseph-de-Beauce (rangs Saint-Jean, Sainte-Marie et l'Assomption) (Carte 2.1).

Depuis plus de 20 ans, des changements se sont opérés en agriculture et les Tableaux 2.1 et 2.2 nous permettent de faire certains constats. Premièrement, on observe que depuis le début des années 1980, les revenus à la ferme augmentent et le nombre de productions diminue. Entre 1981 et 2005, alors que les revenus totaux ont plus que doublé (30 M$ à 80 M$), le nombre de d'entreprises est réduit de 37,7 % (700 à 436). Ce qui implique que le revenu moyen pour l'ensemble des exploitations est passé de 42 857 $ à 184 404 $ c'est-à-dire qu'il a triplé.

Deuxièmement, le nombre de producteurs diminue et les cheptels de ceux-ci augmentent en importance depuis les années 1980. Malgré une chute de 30 % du cheptel laitier entre 1981 et 2000 qui s'est stabilisé par la suite, les exploitations animales ont considérablement augmenté à tous les niveaux. À titre d'exemple, de 1981 à 2005 et à l'échelle de la MRC (Tableau 2.2), le nombre total de bovins de boucherie a plus que quadruplé, les productions porcine et avicole ont vu leurs cheptels grossir de 70 % et plus alors que la production ovine a presque triplé.

Tableau 2.1 Évolution des revenus agricoles 1981-2005

Municipalité/ville	Revenus (000 000 $)							Variation	Variation
	1981	1986	1991	1996	2000	2002	2005	81-05	00-05
Beauceville	-	-	-	-	4,6	4,5	4,5	-	-2,2 %
St-Alfred	-	-	-	-	0,5	0,7	0,7	-	40,.0 %
St-Frédéric	-	-	-	-	10,3	18,4	18,8	-	82,5 %
St-Joseph-de-Beauce	-	-	-	-	11,3	9,3	9,1	-	-19,5 %
St-Joseph-des-Érables	-	-	-	-	6,2	6,0	6,0	-	-3,2 %
St-Jules	-	-	-	-	6,3	4,7	4,7	-	-25,4 %
St-Odilon-de-Cranbourne	-	-	-	-	20,5	19,5	19,8	-	-3,4 %
St-Séverin	-	-	-	-	2,6	2,3	2,3	-	-11,5 %
St-Victor	-	-	-	-	11,2	12,6	12,9	-	-15,2 %
Tring-Jonction	-	-	-	-	1,4	1,9	1,9	-	35,7 %
TOTAL	**30**	**45**	**55**	**60**	**73,7**	**79,8**	**80,4**	**168 %**	**9,1 %**

Source : MAPAQ, *Profil agroalimentaire, Chaudière-Appalaches, 1981-1996* et Fiches d'enregistrements 2000-2005

[13] Superficie de la zone agricole au 31 mars 2008, *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).*

Carte 2.1 Zone agricole permanente

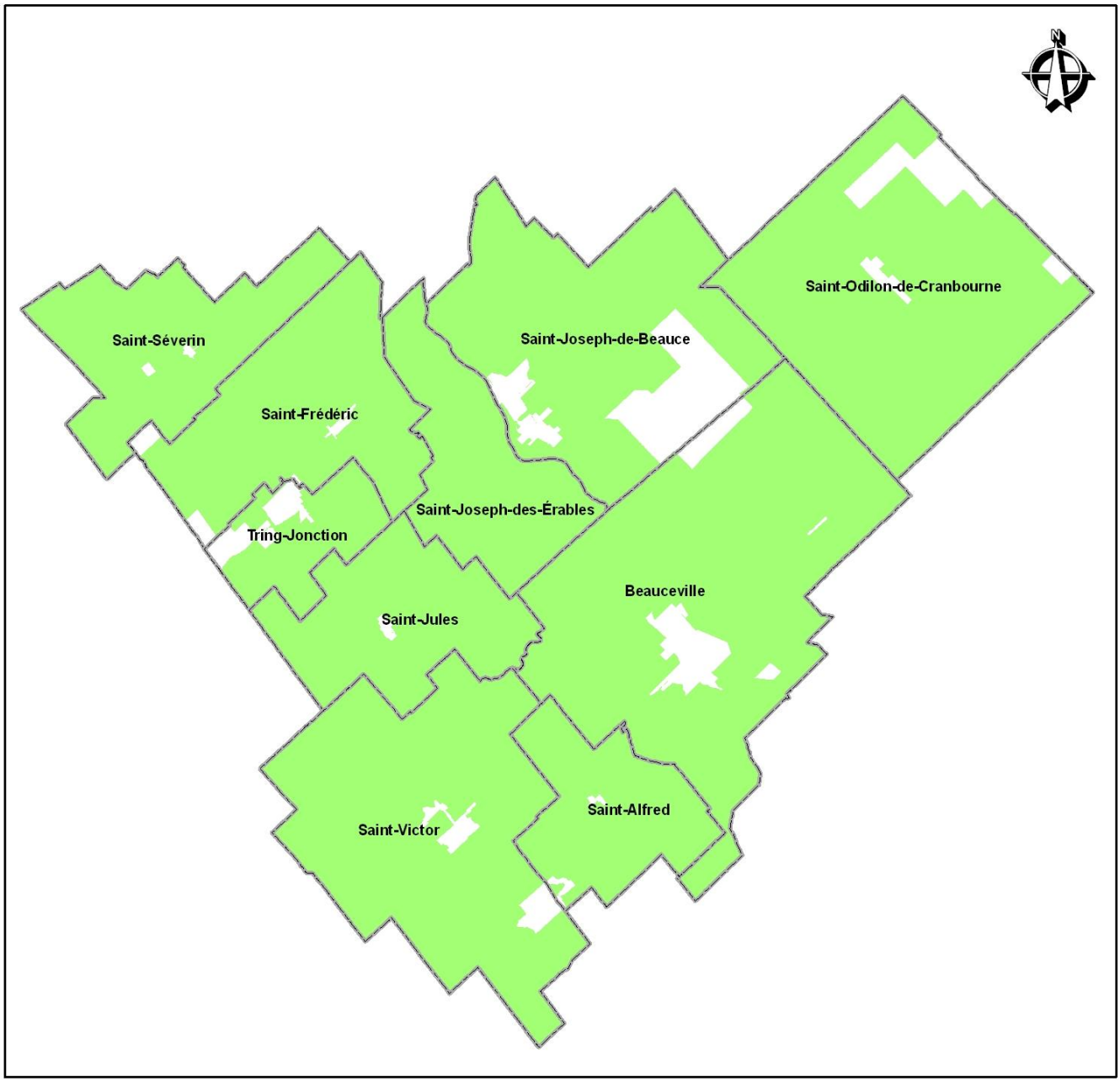

Zone agricole permanente (09-2009)

Limite municipale

MRC Robert-Cliche

Service de l'aménagement du territoire

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec

©Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

0 2,5 5 10 15 20 km

Troisièmement, au cours des années 1981 à 2005, le territoire total des fermes fut réduit de 21,4 % ce qui entraîna, conséquemment, une diminution de 24,4 % des terres en culture et une baisse de 36,1 % des superficies en pâturage.

Tableau 2.2 Évolution des exploitations agricoles 1981-2005, MRC Robert-Cliche

	Année							Variation
	1981	1986	1991	1996	2000	2002	2005	81-05
Nombre d'animaux								
Bovins laitiers	10 221	8 903	7 932	7 216	7 097	7 301	7 290	-28,7 %
Bovins de boucherie	2 070	2 748	3 366	4 611	4 322	5 423	9 256	347,1 %
Porcins	64 448	55 409	56 267	77 869	175 192	81 934	111 051	72,3 %
Ovins	519	265	344	340	315	674	1 384	166,7 %
Avicoles	248 000	171 000	262 000	489 000	1 815 785	436 800	441 844	78,2 %
Fermes								
Exploitations	700	625	588	537	424		434	-37,7 %
Superficie totale (ha)	47 247	45 857	39 636	37 828	37 531		37 154	-21,4 %
Sup. en culture (ha)	18 750	20 847	25 864	13 348	14 818		14 168	-24,4 %
Sup. en pâturage (ha)	7 140	5 170	4 909	3 124	4 617		4 562	-36,1 %
Exploitations acéricoles								
Nombre	359	303	284	290	248		298	-17,0 %
Entailles	584 000	527 000	524 000	556 000	676 341		675 170	15,6 %

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrements & *Profil agroalimentaire, Chaudière-Appalaches, 1981-1996*

Tableau 2.3 Revenu moyen par unité de production agricole pour l'année 2005[1]

Type de production	Revenu total/ unités de production[1]	Revenu moyen par unité de production[1]
Production laitière	32 982 346,00 /164	201 112,00
Production porcine	30 562 940,00 /79	386 873,00
Production avicole	6 457 912,00 /29	222 687,00
Production bovine	5 485 808,00 /133	41 247,00
Production acéricole	2 387 522,00 /217	11 002,00
Production superficie non cultivée	1 209 483,00 /200	6 047,00
Production céréalière	437 917,00 /48	9 123,00
Production cultures abritées	344 672,00 /1	344 672,00
Production fourragère	280 212,00 /46	6 092,00
Production fruitière	100 970,00 /3	33 657,00
Production de légumes frais	91 498,00 /2	45 749,00
Production ovine	78 066,00 /8	9 758,00
Production chevaline	47 080,00 /6	7 847,00
Production animale (autres)	14 337,00 /2	7 168,00
Production totale	**$ 80 483 182,00 /938[2]**	

[1]Une ferme agricole peut comprendre plusieurs unités de production donc plusieurs sources de revenus. Exemples de fermes agricoles : Une ferme comprenant une ou plusieurs productions animales majeures (bovins laitiers, bovins de boucherie, porcs, volailles, etc.) et des productions secondaires telles que cultures fourragères, produits acéricoles ou vente de bois; une ferme dont les sources de revenus proviennent des activités acéricoles et de la vente de bois uniquement; une ferme ayant comme production principale des cultures abritées. Etc.
[2]436 fermes agricoles se partagent 938 unités de productions ou sources de revenus.

Source : MAPAQ, Fiche d'enregistrement, 12 janvier 2006

Le Tableau 2.3 nous renseigne sur les productions d'importance pour le territoire de la MRC Robert-Cliche. Les revenus générés par les productions laitières et porcines, de l'ordre de 30 M$ chacun, sont loin devant les productions avicoles et bovines dont les revenus s'avèrent cinq fois inférieurs. Par ailleurs, si l'on observe le Tableau 2.4, cinq municipalités ont la palme pour leurs revenus laitiers et porcins : par ordre d'importance, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Frédéric, Saint-Victor, Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables. Parmi celles-ci, deux se distinguent soit la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne pour ses fermes laitières cumulant 11,3 M$ de revenus et la municipalité de Saint-Frédéric dont les revenus porcins s'établissent à 15,86 M$ pour l'année 2005. Également, il est à mentionner que la municipalité de Saint-Joseph-

des-Érables se démarque pour son activité agricole même si ses revenus sont trois fois inférieurs à ceux de Saint-Odilon-de-Cranbourne. Cette municipalité a la particularité d'être occupée presque exclusivement par des fermes agricoles dynamiques, ne possède aucun périmètre d'urbanisation et son territoire est affecté agricole à 90 % selon l'étude de caractérisation qui a mené à l'élaboration des Grandes Affectations du territoire de la MRC.

Dans l'ensemble, les fermes demeurent des entreprises familiales et la ferme type peut comprendre plusieurs unités de production donc plusieurs sources de revenu, mais toujours avec une ou deux productions animales dominantes soit laitière, porcine ou bovine. Les revenus de la ferme peuvent être complétés par des productions secondaires telles que les cultures fourragères, les produits acéricoles ou la vente de bois. D'autres fermes peuvent être spécialisées dans les exploitations acéricoles, les productions de cultures abritées, l'exploitation avicole ou encore l'exploitation forestière.

Tableau 2.4 Les revenus agricoles pour les municipalités dont les activités agricoles sont les plus importantes en 2005

	Saint-Odilon-de-Cranbourne		Saint-Frédéric		Saint-Victor		Saint-Joseph-de-Beauce		Saint-Joseph-des-Érables	
Type de productions	***revenu '000 000***	***unités prod.***	***revenu '000 000***	***unités prod.***	***revenu '000 000***	***unités prod.***	***revenu '000 000***	***unités prod.***	***revenu '000 000***	***unités prod.***
Laitière	$ 11,30	/28	$ 1,24	/8	$ 4,37	/31	$ 5,10	/27	$ 4,18	/25
Porcine	6,69	/18	15,86	/12	3,16	/13	1,64	/9	0,45	/6
Avicole	0,00	/1	0,47	/4	3,27	/14	0,85	/1	0,67	/4
Bovine	0,89	/11	0,79	/22	1,10	/28	0,72	/20	0,30	/10
Acéricole	0,49	/20	0,10	/13	0,64	/63	0,12	/26	0,10	/16
Sup.non cultivée	0,22	/31	0,07	/16	0,17	/53	0,20	/33	0,14	/28
Céréalière	0,97	/8	0,03	/5	0,73	/7	0.09	/8	0,03	/5
Cultures abritées	0,00	/0	0,00	/0	0,00	/0	0,34	/1	0,00	/0
Fourragère	0,06	/11	0,07	/8	0,45	/17	0,03	/8	0,03	/4
Fruitière	0,00	/0	0,02	/1	0,28	/1	0,00	/0	0,05	/1
Légumes frais	0,00	/0	0,00	/0	0,71	/1	0,00	/0	0,02	/1
Ovine	0,02	/1	0,02	/2	0,00	/0	0,00	/1	0,00	/1
Chevaline	0,00	/1	0,04	/3	0,00	/0	0,86	/8	0,00	/0
Animale (autres)	0,00	/1	0,01	/1	0,00	/0	0,00	/0	0,00	/0
Total '000 000 $	**$ 19,75**	**/131[1]**	**$ 18,74**	**/95**	**$ 12,93**	**/228**	**$ 9,10**	**/135**	**$ 6,0**	**/102**

[1] St-Odilon : Les 59 fermes agricoles en activité se partagent 131 unités de productions ou sources de revenus.
St-Frédéric : Les 42 fermes agricoles en activité se partagent 95 unités de production ou sources de revenus.
St-Victor : Les 103 fermes agricoles en activité se partagent 228 unités de production ou sources de revenus.
St-Joseph-de-Bce : Les 51 fermes agricoles en activité se partagent 135 unités de production ou sources de revenus.
St-Joseph-des-Érables : Les 39 fermes agricoles en activité se partagent 102 unités de production ou sources de revenus.

Note : Lorsque $0,00 est inscrit, ceci indique que les revenus sont très réduits ou nuls.
Une ferme agricole peut comprendre plusieurs unités de production donc plusieurs sources de revenus. Exemple de fermes agricoles : Une ferme comprenant des vaches laitières, des bovins de boucherie, des cultures fourragères, des revenus de ventes de bois et de produits acéricoles; une ferme dont les sources de revenus proviennent des activités acéricoles et de la vente de bois; une ferme ayant pour production principale des cultures abritées ou encore des volailles; etc.

Source : MAPAQ, Fiche d'enregistrement, 12 janvier 2006

L'acériculture est une activité d'importance sur le territoire de Robert-Cliche et occupe le cinquième rang quant aux revenus générés soit 2 387 522 $ pour 217 unités d'exploitations enregistrées au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (Tableau 2.3). Sur un total de 3 697,58 hectares d'érablières relevées (Tableau 2.5), le nombre d'entailles exploitées est de 675 170 sur une possibilité de 849 786 selon le potentiel de production estimé. En moyenne, une érablière compte 3 111 entailles et des revenus de 11 002 $ soit 3,54 $ l'entaille. La rentabilité des exploitations enregistrées pourrait être supérieure selon les données recueillies puisque le MAPAQ évalue à 174 616 le nombre d'entailles non exploitées soit une possibilité de 21 % d'augmentation. Les secteurs où les potentiels sont les plus élevés

se trouvent dans les municipalités de Saint-Frédéric (46 %), Saint-Joseph-des-Érables (29 %) et Saint-Joseph-de-Beauce (27 %).

Tableau 2.5 La production acéricole; revenus et nombre d'entailles

Ville/ municipalité	Revenus		Entailles exploitées		Entailles potentielles	Entailles non exploitées	Superficie totale de l'érablière
		rg		rg			(hectares)
Saint-Victor	$ 643 102	1	163 135	1	199 965	18 %	899,43
St-Odilon-de-Cranbourne	$ 487 080	2	87 450	3	114 000	23 %	528,47
Saint-Jules	$ 297 672	3	92 500	2	108 800	15 %	448,63
Beauceville	$ 256 289	4	86 885	4	102 696	15 %	420,26
Saint-Séverin	$ 275 669	5	71 200	5	75 300	5 %	290,53
St-Joseph-de-Beauce	$ 119 798	6	56 275	6	76 600	27 %	318,32
Saint-Frédéric	$ 104 805	7	34 150	8	63 400	46 %	314,63
Saint-Joseph-des-Érables	$ 101 785	8	45 850	7	64 350	29 %	290,06
Saint-Alfred	$ 78 603	9	29 025	9	33 275	13 %	136,42
Tring-Jonction	$ 22 718	10	8 700	10	11 400	24 %	50,83
TOTAL	**$ 2 387 522**		**675 170**		**849 786**	**21 %**	**3 697,58**

Source : MAPAQ, GIRMA 2006

La transformation alimentaire occupe une place secondaire dans l'économie locale puisqu'on dénombre 11 entreprises de transformation comptant une dizaine d'employés en moyenne à l'exception de l'entreprise *Agropur* et de la *Fromagerie Gilbert Inc.* qui fournissent du travail à 120 et 33 employés respectivement. Par contre, les produits transformés sont diversifiés comme l'indique le Tableau 2.6. Ainsi, l'ensachage de terre noire, l'eau embouteillée, la transformation laitière (crème, lait chocolaté, beurre, poudre de lait, fromage), les produits de l'érable (sirop et produits dérivés), les produits du miel et ses dérivés ainsi que trois abattoirs dont deux spécialisés dans la préparation de gibiers et un autre dans la découpe de viandes en général, composent ce secteur d'activité.

Tableau 2.6 Nombre d'entreprises de transformation de produits agricoles

Produits de transformation	Beauceville	St-Alfred	St-Frédéric	St-Joseph-de-Beauce	St-Joseph-des-Érables	St-Jules	St-Odilon-de-Cranbourne	St-Séverin	St-Victor	Tring-Jonction	TOTAL
Beurre, poudre de lait, découpe fromages	1										1
Crème, lait et lait chocolaté				1							1
Eau embouteillée									1		1
Fromages				1							1
Sirop d'érable et produits dérivés									2		2
Abattoir (gibier)						1	1			1	3
Miel et produits dérivés										1	1
Ensachage de terre noire, compost						1					1
TOTAL	**1**			**2**		**2**	**1**		**3**	**2**	**11**

Source : MRC Robert-Cliche, CLD Robert-Cliche, 2006.

Enfin, pour rendre compte de la valeur d'un lot agricole, il est à mentionner que le prix d'une terre agricole cultivée varie entre 1 685 $ et 3 200 $ l'hectare sur le territoire de Robert-Cliche. Si la terre cultivée est drainée, sa valeur peut osciller entre 2 472 $ à 5 837 $ l'hectare. Ces valeurs

sont calculées à partir des ventes sur le territoire des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan pour la période 2004-2006[14].

Les problématiques reliées à l'agriculture

Depuis les années 1980, le monde agricole est en mutation. Les fermes familiales se modernisent et répondent à d'autres impératifs de marché : la production industrielle du porc pour l'exportation, la production du bœuf et les quotas de lait. Il advient que le nombre de producteurs diminue de près de 40 %, que les cheptels augmentent jusqu'à quadrupler pour les secteurs bovin, porcin et avicole, que le territoire des fermes en activité s'agrandit bien que le nombre de terres en culture diminue, que les revenus des fermes augmentent et, enfin, que les investissements se multiplient également.

De façon générale, les fermes sont de type familial, possèdent une ou deux productions animales dominantes soit laitière, porcine ou bovine complétées par des productions fourragères, acéricoles ou des activités de vente de bois.

Les principaux enjeux de développement depuis les années 2000 sont liés à l'harmonisation des techniques agricoles eu égard à la protection de l'environnement, à la forte capitalisation des producteurs ainsi qu'à la perte de terres agricoles.

Depuis l'application du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (1997-2002) et du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) qui s'en est suivi en 2002, de nouvelles exigences ont obligé les producteurs à se doter d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), à effectuer un contrôle du taux de phosphore de leurs terres et à investir dans de nouvelles techniques adaptées aux besoins de protection environnementale. Pour les entreprises existantes au 15 juin 2002, exploitant des lieux d'élevage et qui n'augmentent pas leurs cheptels, l'équilibre environnemental sur la base du phosphore est exigé d'ici 2010. Pour toutes les autres entreprises comportant de nouveaux sites d'élevage ou dont les élevages existants sont augmentés, l'application du REA est immédiate. Également, depuis la modification du REA le 16 décembre 2004 interdisant l'augmentation des superficies en culture dans les bassins versants dégradés, ce qui comprend le territoire de la MRC Robert-Cliche, le déboisement de nouvelles terres pour la mise en culture de végétaux, entre autres, ne peut être compris au plan agroenvironnemental à moins que ce déboisement ne soit compensé par l'abandon d'une superficie comparable de culture existante et sous certaines conditions.

Bref, l'équilibre recherché doit être atteint entre le taux de phosphore produit, la capacité d'absorption des sols (richesse des sols) ainsi que le besoin des végétaux et cela doit se réaliser avec les terres en culture que le producteur exploite. Dorénavant, le développement des milieux agricoles devra composer avec le respect de seuils environnementaux de couvert forestier et de biodiversité nécessaires au maintien et au renouvellement de la nature.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, depuis les années 2000, les producteurs ont multiplié leur capital agricole pour répondre aux nouveaux marchés et les nouveaux investissements liés aux exigences environnementales viennent gonfler leur endettement qui est considérable. Ceci nous amène à parler des problèmes occasionnés par cette situation lorsqu'il est temps de céder l'entreprise à une jeune relève.

Il s'avère que la jeune relève, souvent les fils et filles des producteurs, n'a pas les capitaux nécessaires pour acheter la ferme et les aides financières accordées par la *Financière Agricole*, entre autres, ne sont pas suffisantes. Si le propriétaire cède à un de ses enfants, il doit assumer une perte de profit et bien souvent, il reste actionnaire majeur dans l'entreprise.

[14] Financement Agricole Canada, *www.fcc-fac.ca*

Autrement, il peut vendre à d'autres producteurs en tout ou en partie, ce qu'on appelle par démembrement, les quotas, les terres et l'équipement agricole. Il en résulte que le nombre de producteurs diminue et que les fermes grossissent.

L'introduction du gel des superficies en culture dans les bassins versants dégradés au REA concourt à limiter le développement du nombre de terres en culture pour un temps indéterminé. Également, l'urbanisation rurale n'est pas sans contribuer à cet état vu les contraintes sous-jacentes à l'implantation de fonctions urbaines en zone agricole. À titre d'exemple, citons la réglementation sur la cohabitation harmonieuse (les distances séparatrices à respecter pour les épandages des fumiers et lisiers en bordure des résidences isolées, des immeubles protégés et des périmètres d'urbanisation) ainsi que les normes sur la protection des puits d'eau potable municipaux. Somme toute, des mesures de protection liées à l'environnement et à la santé publique afin de maintenir et d'améliorer les conditions de vie générales en milieu rural.

L'agriculture et les pratiques agricoles sont en profond changement et devront, en plus de s'adapter aux règles des marchés qui évoluent rapidement, composer avec les nouveaux impératifs de développement durable respectueux de l'environnement et d'occupation du territoire lié à l'harmonisation des usages en milieu rural.

Pistes de solution et objectifs spécifiques

Les activités agricoles demeurent importantes sur le territoire de la MRC et contribuent sans contredit à son équilibre économique. Toutefois, cet équilibre est attribuable également à d'autres fonctions tout aussi importantes pour les collectivités, telles que l'industrie manufacturière et l'industrie culturelle et touristique. Par ailleurs, les nouveaux paramètres environnementaux et d'occupation du territoire avec lesquels le milieu agricole et l'ensemble des activités des autres secteurs économiques doivent composer dorénavant obligent les municipalités à revoir la gestion de leurs territoires. C'est pourquoi, afin d'intégrer ces nouvelles réalités, d'adapter les nouvelles réglementations au contexte local, de conserver et de stimuler le développement de toutes les fonctions, la MRC a procédé à un examen minutieux de son territoire afin d'identifier les zones dynamiques agricoles à protéger et les secteurs à usages mixtes à encadrer.

Cet exercice a donc conduit à l'élaboration des Grandes Affectations dont l'une est spécifique à l'agriculture : l'Affectation agricole. Celle-ci réserve une grande portion de territoire à la pratique exclusive des activités agricoles alors que l'Affectation agroforestière et l'Affectation forestière, notamment, incluent différents niveaux de cohabitation d'usages (voir Chapitre 4).

Par ces actions, la MRC signifie fermement son intention de protéger les activités agricoles et désire supporter et diriger les agriculteurs dans le présent contexte de mutations et de réorganisations territoriales.

Ainsi, pour la mise en valeur et la protection du territoire agricole, les objectifs spécifiques suivants ont été retenus :

1. Freiner l'occupation des terres agricoles par l'identification de zones spécifiques à l'agriculture;
2. Assurer le maintien des terres en culture et favoriser leur accroissement en fonction des possibilités des sols et de l'équilibre de la biodiversité de l'environnement;
3. Protéger et mettre en valeur les activités agricoles dynamiques dans une optique de développement durable;
4. Favoriser une cohabitation harmonieuse des fermes avec les usages autres qu'agricoles dans des territoires agricoles à usages mixtes contrôlés;
5. Collaborer aux démarches et actions qui stimulent le développement et l'encadrement de la relève agricole;
6. Favoriser le développement d'entreprises de transformation de produits agricoles.

Réponses à des préoccupations particulières

Le zonage de production
Afin d'assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles en zone agricole permanente, le Chapitre 8 du document complémentaire comprend des paramètres pour évaluer les distances séparatrices à respecter entre ces usages. De plus, il introduit des mesures de zonage de production pour les nouveaux élevages et agrandissements se situant à proximité des PU, des affectations récréatives et de villégiature. Enfin, pour répondre aux besoins des entreprises agricoles notamment la reconstruction d'un bâtiment désuet ou l'agrandissement d'un bâtiment existant dont la superficie restreint les activités internes, une disposition générale est introduite afin d'autoriser les travaux d'amélioration des bâtiments et installations à l'intérieur d'une unité d'élevage existante sans toutefois augmenter le caractère dérogatoire par rapport aux distances séparatrices applicables.

Le contingentement des élevages porcins
Le contingentement peut être utilisé pour contrôler le nombre d'installations d'élevage dans un secteur donné, notamment les élevages porcins, afin d'éviter un grand nombre de nuisances pour les résidants. Compte tenu d'une étude détaillée de son territoire, des consultations auprès de chacune des municipalités, de l'UPA et de son Comité consultatif agricole, la MRC ne juge pas nécessaire d'intervenir spécifiquement à cet égard, car aucune problématique particulière n'a été soulevée. Par ailleurs, toujours attentive à l'harmonisation des usages sur son territoire, celle-ci pourra réévaluer le besoin lorsque différents facteurs indiqueront la nécessité d'implanter une telle disposition.

La protection des boisés en zone agricole
Avant tout, il est utile de rappeler que le couvert forestier de la MRC Robert-Cliche s'étend sur plus de 67 %[1] de son territoire et que le pourcentage boisé de ses municipalités constituantes varie entre 52 % et 81 %[2]. Ainsi, la MRC est majoritairement au-dessus des seuils limites reconnus de fragmentation (50 %) et de perte significative de la biodiversité (30 %). Bien que quatre municipalités ont des taux de fragmentation se rapprochant du seuil critique soit Tring-Jonction (52 %), Saint-Victor (55 %), Saint-Jules (59 %) et Saint-Joseph-des-Érables (59 %), les terres de celles-ci, tout comme la majorité des terres de la MRC, possèdent un boisé relativement homogène et en continuité des lots avoisinants ce qui forme des massifs forestiers considérables assurant notamment le maintien de la biodiversité et le rôle de filtre naturel pour l'eau et pour l'air. Par ailleurs, pour l'ensemble de la MRC, le mode de tenure des terres (100 % privé), la grandeur moyenne des lots (20 ha), le type de ferme familiale avec plusieurs revenus (1-2 productions animales,1 acéricole, 1 fourragère et/ou 1 exploitation de bois), l'exploitation d'érablières, le grand nombre de petits propriétaires terriens dont 1600 propriétaires de lots à bois et 900 parmi ces derniers possédant un plan d'aménagement forestier et, enfin, la création d'une certification environnementale des boisés de la Beauce en 2009, sont autant de facteurs qui assurent le maintien et à la régénération du couvert forestier.

D'autre part, la MRC considère qu'il n'y a pas de réelle menace pour la préservation des érablières et des terres en culture. Étant donné que 94 % du territoire de la MRC est en zone agricole permanente et qu'en conséquence la protection des érablières est assurée par l'application de la LPTAA; compte tenu des mesures de contrôle de déboisement comprises au Chapitre 4 du document complémentaire; étant donné que le territoire de la MRC fait partie des bassins versants dégradés et que le REA interdit d'effectuer un déboisement à des fins de mise en culture; considérant que présentement les activités de reboisement des terres agricoles sont minimes comparativement aux années 1970-80 et que les parcelles ciblées, généralement en friche, présentent peu d'intérêt pour l'agriculture; étant donné que les incitatifs au reboisement sont faibles vu le contexte difficile du marché du bois impliquant une baisse des prix et de la demande en matière ligneuse; considérant l'importance des déboursés reliés aux activités sylvicoles (voir Chapitre 2.1.2 La forêt / Les problématiques liées à la forêt), la MRC ne juge pas la situation préoccupante outre mesure et en conséquence ne désire pas intervenir dans le contexte actuel.

Le reboisement en zone agricole
La majorité du reboisement des terres agricoles a été effectué dans les années 70-80, suite aux ravages de la tordeuse des bourgeons d'épinette et au départ de certaines familles agricoles vers les villes et les villages. Une forte diminution des entreprises agricoles a d'ailleurs été observée à ce moment. Depuis, presque toutes les terres agricoles déboisées sur le territoire de la MRC Robert-Cliche sont en culture. La Commission d'aménagement et la MRC considèrent qu'il n'est pas nécessaire d'intégrer une règlementation sur le reboisement au Document complémentaire puisque cette situation n'est pas problématique actuellement. Toutefois, la MRC invite les municipalités à réfléchir sur la pertinence d'une telle réglementation municipale, notamment concernant les conditions de délivrance de permis de reboisement sur leur territoire.

[1]Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière 1998.
[2]Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement / La protection du territoire et des activités agricoles / Annexe II, Couverture forestière des MRC et municipalités étudiées, février 2005.

2.1.2 La forêt

Portrait des milieux forestiers

Selon les dernières données analysées, l'*Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière* évalue le couvert forestier à 67 % du territoire Robert-Cliche soit 56 685 hectares sur les 84 299 hectares totaux. La totalité des terres est de tenure privée (Tableau 2.7) et le nombre de propriétaires est évalué à environ 1 614 selon l'*Association des propriétaires de boisés de la Beauce* (APBB).

Tableau 2.7 Mode de tenure des terres, superficies forestières et couvert forestier

Tenure des terres			Superficies forestières en terres privées			Couvert forestier productif en terres privées			
Domaine public	0 ha	0 %	Forestier	56 685 ha	67 %	Feuillus	11 992 ha	21 %	1,5 m et +
Domaine privé	84 299 ha	100 %	Non forestier[1]	27 598 ha	33 %	Mélangés	23 676 ha	42 %	
TOTAL	**84 299 ha**	**100,0 %**	**TOTAL**	**84 283 ha**	**100 %**	Résineux	16 581 ha	29 %	
[1] Cours d'eau, lacs, etc.; terrains improductifs; terrains à vocation non forestière. [2] Brûlis, coupe totale, friche, plantation						Autres[2]	4 436 ha	8 %	moins de 1,5 m
						TOTAL	**56 685 ha**		

Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées*, mai 2001, Tableau XV, page 15.

Le couvert forestier est composé à 42 % d'essences mélangées, 29 % de résineux, 21 % de feuillus et à 8 % de coupes totales, de territoires en friche (arbustes de moins de 1,5 mètre de hauteur) ainsi que de plantations de moins de 1,5 mètre de hauteur. Aucun brûlis n'est signalé pour la période relevée.

Des massifs de feuillus sont relevés à la rencontre des limites municipales communes de Saint-Jules, Beauceville et Saint-Joseph-des-Érables ainsi que dans le secteur de la rivière des Plante et de la rivière Calway dans les limites des villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce.

Tableau 2.8 Superficie forestière par strates d'âge

Couvert	Strates d'âge					Total
	0-20 ans	**30 ans**	**Jin 0-80 ans[1]**	**50 ans**	**70 ans et +**	
Feuillus	1 289	719	5 606	1 288	3 090	11 992 ha
Mélangés	8 130	4 007	5 119	5 000	1 420	23 676 ha
Résineux	3 085	6 784	863	4 960	889	16 581 ha
TOTAL	**16 940 ha* [2]**	**11 510 ha**	**11 588 ha**	**11 248**	**5 399 ha**	**56 685 ha**
Pourcentage	***30 %***	***20 %***	***20 %***	***20 %***	***10 %***	***100,0 %***

[1] Les jeunes peuplements inéquiennes (Jin) sont ceux dont la majeure partie de la surface terrière est constituée de tiges qui appartiennent à au moins trois classes d'âge consécutives, de 0 à 80 ans. Leur origine remonte donc à moins de 80 ans.
[2] Le total est l'addition des superficies *feuillus, mélangés et résineux (0-20 ans)* ainsi qu'une superficie de 4 436 hectares non compris dans le tableau et provenant de *brûlis, coupes totales, friches et plantations* comme indiqué au *Tableau 2.7.*

Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées*, mai 2001.

On observe également des peuplements résineux en plus grand nombre dans une bonne proportion des territoires plus au sud soit dans la région des lacs Fortin, du Castor, aux Cygnes, Volet et Sartigan (aussi nommé lac Rond). Il s'en trouve également dans les limites territoriales de Beauceville touchant les municipalités de Notre-Dame-des-Pins et de Saint-Simon-les-Mines dans la MRC Beauce-Sartigan.

L'examen des strates d'âge des peuplements au Tableau 2.8 indique que la forêt de Robert-Cliche est reconnue jeune. Celle-ci comporte 50 % de peuplements de 30 ans et moins, 20 % de peuplements jeunes inéquiennes, c'est-à-dire comprenant au moins 3 classes d'arbres

dominantes de 0 à 80 ans, et 30 % de peuplements mûrs de 50 ans et plus. Les peuplements les plus vieux sont généralement situés dans la partie sud de la MRC.

Plusieurs facteurs contribuent au maintien d'une telle forêt. Par exemple, le fait que les terres appartiennent à une multitude de propriétaires privés qui procèdent chacun à des coupes de bois soit pour la vente, soit pour des besoins personnels. Pour plusieurs de ces propriétaires, la vente de bois s'avère un revenu complémentaire à d'autres travaux tels que l'exploitation d'une ferme familiale. Par ailleurs, le fléau des années 70-80 de la tordeuse des bourgeons de l'épinette a également contribué au rajeunissement de la forêt. Rappelons que les ravages de cette maladie ont obligé l'abattage de 30 % de peuplements à dominance de résineux.

Pour l'année 2005 (Tableau 2.9), 118 000 m³ de bois ont été extraits des forêts privées de Robert-Cliche. Le bois de sciage produit, comprenant une faible proportion de bois de déroulage, est évalué à 80 000 m³ alors que le bois à pâte est de 38 000 m³. La matière ligneuse récoltée est donc principalement transformée en bois de sciage (68 %) et est constituée à 89 % de sapins et d'épinettes et 11 % de feuillus. Une grande partie de ces essences est transformée dans les scieries locales alors que le bois à pâte est produit hors région. Ces activités génèrent des revenus de l'ordre de 5 M$ annuellement.

Tableau 2.9 Volume de bois produit pour l'année 2005, MRC Robert-Cliche

Essence	Produit de transformation		
	Pâte	**Sciage et déroulage[1]**	**TOTAL**
Sapin et épinette	27 000 m³	57 000 m³	84 000 m³
Autres résineux	—	14 000 m³	14 000 m³
Feuillus	11 000 m³ (estimation)	9 000 m³	20 000 m³
TOTAL	**38 000 m³ (32 %)**	**80 000 m³ (68 %)**	**118 000 m³ (100 %)**

[1] Cubage estimé. Le bois de déroulage est une faible proportion du total
Source : Données 2005, Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

Le bois de chauffage est la deuxième activité d'importance. Selon l'*Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière*, entre 165 000 et 170 000 m³ de bois de chauffage sont produits annuellement sur le territoire de l'Agence, approximativement[15]. À titre indicatif, on peut déduire qu'en moyenne pour chacune des MRC constituantes du territoire de l'Agence sont produits 34 000 m³ de bois de chauffage. Certaines statistiques étant manquantes, la valeur annuelle de cette production peut être estimée à 1,5 M$ pour Robert-Cliche[16].

Le territoire de Robert-Cliche comporte 28 entreprises de transformation forestière qui génèrent environ 850 emplois (Tableau 2.10). La plupart de celles-ci (22) sont des PME de moins de 50 employés alors que quelques-unes (6) fournissent entre 50 et 150 emplois. Les Habitations Techniques ltée (148 emplois), Romaro 2000 ltée (107 emplois) et Structures Saint-Joseph ltée (72 emplois) figurent parmi les plus importantes, tous secteurs confondus.

Ce secteur d'activités est assez diversifié puisqu'il comporte 14 catégories de transformation. Les petites scieries, au nombre de 8, constituent une catégorie importante dans la production du bois de construction. Il s'agit de la scierie et des séchoirs René Bernard inc., Bernard M & F inc., Séchoirs de Léry inc., Bois Bohemia inc., Fecteau & Frères inc., Scierie Roger Dulac inc. et la Scierie Georges Lessard. Ces entreprises génèrent environ une centaine d'emplois.

[15] Le territoire de l'Agence comprend les MRC Robert-Cliche, La Nouvelle-Beauce, Beauce-Sartigan, Les Appalaches et Lotbinière.

[16] La valeur a été établie en fonction d'un coût de 55$ la corde de bois de chauffage (34 000 m³ / 1,21 m³ x 55$ = 1,5M$).

Tableau 2.10 Nombre d'entreprises de transformation de produits forestiers

Produits de transformation	Beauceville	Saint-Alfred	Saint-Frédéric	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Jules	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Saint-Séverin	Saint-Victor	Tring-Jonction	TOTAL
Bois de construction	5			1	1				1		8
Fermes de toit				1					1		2
Pin jointé, composantes de pin				1			1				2
Composantes pour portes et fenêtres	1			1							2
Portes architecturales	1						1				2
Placage de contreplaqué, de bois dur										2	2
Composantes d'escalier et bois de dimension en bois franc	1										1
Plancher de bois franc	1										1
Armoires de cuisine				1			1		1		3
Manches à balai, brosses						1					1
Maisons préfabriquées				1							1
Sommiers d'érable et tables d'harmonie pour piano					1						1
Médicaments à base d'essences de conifères							1				1
Essence extraite des branches de cèdre						1					1
TOTAL	**9**	**0**	**0**	**6**	**2**	**2**	**4**	**0**	**3**	**2**	**28**

Source : MRC Robert-Cliche, CLD Robert-Cliche, 2006.

Pour les autres catégories (13), elles couvrent un grand éventail puisqu'il peut s'agir de la fabrication de fermes de toit, de contreplaqués, de planchers de bois franc, de portes architecturales, de maisons préfabriquées tout aussi bien que de produits spécialisés tels que des pièces pour pianos (Les Pianos André Bolduc inc.) ou de médicaments à base d'essences de conifères comme les huiles essentielles *Artriben* de l'entreprise *BEN ARTH*. Au total, ces entreprises fournissent de l'emploi à environ 750 personnes. Il est à noter qu'on ne connaît pas la part de bois de provenance locale utilisé dans les produits manufacturés par ces dernières entreprises.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les terres forestières appartiennent à quelque 1 614 propriétaires de lots d'une superficie de 20 à 30 hectares. Selon le sondage SOM 2004 commandé par l'*Association des propriétaires de boisé de la Beauce (APBB),* en général, l'âge moyen des propriétaires est de 55 ans et ils sont constitués à 37 % d'ouvriers spécialisés, à 21 % d'agriculteurs, à 20 % de retraités et à 12 % de professionnels. La plupart effectuent eux-mêmes les travaux de récolte de la matière ligneuse et la production de bois est leur principale motivation à posséder un lot et plus de 25 % y habitent.

Par ailleurs, la majorité des producteurs (90 %) récolte du bois de chauffage une fois l'an, moins de la moitié (41 %) récolte du bois à pâte une fois l'an, tandis que le bois de sciage est récolté moins fréquemment par environ les trois quarts des producteurs, le sondage ne précisant pas la fréquence.

Depuis la mise en place du programme de mise en valeur, chaque année, nombre d'entre eux effectuent des travaux sylvicoles dans le but d'obtenir un boisé en santé et productif. Actuellement, ils sont plus de 900 à posséder un plan d'aménagement forestier pour un territoire correspondant aux deux tiers de la superficie forestière de Robert-Cliche. D'après l'*Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière,* une moyenne de 285 propriétaires de boisés reçoivent annuellement environ 1 545 $ en aide financière pour des travaux sylvicoles ce qui représente un total de 440 453 $ (Tableau 2.11). Pour l'année 2006-2007, les sommes ont été principalement allouées à des travaux d'entretien de plantation

(194 365 $), de traitement précommercial et commercial (63 949 $), de reboisement (33 900 $) et de préparation de plans d'aménagement forestier (30 034 $).

En moyenne, pour chaque année couvrant la période 2002 à 2007, les plans d'aménagement forestier sont au nombre de 126, le total des contrats de reboisement est de 181 000 plants pour une trentaine d'hectares et les traitements précommercial et commercial couvrent une moyenne de 165 hectares (Tableau 2.12).

Tableau 2.11 Nombre de propriétaires et somme moyenne accordée par propriétaire dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, 2002-2007.

Période	Nombre de propriétaires desservis	Montant total accordé	Somme moyenne accordée par propriétaire
2006-2007	257	$ 349 741	$ 1 361
2005-2006	286	$ 391 534	$ 1 369
2004-2005	280	$ 463 120	$ 1 654
2003-2004	300	$ 414 900	$ 1 383
2002-2003	303	$ 582 972	$ 1 924
TOTAL 5 ans	1 426	$ 2 202 267	
Moyenne 5 ans	285	$ 440 453	$ 1 545

Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, *Rapports financiers annuels,* www.arfpc.ca.

Tableau 2.12 Travaux sylvicoles réalisés en vertu du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, 2002-2007.

Année	Préparation de terrain	Reboisement	Entretien de plantation	Traitement précom. & commercial	Drainage forestier & voirie forestière	Plan d'aménagement forestier	Visite conseil
2006-2007	21,0 ha	88 310 plants	205,9 ha	72,5 ha	3,1 km	122	50
	17 025 $	33 900 $	194 376 $	63 949 $	4 067 $	30 034 $	6 400 $
2005-2006	32,6 ha	150 400 plants	176,7 ha	136,4 ha	4,8 km	111	36
2004-2005	18,1 ha	140 600 plants	242,7 ha	167,3 ha	7,2 km	96	61
2003-2004	43,9 ha	182 500 plants	134,4 ha	174,7 ha	5,6 km	141	45
2002-2003	43 ha	347 000 plants	195 ha	272 ha	12 km	159	30
TOTAL 5 ans	**158,6 ha**	**908 810 plants**	**954,7 ha**	**822,9 ha**	**32,7 km**	**629**	**222**
Moyenne 5 ans	*31,71 ha*	*181 762 plants*	*190,94 ha*	*164,58 ha*	*6,54 km*	*126*	*44*

Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, *Rapports financiers annuels,* www.arfpc.ca.

Les problématiques liées à la forêt

Comme mentionné précédemment, l'activité économique du secteur forestier est attribuable à l'action d'une multitude de petits producteurs forestiers ainsi qu'à une trentaine d'entreprises de transformation comprenant notamment 8 scieries.

Sur l'ensemble des volumes de bois extraits de la forêt de la MRC (152 000 m^3), 53 % est destiné à la transformation par sciage et déroulage, 25 % aux usines de pâtes hors région et 22 % au bois de chauffage pour le marché local.

Une des principales difficultés des propriétaires de boisés est l'incapacité d'assumer l'ensemble des coûts reliés à l'aménagement de leurs peuplements. Ceci s'explique, entre autres, par le peu de rentabilité des travaux sylvicoles dont les retombées sont à long terme et par des revenus de vente de bois qui ne génèrent pas la marge de manœuvre nécessaire pour permettre la réalisation de tels travaux.

Pour 2006 et 2007, les prix offerts aux propriétaires de boisés privés ont diminué de 10 % à 25 % selon les catégories de bois. Il appert que les montants offerts pour le bois à pâte par les acheteurs sont en lien direct avec les droits de coupe versés par l'industrie pour la récolte de bois en terres publiques. Quant au prix du bois de sciage, il fluctue selon les ententes canado-américaines sur le bois d'œuvre et, en grande partie, dépend du marché de la construction qui prévaut aux États-Unis.

Conséquemment, les programmes d'aide de l'*Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière* font l'objet d'une forte demande des propriétaires de boisés d'autant plus que pour les 10 prochaines années (2007-2017), les plantations existantes auront besoin d'éclaircies pour produire les récoltes escomptées. Par ailleurs, il faut mentionner qu'actuellement les terres forestières ne sont pas exploitées à leur pleine capacité et que les possibilités de production pourraient grandement être améliorées (nombre de tiges à l'hectare) si leur mise en valeur était intensifiée.

La crise de l'industrie forestière des années 2001-2006, période charnière entre la fin de l'Accord canado-américain sur le bois d'œuvre (1996-2001) et la nouvelle entente de sept ans (2006-2013), n'est pas sans avoir affecté les petits propriétaires de lots. Afin de mettre en perspective le marché local, parlons d'abord du contexte général.

Pendant la période 2001-2006, le gouvernement états-unien a imposé des taxes compensatoires sur les bois d'œuvre canadiens prétendant que le coût de celui-ci était moins élevé sur le marché américain en raison des faibles redevances exigées aux compagnies forestières par le Canada pour le bois en provenance des terres publiques.

D'après les États-Unis, à titre d'exemple, il en coûte 18 $ pour exploiter un arbre au Québec comparativement à 34 $ dans l'État du Maine (Tableau 2.13). Selon une étude de la firme Del Degan, Massé et Associés, le coût d'exploitation d'un arbre au Québec est plutôt de 44 $ en raison des difficultés rencontrées pour couper et transporter le bois des terres publiques[17]. S'il est une différence, elle se situe au niveau de la transformation du bois qui est moins dispendieuse au Québec que dans les états de la Nouvelle-Angleterre et de ce fait, le produit québécois demeurerait compétitif sur le marché américain.

Tableau 2.13 Prix d'exploitation d'un arbre au Québec et dans l'État du Maine (États-Unis)

Selon les États-Unis		Selon le Québec
Coût d'un arbre dans l'État du Maine	**Coût d'un arbre au Québec**	**Coût réel d'un arbre au Québec (Del, Degan, Massé et Associés)**
En moyenne : 34 $	Redevance : 12 $	Redevance : 12 $
	Coût d'exploitation : 6 $	Coût d'exploitation moyen : 32 $
TOTAL : 34 $	**TOTAL : 18 $**	**TOTAL : 44 $**

Source : Article tiré de *La Semaine Verte* sur le site de Radio-Canada : www.radio-canada.ca/actualite/semaineverte/020310/boisoeuvre.html

[17] Les coûts pour exploiter le bois majoritairement en provenance des terres publiques au nord du Québec sont considérables. Il s'agit des coûts reliés aux forêts difficiles d'accès, à la petitesse de la matière ligneuse, aux longues routes occasionnant des frais appréciables de transport ainsi qu'aux coûts d'une main-d'œuvre devant être hébergée dans des camps.

Même si elles ont été remboursées à 80 % avec l'entente de 2006-2013, les taxes perçues par les États-Unis entre 2002 et 2006[18] (plus de 4,5 milliards de dollars américains) ont eu comme conséquence, doublées de la montée du dollar canadien et du ralentissement de la construction aux États-Unis et au Canada depuis 2004, de fragiliser l'industrie forestière québécoise et canadienne. Il s'en est suivi une baisse de la concurrence et la fermeture de plusieurs usines entraînant la mise à pied de milliers d'ouvriers.

Au Québec, l'année 2007 s'est terminée avec la fermeture de 150 scieries sur 500 et la mise à pied de 12 000 travailleurs[19]. Pour la MRC Robert-Cliche, on note une perte de 56 emplois pour le secteur du bois de construction et ouvré[20]. La hausse du dollar canadien et la révision à la baisse de la possibilité annuelle de coupe (PAC) sur les terres publiques par le gouvernement québécois ajoutent à la conjecture défavorable pour l'industrie forestière. S'il était des entreprises qui comptaient sur la faible valeur du dollar canadien pour maintenir leur avantage concurrentiel, la parité de celui-ci avec le dollar américain a mis un terme à leur existence. Par ailleurs, sous l'action de groupes écologiques réclamant des lois plus sévères pour la protection des forêts et suite aux recommandations de la Commission Coulombe[21], le gouvernement a réduit en moyenne 23 % la PAC sur les terres publiques. Cette réduction provient d'un rajustement des calculs prévisionnels et de l'introduction de nouvelles notions de protection des boisés.

Cependant, pour la région Chaudière-Appalaches, ce qui vaut également pour la MRC Robert-Cliche, les scieries frontalières sont demeurées en fonction, sans mise à pied d'ouvriers importante, mais la production de bois d'œuvre a subi un ralentissement suite à une baisse de la demande des produits québécois. Selon la nouvelle entente de 7 ans[22], ces industries, une dizaine pour la région dont trois pour la MRC Robert-Cliche, sont exemptées des taxes sur le bois d'œuvre résineux, mais doivent cependant respecter leur part de marché. Si leur contingent est dépassé pour une période donnée, le supplément doit être déduit sur le contingent de la période suivante. Il faut mentionner que la provenance de la matière première pour ces industries est à 63 % de l'Ontario et des états de la Nouvelle-Angleterre contre 37 % de la région.

Du côté du bois à pâte, l'industrie forestière est également en difficulté. Compte tenu des prix élevés de l'énergie, de la vigueur du dollar canadien et de la baisse de la demande en papier journal et d'autres types de papiers fins, le volume des exportations canadiennes ayant chuté de 7,6 % entre 2004 et 2005, plusieurs industries ont dû fermer alors que d'autres ont ralenti leur production. Depuis l'année 2000, le prix des copeaux a augmenté de 10,4 % en moyenne par année pour les producteurs de l'Est du Canada notamment en raison de la fermeture de scieries, celle-ci ayant entraîné une baisse de l'approvisionnement en copeaux.

---

[18] Les États-Unis ont imposés à l'automne 2001 un droit anti-dumping de 12 % auquel s'est rajouté, pendant cinq mois à l'automne, un droit compensateur temporaire de 19 % pour contrer le prix concurrentiel du bois d'œuvre canadien sur le marché américain. Toutefois, les industries frontalières de Chaudière-Appalaches se sont vu imposé la taxe de 12 % uniquement.

[19] *Une usine de 10M$ pour produire de l'éthanol à partir de résidus de bois,* Journal *Le Soleil*, 21 septembre 2007, section Affaires, page 42.

[20] *Les entreprises manufacturières de Robert-Cliche subissent les contrecoups du contexte économique*, CLD Robert-Cliche, 27 mars 2008, www.cldrc.qc.ca.

[21] Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise dont le mandat général était de dresser l'état de la situation en ce qui concerne la gestion des forêts publiques du Québec et recommander des améliorations qui permettraient de bonifier le régime forestier dans une perspective de développement durable; un rapport a été déposé en décembre 2004.

[22] *Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique,* qu'on peut trouver sur le site des Affaires étrangères et Commerce international Canada, section : Contrôles à l'exportation et à l'importation, sous-section : Bois d'œuvre, http://www.dfait-maeci.gc.ca/trade/eicb/softwood/menu-fr.asp

La Beauce, dont le bois destiné à la production de papier est transformé hors région, n'échappe pas au ralentissement dans la production. À l'été 2007, un arrêt temporaire des réceptions de bois s'est effectué aux usines de Kruger et Abitibi Consolidated qui desservent les propriétaires privées membres de l'*Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB).* Par ailleurs, mentionnons que les acheteurs usent de leur avantage et font pression pour faire diminuer le *prix au chemin* du bois à pâte de 10 %.

Devant cette conjecture, ce qui fait problème en Chaudière-Appalaches, c'est que la demande en bois à pâte résineux est susceptible de diminuer alors que la matière première est disponible en grande quantité. Selon l'APBB, d'ici 10 ans, horizon 2017, le volume de bois disponible à la récolte augmentera de 40 % en raison des travaux sylvicoles (éclaircies). La question de trouver des débouchés pour le bois qui était jusqu'à aujourd'hui destiné à la production de pâte, demeure entière. Il en est autrement du bois de sciage. L'augmentation des volumes disponibles est de bon augure pour une industrie dont seulement 30 % de l'approvisionnement provient des propriétaires de boisé privés.

Pistes de solution et objectifs spécifiques

La première décennie de l'an 2000 demeurera une période de bouleversements et de recherche de solutions pour atteindre un nouvel équilibre de production forestière compte tenu de la ressource disponible, du surplus de capacité de transformation des usines du Québec et de la concurrence des pays producteurs. La réduction des besoins nord-américains en papier en raison du développement des communications informatiques, les coûts de production et l'appréciation du dollar canadien, en autres, obligent les industries canadiennes de pâtes et papiers à revoir leurs activités et à planifier leurs productions en fonction de produits plus fins dont la demande est émergente.

C'est le cas du papier d'impression et d'écriture dont les exigences de qualité sont croissantes : de 1995 à 2005, les exportations pour ce type de papier augmentent d'environ 50 % passant de 3,75 à 5,75 milliers de tonnes. La conversion de la production de papier journal en production de papiers de pâte mécanique non couchés (plus fins) en est un exemple qui, selon Ressources naturelles Canada, pourra à long terme assurer la croissance de l'industrie du papier et d'écriture au Canada.

Pour ce qui est du bois d'œuvre résineux, les industries doivent impérativement revoir leur production, plusieurs l'ont déjà fait ou sont en réorganisation, en fonction d'une demande qui a également changé et qui se maintiendra durant plusieurs années. Tout comme l'industrie forestière canadienne des années 1970 à 1995 qui, pour prendre le virage technologique basé sur la transformation de petites billes de bois à grand débit, a dû se doter d'usines plus vastes et diminuer le nombre de scieries de 1800 à 1000, l'industrie des années 2000 devra être innovante et axer la production sur les créneaux spécialisés tels que les panneaux de construction comprenant les contreplaqués et les panneaux de particules orientés[23].

Sachant que les exportations canadiennes en panneaux de construction de 1997 à 2005 ont augmenté d'environ 70 %, passant de 5,5 à 9,5 millions de mètres cubes, le développement des produits de 2e et 3e transformation est plus que jamais la solution à envisager pour retrouver cet équilibre perdu et le retour d'une économie prometteuse.

En Chaudière-Appalaches, l'APBB abonde en ce sens et croit que c'est une nécessité pour que le développement forestier retrouve un nouvel équilibre. Selon elle, une des solutions retenues pour pallier à la baisse de la demande en bois résineux est d'inciter les entreprises à produire une plus grande quantité de produits de déroulage destinés à la conception de produits de 2e et 3e transformation.

---

[23] *L'État des forêts au Canada 2005-2006,* site internet de Ressources naturelles du Canada; *Industrie du Bois,* site internet de L'Encyclopédie Canadienne Historica; commentaires de l'Association des propriétaires de Boisés de la Beauce.

Malgré la conjoncture, l'association affirme que la demande pour les produits de la forêt à l'échelle nord-américaine et mondiale ira en progressant dans les années à venir. L'accroissement de la population, le besoin de recourir à des matériaux écologiques ou qui exigeront moins d'énergie à produire, la demande pour les produits substituts au pétrole sont autant de facteurs qui favoriseront la demande en matière ligneuse. Pour être en mesure de saisir ces opportunités, la région doit augmenter le niveau actuel de la mise en valeur de ces boisés et tirer le plus grand parti des autres ressources que recèle la forêt telle que la production d'essences naturelles, la culture de l'if pour des fins médicales, l'observation de la faune et les activités de récréation. Enfin, l'introduction de la certification forestière est vue comme un moyen de concilier l'exploitation de la matière ligneuse avec la protection de l'environnement, de maintenir la demande pour le bois local et d'accéder éventuellement à de nouveaux marchés de produits certifiés. L'APBB a lancé officiellement en juin 2008 son projet de certification environnementale des boisés privés de la Beauce et compte finaliser son implantation en 2012.

Par ailleurs, sensible au bouleversement qui affecte toute l'industrie forestière et désirant relancer celle-ci dans une approche de développement durable, le gouvernement du Québec a mis sur pied la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe) et remis son rapport en décembre 2004. Suite à celui-ci, en début d'année 2008, un Livre vert a été produit, *La forêt, pour construire le Québec de demain,* et promet des changements majeurs. Entre autres, l'instauration d'un nouveau régime forestier qui accorde plus de place aux régions dans la gestion des forêts publiques, la mise à terme des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) dans un horizon de 5 ans, l'accès pour un plus grand nombre d'entreprises à des volumes de bois récoltés en terres publiques ainsi que la reconduction du principe de résidualité de la *Loi sur les forêts* qui accorde une priorité au bois disponible en terres privées avant de récolter celui en terres publiques.

Tout en étant réceptifs et heureux des intentions du gouvernement de revoir la gestion de la forêt au Québec notamment en ce qui a trait à la mainmise de l'industrie forestière sur le développement forestier, l'union des producteurs agricoles (UPA), la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) ont produit un mémoire en réponse au Livre vert qui déplore le manque de vision pour le territoire forestier et de reconnaissance des organismes de gestion en place. Par ailleurs, celui-ci mentionne qu'à plusieurs égards, que ce soit pour les mécanismes de gestion, la définition des organismes responsables, le fonctionnement du principe du premier preneur, la distinction entre le développement forestier et le développement industriel, etc., des précisions et des améliorations sont à apporter et propose des solutions à prendre en considération. La réflexion n'étant pas encore terminée, d'autres étapes sont à franchir avant la mise en place de réelles mesures adaptées au contexte forestier qui évolue.

Devant les profonds changements économiques avec lesquels les propriétaires de boisés devront composer au cours des années 2007-2017, la MRC Robert-Cliche ne peut qu'appuyer toutes démarches ou actions porteuses de solutions pour le maintien et le développement de l'industrie forestière sur son territoire. De plus, par l'élaboration d'orientations et d'objectifs ainsi que la mise à jour de sa réglementation sur la coupe forestière, elle entend réunir les conditions nécessaires à la conservation de la forêt et de sa biodiversité mais également favoriser l'exploitation de la matière ligneuse respectueuse de l'environnement.

À la lumière de ces observations, la MRC Robert-Cliche entend donc poursuivre les objectifs spécifiques suivants :

1. Collaborer avec les organismes du milieu à l'augmentation de la mise en valeur des boisés privés et à l'optimisation de l'exploitation de la forêt selon des pratiques sylvicoles reconnues dans le respect de l'environnement et de la biodiversité;
2. Soutenir le développement d'autres ressources forestières (acériculture, récolte de l'if, etc.) qui assurent la protection et le renouvellement des ressources naturelles;

3. Contribuer à la protection de la faune et plus particulièrement à la sauvegarde des zones habitées par des espèces animales ou végétales rares et menacées;
4. Favoriser le développement des activités récréotouristiques et de villégiature dans le respect de l'environnement;
5. Collaborer à la mise en place d'une certification forestière auprès des propriétaires de boisés privés.

2.1.3 Les ressources minérales

Les principales activités d'exploitation

Sur l'ensemble du territoire de la MRC Robert-Cliche, on relève peu de sites d'extraction d'envergure. Les activités minières ont pris fin avec la fermeture de la mine d'amiante opérée par la compagnie Carey Canada Inc. en avril 1986. Actuellement, la reprise des activités dans ce secteur n'est pas envisagée, mais elle demeure possible à long terme. Par ailleurs, cinq municipalités ont formé une régie qui s'est portée acquéreur du site d'opération de l'ancienne mine pour créer un parc industriel[24].

En ce qui concerne les carrières et sablières, huit sites d'exploitation détiennent des certificats d'autorisation délivrés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) et le Tableau 2.14 en présente une description détaillée. Celui-ci indique également quelques entreprises ou propriétaires possédant des privilèges d'exploitations dont aucun certificat n'est requis.

En marge de ces exploitations permises, une entreprise d'extraction de terre noire à culture, Beauce-Terre, est en activité sur le lot 24-C du Rang 3 de la municipalité de Saint-Jules. Bien que cette activité nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), aucun certificat d'autorisation du MDDEP n'est requis.

La grande majorité des carrières et sablières sur le territoire de la MRC Robert-Cliche est destinée à des fins personnelles et agricoles. Ces activités d'extraction ne nécessitent donc pas d'autorisations de la CPTAQ et du MDDEP.

La ressource aurifère

Le Fond d'exploration minérale Estrie/Chaudière-Appalaches (FEMECA), a effectué de nombreuses études sur le potentiel aurifère de la région, notamment à Beauceville. En effet, des forages effectués dans le secteur des Rapides du Diable vers la fin des années 90, font état d'un réel potentiel économique au niveau de l'exploitation de l'or.

La corporation dont la mission était de stimuler la prospection et l'exploration minière et de promouvoir un développement dynamique du secteur minéral dans la région, a affirmé que Beauceville serait le secteur aurifère le plus prometteur au sud du Québec. Faute de financement, la corporation a du cesser ses activités de recherches et de promotion des ressources minérales au début des années 2000.

Nécessitant des investissements importants, les gisements d'or dans la région demeuraient donc inexploités, exception faite de quelques petits prospecteurs québécois et américains venant passer une partie de la saison estivale dans la région dans l'espoir de trouver des quantités intéressantes d'or dans la rivière.

Le potentiel aurifère de la région est toutefois de nouveau un sujet d'actualité depuis 2007 alors que la compagnie minière Golden Hope Mines ltd, qui détient les droits miniers dans la région, projette d'effectuer de plus amples études dans le secteur des rivières des Plante et le Bras

[24] La Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante comprend les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin pour la portion Robert-Cliche ainsi que les municipalités d'East-Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus pour le secteur de la MRC Les Appalaches.

Saint-Victor. Les conclusions du FEMECA et les études préliminaires de Golden Hope Mines ltd. sont suffisamment encourageantes pour inciter l'entreprise à approfondir ses recherches.

En effet, Golden Hope Mines ltd. a procédé à l'étude des roches intrusives ultrabasiques de la région, celles-ci étant de bons indices de la présence d'or, de platine, de cobalt, de cuivre et de zinc. Des séances d'information ont été tenues dans la région en mars 2009 afin d'informer la population des travaux en cours et des prochaines étapes prévues. Pour 2009, des visites terrains pour échantillonnages et forages sont prévues afin de caractériser les secteurs potentiels ultérieurement.

Tableau 2.14 Certificats d'autorisation pour l'exploitation de carrières et de sablières

Titulaire du certificat	Projet autorisé	Localisation	Numéro de dossier et date du certificat d'autorisation
Roy, Clermont	Agrandissement de l'aire d'exploitation d'une sablière	Lot 73-P, Rang2, cadastre paroisse de Saint-Frédéric; Municipalité de Tring-Jonction	Dos. : 400 330 969 Date : 2006/07/11
Pavage Sartigan ltée,	Agrandissement d'une sablière et installation d'un procédé de concassage-tamisage	582-P, Rang 5 Nord, cadastre de la paroisse de St-Victor; Municipalité de Saint-Victor	Dos. : 400 313 804 Date : 2006/05/26
Société Forestière Poulin enr. (Pavage Sartigan ltée)	-	Lots 458-P, 459-P, 460-P, rang St-Gaspard, cadastre de la paroisse de St-François; Ville de Beauceville	Dos. : 1-12-7610 -02657 -02 Date : 06-07-2004 à 01-12-2013
Les Excavations François Vachon	-	Lot 1062-P, rang St-Jean, cadastre de la paroisse de St-Joseph; Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Dos. : 1-12-7610 -04014 -00
Gestion J.M.S, inc.	-	Lots 357-P, 358-P, Rang 3, cadastre de la paroisse de St-Victor; Munic. de Saint-Victor	Dos. :1-12-7610 -04529 -01 Date : 25-01-2002 à 25-09-2010
Ville de Beauceville; Carrière Beauceville inc.	Activités de concassage et de tamisage dans le parc industriel	Lots 87-29-P, 89-8-P, Rang 1 Nord-Est, cadastre de la paroisse de St-François; Ville de Beauceville	Dos. : 1-12-7610 -04708 -01 Date : 14-09-2001 à 31-12-2005 Note : demande de nouveau CA en cours
Sintra inc.	-	Lots 1038-P, 1039-P, rang St-Jean, cadastre de la paroisse de St-Joseph; Ville de Saint-Joseph	Dos. : 1-12-7610 -00117 -01 Date : 29-11-2004 à 01-11-2014
Paula Nadeau	-	Lots 2139-P, 2140-P, rang St-Étienne, cadastre de la paroisse de St-François; Municipalité de Saint-Alfred	Dos. : 1-12-7610 -01740 -00
DROITS ACQUIS			
Pierres Dures de l'Est (Béton Saint-Georges inc.)	-	Lots 177-P, 179-P, 182-P et 185-P, Rang 1 Nord-Est, cadastre de la paroisse de St-François	Dos. : 1-12-7610 -02718 -01
Les Gravières GNVR	-	Lots 28-31-32-33, rang Deux Nord, Tring-Jonction	-
Gravière M.J. Lessard	-	Lots 34AP-34P-35P-36P-36AP, Route 112, Tring-Jonction	-
Régie Intermunicipale du Parc Industriel Beauce-Amiante	-	Lots 145P-146P, Rang Trois Nord, Tring-Jonction	-
Monique Fortin	-	Lot 73P, rang Deux Sud, Tring-Jonction	-
Excavation Dany Dodier	-	Lot 73P, rang Trois Sud, Tring-Jonction	-
Béton Saint-Éphrem	-	Lots 41P-43-P, Rang Deux Sud, Tring-Jonction	-

Note : Selon la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du MDDEP, les informations réunies dans le présent tableau peuvent être incomplètes.
Sources : Site du MDDEP, registre public, milieu industriel, 17 janvier 2007. Compilation des certificats d'autorisation depuis le 1er juin 2002; MDDEP, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Les problématiques liées aux ressources minérales
L'exploitation des ressources minérales peut entraîner certaines nuisances pour la population. Le bruit et la poussière engendrés lors de l'extraction et le transport des matières peuvent en effet perturber les activités résidentielles aux alentours. De plus, ce type d'activité modifie considérablement la topographie et l'intégrité d'un site. Par exemple, l'exploitation de carrières et sablières occasionne des percées dans le paysage naturel non harmonieuses avec le milieu environnant.

Pistes de solution et objectifs spécifiques
Actuellement, le territoire de Robert-Cliche comporte une dizaine de carrières et sablières sous certificat d'autorisation délivré par le MDDEP ou avec droits acquis, et celles-ci sont sous contrôle et ne posent aucun problème majeur. Pour leur part, les activités minières sont pratiquement nulles et il n'y a pas de projet depuis la fermeture de la mine Carey.

À priori, la MRC est favorable à la réalisation de projets d'exploitation de ressources minérales sur son territoire; l'exploitation de la mine Carey en est un exemple. Cependant, elle n'est pas sans considérer les nuisances que de tels travaux peuvent créer et à ce titre elle croit nécessaire de contrôler ou pour le moins atténuer leurs impacts sur l'environnement.

Pensons notamment à l'implantation de boisés qui contribuent non seulement à réduire les bruits d'exploitation mais aussi à retenir les matières polluantes telles que les poussières et les gaz. La conservation d'une zone boisée autour des sites d'extraction et la réhabilitation post-fermeture sont également des exemples d'aménagement pouvant être appropriés.

Dans une optique de contrôler les activités d'exploitations des ressources minérales, la MRC intègre à son document complémentaire des dispositions d'encadrement pour les carrières et sablières ainsi que pour les nouvelles industries.

Enfin, la MRC Robert-Cliche identifie les objectifs spécifiques suivants pour le développement des ressources minérales sur son territoire :

1. Favoriser le développement économique lié à l'exploitation des ressources minérales;
2. Limiter les nuisances associées à l'exploitation de la ressource.

2.2 La culture, le patrimoine et le tourisme

2.2.1 La culture

La contribution des PME à l'essor culturel

La culture se présente comme l'ensemble des usages, des coutumes, des manifestations artistiques, religieuses, intellectuelles qui définissent et distinguent une société. Les beaucerons, comme d'autres au Québec, possèdent une culture qui leur est propre. Pour exister, elle se doit d'être soutenue par des personnes et des organismes et sa diffusion doit être assurée par l'intermédiaire d'équipements et d'infrastructures appropriés. Le Tableau 2.15 présente les organismes et entreprises œuvrant dans le milieu culturel dont la portée est régionale.

La MRC Robert-Cliche ne pourrait être ce qu'elle est sans la présence d'une multitude de PME qui contribuent fortement au maintien et au développement économique, social et culturel des localités. Plus encore, la création et la réussite de celles-ci sont redevables au courage et à la débrouillardise de plus d'un résidant qui, par la conjugaison de leurs efforts et de leurs déterminations à réussir, ont créé en quelque sorte un mode de vie social bien à eux qu'on pourrait qualifier de culture entrepreneuriale.

Cette culture d'affaires, bien ancrée dans les façons d'être et d'agir de la plupart des beaucerons, modélise les rapports interpersonnels. L'échange, le troc, la corvée, le bénévolat, la commandite font partie intégrante des gestes quotidiens familiaux, amicaux, professionnels et autres.

La culture, au sens large, n'y échappe pas, elle se maintien et prolifère au rythme de ces comportements. En bout de course, il n'est pas rare de voir une ou plusieurs entreprises soutenir une activité, groupe ou projet culturel local. Étant bien établies dans chacune des municipalités et villes, et soucieuses de l'avenir collectif, celles-ci ne manquent pas à l'appel des gens qui, pour la plupart, y travaillent.

Cependant, bien que ces aides soient pratique courante, c'est seulement depuis la dernière décennie que l'on note une volonté partagée par différentes collectivités et organismes à reconnaître et à mettre en valeur la culture beauceronne à l'échelle régionale par la reconnaissance d'équipements et d'infrastructures culturels régionaux.

Les principales contraintes du milieu culturel et ses besoins

La somme des actions entreprises par le passé dans plusieurs municipalités porte à croire à de réels engagements des collectivités à mettre en valeur la culture locale. Mais pour les organismes qui dépendent en grande partie des bénévoles et qui ont de la difficulté à se faire reconnaître et soutenir financièrement, le découragement mène l'entreprise à vivoter un temps avant de rendre l'âme.

C'est le cas, entre autres, des arts de la scène où l'on voit des organismes naître et disparaître à tour de rôle, ou ralentir grandement les activités, faute de ressources et de soutien de la part du milieu. À titre d'exemple, notons l'aventure de l'école d'art dramatique « École Arlequin » et les troupes « Théâtre de l'Estèque » et « Théâtre de la Corvée ».

Pour pallier au manque de support, d'autres organismes formés de bénévoles se sont dotés de commanditaires sérieux pour subvenir à leurs coûts fixes. C'est le cas, par exemple, de la chorale La Société lyrique de la Nouvelle-Beauce[25] qui, en se dotant d'instrumentistes professionnels permanents rémunérés, a pu consolider sa troupe, diversifier et maintenir un programme de chants varié tout en augmentant la qualité de ses prestations publiques.

[25] La Société Lyrique de la Nouvelle-Beauce a ses racines à Beauceville et comprend des membres répartis dans toute la Beauce. Le point de chute pour la correspondance est toujours dans cette ville.

Tableau 2.15 Organismes et entreprises culturels à portée régionale

Organismes	Missions	Localisation	Territoire couvert
MÉDIA			
Beauce.tv	Site d'archivage d'émissions communautaires	Virtuelle	Local, régional
Beauce-Média incluant l'Hebdo-Régional	Journal d'information	Hors MRC (Sainte-Marie)	Local (excepté Beauceville et Saint-Victor) et régional
Beauce-Week-End	Journal d'information		Local (plusieurs municipalités de la MRC)
L'Éclaireur-Progrès incluant l'Hebdo-Régional	Journal d'information	Hors MRC	Local (Beauceville et Saint-Victor) et supralocal
Télévision communautaire de Beauceville	Diffusion d'émissions d'information	Beauceville	Local, régional
Télévision communautaire de Saint-Victor	Diffusion d'émissions d'information	Saint-Victor	Local, régional
Enbeauce.com	Journal d'information Internet	www.enbeauce.com	Local, régional
Éditionbeauce.com	Journal d'information Internet	www.editionbeauce.com	Local, régional
BIBLIOTHÈQUE			
Bibliothèques affiliées au réseau CRSBP (Beauceville, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Victor, Saint-Frédéric et Saint-Séverin	Premier accès gratuit à l'univers culturel Lieu de conférences, d'expositions et d'animation	Dans chacune des municipalités affiliées	Municipal et intermunicipal
ORGANISME DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE			
Société du patrimoine des Beaucerons & Centre d'archives régional	Organisme régional de conscientisation à l'histoire et à la sauvegarde du patrimoine	Maison de la Culture, Saint-Joseph-de-Beauce	Régional et suprarégional
Comité du patrimoine bâti de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Application des règles du programme d'aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux et recommandation des interventions appropriées aux propriétaires soucieux de préserver le caractère particulier et authentique de leur propriété.	Saint-Joseph-de-Beauce	Municipal
Société du patrimoine de Saint-Victor-de-Beauce	Sauvegarde, archivage et diffusion de l'héritage historique, ethnographique, agricole et religieux de Saint-Victor	Saint-Victor	Municipal
Comité patrimoniale et culturel de Beauceville	Promouvoir toutes formes d'activités culturelles Préserver et diffuser le patrimoine archivistique de Beauceville.	Beauceville	Municipal
Société historique de Saint-Odilon-de-Cranbourne	Mise en valeur du patrimoine et de la culture	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Municipal
Comité de développement de Saint-Séverin	Mise en valeur du patrimoine et de la culture	Saint-Séverin	Municipal
MUSIQUE ET THÉÂTRE			
École de musique Normande Labbé	Formation musicale en chant, piano, violon, guitare, etc.	Saint-Joseph-de-Beauce	Municipal et intermunicipal
École de musique Arquemuse	Formation musicale en chant, piano, violon, guitare, etc.	Saint-Joseph-de-Beauce	Municipal et intermunicipal
Théâtre du Vieux Couvent	Productions de théâtre amateur et professionnel	Saint-Frédéric	Municipal, intermunicipal, interrégional
MUSÉE & GALERIE D'ART			
Musée Marius-Barbeau	Conservation, mise en valeur et diffusion du patrimoine culturel	Maison de la Culture, Saint-Joseph-de-Beauce	Régional et suprarégional
Musée Marius-Barbeau (archéologie)	Reconnaissance du potentiel archéologique d'un fortin (Blockhaus)	Beauceville	Régional et suprarégional
Galerie d'art, école secondaire Veilleux	Diffusion des œuvres des artistes régionaux	Saint-Joseph-de-Beauce	Municipal et intermunicipal

Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC Robert-Cliche, 2007. (SUITE SUR LA PROCHAINE PAGE)

Tableau 2.15 Organismes et entreprises culturels à portée régionale (suite)

Organismes	Missions	Localisation	Territoire couvert
SALLE DE SPECTACLE			
Hôtel National	Production de spectacles professionnels	Tring-Jonction	Local et régional
Différentes écoles publiques et privées	Productions de spectacles étudiants et amateurs	Différentes municipalités	Municipal et intermunicipal
Hôtel de ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Productions de théâtre amateur et professionnel	Saint-Joseph-de-Beauce	Municipal et intermunicipal
Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC Robert-Cliche, 2007.			

Dans d'autres cas, ces efforts ont mené à des encouragements concrets et pourvus de budgets favorables avec le soutien de plusieurs instances décisionnelles. Un exemple remarquable est celui de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce par la prise en main de son développement culturel. C'est avec la collaboration de nombreux organismes, entreprises et citoyens depuis plusieurs années que celle-ci a décidé de se doter de moyens pour diffuser et mettre en valeur la culture locale sous tous ses aspects. Ce qui l'a mené à être récipiendaire d'une haute distinction soit sa nomination comme « Capitale culturelle du Canada 2006 » assortie d'un fonds de 500 000 $ pour soutenir les activités culturelles. On peut nommer également la municipalité de Saint-Séverin qui a pris un tournant culturel avec la création en 2005 du « Festival du Film de Saint-Séverin » ainsi que la municipalité de Saint-Jules avec le « Camp l'Étincelle » et plusieurs autres.

La Maison de la Culture, située à Saint-Joseph-de-Beauce, est le seul équipement ou infrastructure culturel d'importance régionale reconnu par la MRC. Ce centre culturel regroupe sous un même toit le Musée Marius-Barbeau, institution suprarégionale reconnue par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), la Société du patrimoine des Beaucerons, le Centre d'archives régional, la Bibliothèque intermunicipale ainsi que l'École de musique Arquemuse.

Malgré que plusieurs localités possèdent une salle de spectacle faisant partie soit d'un centre communautaire, d'un bâtiment institutionnel ou autres, ce qui est au mérite de chacune, aucune de celles-ci n'a une reconnaissance régionale. La MRC aurait grand besoin de ce type d'équipements sous une forme qui serait à établir compte tenu de la diversité des besoins, intérêts et façons de faire de l'ensemble de la population notamment en ce qui a trait aux arts de la scène. Il va de soit qu'une volonté collective est de mise ainsi que la participation des élus locaux et des instances gouvernementales pour concevoir et mettre en place un tel projet.

2.2.2 Le patrimoine

Le patrimoine matériel et immatériel

Le patrimoine peut être défini comme le bien, l'héritage commun d'une collectivité ou d'un groupe humain. Celui-ci peut prendre une forme tangible soit par les nombreux bâtiments, monuments, objets, archives et vestiges archéologiques relatant l'histoire d'une communauté. Mais il peut également être intangible soit par l'ensemble des traditions et modes d'expressions culturels tels que la musique, le chant et la danse qui caractérisent une région comme la Beauce, par exemple.

Par la multitude d'archives et d'objets qu'ils comportent, le Musée Marius-Barbeau et le Centre d'archives de la Société du patrimoine des Beaucerons sont sans contredit des endroits par excellence pour relater l'histoire, la culture, l'architecture et les us et coutumes de la MRC Robert-Cliche. Outre la Société du patrimoine des Beaucerons, quatre municipalités et villes se sont dotées d'organismes similaires mais d'envergure locale soit la Société du patrimoine de Saint-Victor-de-Beauce, le Comité patrimonial et culturel de Beauceville, la Société historique de Saint-Odilon-de-Cranbourne ainsi que le Comité de développement de Saint-Séverin (Les Amis du Patrimoine). Chaque organisme à pour mission de mettre en valeur et de diffuser les us et coutumes, les arts et les traditions populaires de sa localité.

Avec la contribution d'une ou de plusieurs sociétés historiques, des expositions itinérantes sont présentées dans les bibliothèques de Robert-Cliche. On relève également la présence de kiosques culturels lors d'événements tels que La Fête des Moissons en Beauce à Saint-Joseph-de-Beauce qui présente, entre autres, le travail d'artistes et d'artisans actuels ainsi que des objets aratoires anciens.

À elle seule, la Société du patrimoine des Beaucerons compte 600 000 documents photographiques, 145 mètres d'archives textuelles, plus de 1 000 cartes et plans ainsi que 6 000 volumes. En y ajoutant les archives des quatre autres sociétés et les artéfacts accumulés, la MRC Robert-Cliche se considère riche en documents et objets pour l'interprétation de son histoire.

La problématique du patrimoine bâti et l'effort de valorisation

Avec les actions répétées et cumulatives des sociétés de protection du patrimoine à diffuser, sensibiliser et rendre accessible l'histoire à tous, le besoin s'est fait sentir de prendre des mesures pour protéger également le patrimoine bâti qui fut négligé voire grandement affecté par le goût de la modernité durant les années 1960-70. La société d'aujourd'hui compte encore des exemples mémorables à sauvegarder.

Sur l'ensemble du territoire, très peu de bâtiments de la période antérieure à 1850 sont relevés. À l'exception de quelques vestiges archéologiques, l'ensemble de ceux-ci ont été démolis ou détruits par l'effet des inondations répétées de la rivière Chaudière. De plus, les premiers ensembles institutionnels et religieux ont dû être démolis pour faire place à des bâtiments mieux adaptés aux besoins de la population grandissante. Actuellement, les fiches d'évaluation foncière démontrent que plus de 24 % (1 785) des bâtiments de la MRC ont été construits antérieurement à 1930, ce qui laisse présager la possibilité d'une grande variété de projets de mise en valeur.

Désireuses d'assurer la conservation et de mettre en valeur le patrimoine bâti, les villes et municipalités ont procédé au cours de dernières années à l'élaboration d'inventaires architecturaux parfois assortis de programmes de restauration. Les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville ont mis en place de tels programmes qui ont eu un effet bénéfique sur l'ensemble du paysage bâti.

Plusieurs bâtiments et ensembles architecturaux ont été doté de statuts particuliers afin d'assurer leur protection perpétuelle. Ainsi, l'ensemble institutionnel de Saint-Joseph-de-Beauce (église, presbytère, orphelinat, couvent et collège) a été classé lieu historique national par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF); le palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce et les objets du culte (anges et tabernacle) de l'église de Beauceville ont reçu une reconnaissance du même ministère; la gare ferroviaire de Tring-Jonction a reçu une citation de la municipalité et une désignation par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada; et enfin, le cimetière de Saint-Séverin s'est vu accordé une citation par cette dernière.

Plusieurs autres bâtiments institutionnels (églises et presbytères, couvents, etc.) et domestiques (circuits de maisons patrimoniales) sur le territoire contribuent au patrimoine collectif et constituent également des exemples architecturaux à conserver.

Enfin, mentionnons qu'un projet d'inventaire patrimonial régional à été mis de l'avant par le CLD de Robert-Cliche dans le cadre d'une entente triennale signée en 2006 entre la MRC et le MCCCF pour la mise en œuvre de la Politique Culturelle de la MRC adoptée en 2005.

2.2.3 Le tourisme

L'accueil touristique

Le visiteur qui parcoure la MRC Robert-Cliche a le plaisir d'observer la beauté de la vallée de la rivière Chaudière et de visualiser les magnifiques panoramas sur les hauts plateaux des Monts Notre-Dame (Appalaches). Si le goût d'explorer la campagne, les champs et les forêts

pittoresques en véhicules de loisirs l'intéresse, pistes cyclables, circuits de VTT et motoneiges sont à sa disposition.

Par contre, s'il parcourt les secteurs civilisés, il peut y découvrir des ensembles patrimoniaux des plus intéressants de même que plusieurs types de maisons ancestrales dont la québécoise « à fausses cheminées ». Et cela par l'intermédiaire du circuit patrimonial de Beauceville, du circuit « La Gorgendière », résultat d'une collaboration entre le Musée Marius-Barbeau et la ville de Saint-Joseph-de-Beauce, ou plusieurs autres circuits patrimoniaux municipaux ou intermunicipaux.

S'il désire en savoir plus sur les gens qui y habitent et échanger avec eux, plusieurs activités lui sont offertes, selon les saisons, telles que La Fête des Moissons en Beauce et le Festival des Travailleurs de Saint-Joseph-de-Beauce, le Rock Jam de Beauceville, Les Festivités Western de Saint-Victor ainsi que le Festival du Film de Saint-Séverin. De plus, d'autres choix lui sont possibles tel que le Festival de Saint-Frédéric qui prend de l'ampleur à chaque année, puisque chacune des localités tient des festivités annuelles. Enfin, mentionnons, que des évènements culturels sont aussi accessibles, les concerts populaires de l'Orchestre Symphonique de Québec à Saint-Joseph-de-Beauce de 2005, 2006 et 2007 en sont de bons exemples.

Depuis le tournant des années 2000, le tourisme est en évolution sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Certaines actions ont contribué à favoriser cet essor tel que la prise en charge régionale de l'offre touristique par les trois MRC de la Beauce [26] via leurs CLD respectifs. Ces organismes ont pris entente pour élaborer un concept global qui présente la Beauce d'un bloc sous l'angle de quatre volets soit *Sports, plein air et santé, Culture et patrimoine, Festivals et événements* ainsi que *Saveurs régionales* et cela de façon harmonieuse et complémentaire. La plupart des produits et attraits pour l'ensemble des trois MRC se retrouvent donc réunis sous une même appellation et figurent dans plusieurs documents ou informations divulgués sur le territoire de la Beauce.

Dans cette foulée de prise en charge, la MRC Robert-Cliche a décidé de développer le créneau culturel sur son territoire et sa première démarche a consisté à se doter d'une politique culturelle. Celle-ci a permis de cibler les éléments et attraits qui caractérisent et distinguent Beauce-Centre tout en consolidant, bien sûr, sa place au sein de la grande Beauce.

L'amélioration de l'accueil touristique fait partie des priorités de Robert-Cliche. Actuellement, les infrastructures ou sources d'informations offertes aux visiteurs sont regroupées pour desservir les trois MRC de la grande Beauce. Ainsi, le grand public dispose de deux bureaux d'accueil sur le territoire beauceron soit celui de Sainte-Marie au nord et celui de Saint-Georges plus au sud. S'ajoute à cela, le site internet destinationbeauce.com, une parution dans le guide de l'Association touristique régionale (ATR) Chaudière-Appalaches, différentes campagnes publicitaires annuelles et, enfin, une carte touristique régionale affichant le concept des quatre volets touristiques. Également, de nombreux liens, notamment avec Tourisme Chaudière-Appalaches, acheminent la clientèle vers le site de la Beauce.

137-11
14-10-2011

137-11
14-10-2011

Les principales contraintes liées à la politique d'accueil

2.2.4 Pistes de solutions et objectifs spécifiques

La MRC Robert-Cliche, en commun accord avec les différents intervenants culturels du milieu et de la population, s'est dotée en 2005 d'une politique culturelle. Cet exercice a été rendu possible grâce à la participation financière du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec via son programme « Villes et villages d'art et de patrimoine » ainsi que de la MRC Robert-Cliche.

[26] MRC Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et La Nouvelle-Beauce

Cette politique se veut un guide pour la planification et la structuration du développement culturel de la région. Elle permet à la communauté, via la MRC, à partir d'une vision commune de « sa » culture, de fixer des principes directeurs et des axes d'intervention pour stimuler le développement culturel sous toutes ses formes qui intègre autant la dimension locale que supralocale. Cet outil de planification fournit aux instances décisionnelles des critères sélectifs qui non seulement stimulent la réalisation de projets et d'activités culturels originaux mais offrent également un cadre de base pour positionner et diffuser les projets au sein de la communauté culturelle globale.

Conséquemment, la mise en place de cette politique permet de consolider et de mettre en valeur chacun des organismes culturels sur le territoire. En outre, la politique assure une cohésion supralocale pour cibler les besoins en équipements et infrastructures futures afin de répondre adéquatement aux besoins de la collectivité. La mise en œuvre de la politique est sous la responsabilité du CLD Robert-Cliche.

Après avoir élaboré un plan d'action, s'ensuit, en 2006, le lancement d'une entente triennale de développement culturel 2006-2009 entre la MRC Robert-Cliche et le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Cette entente impliquait une participation financière de ces deux derniers respectivement de 30 000 $ et de 45 000 $ ainsi que l'engagement d'une somme de 15 000 $ du CLD Robert-Cliche et de 15 000 $ de participation du milieu. Une nouvelle entente 2009-2012 a été conclue pour des investissements totaux de 160 200 $ (60 000 $ du MCCCF; 100 200 $ MRC / CLD / milieu).

Tout en respectant les critères d'intervention stipulés à la politique culturelle, l'entente 2009-2012 reconduit le Fonds culturel, le concours d'œuvres d'art et l'animation dans les bibliothèques. De plus, elle met en œuvre des mesures de sensibilisation pour lier les décideurs et la population aux arts et la culture ainsi qu'à la protection et la mise en valeur du patrimoine (formations, conférences, mise sur pied d'une clinique d'architecture patrimoniale Chaudière-Appalaches, etc.)[27].

Suite à la mise en place de la politique et des ententes culturelles, un questionnement sur la promotion touristique régionale s'en est suivi et a mené à la création de tables régionales de promotion représentatives du concept global d'offre touristique en Beauce mentionné précédemment. Ainsi, le CLD Nouvelle-Beauce, le CLD Robert-Cliche et le CLD Beauce-Sartigan se sont concertés pour mettre de l'avant la *Table de promotion de la culture*, la *Table de promotion des saveurs régionales* ainsi que de la *Table de promotion des activités de plein air et des festivals et événements.* Chacune de celles-ci étant rattachée à une MRC, Robert-Cliche s'est vu attribuer la table culturelle. Favorisant les échanges et la concertation de tous les intervenants et acteurs du territoire, ces tables ont été créées dans le but d'améliorer la connaissance des équipements et de leurs rôles sur le territoire ainsi que pour élaborer des outils et moyens de promotion culturelle et touristique.

Enfin, mentionnons que la Chaire du Canada en patrimoine ethnologique a créé un site sur l'inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI). Celui-ci couvre tout le Québec et vise à identifier, documenter et valoriser les savoirs, savoir-faire et pratiques qui se trouvent en Beauce, entre autres, et qui contribuent à sa richesse et à sa diversité. Cet outil permet donc à la population de découvrir les porteurs et porteuses de tradition orale, les « chef-d'oeuvreux » et autres personnages qui participent à la dynamique culturelle, économique et sociale de leur milieu.

Par sa volonté de reconnaître et de stimuler le développement de la culture, du patrimoine et du tourisme, la MRC Robert-Cliche se fixe les objectifs spécifiques suivants :

[27] Entente de développement culturel 2009-2012, CLD Robert-Cliche, 2009.

1. Favoriser la divulgation d'une image représentative des valeurs, coutumes et aspirations de la grande communauté de Robert-Cliche mettant en avant-plan la culture et le patrimoine et qui contribue à développer un sentiment d'appartenance au sein de la communauté;
2. Inciter tous les intervenants du milieu culturel, patrimonial et touristique à travailler ensemble et à se donner des buts communs afin d'unir leurs actions pour la réalisation de projets régionaux;
3. Pourvoir la grande communauté de Robert-Cliche d'équipements et d'infrastructures qui procurent les assises nécessaires à la reconnaissance, à la production et à la divulgation des arts et des cultures locales;
4. Reconnaître et favoriser les actions municipales de mise en valeur des différentes formes du patrimoine beauceron et susciter la création de projets d'envergure régionale;
5. Assurer la mise en place de supports de communication et de diffusion efficaces qui facilitent la découverte des éléments culturels, patrimoniaux et touristiques du territoire.

2.3 L'environnement

La question de l'environnement grandit en importance au sein de nos préoccupations. En effet, les gouvernements, les municipalités, les entreprises et la population en général prennent de plus en plus de mesures afin de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement. Que ce soit par l'entremise de règlementations, de politiques, de pressions publiques ou tout simplement d'initiatives personnelles, ces mesures visent à améliorer la qualité de vie et la santé de la population ainsi qu'à préserver nos ressources naturelles et la faune.

2.3.1 L'eau potable

Au Québec, environ 86,5 % de la population s'approvisionne en eau potable à partir de réseaux d'approvisionnement. Le reste de la population, soit 13,5 %, s'alimente quant à elle en eau potable à partir de puits privés. Cette proportion est toutefois plus élevée pour la région Chaudière-Appalaches (25,9 %), tout comme pour la MRC Robert-Cliche (32,3 %), principalement due au caractère rural de la région (Tableau 2.16).

On dénombre sept réseaux municipaux d'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la MRC (*Plan 1 L'environnement et les contraintes*, en annexe et Tableau 2.17). Un seul de ces réseaux, celui de Beauceville, prend la majorité de sa source via l'eau de surface, à partir de la rivière du Moulin. Ce réseau dessert 23 % de la population de la MRC. Les autres réseaux s'approvisionnent via les eaux souterraines de la région et desservent 44,7 % des habitants de la MRC. Finalement, 32,3 % de la population s'alimente en eau potable à partir de puits individuels.

Tableau 2.16 Alimentation en eau de consommation au Québec*

MRC/Région/Québec	Eau de surface		Eau souterraine			
	Réseau		Réseau		Puits individuel	
	Population	%	Population	%	Population	%
MRC Robert-Cliche	4 390	23,0	8 523	44,7	6 150	32,3
Région Chaudière-Appalaches	182 892	47,2	104 404	26,9	100 435	25,9
Ensemble du Québec	6 344 905	75,2	801 472	11,3	957 621	13,5

*Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.
Source : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement (maintenant MDDEP), 2000.

Tableau 2.17 Les réseaux municipaux d'approvisionnement en eau de consommation de la MRC Robert-Cliche

Nom de la municipalité	Nombre de personnes desservies*	Type d'approvisionnement du réseau
Beauceville	5 300	Rivière et eau souterraine
Saint-Frédéric	875	Eau souterraine
Saint-Joseph-de-Beauce	3 500	Eau souterraine
Saint-Jules	198	Eau souterraine
Saint-Odilon-de-Cranbourne	850	Eau souterraine
Saint-Victor	1 500	Eau souterraine
Tring-Jonction	690	Eau souterraine

*Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises
Source : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement (maintenant MDDEP), 2000.

Selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et ses règlements, seuls les réseaux d'approvisionnement et les puits individuels qui alimentent 21 personnes et plus sont soumis à un contrôle de la qualité des eaux. En effet, les résultats d'analyse de nombreux paramètres concernant les substances microbiologiques, inorganiques, organiques, radioactives et la turbidité doivent être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Le nombre et la fréquence des échantillons à prélever sont déterminés par

règlement selon le nombre de personnes desservies par le réseau ou par le puits. Sur le territoire de la MRC, on dénombre 23 réseaux privés desservant plus de 20 personnes. Ces réseaux sont donc assujettis aux exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (Tableau 2.18).

Tableau 2.18 Réseaux privés d'alimentation en eau potable*

Nom du réseau	Municipalité
Club de golf Beauceville inc. (et Restaurant Road Runner)	Beauceville
Agropur coopérative	Beauceville
Purolator Courrier Ltée	Beauceville
Reliure Express	Beauceville
Club de motoneige de Beauceville inc.	Beauceville
La fraternité Saint-Pie X Canada	Beauceville
Ministère de la défense	Beauceville
Mario Daigle (Église)	Beauceville
Arboriculture de Beauce inc.	Beauceville
Érablière L.P.R. S.E.N.C.	Beauceville
Bar centre sportif Beauceville	Beauceville
La Fabrique de Saint-Alfred	Saint-Alfred
Municipalité de Saint-Alfred (bureau municipal)	Saint-Alfred
Les assemblages de Beauce inc. (Confections Bianka inc.)	Saint-Alfred
Le cercle des fermières	Saint-Alfred
Grondin Transport inc.	Saint-Frédéric
Ferme Bergino S.E.N.C.	Saint-Joseph-de-Beauce
Raymond Vachon (cabane à sucre)	Saint-Odilon-de-Cranbourne
La Fabrique de Saint-Séverin	Saint-Séverin
La Corporation municipale (bureau municipal et caisse)	Saint-Séverin
La Corporation municipale (Dépanneur/restaurant)	Saint-Séverin
Carmin Pomerleau (cabane à sucre)	Saint-Séverin
Le Domaine à l'Héritage	Saint-Séverin

*Données incomplètes pour Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Victor.
Sources : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2007; MRC Robert-Cliche, 2007

De plus, les exploitants de ces réseaux sont tenus selon le *Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES)* de délimiter les aires d'alimentation et de protection bactériologique et virologique de leurs prises d'eau. Ces secteurs sont identifiés à la section 5.6 du document complémentaire.

2.3.2 Les milieux riverains

L'implantation de résidences principales et secondaires le long des lacs et des cours d'eau est de plus en plus prisée par la population. Les rives des rivières Chaudière, Calway et des Plante, le pourtour des lacs Beaurivage, Fortin, aux Cygnes et Richard, ainsi que les domaines Miro et Ruel constituent en effet des lieux d'établissement privilégiés par la population.

Plusieurs activités liées à l'implantation de résidences et à l'entretien des terrains peuvent toutefois avoir des impacts significatifs sur la qualité de l'eau et sur les habitats aquatiques et riverains. En effet, les aménagements réalisés à proximité des plans d'eau, l'utilisation d'engrais et de pesticides ainsi que le déboisement sont toutes des activités qui peuvent altérer l'équilibre physico-chimique de l'eau, entraînant ainsi des problématiques tels la prolifération d'algues, le réchauffement de l'eau, la disparition d'espèces fauniques et floristiques et l'accumulation de sédiments. L'ensemble de ces impacts réduit grandement le nombre d'usages de l'eau par la population ainsi que la qualité de vie en milieu riverain.

Plusieurs mesures ont été initiées par les gouvernements, les municipalités, les entreprises et les résidents afin de réduire la contamination des lacs et cours d'eau. L'implantation d'étangs

d'épuration de la municipalité de Saint-Victor, qui traite les eaux usées municipales et industrielles, a permis de réduire considérablement les rejets polluants dans la rivière Bras Saint-Victor. D'autres municipalités ont également entrepris d'installer de telles infrastructures. Ainsi, la qualité de l'eau de la rivière Chaudière et de ses affluents s'est améliorée de façon non négligeable au cours des dernières années. Pensons également à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, qui définissent des normes d'implantation, de construction et d'entretien en bordure des lacs et des cours d'eau afin de préserver la qualité, la diversité et l'intégrité de ceux-ci ainsi que de la faune et la flore qui y habite.

2.3.3 L'agriculture et l'exploitation forestière

Les bonnes pratiques agricoles et forestières sont déterminantes pour l'environnement. En encadrant la gestion des déjections animales et des matières fertilisantes on réduit les risques de surfertilisation des lacs et des cours d'eau, de même que la contamination des sources d'eau potables, notamment par les coliformes fécaux, les nitrates ou le phosphore. Une coupe forestière adéquate et une bonne gestion au niveau de la construction des chemins forestiers limitent quant à eux la perturbation de la faune et de la flore avoisinante, en plus de limiter l'érosion des sols et le ruissellement.

Les activités agricoles couvrent une superficie de 38 473 hectares sur le territoire, ce qui représente 46 % de la MRC. Dû aux conditions climatiques et pédologiques plutôt difficiles de la région, les activités agricoles sont davantage orientées vers les productions animales que végétales. Les productions laitières et porcines sont les deux principales activités agricoles de la MRC.

Le secteur forestier occupe également une superficie importante sur le territoire de la MRC. En effet, la forêt couvre environ 67 % du territoire, en incluant les boisés de ferme et les érablières. Appartenant à des propriétaires privés, l'exploitation de cette forêt n'est pas soumise aux exigences de la *Loi sur les forêts* et des règlements. Ce sont donc les règlements locaux et régionaux qui régissent ce secteur d'activités. Ces exigences réglementaires visent non seulement à éviter la coupe excessive des ressources forestières, mais également à encadrer les activités qui en découlent et à protéger les milieux naturels et les prises d'eau potable.

2.3.4 Les milieux humides

Au total, les milieux humides couvrent une superficie de 753 hectares sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, ce qui correspond à moins de 1 % de sa superficie totale (Tableau 2.19). Plus de la moitié des milieux humides sont localisés dans les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne et de Saint-Victor (*Plan 1 L'environnement et les contraintes*, en annexe).

La société de conservation Canards Illimités Canada, un organisme sans but lucratif qui se consacre à la protection des milieux humides, a procédé à la cartographie de ces milieux à partir d'informations obtenues auprès d'Environnement Canada et du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).

Le plus grand secteur occupé par ces écosystèmes est localisé dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, en bordure de la rivière Etchemin. Il s'agit d'un marécage d'une superficie de 178 hectares. D'autres marécages d'importance peuvent être observés au lac Volet à Saint-Alfred, et en bordure des rivières du Cinq et Calway situées respectivement dans les municipalités de Saint-Victor de Saint-Odilon-de-Cranbourne. La superficie de ces milieux varie entre 8 et 20 hectares.

Les tourbières couvrent une superficie totale de 112 hectares. Les plus grandes sont localisées près des rivières Calway, Viveine et du ruisseau Boulet à Saint-Odilon-de-Cranbourne, en bordure du ruisseau Giroux à Beauceville, ainsi qu'au sud du parc industriel de Tring-Jonction. Des parcelles de tourbières en exploitation par leurs propriétaires à Saint-Frédéric, Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Odilon-de-Cranbourne, couvrent une superficie de 15 hectares.

Un autre milieu humide important, de 8,5 hectares, est localisé autour du Lac du Castor dans la municipalité de Saint-Victor. Sa composition n'a toutefois pas encore été étudiée. La présence de marais sur le territoire de la MRC est quant à elle plus limitée. Ces milieux, de superficie n'excédant pas 2,3 hectares, peuvent être observés dans les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Beauceville, de Saint-Joseph-de-Beauce, de Saint-Alfred et de Saint-Victor.

Tableau 2.19 Superficie des milieux humides par municipalités

Municipalité	Superficie municipalité (ha)	Marais (ha)	Marécage (ha)	Tourbière (ha)	Non-classifié* (ha)	Total (ha)
Beauceville	16 717	1	57	20	8	86
Saint-Alfred	4 399	1	42	0	10	53
Saint-Frédéric	7 312	0	4	8	5	17
Saint-Joseph-de-Beauce	11 491	4	56	5	0	65
Saint-Joseph-des-Érables	5 152	0	6	0	2	8
Saint-Jules	5 557	0	4	0	0	4
Saint-Odilon-de-Cranbourne	13 060	1	297	45	27	370
Saint-Séverin	5 916	0	5	0	0	5
Saint-Victor	12 178	2	81	14	11	108
Tring-Jonction	2 760	0	0	21	16	38
Total	**84 542 ha**	**10 ha**	**551 ha**	**112 ha**	**79 ha**	**753 ha**

* Le type de milieu humide n'a pas été caractérisé
Source : Société de conservation Canards illimités Canada, 2006

2.3.5 La faune et la flore

Le territoire de la MRC Robert-Cliche abrite également de nombreuses espèces fauniques terrestres et aquatiques. Une seule espèce d'oiseau menacée ou susceptible d'être désignée menacée a toutefois été répertoriée, soit la pie-grièche migratrice.

Cette espèce, inscrite sur la liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec a été répertoriée à Saint-Joseph-de-Beauce. Commune au sud de la province au début du XXe siècle, la pie-grièche migratrice a connu un déclin massif au cours des dernières décennies, si bien qu'elle est maintenant presque disparue du Québec.

Bien que la présence d'espèces fauniques menacées ou susceptibles de l'être soit limitée sur le territoire, la précarité de certaines espèces floristiques est quant à elle plus importante. La diffusion de ces informations est par contre limitée afin d'éviter le pillage des ressources. Nous pouvons toutefois spécifier que le territoire de la MRC abrite différentes espèces vulnérables, menacées ou susceptibles de l'être tel que l'adiante des Montagnes Vertes, l'ail des bois, le noyer cendré, le rhynchophore capillaire, la verge d'or à grappes et le scirpe de Clinton.

2.3.6 Les habitats fauniques

La protection des espèces fauniques ne consiste pas seulement à protéger les animaux en tant que tel, mais elle vise également la protection de leur habitat. En ce sens, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a identifié certains habitats considérés comme essentiels à la protection de la faune au Québec et régit, par l'entremise du *Règlement sur les*

habitats fauniques, les activités susceptibles de modifier ces habitats sur les terres du domaine de l'État.

Le territoire de la MRC Robert-Cliche inclut deux types d'habitats fauniques, c'est-à-dire des aires de confinement du cerf de Virginie ainsi qu'un habitat du rat musqué. D'une superficie de 1 468 hectares, une aire de confinement du cerf de Virginie est délimitée par la route 173 à l'ouest, le périmètre d'urbanisation de Saint-Joseph-de-Beauce au nord, l'autoroute 73 à l'est et la route du Golf au sud, dans la ville de Beauceville. Une seconde aire est localisée dans le secteur de la rivière Etchemin à Saint-Odilon-de-Cranbourne. Cet habitat occupe une superficie de 457 hectares. L'habitat du rat musqué, d'une superficie de 5 hectares, est quant à lui situé en bordure du Lac du Castor à Saint-Victor (*Plan 1 L'environnement et les contraintes*, en annexe).

Ces trois habitats fauniques sont localisés à l'intérieur de terres privées et ne sont donc pas soumis aux exigences du *Règlement sur les habitats fauniques*. Toutefois, une attention particulière devrait être apportée à ces milieux lors des interventions réalisées dans le secteur, afin de préserver ces habitats et la faune qui les habitent.

2.3.7 Problématiques relatives à l'environnement

Près de 75 % de la population de la MRC Robert-Cliche s'alimente en eau de consommation à partir de l'eau souterraine. Bien que la qualité de cette eau soit actuellement très bonne, cette ressource est encore très peu connue. Et puisque le renouvellement de ces eaux s'effectue beaucoup plus lentement que pour les eaux de surface, elles sont plus vulnérables à la contamination. Ainsi, l'importance d'approfondir nos connaissances au niveau des nappes d'eau souterraine sur le territoire de la MRC Robert-Cliche n'est plus questionnée.

Une seconde problématique est observée au niveau du contrôle de la qualité de l'eau potable. En effet, les réseaux d'approvisionnement et les puits individuels desservant moins de 21 personnes ne sont soumis à aucune norme de qualité. Ainsi, il est difficile d'évaluer la qualité de ces eaux et des risques de contamination et d'intoxication sont possibles.

Sur le territoire de la MRC, environ 3 700 unités ne sont reliées à aucun réseau municipal d'évacuation des eaux usées, ce qui représente environ 30 % du nombre d'unités totales de la MRC. De ce nombre, on évalue à un peu plus de 1 000 les résidences qui ne possèderaient pas de système d'évacuation pour leurs eaux usées. La conformité des installations septiques existantes en vertu du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) est également à vérifier pour l'ensemble du territoire. Cette source possible de pollution induit donc certains risques de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines.

Ce risque de contamination peut être accentué par de mauvaises pratiques agroforestières effectuées sur le territoire ainsi que par l'implantation non règlementaire de résidences en milieu riverain. L'épandage de matières fertilisantes et de déjections animales à des moments inopportuns peut entraîner une lixiviation de ces matières vers les lacs et cours d'eau. Une attention particulière doit également être portée à la bande riveraine en terre agricole et forestière. En effet, une bande riveraine réduite limite sa capacité à retenir les sédiments de toutes sortes, qui peuvent atteindre les cours d'eau et s'y accumuler.

L'arrivée des cyanobactéries dans les lacs de la région, notamment au lac Fortin et au lac aux Cygnes à Saint-Victor, n'est donc pas indifférente aux causes mentionnées précédemment. En effet, la dégradation de la qualité de l'eau est intimement liée aux activités anthropiques réalisées non pas seulement à proximité des cours d'eau mais également, aux activités réalisées à l'échelle du bassin versant.

Les milieux humides et les plaines inondables de la MRC Robert-Cliche peuvent également être soumis à des pressions à incidence environnementale. En effet, l'importance de l'agriculture notamment en zone inondable, l'urbanisation, la faible présence de bande riveraine le long de la

rivière Chaudière et de ses tributaires et le déboisement non contrôlé dans la région peut entraîner une perte de milieux humides, et de la faune et de la flore qu'ils abritent[28]. L'altération des milieux humides limite donc leur capacité à ralentir le flux des eaux de ruissellement et à réduire l'érosion des sols, affectant ainsi le régime des eaux dans cette région où les inondations et perturbations du milieu hydrique y sont déjà importantes.

Enfin, les territoires de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce comprennent une aire de confinement du cerf de Virginie qui est sensible aux activités humaines qui l'entourent. Principalement, ce sont les activités sylvicoles réalisées à l'intérieur de l'habitat du cerf qui peuvent nuire à sa pérennité. À l'exception des travaux reliés à la construction de l'autoroute 73, pour le moment, aucune intervention majeure nuisible n'est repérée sur le territoire. Cependant, afin de préserver ce ravage, les nombreux propriétaires privés devraient être informés de leur présence et des travaux sylvicoles qu'ils seraient souhaitables d'y pratiquer.

2.3.8 Pistes de solution et objectifs spécifiques

En complément des réglementations en vigueur, différentes mesures peuvent être entreprises par la MRC, les municipalités, les organismes locaux ou régionaux ou par la population.

Deux organismes de bassin versant œuvrent sur le territoire : le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) et le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE). Ces deux organismes ont respectivement mis à jour et déposé en 2008 leur Plan directeur de l'eau (PDE) et leurs grandes orientations et objectifs spécifiques rejoignent ceux établis par la MRC dans le présent document.

Le Comité de bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC) a d'ailleurs procédé à l'été 2007 à la caractérisation des eaux souterraines du bassin versant de la rivière. Ce projet vise entre autres à acquérir des connaissances sur les eaux souterraines et sur l'impact des activités humaines sur ces dernières, à sensibiliser la population à l'importance de la protection des eaux souterraines ainsi qu'à développer des outils facilitant la prise de décisions au niveau de l'aménagement du territoire. Les résultats de cette étude démontrent que la qualité et la quantité de ces eaux ne présentent aucune problématique particulière, et ce, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la rivière Chaudière.

La réglementation sur l'eau potable[29] et le traitement des eaux usées[30] a quant à elle permis de réduire les sources de contamination et la quantité de polluants qui rejoint les eaux de surface et les aquifères. Pour sa part, la municipalité de Saint-Frédéric projette de modifier son règlement de zonage afin de restreindre certaines pratiques agricoles et forestières dans les aires de protection et d'alimentation des prises d'eau potable. Des activités de sensibilisation sont également à prévoir afin d'inciter les citoyens à procéder à un échantillonnage régulier de leurs puits d'eau potable. L'adoption de mesures préventives volontaires afin d'éviter la contamination des puits est également souhaitable.

La MRC a entrepris en 2009 un programme de gestion globale de la vidange systématique des fosses septiques. Cette initiative permettra d'ici quelques années l'atteinte de la conformité de toutes les installations septiques sur le territoire ainsi qu'une gestion optimale de ces infrastructures, dans le but de réduire au maximum les risques de contamination du sol et de l'eau.

De nombreux efforts en milieu agricole ont permis de réduire les sources de contamination de l'eau et du sol. L'accès des animaux aux cours d'eau est interdit depuis peu et les modalités

[28] Canards Illimités Canada (2006) Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Chaudière-Appalaches, 90p.

[29] *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (Q.2, r.18.1.1)

[30] *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q.2, r.8)

d'entreposage et d'épandage des fumiers et des lisiers se sont resserrées au cours des dernières années. Selon le *Règlement sur les exploitations agricoles*, les producteurs agricoles doivent disposer de suffisamment de parcelles en culture pour y épandre leurs déjections animales et il leur est impossible de procéder à la coupe de boisés afin d'accroître leurs superficies d'épandage. Les exploitants qui n'ont pas augmenté leurs cheptels depuis la mise en application du REA ont toutefois jusqu'en 2010 pour disposer des superficies en culture requises afin d'équilibrer leur charge de phosphore, selon les normes établies. Les règlements municipaux et régionaux encadrent quant à eux les coupes forestières chez les propriétaires de boisés.

Les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) s'avèrent des outils de gestion déterminants en milieu agricole. Réalisés par des agronomes et révisés annuellement, ces plans sont des documents réglementaires qui définissent les modalités de fertilisation des sols, en tenant compte de la nature de ceux-ci et de leur capacité à recevoir des matières fertilisantes. Finalement, la mise en place de barrières végétales le long des cours d'eau et des fossés contribue également à limiter les risques de surfertilisation des cours d'eau.

Ainsi, le respect de l'ensemble de ces pratiques agricoles favoriserait l'atteinte des objectifs définis en matière de protection de l'environnement.

De nombreuses initiatives ont permis de limiter les risques de contamination de l'eau, notamment par le biais des nouvelles réglementations en milieu agricole et forestier ou par la construction des stations d'épuration de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Saint-Frédéric, de Saint-Jules et de Saint-Victor. Cependant, plusieurs sources de contamination diffuse continuent toutefois d'alimenter certains lacs, notamment le lac Fortin et dans une moindre mesure le lac aux Cygnes, entraînant ainsi la prolifération des algues bleu-vert ainsi que leur vieillissement prématuré. Et cela, malgré l'initiation de projets de revégétalisation, le resserrement de la réglementation en bordure des lacs et des cours d'eau ainsi que des activités de sensibilisation orchestrées par les associations riveraines[31], les municipalités concernées et la MRC Robert-Cliche. Conséquemment, un projet de plan correcteur pour contrer le développement des algues bleu-vert au lac Fortin est présenté au Plan d'Action de la MRC.

La MRC comprend sur son territoire quelques milieux humides fragiles protégés par une entente de conservation volontaire entre le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRÉCA) et les propriétaires terriens[32]. D'une part, le CRÉCA produit un guide du propriétaire qui compile des informations utiles sur chacun des sites telles que son état, les espèces fauniques et floristiques qu'il abrite ainsi que des recommandations favorisant la conservation, la protection et la mise en valeur des lieux. D'autre part, les propriétaires terriens ratifient une entente morale de conservation de leurs milieux humides. Ainsi, deux sites ont été répertoriés sur le territoire de la MRC, il s'agit du lac du Castor à Saint-Victor et le lac Volet à Saint-Alfred.

En ce qui concerne l'aire de confinement du cerf de Virginie, la MRC entend favoriser toute intervention qui assure la préservation de celle-ci. À cet égard, elle suggère fortement aux municipalités de Beauceville, Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Odilon-de-Cranbourne de sensibiliser leurs propriétaires terriens aux bonnes pratiques à effectuer dans de tels milieux. Pour les aider dans cette tâche, le *Guide technique d'aménagement des boisés et terres privées pour la faune* produit par le MDDEP est un ouvrage de référence.

Par ailleurs, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière favorise également la protection des ravages. Lorsqu'elle accorde des aides financières pour des travaux en forêt, celle-ci sensibilise les propriétaires terriens aux bonnes pratiques sylvicoles afin

[31] L'association des riverains du lac aux Cygnes (ARLAC) et l'Association pour la protection de l'environnement du lac Fortin (APELF).

[32] Plan de conservation, de protection et de mise en valeur des milieux humides forestiers dans la région de Chaudière-Appalaches. CRÉCA. 2000-2003.

d'atténuer les effets négatifs des travaux effectués dans les aires de confinement du cerf de Virginie.

Certains objectifs spécifiques sont proposés par la MRC afin d'assurer la qualité de vie et la santé globale de la population, et afin de préserver les ressources du territoire.

1. Assurer un approvisionnement en eau de consommation de qualité pour l'ensemble de la population;
2. Assurer un traitement optimal de l'ensemble des eaux usées sur le territoire;
3. Protéger la qualité des rives et milieux aquatiques;
    a. Maintenir et améliorer la qualité des lacs et cours d'eau en accordant une protection minimale adéquate aux rives, littoral et plaines inondables;
    b. Prévenir la dégradation et l'érosion des rives, du littoral et des plaines inondables en favorisant la conservation de leur caractère naturel;
    c. Assurer la conservation, la qualité et la diversité biologique du milieu en limitant les interventions pouvant permettre l'accessibilité et la mise en valeur des rives, du littoral et des plaines inondables;
    d. Dans la plaine inondable, assurer l'écoulement naturel des eaux et la sécurité des personnes et des biens et protéger la flore et la faune en tenant compte des caractéristiques biologiques du milieu;
    e. Promouvoir la restauration des milieux riverains dégradés en privilégiant l'usage de techniques les plus naturelles possibles.

2.4 L'urbanisation

Les milieux urbains

Historiquement, l'urbanisation du territoire de la MRC Robert-Cliche s'est tout d'abord effectuée le long de la rivière Chaudière avec les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce (ville et paroisse) et les municipalités de Saint-François-de-Beauce et de Saint-François-Ouest au milieu du 18e siècle. La population s'est par la suite déplacée au cours du 19e siècle vers les municipalités de Saint-Victor, Saint-Victor-de-Tring, Saint-Frédéric, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Séverin et Tring-Jonction. Finalement, le développement des municipalités de Saint-Alfred et de Saint-Jules est apparu un peu plus tard, au début du 20e siècle.

Tableau 2.20 Nouvelles constructions de 1991 à 2006 inclusivement

Municipalité (population)	Résidences permanentes					Résidences secondaires					Commerces, industries et services				
	PU	Agr	Blanc		Total	PU	Agr	Blanc		Total	PU	Agr	Blanc	Total	Grand Total
			Bl.	Vill.				Bl.	Vill.						
Beauceville (6 226)	167	116	1	0	284	0	3	1	0	4	25	16	1	42	330
Saint-Alfred (458)	3	12	0	2	17	0	0	0	6	6	0	0	0	0	23
Saint-Frédéric (1 049)	26	19	3	0	48	0	6	0	0	6	7	2	0	9	63
Saint-Joseph-de-Beauce (4 454)	152	32	65	0	249	0	1	0	0	1	25	2	1	28	278
Saint-Joseph-des-Érables (417)	0	11	0	0	11	0	1	0	0	1	0	1	0	1	13
Saint-Jules (534)	3	10	5	0	18	0	6	0	0	6	2	0	4	6	30
Saint-Odilon-de-Cranbourne (1 440)	39	20	2	0	61	0	2	1	0	3	10	0	0	10	74
Saint-Séverin (279)	0	4	0	0	4	0	6	0	1	7	1	0	0	1	12
Saint-Victor (2 553)	64	49	0	22	135	0	1	0	18	19	3	10	1	14	168
Tring-Jonction (1 380)	71	12	0	0	83	0	1	0	0	1	11	0	3	14	98
Sous-total	525	285	76	24	910	0	27	2	25	54	84	31	9	125	1089
%	58%	31%	8%	3%	-	0%	50%	4%	46%	-	67%	25%	8%	-	-

Définition :
PU : Périmètre d'urbanisation
Agr : Zone agricole permanente
Bl : Zone non assujettie à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*
Vill. : Zone de villégiature non assujettie à la LPTAA

Source : MRC Robert-Cliche, 2007

La démographie
Telle que mentionné précédemment, la croissance démographique de la MRC Robert-Cliche est plutôt lente, avec un taux de 0,4 % entre 1986 et 2006. Par contre, la ville de Saint-Joseph-de-Beauce et les municipalités de Saint-Victor et de Tring-Jonction connaissent une augmentation significative de leur population au cours des 20 dernières années avec des taux de croissance respectifs de 2,4 %, 9,2 % et 3,5 %. La population des municipalités de Saint-Frédéric et de Saint-Alfred est quant à elle demeurée stable alors que pour les autres municipalités de la MRC, les taux de décroissance ont varié de -1,3 % pour la ville de Beauceville jusqu'à -16,6 % pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

Les nouvelles constructions
Selon le Tableau 2.20, on dénombre 1 089 nouvelles constructions sur le territoire de la MRC Robert-Cliche au cours de la période 1991-2006. Parmi celles-ci, 964 se révèlent être des résidences principales (94,4 %) et secondaires (5,6 %) alors qu'on relève 125 nouveaux commerces, services et industries.

Les villes de Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce se démarquent particulièrement des autres municipalités avec respectivement 330 et 278 unités bâties pour un total représentant 56 % de l'ensemble des nouvelles constructions de Robert-Cliche. Le secteur de la construction est également significatif pour la municipalité de Saint-Victor puisque celle-ci a délivré 168 permis de construction au cours de la période 1991-2006. Avec plus de 15 % des 1 089 unités bâties, Saint-Victor se mérite la troisième place en titre pour le nombre de constructions.

Enfin, mentionnons, toute proportion gardée, le bon état du secteur de la construction pour les municipalités de Tring-Jonction (98), de Saint-Odilon-de-Cranbourne (74) et de Saint-Frédéric (63) qui cumulent 22 % de l'ensemble des nouvelles constructions.

Tableau 2.21 Indicateurs de dynamisme pour le secteur de la construction domiciliaire (nouvelles résidences permanentes, période 1991-2006)

Ville/ municipalité	Construction domiciliaire (1991-2006)			Taux de construction par 100 habitants en 2006		
	Nombre de résidences permanentes	Moyenne par année	Rang	Population 2006	Constructions par 100 habitants	Rang
Beauceville	284	18,9	1	6 226	4 à 5	3
St-Alfred	17	1,8	8	458	3 à 4	4
St-Frédéric	48	3,2	6	1 049	4 à 5	3
St-Joseph-de-Beauce	249	16,6	2	4 454	5 à 6	2
St-Joseph-des-Érables	11	0,7	9	417	2 à 3	5
St-Jules	18	1,2	7	534	3 à 4	4
St-Odilon-de-Cranbourne	61	4,1	5	1 440	4 à 5	3
St-Séverin	4	0,3	10	279	1 à 2	6
St-Victor	135	9,0	3	2 553	5 à 6	2
Tring-Jonction	83	5,5	4	1 380	6	1
TOTAL MRC	910	60,7	-	18 790	4 à 5	-

Source : MRC Robert-Cliche, 2007

Si l'on met en relation le nombre de nouvelles constructions et le nombre d'habitants, on décèle que la municipalité de Tring-Jonction affiche le meilleur ratio, ce qui est indicateur d'un bon dynamisme économique (Tableau 2.21). Il s'avère donc que Tring-Jonction connaît le plus grand nombre de constructions compte tenu de son bassin de population soit 6 nouvelles constructions par tranche de 100 habitants. En deuxième position, nous retrouvons la ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Saint-Victor avec un ratio de 5 à 6 nouvelles constructions par

tranche de 100 habitants. Pour leur part, la ville de Beauceville et les municipalités de Saint-Frédéric et de Saint-Odilon-de-Cranbourne affichent un ratio de 4 à 5 constructions et se partagent la troisième place.

Les résidences permanentes
En se rapportant au Tableau 2.20, au total, 910 nouvelles résidences permanentes ont été construites sur le territoire de la MRC entre 1991 et 2006. Près de 60 % d'entre elles furent implantées à l'intérieur des périmètres d'urbanisation existants alors que ce taux passe à un peu plus de 30 % pour les constructions en zone agricole permanente.

Les résidences secondaires
On dénombre 54 nouvelles résidences secondaires sur le territoire de la MRC (Tableau 2.20). 50 % de celles-ci se situent en zone agricole permanente alors que 50 % sont érigées dans les secteurs non assujettis à la LPTAA (zones blanches).

Les industries et les commerces
Au cours de la période 1991-2006, 125 nouveaux commerces et industries ont été construits sur le territoire de la MRC, principalement dans les municipalités de Beauceville (34 %), de Saint-Joseph-de-Beauce (22 %), de Saint-Victor (11 %), de Tring-Jonction (11 %) et de Saint-Odilon-de-Cranbourne (8 %). Conséquemment, ces municipalités génèrent le plus grand nombre d'emplois dans la MRC. Le Tableau 2.22 présente de façon détaillée la répartition de l'emploi dans les commerces et services sur le territoire.

Au total, 3 910 emplois sont répartis dans les 818 commerces et centres de services que compte la MRC. Cumulant 42 % du nombre d'entreprises, les catégories de commerces et services les plus importantes sont liées à l'automobile, à la construction, aux salons de coiffure et d'esthétique ainsi qu'à la catégorie hébergement, hôtels, restaurants et bars. Par ailleurs, représentant 46 % des emplois, les plus gros employeurs se retrouvent quant à eux dans les catégories de la construction, de la santé, de l'éducation (écoles élémentaires et secondaires), de l'automobile, des services gouvernementaux et autres ainsi que dans la catégorie transport.

Plus spécifiquement, au nombre des grands commerces et services sur le territoire, nous relevons le marché d'alimentation *IGA* (Marché Pierre Jobidon) de Saint-Joseph-de-Beauce, l'entreprise d'installation de pièces d'acier *Structures de Beauce* à Saint-Odilon-de-Cranbourne, et plusieurs entreprises de Beauceville dont le service d'entretien d'arbres *Arboriculture de Beauce*, les assurances et services financiers *Promutuel Beauce-Etchemin*, le *Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB)* ainsi que le service ambulancier *Cambi*. Enfin, sans distinction, mentionnons l'ensemble des écoles primaires et secondaires du territoire de Robert-Cliche.

Les 106 entreprises manufacturières de la MRC génèrent également près de 4 000 emplois sur le territoire. Les secteurs du bois de construction, de l'imprimerie, de l'habillement et de la transformation du textile sont au premier plan avec plus de 65 % des emplois manufacturiers. Les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Saint-Victor demeurent manifestement les trois grands pôles manufacturiers de la MRC puisqu'ils regroupent 87 % des emplois. Le Tableau 2.23 montre la répartition du secteur manufacturier sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.

Pour leur part, les grandes industries qui se distinguent sur le plan régional sont celles de Beauceville dont l'usine de transformation de produits laitiers *Agropur*, *Portes Patio Résiver inc*., l'industrie de tapis de caoutchouc *Royal Mat inc.* ainsi que l'imprimerie *Interglobe inc*. Pour la ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Saint-Victor, celles qui s'imposent sont respectivement l'usine de *Portes et fenêtres Bonneville* et l'usine de textile *Lainages Victor.*

Tableau 2.22 Commerces et services de la MRC Robert-Cliche

TYPE DE COMMERCES ET DE SERVICES	Beauceville	St-Joseph -de-Beauce	St-Alfred	St-Victor	St-Jules	Tring-Jonction	St-Frédéric	St-Séverin	St-Joseph-des-Érables	St-Odilon-de-Cranbourne	TOTAL	Nombre d'emplois
Administration locale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	**10**	**18**
Agents et exploitants immobiliers	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	**3**	**6**
Agriculture	3	6	0	1	1	1	0	0	0	3	**15**	**135**
Assureurs	5	2	0	3	0	1	2	0	0	0	**13**	**91**
Automobile	37	20	1	13	4	9	10	2	0	8	**104**	**274**
Ateliers de réparations générales	4	2	0	2	0	0	0	0	0	0	**8**	**7**
Réparation téléviseur et appareils électriques	3	2	0	2	0	0	0	0	0	0	**7**	**12**
Bibliothèques et musées	1	3	0	2	0	0	0	0	0	1	**7**	**10**
Bijouteries	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**	**4**
Blanchissage, nettoyage et pressage	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**	**4**
Cinématographie et services récréatifs	9	5	1	2	1	1	1	0	0	1	**21**	**90**
Commerçants/bois/matériaux de construction	3	3	0	1	1	0	0	0	0	0	**8**	**23**
Commerces de gros dérivés du pétrole	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**4**	**11**
Communication	4	4	1	3	1	1	1	0	0	1	**16**	**67**
Construction	40	21	1	11	2	12	3	1	0	9	**100**	**428**
Conseillers juridiques	6	8	0	2	0	1	0	0	0	0	**17**	**36**
Débits de spiritueux, vins et bières	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**	**2**
Détaillants divers	12	8	0	0	1	3	0	1	0	0	**25**	**31**
Divers	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**3**	**3**
Écoles élémentaires et secondaires	3	3	0	1	0	1	1	0	0	1	**10**	**338**
Écoles professionnelles	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**	**26**
Enseignement et services connexes	1	7	0	1	0	0	0	0	0	0	**9**	**16**
Entreposage	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**	**5**
Entreprises de pompes funèbres	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	**4**	**55**
Entretien des bâtiments	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	**4**	**14**
Établissement d'épargne et de crédit	3	3	0	1	0	0	1	1	0	1	**10**	**115**
Fleuristes	1	2	0	2	0	1	0	0	0	0	**6**	**7**
Foyers et garderies	7	4	1	2	0	1	1	0	0	6	**22**	**169**
Hébergement, hôtels, restaurants et bars	23	17	1	4	3	5	2	2	0	6	**63**	**259**
Librairies et papeteries	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	**4**	**11**
Magasins à rayons et généraux	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	**5**	**10**
Magasins d'alimentation	12	8	0	3	2	3	2	0	0	4	**34**	**194**
Magasins d'habillement et de chaussures	6	3	0	2	0	2	1	0	0	0	**14**	**26**
Magasins de meubles et électroménagers	2	6	0	0	0	0	2	0	0	0	**10**	**18**
Pharmacies et produits naturels	4	3	0	1	0	1	0	0	0	1	**10**	**48**
Photographie	2	2	0	0	0	1	0	0	0	0	**5**	**6**
Quincailleries	2	1	0	2	0	2	0	0	0	1	**8**	**43**
Réparation de chaussures	2	1	0	1	0	1	0	0	0	0	**5**	**8**
Salon de coiffure et d'esthétique	19	16	1	7	5	12	3	1	0	9	**73**	**78**
Santé	12	9	0	5	0	5	0	0	0	1	**32**	**349**
Service à la défense	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**1**	**73**
Services de comptabilité	2	6	0	1	0	0	1	0	0	0	**10**	**29**
Services divers	3	2	1	1	0	0	1	0	0	0	**8**	**13**
Services extérieurs des entreprises	6	5	1	3	1	4	1	0	0	0	**21**	**34**
Services gouvernementaux et autres	3	7	0	0	0	0	0	0	0	0	**10**	**260**
Services personnels et autres	1	2	0	0	0	1	0	0	0	1	**5**	**137**
Services techniques	10	3	1	3	0	0	1	0	0	1	**19**	**69**
Soudure	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**	**6**
Transport	10	12	0	3	1	2	3	1	0	6	**38**	**233**
Vente/ réparation de machinerie agricole	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	**2**	**6**
Vente/réparation d'équipement de chauffage	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**3**	**3**
TOTAL :	**279**	**221**	**11**	**90**	**26**	**74**	**38**	**10**	**1**	**62**	**818**	**-**
Rang	**1**	**2**	**8**	**3**	**7**	**4**	**6**	**9**	**10**	**5**		
NOMBRE D'EMPLOIS	**1722**	**1253**	**10**	**356**	**43**	**203**	**103**	**20**	**1**	**199**	**-**	**3910**
Rang	**1**	**2**	**9**	**3**	**7**	**4**	**6**	**8**	**10**	**5**		

Source : CLD Robert-Cliche (2007) *Les commerces et services de la MRC Robert-Cliche*

Tableau 2.23 Les entreprises manufacturières de la MRC Robert-Cliche

CATÉGORIE DE PRODUITS MANUFACTURÉS	Beauceville	St-Joseph-de-Beauce	St-Alfred	St-Victor	St-Jules	Tring-Jonction	St-Frédéric	St-Séverin	St-Joseph-des-Érables	St-Odilon-de-Cranbourne	TOTAL	Nombre d'emplois
Aliments	1	2	0	3	0	0	0	0	0	0	**6**	**240**
Ameublement	1	1	0	0	0	0	0	0	2	1	**5**	**27**
Bois de construction et ouvré	6	10	0	2	1	3	0	0	0	2	**24**	**1139**
Bois de sciage	4	1	0	1	0	0	0	0	0	1	**7**	**173**
Caoutchouc	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**	**150**
Édition	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**	**60**
Habillement	0	3	1	2	0	0	0	0	1	1	**8**	**330**
Imprimerie	3	2	0	0	0	0	2	0	0	0	**7**	**872**
Instruments de musique	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	**11**
Machinerie	0	3	0	2	0	1	0	0	0	0	**6**	**37**
Matériel de transport	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	**3**	**92**
Minoterie	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	**1**	**11**
Papiers et produits en papier	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**1**	**20**
Peinture sur métal	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**1**	**6**
Plastique	1	2	0	0	0	0	1	0	0	0	**4**	**129**
Première transformation des textiles	0	2	0	3	0	0	0	0	0	0	**5**	**321**
Produits chimiques	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	**3**	**14**
Produits électriques et électroniques	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**1**	**12**
Produits en métal	3	3	0	1	0	0	2	0	0	2	**11**	**125**
Produits manufacturés divers	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	**2**	**125**
Produits minéraux non métalliques	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**	**14**
Tissus de recouvrement	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**1**	**42**
Autres	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	**3**	**15**
TOTAL :	**28**	**33**	**1**	**15**	**3**	**7**	**7**	**0**	**4**	**8**	**106**	**-**
Nombre d'emplois	**1809**	**1068**	**31**	**610**	**27**	**192**	**88**	**0**	**25**	**115**	**-**	**3965**

Source : CLD Robert-Cliche (2007) Liste des entreprises manufacturières de la MRC Robert-Cliche

Les parcs industriels

La MRC compte sept parcs industriels sur son territoire dont deux situés à Saint-Joseph-de-Beauce et un dans chaque PU des municipalités de Beauceville, Saint-Victor, Tring-Jonction, Saint-Frédéric et Saint-Odilon-de-Cranbourne. De plus, les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin ainsi que les municipalités de Sacré-Cœur-de-Jésus et de East-Broughton dans la MRC Les Appalaches font partie de la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante dont le mandat est d'inciter les industries à venir s'y implanter. Ce parc industriel est principalement situé dans la municipalité de Tring-Jonction et la MRC lui a attribué une affectation industrielle.

Les périmètres d'urbanisation

Les périmètres d'urbanisation des municipalités délimitent les regroupements d'usages variés plus ou moins denses, tels que les usages résidentiel, commercial, institutionnel et industriel, et fixent les limites de l'occupation intensive du sol. Seule la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables n'en possède aucun puisque l'exploitation des ressources agricoles et forestières y occupe pratiquement l'ensemble du territoire. À l'exception des PU Vérieul et Fraser à Beauceville et des PU des municipalités de Saint-Alfred et de Saint-Séverin, l'ensemble des périmètres d'urbanisation sont desservis. L'analyse de la croissance démographique, des nouvelles constructions et des terrains vacants pour chaque municipalité permet à la MRC de

justifier les besoins d'agrandissement des PU au cours de prochaines années en fonction des différents usages. Les détails de cette analyse sont présentés dans les prochaines pages, et ce, pour chacune des municipalités.

2.4.1 La ville de Beauceville

La planification à long terme et les axes de développement

La ville de Beauceville désire apporter des modifications importantes à son périmètre d'urbanisation qui a atteint sa capacité de croissance en bordure de la rivière Chaudière et ne peut répondre de façon adéquate non seulement à ses besoins d'expansion, mais aussi à une saine gestion urbaine. Dans le but de trouver des solutions adaptées à son contexte, la ville propose plusieurs interventions qui s'inscrivent dans une démarche de développement à long terme.

La municipalité a décidé de poursuivre le développement urbain du côté est de la rivière, en direction du tracé de l'autoroute 73. D'une part, elle projette le développement de nouveaux quartier résidentiels en haut des coteaux escarpés et le prolongement du parc industriel et d'autre part, pour des raisons évidentes, elle veut profiter de la présence de l'autoroute et de toutes les opportunités de développement qu'elle crée notamment par l'amélioration de la communication terrestre pour la circulation automobile et de transport, mais aussi par un nouvel achalandage et la découverte de nouveaux secteurs d'habitation et de milieu de vie qu'elle rend possible.

Compte tenu de l'implantation de l'autoroute 73 et des nouveaux accès à la ville à quelques kilomètres de son centre, soit par la route du Golf et d'ici quelques années par la sortie de Notre-Dame-des-Pins; compte tenu de l'impossibilité de faire progresser le développement urbain le long de la rivière Chaudière sur les terres agricoles en production d'autant plus qu'une bonne partie de celles-ci est située en zone inondable; compte tenu de l'encaissement du milieu bâti entre les rives abruptes de la rivière Chaudière et des limitations à la construction dans les pentes raides; compte tenu des débordements de constructions en dehors du secteur urbain vu le grand nombre de terrains impropres à la construction, la ville de Beauceville projette son développement sur les plateaux en haut des coteaux rocheux de la rivière Chaudière en direction du rang Saint-Charles.

Par ailleurs, dans une démarche globale de gestion de l'urbanisation qui stimule sa croissance socio-économique, la ville de Beauceville entend favoriser le développement résidentiel, commercial, industriel et récréatif.

CONSTAT ET AXES DE DÉVELOPPEMENT

- PU actuel ne répond pas aux besoins d'expansion en raison d'une grande quantité de terrains vacants impropres à la construction;
- Projection du PU en haut des coteaux est de la rivière Chaudière en direction de l'autoroute 73 qui crée de nouvelles possibilités de développement;
- Affectation possible des coteaux impropres à la construction à des aires de récréation et de parcs qui ajoutent à la qualité de vie des présents et futurs quartiers résidentiels;
- Quatre priorités de développement : résidentiel, commercial, industriel et récréatif.

La valorisation des coteaux boisés escarpés et la poursuite de l'urbanisation

La limitation d'espaces disponibles à la construction dans le PU de Beauceville en raison des pentes abruptes et des affleurements rocheux par endroits, a créé une forte pression pour l'urbanisation d'autres secteurs notamment sur les plateaux à pente douce, le PU Vérieul en témoigne, et ceux en bordure des routes 108 (le développement Gilbert) et Fraser désignés comme développements linéaires. Par ailleurs, la construction du parc industriel dans le coteau de roc sur la 181e Rue est un exploit en soi et sa poursuite sur le plateau en direction du rang Saint-Charles est attendue puisque ce secteur jouira à moyen terme d'un accès direct à l'autoroute 73.

Constatant que l'urbanisation des coteaux implique des coûts excessifs pour l'implantation d'infrastructures publiques et inhibe l'intérêt des promoteurs, la ville de Beauceville croit qu'elle peut tirer profit de la situation en dédiant les secteurs boisés en pente raide à des fins récréatives et de parcs. Qui plus est, ceux-ci pourraient devenir des attraits indéniables pour les nouveaux quartiers résidentiels à proximité, offrir des aires de loisirs variés, des percées visuelles imprenables sur la vallée tout en contribuant au maintien des sols en place en diminuant les risques d'érosion et d'affaissement. Au total, les aires réaffectées à des fins récréatives et de parcs sont évaluées à 87,86 ha, ce qui pourrait représenter, dans des conditions idéales, une possibilité de 418 terrains résidentiels.

Conséquemment, dans une planification à long terme (plus de 15 ans), le développement résidentiel est donc envisagé du côté est de la rivière Chaudière et sera à préciser ultérieurement (Carte 2.2). Les développements prévus à court et moyen terme (0-15 ans) sont les suivants : pour des terrains desservis (Tableau 2.24), les secteurs de la 19e Avenue (39 résidences) et du développement J. Poulin (57 résidences) sont parmi les plus importants; la ville compte également plusieurs petits regroupements de terrains résidentiels à construire ici et là (133) pour un total de 229 terrains constructibles (39,67 ha).

Comme il a été mentionné, la municipalité dirige son développement domiciliaire vers le versant est. Bien que des espaces résidentiels demeurent libres sur le versant ouest, ils ne sont pas pour autant disponibles à la construction domiciliaire. Un nombre important de petits propriétaires terriens dont la capacité financière ne permet pas d'assumer les coûts inhérents à l'installation d'infrastructures publiques sans l'intervention de la ville est une première difficulté à surmonter. Également, le fait que les terrains soient de très petite taille, en pente raide et que les acheteurs potentiels s'en désintéressent, constitue un frein au développement de ce secteur. Devant ces contraintes majeures, la ville ne mise pas sur ceux-ci pour son développement présent et futur.

Tableau 2.24 Espaces vacants et terrains disponibles à la construction à l'intérieur des périmètres d'urbanisation

Secteurs	Espaces vacants (ha) et terrains constructibles							
	Résidentiel		Commercial et mixte		Industriel		Public et institutionnel	
	hectares	nb de terrains	hectares	nb de terrains	hectares	nb de terrains	hectares	nb de terrains
PU Fraser	5,39	17	1,18	3	-	-	-	-
PU Vérieul	19,90	49	-	-	-	-	-	-
PU Beauceville	39,67	229	9,32	22	63,81	18	1,13	1
TOTAL	**64,94**	**295**	**10,50**	**25**	**63,81**	**18**	**1,13**	**1**

Source : MRC Robert-Cliche, compilation 2009.

En parallèle de ces projets, l'agrandissement du PU Vérieul est envisagé. Celui-ci donne la possibilité de construire 49 nouvelles résidences (19,90 ha). Développement résidentiel créé au temps de l'ancienne paroisse Saint-François-de-Beauce (annexion à la ville de Beauceville au début des années 1990), secteur domiciliaire recherché avec belle perspective visuelle sur la vallée de la rivière Chaudière et situé à proximité de la future sortie d'autoroute 73 menant à

Notre-Dame-des-Pins, la poursuite du développement Vérieul demeure une priorité pour la ville de Beauceville : cette extension est considérée comme une réponse logique de développement.

Enfin, le PU Fraser, développement urbain également issu de la paroisse de Saint-François-de-Beauce, requiert un agrandissement compte tenu du manque d'espace. D'ailleurs, les besoins ont fait en sorte que plusieurs maisons ont déjà été implantées dans l'agrandissement prévu. Celui-ci permet la construction de 17 résidences (5,39 ha) supplémentaires.

En ce qui a trait au développement commercial à long terme dans le secteur de la route Fraser, la ville remet en question la pertinence de maintenir certaines zones commerciales pour le PU de Beauceville. Celle-ci réduit les zones commerciales mixtes (réaffectées à des aires de récréation et de parcs) car aucune rue et construction n'y a été implantée en raison des difficultés rencontrées dans les coteaux et du désintéressement des promoteurs. Le périmètre d'urbanisation comprend toutefois 25 terrains à usage mixte (10,50 ha) permettant à de nouveaux commerces ou de nouvelles résidences de s'établir à Beauceville.

En effet, la municipalité désire consolider les commerces et services donnant sur le boulevard Renault, la 9e Avenue, l'avenue Lambert, la route 108 et la route Fraser. Également, celle-ci prévoit l'ouverture de nouveaux commerces sur la route du Golf en lien avec le développement récréotouristique souhaité pour ce secteur.

Le développement industriel consiste principalement au prolongement de l'actuel parc jusqu'au rang Saint-Charles (63,81 ha) et au retrait d'une zone industrielle située dans un secteur de forte pente impropre à la construction (réaffectation récréative proposée de 24,90 ha ce qui représentait 7 terrains industriels). Selon les besoins en espaces, il est possible de construire 18 nouvelles entreprises sur des terrains moyens de 2,5 ha. Afin de permettre son accès à partir de l'autoroute 73, le Ministère des Transports projette d'implanter une route de desserte qui se connectera à la 181e Rue. Pour les 15 prochaines années, la ville envisage une forte demande de construction pourvu que son parc dispose des services adéquats. C'est pourquoi elle projette l'implantation des services d'aqueduc et d'égout jusqu'au rang Saint-Charles afin de donner la possibilité aux nouvelles industries de s'établir près de l'accès de l'autoroute si elles le désirent.

La vocation récréative de plusieurs portions de territoire peut devenir une plus-value pour stimuler le développement de Beauceville. C'est pourquoi la ville entend désigner affectation récréative les secteurs « Rapides du Diable » et « de La Plée et de la route du Golf ». En plus d'être un site forestier authentique comprenant de beaux spécimens arboricoles, le secteur « Rapides du Diable », avec ses rives escarpées et rocheuses et ses veines de quartz aurifère qui traversent la rivière Chaudière, évoque toujours la ruée vers l'or des années 1860 même si peu de traces demeurent des bâtiments d'extraction. De plus, la municipalité y a aménagé un sentier pédestre, la future piste cyclable complétant le circuit pour la Beauce y est projetée et on note la présence de quelques chalets.

Pour sa part, le secteur « de La Plée et de la route du Golf » comprend plusieurs éléments liés à la récréation et la ville aimerait consolider et développer celui-ci en ce sens. Le territoire compte le club de Golf de Beauceville, un club de motoneige, un développement de villégiature à la rencontre de deux rivières, un camping de roulottes et plusieurs résidences isolées. Étant donné que la sortie d'autoroute sur la route du Golf est devenue une entrée importante pour Beauceville et que la pression pour le développement est omniprésente, la ville aimerait réserver ce secteur à l'implantation de commerces et services en lien avec les activités récréotouristiques présentes et à venir.

Projets de développement (Carte 2.2)

Court et moyen terme (0-15 ans):

- Développement de nouveaux secteurs résidentiels pour les PU Vérieul et Fraser : 66 nouveaux terrains résidentiels (agrandissement des PU);
- Développement de nouveaux secteurs résidentiels : 19e Avenue et projet sur terrain de J. Poulin : 96 nouveaux terrains résidentiels (PU existant);
- Consolidation des commerces sur le boulevard Renault, la 9e Avenue, l'avenue Lambert, la route 108, la route Fraser (PU);
- Prolongement du parc industriel avec services jusqu'au rang Saint-Charles : moyenne de 18 terrains de 2,50 ha disponibles (agrandissement du PU);
- Affectation récréative à la croisée de l'autoroute 73 et de la route du Golf, avec possibilités de construire des résidences isolées ainsi que des services et commerces liés aux activités récréatives;
- Réaffectation possible des pentes abruptes et boisées à des fins récréatives et de parcs qui amélioreront la qualité de vie des quartiers résidentiels présents et futurs (PU existant : 112,76 ha {(24,90 ha ce qui donnait une possibilité de 7 terrains industriels) + (87,86 ha ce qui donnait une possibilité de 418 terrains résidentiels)}.

Long terme (plus de 15 ans):

- Développement de nouveaux quartiers résidentiels sur le haut des coteaux (PU futur)
- Réaffectation possible des pentes abruptes et boisées en secteurs récréatifs qui amélioreront la qualité de vie des quartiers résidentiels présents et futurs (PU existant et futur).

Gestion de l'urbanisation : Adéquation des besoins et des disponibilités en espace

La ville de Beauceville occupe le premier rang de la MRC au niveau de sa population ainsi que de sa superficie et comprend actuellement 3 périmètres d'urbanisation totalisant 792,79 ha (Tableau 2.25) ce qui représente 116,18 ha de plus que celui du SAD de 1988 (Carte 2.3). Le plus grand secteur, le PU de Beauceville d'une superficie de 682,70 ha, longe la route 173, est desservi et regroupe une grande variété d'usages urbains. Les deux autres PU, non desservis, possèdent des superficies beaucoup plus restreintes et les usages dominants sont résidentiels : le PU Vérieul, d'une superficie de 84,53 ha, localisé en bordure de la route 173, et le PU Fraser situé plus au nord, d'une superficie de 25,56 ha.

Malgré une légère baisse de 1,3 % de la population au cours de la période 1986-2006, la municipalité croit en ses possibilités de croissance avec les nouvelles conditions de développement urbain présentées ici. Par ailleurs, l'augmentation de 24,6 % des ménages depuis 20 ans a créé des besoins en nouvelles constructions résidentielles et les statistiques montrent que le nombre de personnes par ménage décroît : la moyenne passe de 3,04 à 2,41 personnes par ménage.

La ville de Beauceville compte 330 nouvelles constructions sur son territoire entre 1991 et 2006. En se référant au Tableau 2.26, on constate que la majeure partie de celles-ci, soit 87 %, est de nature résidentielle.

Tableau 2.25 Ville de Beauceville : Aperçu général

Caractéristiques démographiques

Évolution de la population et des ménages

Année	1986*	1991*	1996	2001	2006	Variation 1986-2006
Population	6 311	6 354	6 371	6 261	6 226	-1,3 %
Ménages	2075	2180	2310	2425	2585	24,6 %
Personnes/ménage	3,04	2,91	2,76	2,58	2,41	20,7 %

Densité de population	Superficie du territoire
37,2 hab/km^2	167,54 km^2

* Avant fusion comprend la ville de Beauceville et les municipalités de Saint-François-de-Beauce et Saint-François-Ouest

Données relatives aux périmètres d'urbanisation

Avant SADR :	676,61 ha	PU Beauceville desservi / autres : non desservis
SADR :	792,79 ha	PU Beauceville desservi / autres : non desservis

Synthèse des terrains vacants constructibles à l'intérieur du PU[1]

		Résidentiel	Commercial	Mixte	Industriel	Public et institutionnel
PU Beauceville	PU actuel	39,67 ha	-	9,32 ha	-	1,13 ha
		229	-	22	-	1
	Agrandissement St-Charles/Fraser	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-
	Agrandissement Parc industriel	-	-	-	63,81 ha	-
		-	-	-	18	-
SOUS-TOTAL		**39,67 ha**	**-**	**9,32 ha**	**63,81 ha**	**1,13 ha**
		229	**-**	**22**	**18**	**1**
PU Fraser[2]	PU actuel	-	-	1,18 ha	-	-
		-	-	3	-	-
	Agrandissement	5,39 ha	-	-	-	-
		17	-	-	-	-
SOUS-TOTAL		**5,39 ha**	**-**	**1,18 ha**	**-**	**-**
		17	**-**	**3**	**-**	**-**
PU Vérieul[2]	PU actuel	8,45 ha	-	-	-	-
		22	-	-	-	-
	Agrandissement A	3,69 ha	-	-	-	-
		9	-	-	-	-
	Agrandissement B	7,76 ha	-	-	-	-
		18	-	-	-	-
SOUS-TOTAL		**19,90 ha**	**-**	**-**	**-**	**-**
		49	**-**	**-**	**-**	**-**
GRAND TOTAL		**64,96 ha**	**-**	**10,50 ha**	**63,81 ha**	**1,13 ha**
		295	**-**	**25**	**18**	**3**

Superficie des terrains vacants (ha)
Nombre de constructions possibles considérant la superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du PU et des terrains déjà lotis

[1]Aucun terrain vacant disponible pour les secteurs Rang Saint-Joseph et Route 173
[2]Secteurs non desservis

Adéquation entre les constructions résidentielles possibles et les besoins estimés

	Périmètre d'urbanisation	Extérieur du PU	TOTAL
Besoins estimés (15 prochaines années)	220	68	**288**
Possibilités SADR	295	72[1]	**367**

[1]Nombre de nouvelles constructions résidentielles évaluées à l'intérieur des **îlots déstructurés.**

Sources : Statistique Canada 2007 / ISQ 2007 / MRC Robert-Cliche 2007.

Toujours pour la même période, 288 nouvelles résidences ont été construites dont 167 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (58 %). Pour leur part, les 42 constructions industrielles, commerciales et de service comptent pour 13 % de toutes les nouvelles constructions. Près de 60 % d'entre elles ont été érigées à l'intérieur des PU. Toutes les autres constructions ont été construites en zone agricole permanente, à l'exception de 2 résidences et d'une entreprise de service, érigées en zone blanche.

Tableau 2.26 Nouvelles constructions dans la ville de Beauceville pour la période de 1991 à 2006 inclusivement

	Périmètre d'urbanisation	Zone agricole permanente	Zone non assujettie à la LPTAA		Total	
			Zone blanche	Villégiature		
Résidences permanentes	167	116	1	0	**284**	**288 (87%)**
Résidences secondaires	0	3	1	0	**4**	
Commerces	3	5	0	0	**8**	**42 (13%)**
Services	14	8	1	0	**23**	
Industries	8	3	0	0	**11**	
Total	**192**	**135**	**3**	**0**	**330**	

Source : MRC Robert-Cliche, données du rôle d'évaluation foncière de la MRC, 2007.

Avec un taux de construction de 4 à 5 nouvelles résidences par tranche de 100 habitants au cours de la période de 1991-2006, on estime à 288 les besoins minimaux en construction domiciliaire pour les 15 prochaines années, soit près de 20 résidences par année. Avec le schéma révisé, la ville de Beauceville dispose donc de 295 terrains vacants disponibles à l'intérieur de ses périmètres d'urbanisation ainsi que 72 terrains situés à l'intérieur des îlots déstructurés sur son territoire, lui permettant ainsi de combler ses besoins en espaces résidentiels et de répondre à la croissance socio-économique envisagée par la ville suite, entre autres, au prolongement de l'autoroute 73 et aux efforts et les incitatifs déployés par la ville dans le but d'attirer de nouvelles familles.

Selon les besoins estimés pour les autres usages, 16,18 ha seront nécessaires à la construction de 17 nouveaux commerces et de services ainsi que 28,00 ha pour l'implantation de 8 industries. Avec le SADR, la municipalité dispose de 12,93 ha pour la fonction commerciale et mixte ainsi que 81,43 ha pour les usages industriels.

Tableau 2.27 Estimation des besoins en espace à l'intérieur des périmètres d'urbanisation actuels pour la période 2007-2021

Usage	Total des nouvelles constructions 1991-2006[1]	Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU	Besoin en espace 2007-2021 (hectares)			Espace libre actuel[5] (hectares)	Nouvelles constructions possibles
			Terrain moyen[2]	Total net[3]	Total brut[4]		
Résidentiel	288	167 (SAD) + 53 (SADR)	0,15	33,00	46,20	64,96	295
Commercial et mixte	31	17	0,68	11,56	16,18	10,50	25
Industriel	11	8	2,50	20,00	28,00	63,81	18

[1] Données du rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche
[2] Superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.
[3] Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU x superficie moyenne d'un terrain.
[4] Superficie totale nette x 1,4. Le facteur 1,4 comprend les superficies requises pour les rues, sentiers, parcs, etc.
[5] Tient compte des terrains vacants desservis et non desservis (secteurs Vérieul et Fraser)

Sources : Service de l'aménagement du territoire et Rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche, 2007.

151-12
17-12-2012

Carte 2.2 Secteurs de développement urbain de Beauceville

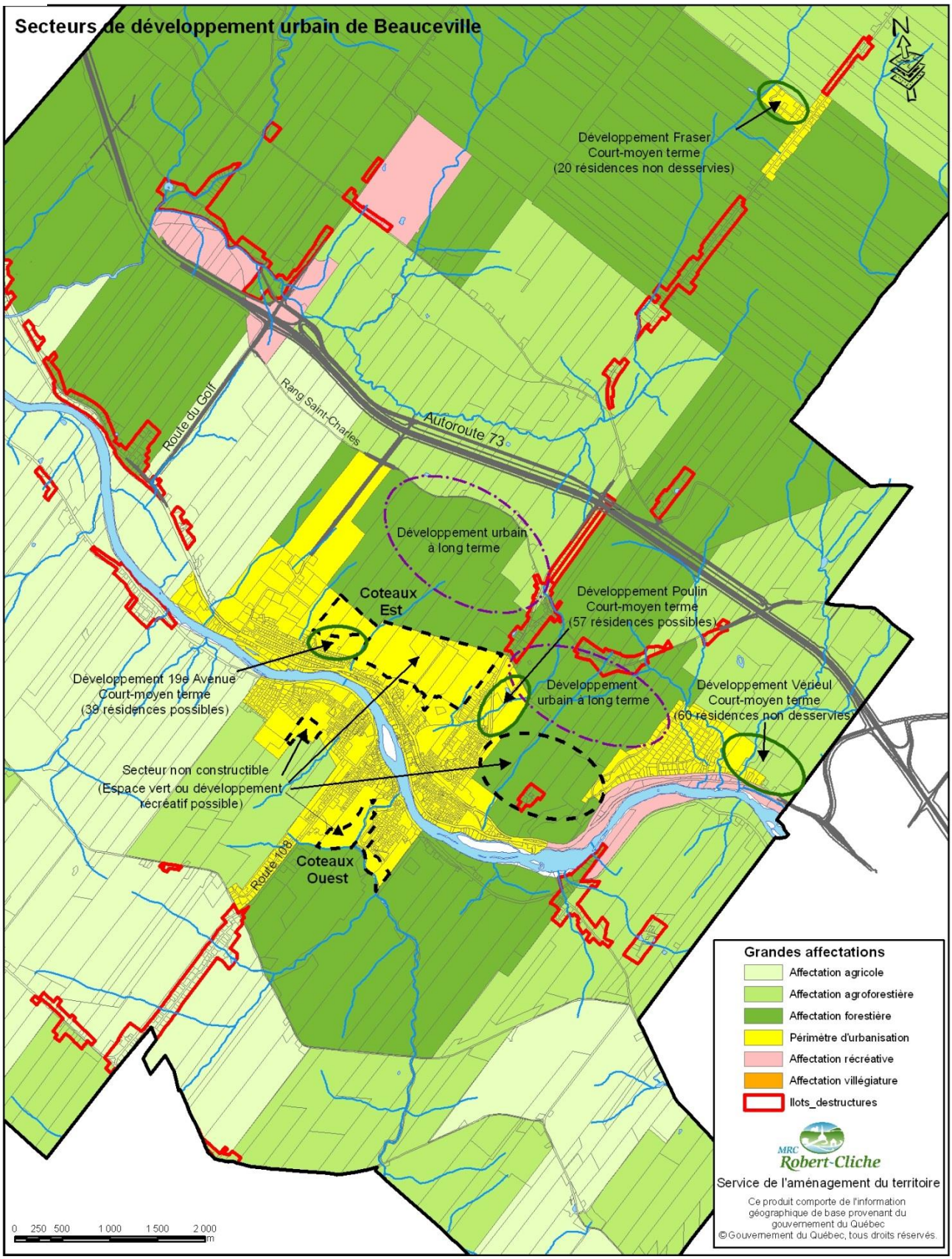

Carte 2.3 Périmètres d'urbanisation de la ville de Beauceville

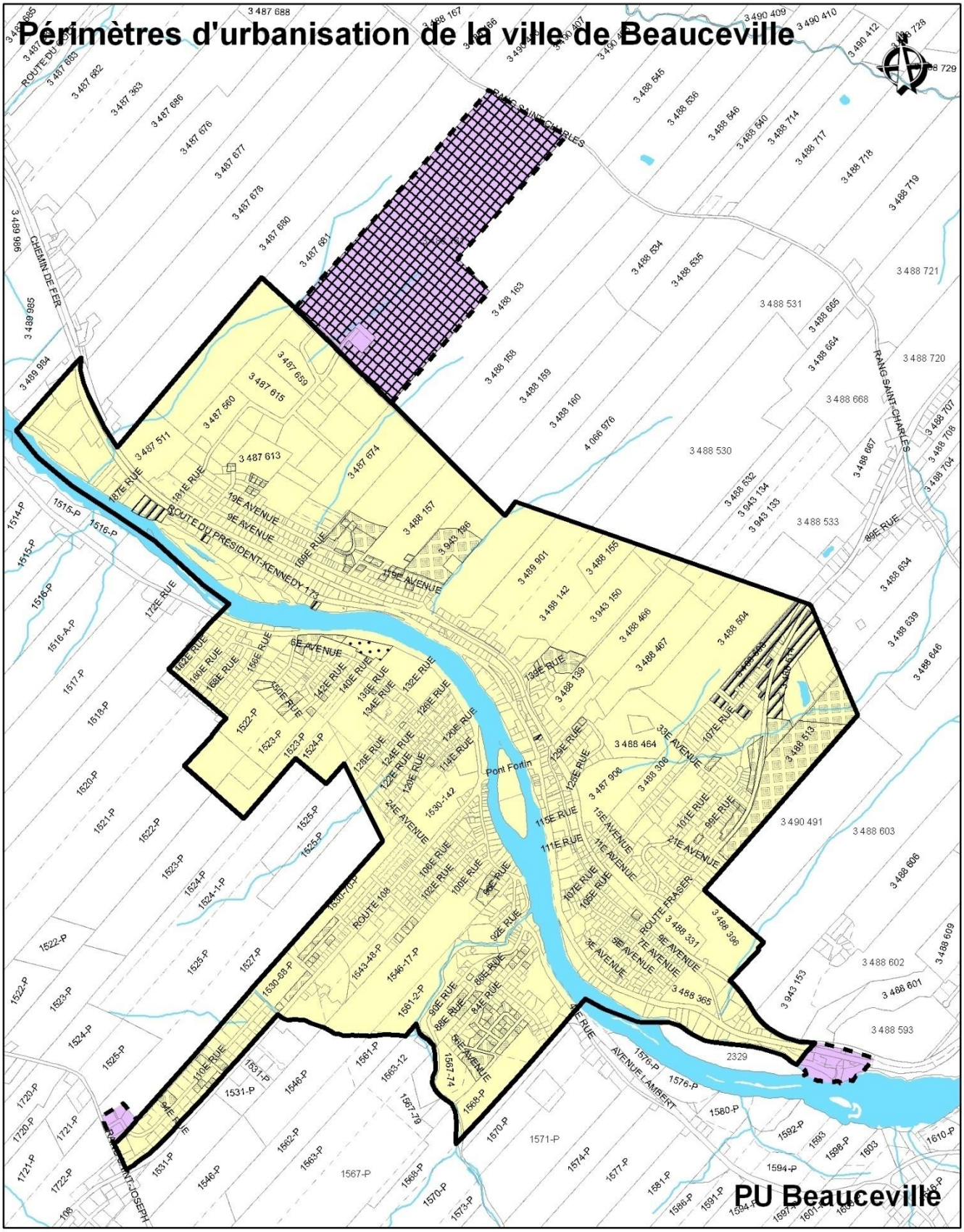

Carte 2.3 Périmètres d'urbanisation de la ville de Beauceville (suite)

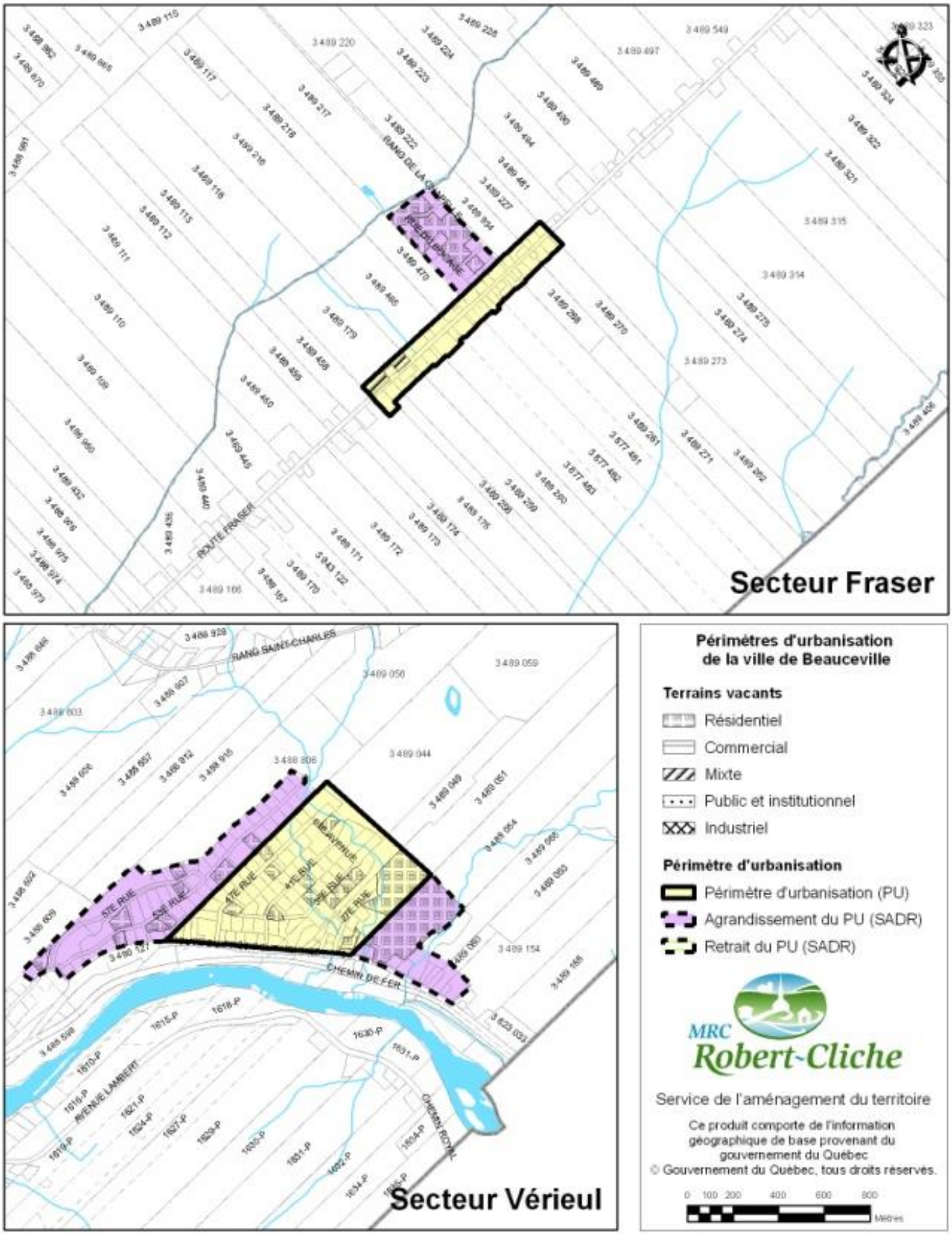

171-13
04-04-2014

2.4.2 La municipalité de Saint-Alfred

La municipalité de Saint-Alfred se situe au huitième rang à l'échelle de la MRC au niveau de sa population et au neuvième rang en termes de superficie. Le PU de celle-ci est de 25,35 hectares et l'installation des services d'aqueduc et d'égout est en cours de réalisation

Saint-Alfred observe une croissance de 3,9 % de sa population depuis 1996, ainsi qu'une augmentation de 18,2 % du nombre de ménage pour cette même période. Et malgré une période de décroissance démographique entre 1996 et 2001, la demande en logement n'a cessé de croître à Saint-Alfred depuis 1991.

Tableau 2.28 Municipalité de Saint-Alfred : Aperçu général

Caractéristiques démographiques

Évolution de la population et des ménages

Année	1986	1991	1996	2001	2006	2011	Variation 1986-2006
Population	455	439	467	432	458	485	3,9 %
Ménages	n.d	150	165	175	185	195	18,2 %*
Personnes/logement	n.d.	2,93	2,83	2,47	2,47	2,49	-12,0%

Densité de population	Superficie du territoire
11,3 hab/km^2	43,01 km^2

Données relatives au périmètre d'urbanisation

PU SAD :	23,12 ha
PU SADR :	23,12 ha
PU règlement 171-13	25,35 ha

Services : Services d'aqueduc et d'égout en cours de réalisation

Synthèse des terrains vacants constructibles à l'intérieur du PU[1]

	Résidentiel	Commercial	Mixte	Industriel	Public et institutionnel
PU SADRI	5,66 ha	-	-	-	-
	32	-	-	-	-
Agrandissement 2013 (règ 171-13)					
GRAND TOTAL	5,66 ha				
	32				

Superficie des terrains vacants (ha)
Nombre de terrains déjà lotis, les propositions de lotissement et des terrains moyens de 0,12 ha et sous réserve de l'implantation des services d'aqueduc et d'égout.

Adéquation entre les constructions résidentielles possibles et les besoins estimés

	Périmètre d'urbanisation	Extérieur du PU	TOTAL
Besoins estimés (15 prochaines années)	4	23	**27**
Possibilités SADR	32	8[1]	**40**

[1]Nombre de nouvelles constructions résidentielles évaluées à l'intérieur des **îlots déstructurés.**

Sources : Statistique Canada, 2007 / MRC Robert-Cliche, rôle d'évaluation foncière 2012.

Au cours de la période 1998 à 2012 (Tableau 2.29), la municipalité a autorisé l'implantation de 27 nouvelles résidences sur son territoire. Douze d'entre elles (44 %) ont été érigées en zone

agricole permanente et quatre (15 %) à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Finalement, onze nouvelles résidences (41 %) ont été construites en zone de villégiature, en bordure du lac Fortin et du lac Sartigan; la plupart (64 %) étant des résidences secondaires. Il est à noter qu'aucun commerce, industrie ou service ne s'est implanté sur le territoire de la municipalité au cours de la période 1998-2012 et que Saint-Alfred ne compte qu'une industrie spécialisée dans la confection de vêtements, celle-ci étant située à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation.

Depuis son agrandissement en juin 2008[33], le PU comprend un espace de 5,66 hectares vacant offrant la possibilité de construire 32 nouvelles résidences (*Tableau 2.30*). De plus, 8 constructions résidentielles supplémentaires sont possibles à l'intérieur de l'îlot déstructuré du Rang Sainte-Marie. La municipalité dispose donc de suffisamment d'espace pour répondre aux besoins des 15 prochaines (Carte 2.4).

Tableau 2.29 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Alfred pour la période de 1998 à 2012 inclusivement

	Périmètre d'urbanisation	Zone agricole permanente	Villégiature		Total	
			Lac Fortin (non assujetti à la LPTAA)	Lac Sartigan		
Résidences permanentes	4	11	1	3	**19**	**27**
Résidences secondaires	0	1	7	0	**8**	
Commerces	0	0	0	0	**0**	**0**
Services	0	0	0	0	**0**	
Industries	0	0	0	0	**0**	
Total	**4**	**12**	**8**	**3**	**27**	

Source : MRC Robert-Cliche, données du rôle d'évaluation foncière de la MRC, 2012.

Tableau 2.30 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour la période 2013-2027

Usage	Total des nouvelles constructions 1998-2012[1]	Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU 1998-2012	Besoin en espace 2013-2027 (hectares)			Espace disponible actuel (hectares)	Nouvelles constructions possibles
			Terrain moyen[2]	Total net[3]	Total brut[4]		
Résidentiel	27	4	0,12	0,17	0,68	5,66	32
Commercial et Services	0	0	-	-	-	0	0
Industriel	0	0	-	-	-	0	0

[1]Données du rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche
[2]Superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
[3]Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU x superficie moyenne d'un terrain
[4]Superficie totale nette x 1,4. Le facteur 1,4 comprend les superficies requises pour les rues, sentiers, parcs, etc.

Sources : Service de l'aménagement du territoire et Rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche, 2012.

[33] Règlement 120-08 modifiant le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Alfred au schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche et entré en vigueur le 18 juin 2008 selon les dispositions de la LAU.

Orientation de développement

Consciente du fait que les municipalités environnantes telles que Saint-Victor et Beauceville sont pourvues en commerces et industries, et qu'une grande proportion de ses résidants travailleurs y occupent des emplois, Saint-Alfred ne pense pas rivaliser avec ces dernières, mais compte plutôt mettre l'accent sur ses potentiels en favorisant le développement domiciliaire sur son territoire notamment à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation, avec l'implantation d'un réseau d'aqueduc et d'égout. Bon nombre de résidants et nouveaux arrivants apprécient le mode de vie paisible, campagnard, des petites localités comme Saint-Alfred et cela même si les lieux de travail sont situés dans les municipalités voisines. S'ajoute à cet attrait la présence de deux lacs prisés dans la région qui accueillent bon nombre de villégiateurs saisonniers et quelques permanents. Saint-Alfred entend favoriser ces modes de vie sans toutefois empêcher l'implantation éventuelle de commerces ou d'industries qui pourraient être bénéfiques à l'essor économique de son territoire.

Carte 2.4 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Alfred

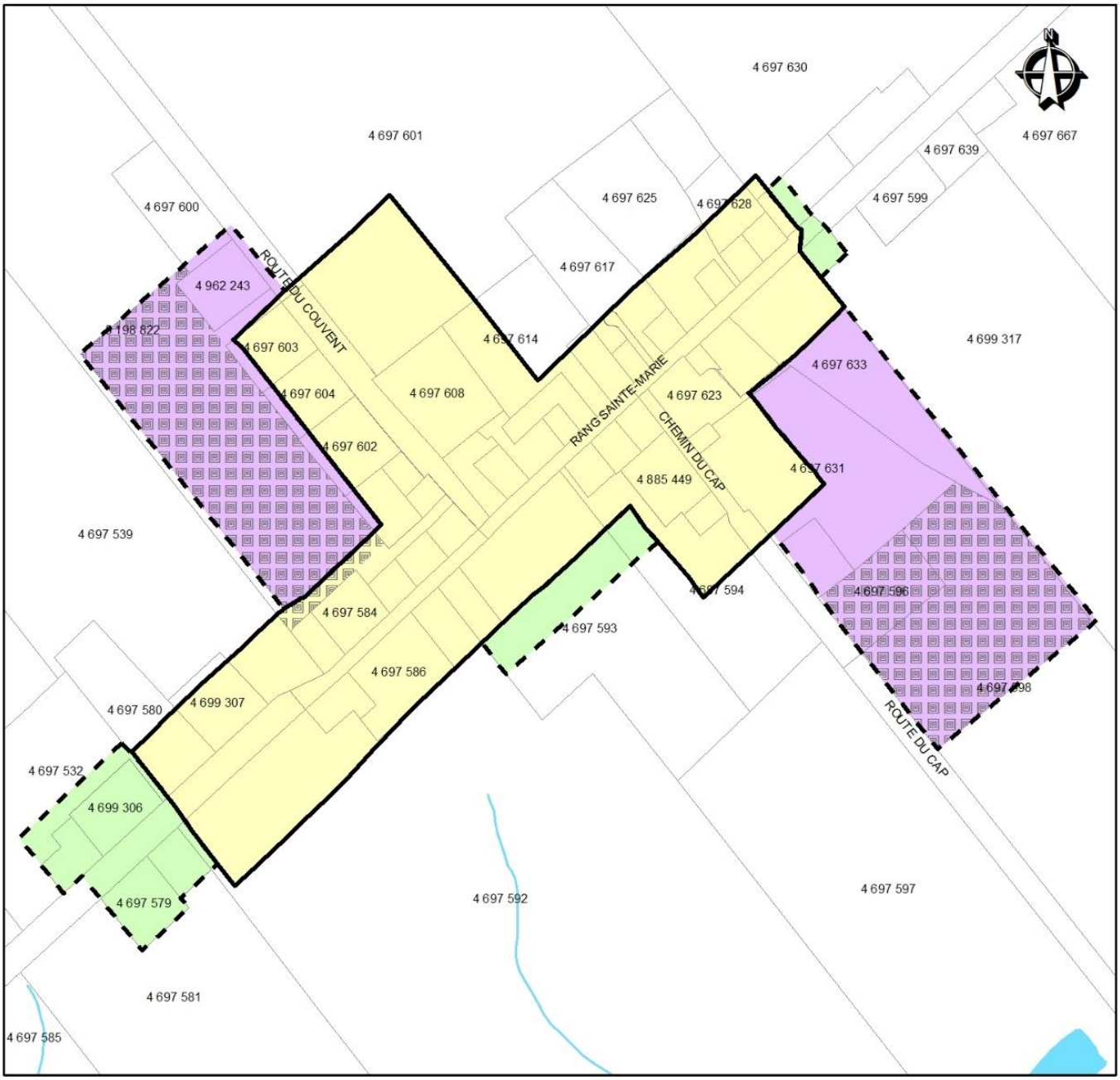

Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Alfred

Terrains vacants

- Résidentiel
- Commercial
- Mixte
- Public et institutionnel
- Industriel

Périmètre d'urbanisation

- Périmètre d'urbanisation (SAD)
- Agrandissement du PU en 2008 (120-08)
- Agrandissement du PU en 2013 (171-13)

MRC Robert-Cliche
Service de l'aménagement du territoire

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

0 25 50 100 150 200 Mètres

179-15
24-07-2015

2.4.3 La municipalité de Saint-Frédéric

La municipalité de Saint-Frédéric occupe le sixième rang à l'échelle de la MRC en termes de population et le cinquième rang au niveau de la superficie de son territoire. Cette municipalité compte deux périmètres d'urbanisation desservis pour un total de 63,55 hectares : 51,09 ha pour le PU du village et 12,46 ha pour le PU adjacent à celui du Tring-Jonction. Il s'agit d'une augmentation de 16,09 ha comparativement au SAD de 1988. (Tableau 2.31).

Tableau 2.31 Municipalité de Saint-Frédéric : Aperçu général

Caractéristiques démographiques

Évolution de la population et des ménages

Année	1986	1991	1996	2001	2006	Variation 1986-2006
Population	1 044	1 008	1 006	1 087	1 049	0,5 %
Ménages	305	315	315	385	395	29,5 %
Personnes/ménage	3,42	3,20	3,19	2,82	2,66	-22,2%

Densité de population	Superficie du territoire
14,4 hab/km^2	72,87 km^2

Données relatives au périmètre d'urbanisation

PU SAD :	47,26 ha		
PU SADR :	63,35 ha + ajustement 2015 de 0,2 ha pour un total de 63,55 ha		
	PU village Saint-Frédéric :	51,09 ha	Services d'aqueduc et d'égout
	PU adjacent au PU de Tring-Jonction :	12,46 ha	Services d'aqueduc et d'égout

Synthèse des terrains vacants constructibles à l'intérieur des PU et des besoins estimés

		Résidentiel	Commercial	Mixte	Industriel	Public et institutionnel
PU Saint-Frédéric	PU actuel	0,82 ha	-	-	0,72 ha	-
		6	-	-	1	-
	Agrandissement Rue Lessard	0,59 ha	-	-	-	-
		6	-	-	-	-
	Agrandissement Route 112	3,68 ha	3,60 ha	-	5,33 ha	-
		20	8	-	6	-
SOUS-TOTAL		**5,09 ha**	**3,60 ha**	**-**	**6,05 ha**	**-**
		32	**8**	**-**	**7**	**-**
PU actuel Secteur Tring-Jonction[1]		**0,36 ha**	**-**	**-**	**-**	**-**
		2	**-**	**-**	**-**	**-**
GRAND TOTAL		**5,45 ha**	**3,60 ha**	**-**	**6,05 ha**	**-**
		34	**8**	**-**	**7**	**-**

Superficie des terrains vacants (ha)
Nombre de constructions possibles considérant la superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du PU et des terrains déjà lotis

[1] Aucun agrandissement demandé pour le PU Secteur Tring-Jonction

Adéquation entre les constructions résidentielles possibles et les besoins estimés

	Périmètre d'urbanisation	Extérieur du PU	TOTAL
Besoins estimés (15 prochaines années)	26	28	**54**
Possibilités SADR	34	2[1]	**36**

[1]Nombre de nouvelles constructions résidentielles évaluées à l'intérieur des **îlots déstructurés.**

Sources : Statistique Canada, 2007 / ISQ, 2007 / MRC Robert-Cliche, rôle d'évaluation foncière 2007.

Depuis 1986, le bassin de population de Saint-Frédéric demeure stable avec une légère augmentation de 0,5 % en 2006. Néanmoins, au cours de cette période, le nombre de ménages augmente de 29,5 % ce qui fait grimper la demande en logement. L'explication tient en partie du fait que le nombre de personnes par ménage diminue; en 1986, les ménages comptent en moyenne 3,42 personnes contre 2,66 en 2006.

Durant la période 1991 à 2006, 63 nouvelles constructions ont été implantées sur le territoire de la municipalité (Tableau 2.32). Les habitations résidentielles constituent la majorité, soit 54, réparties moitié-moitié à l'intérieur (48 %) comme à l'extérieur (52 %) des milieux urbanisés. Au nombre de 9, les nouveaux commerces, services et industries sont pour la plupart construits (dans une proportion de 70 %) à l'intérieur des PU. On y retrouve notamment une industrie de produits de plastique, une maison pour personnes retraitées ainsi que quelques commerces et services liés à l'entretien et à l'entreposage de véhicules automobiles.

Selon les prévisions (Tableau 2.33), les constructions résidentielles des 15 prochaines années devraient requérir un espace d'environ 4,37 ha à l'intérieur des PU si elles sont desservies. Disposant de 5,45 ha, le PU tel que présenté pourra satisfaire les besoins prévus. De plus, 2 nouvelles constructions résidentielles sont possibles à l'intérieur des secteurs vacants de l'îlot déstructuré du Développement de la route 112. En ce qui a trait au secteur commercial et industriel, les espaces disponibles combleront les besoins à venir avec 3,60 ha pour une demande de 2,69 ha en espace commercial et 6,05 ha pour une demande de moins d'un hectare pour le secteur industriel (Carte 2.5).

Tableau 2.32 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Frédéric pour la période de 1991 à 2006 inclusivement

	Périmètre d'urbanisation	Zone agricole permanente	Zone non assujettie à la LPTAA		Total	
			Zone blanche	Villégiature		
Résidences permanentes	26	19	3	0	**48**	**54 (86%)**
Résidences secondaires	0	6	0	0	**6**	
Commerces	4	1	0	0	**5**	**9 (14%)**
Services	2	1	0	0	**3**	
Industries	1	0	0	0	**1**	
Total	**33**	**27**	**3**	**0**	**63**	

Source : MRC Robert-Cliche, rôle d'évaluation foncière 2007.

Tableau 2.33 Estimation des besoins en espace à l'intérieur des périmètres d'urbanisation pour la période 2007-2021

Usage	Total des nouvelles constructions 1991-2006[1]	Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU 1991-2006	Besoin en espace 2007-2021 (hectares)			Espace disponible actuel (hectares)	Nouvelles constructions possibles
			Terrain moyen[2]	Total net[3]	Total brut[4]		
Résidentiel	54	26	0,12	3,12	4,37	5,45	**34**
Commercial et Services	8	6	0,32	1,92	2,69	3,60	**8**
Industriel	1	1	0,62	0,62	0,87	6,05	**7**

[1]Données du rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche.
[2]Superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.
[3]Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU x superficie moyenne d'un terrain.
[4]Superficie totale nette x 1,4. Le facteur 1,4 comprend les superficies requises pour les rues, sentiers, parcs, etc.

Sources : Service de l'aménagement du territoire et Rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche, 2009.

Carte 2.5 Périmètres d'urbanisation de la municipalité de Saint-Frédéric

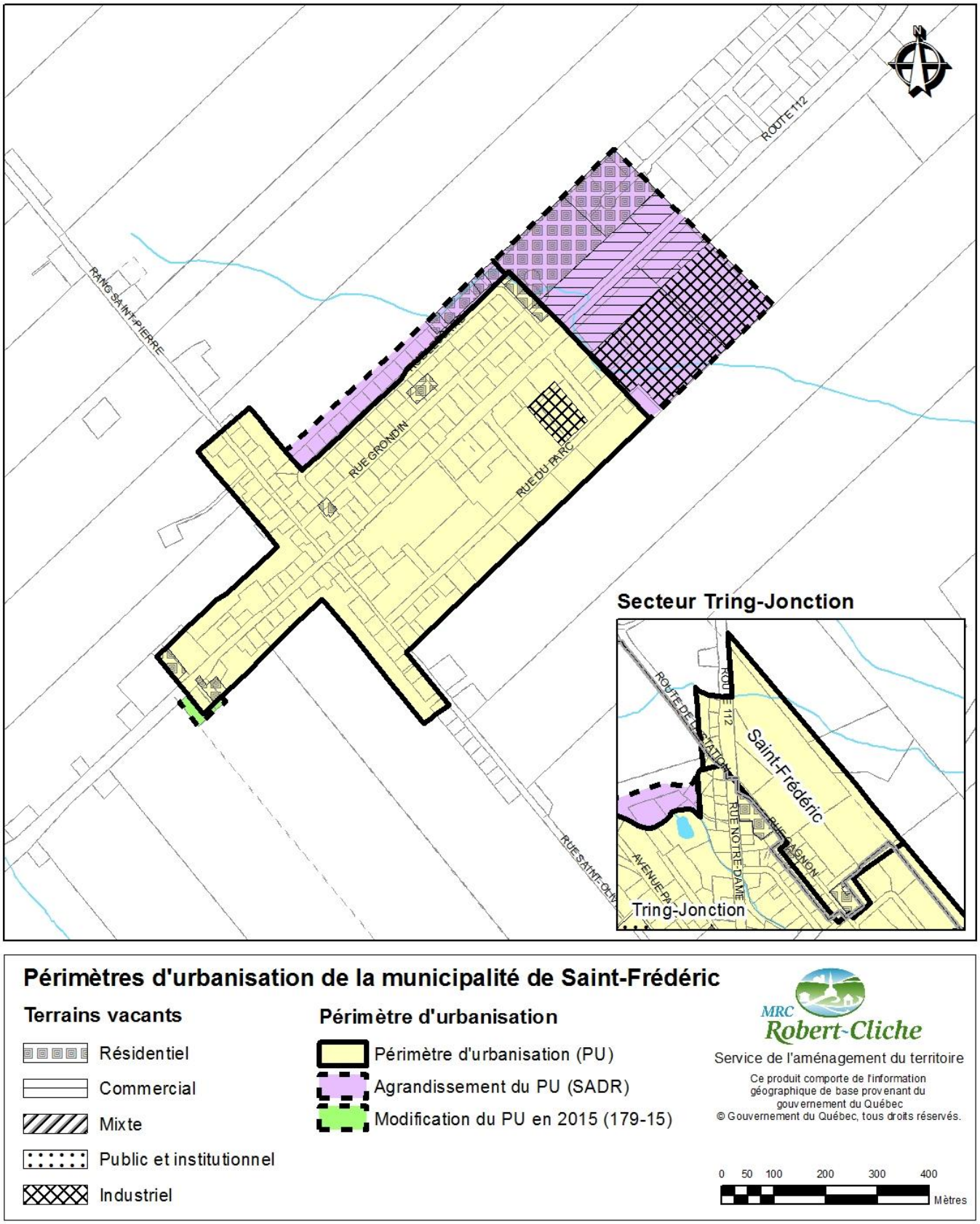

2.4.4 La ville de Saint-Joseph-de-Beauce

La ville de Saint-Joseph-de-Beauce occupe le deuxième rang à l'échelle de la MRC en termes de population et le quatrième rang au niveau de la superficie de son territoire. Le périmètre d'urbanisation de la ville couvre 447,70 ha et, à l'exception du Développement Lessard dans la partie sud-est du PU, est desservi en infrastructures d'aqueduc et d'égout. Il compte 48,60 ha de plus que celui du SAD de 1988 (Tableau 2.34).

Tableau 2.34 Ville de Saint-Joseph-de-Beauce : Aperçu général

Caractéristiques démographiques

Évolution de la population et des ménages

Année	1986*	1991*	1996	2001	2006	Variation 1986-2006
Population	4 348	4 331	4 361	4 487	4 454	2,4 %
Ménages	1390	1485	1620	1720	1820	30,9 %
Personnes/ménage	3,13	2,92	2,69	2,61	2,45	-21,7%

* Précédemment aux fusions municipales, Paroisse et ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Densité de population	Superficie du territoire
40,2 hab/km^2	110,87 km^2

Données relatives au périmètre d'urbanisation

PU SAD :	399,10 ha
PU SADR :	447,70 ha

Services :
- Aqueduc (à l'exception du Développement Lessard (secteur Sud-est))
- Égout (à l'exception du Développement Lessard (secteur Sud-est))

Synthèse des terrains vacants constructibles à l'intérieur du PU et des besoins estimés[1,2]

	Résidentiel	Commercial	Mixte	Industriel	Public et institutionnel
PU actuel	34,67 ha	15,01 ha	-	18,00 ha	-
	157	21	-	9	-
Agrandissement Route 173	6,75 ha	-	-	-	-
	37	-	-	-	-
GRAND TOTAL	**41,42 ha**	**15,01 ha**	**-**	**18,00 ha**	**-**
	194	**21**	**-**	**9**	**-**

Superficie des terrains vacants

Nombre de constructions possibles considérant la superficie moyenne des terrains à l'intérieur du PU et des terrains déjà lotis

[1]Aucun terrain vacant disponible pour les secteurs Parc municipal, Route 276 et Rue Goulet

[2]Se référer au Tableau 2.36 pour plus de détails

Adéquation entre les constructions résidentielles possibles et les besoins estimés

	Périmètre d'urbanisation	Extérieur du PU	TOTAL
Besoins estimés (15 prochaines années)	152	98	**250**
Possibilités SADR	194	33[1]	**227**

[1]Nombre de nouvelles constructions résidentielles évaluées à l'intérieur des **îlots déstructurés.**

Sources : Statistique Canada, 2007 / ISQ 2007 / MRC Robert-Cliche, Rôle d'évaluation foncière 2007 et Ville Saint-Joseph-de-Beauce.

Les statistiques démontrent que la population a augmenté de 2,4 % au cours de la période 1986-2006 et la municipalité envisage la continuité de cette croissance pour les 15 années à venir. De plus, l'augmentation des besoins en logements de 30,9 % sur 20 ans en raison, entre autres, de

la diminution du nombre de personnes par ménage dont la moyenne passe de 3,13 à 2,45, contribuent à l'augmentation de la construction résidentielle.

Au cours de la période 1991-2006, 250 nouvelles résidences ont été érigées sur le territoire de la ville soit 152 (61 %) à l'intérieur du PU, 33 (13 %) en zone agricole ainsi que 65 (26 %) en zone blanche. Mentionnons que la ville est au 2e rang pour le nombre de constructions domiciliaires à l'échelle de la MRC et que son taux de construction est de 5 à 6 nouvelles résidences par tranche de 100 habitants (Tableau 2.35). De plus, 21 nouveaux commerces et services ainsi que 7 industries ont été construits durant cette même période. De ce nombre, seulement une industrie et 2 services ont été implantés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Tableau 2.35 Nouvelles constructions dans la ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour la période de 1991 à 2006 inclusivement

	Périmètre d'urbanisation	Zone agricole permanente	Zone non assujettie à la LPTAA		Total	
			Zone blanche	Villégiature		
Résidences permanentes	152	32	65	0	**249**	**250 (90%)**
Résidences secondaires	0	1	0	0	**1**	
Commerces	5	0	0	0	**5**	**28 (10%)**
Services	14	1	1	0	**16**	
Industries	6	1	0	0	**7**	
Total	**177**	**35**	**66**	**0**	**278**	

Source : MRC Robert-Cliche, rôle d'évaluation foncière 2007.

Pour les 15 prochaines années, la ville devra prévoir 27,66 ha pour la construction domiciliaire, 15,16 ha pour les besoins commerciaux et 11,42 ha pour les usages industriels (Tableau 2.36). Le PU tel que présenté à la Carte 2.6 permet de répondre à ces attentes avec 41,42 ha disponibles pour le résidentiel, 15,01 ha pour le commercial et services ainsi que 18,00 ha pour l'industriel. De plus, l'îlot déstructuré Village-Marie offre une possibilité de 30 nouvelles constructions résidentielles.

Tableau 2.36 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour la période 2007-2021

Usage	Total des nouvelles constructions 1991-2006[1]	Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU 1991-2006	Besoin en espace 2007-2021 (hectares)			Espace disponible (hectares)[4]	Nouvelles constructions possibles[5]
			Terrain moyen	Total net[2]	Total brut[3]		
Résidentiel	250	152	0,13	19,76	27,66	41,42	194
Commercial et Services	21	19	0,57	10,83	15,16	15,01	21
Industriel	7	6	1,36	8,16	11,42	18,00	9

[1]Données du rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche
[2]Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU x superficie moyenne d'un terrain
[3]Superficie totale nette x 1,4. Le facteur 1,4 comprend les superficies requises pour les rues, sentiers, parcs, etc.
[4]Somme des superficies disponibles pour construction. Sont soustrait les superficies enclavées, les zones escarpées, les terrains libres non en vente, les terrains en zone inondable, etc.
[5]Comprend des terrains déjà lotis avec des superficies fixes.

Sources : Service de l'aménagement du territoire et Rôle d'évaluation foncière, MRC Robert-Cliche, 2007.

Carte 2.6 Périmètre d'urbanisation de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce

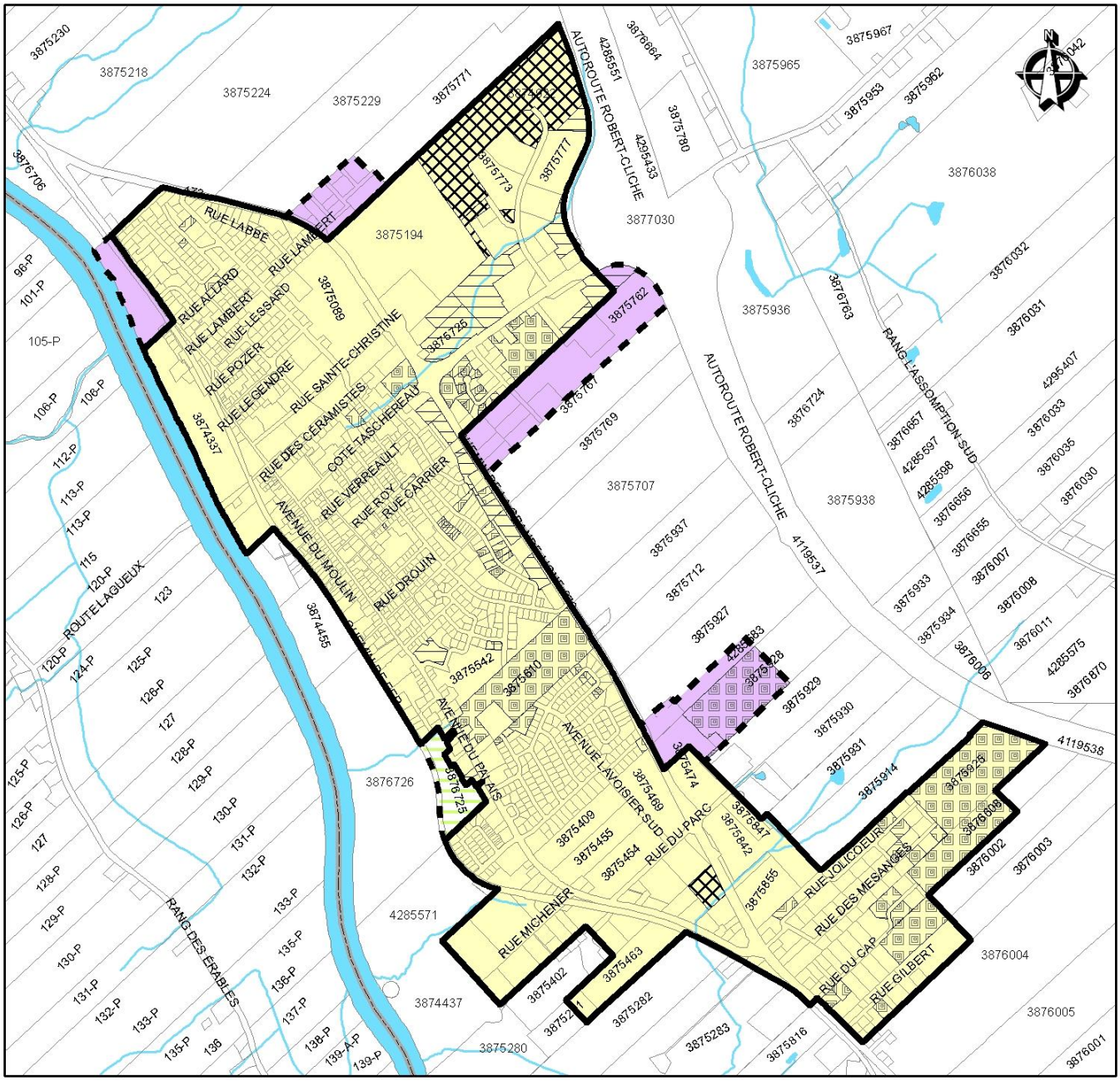

Périmètre d'urbanisation de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Terrains vacants

- Résidentiel
- Commercial
- Mixte
- Public et institutionnel
- Industriel

Périmètre d'urbanisation

- Périmètre d'urbanisation (PU)
- Agrandissement du PU (SADR)
- Retrait du PU (SADR)

MRC Robert-Cliche
Service de l'aménagement du territoire

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec
©Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

0 100 200 400 600 800 1 000 Mètres

2.4.5 La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables occupe le neuvième rang à l'échelle de la MRC en termes de population et le huitième rang au niveau de la superficie de son territoire. Elle n'a pas de périmètre d'urbanisation et l'ensemble de son territoire est assujetti à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). De plus, 80 % de celui-ci fait partie de la grande affectation agricole où seuls les usages agricoles sont autorisés.

Entre 1991 et 2006, 12 nouvelles résidences ont été construites et ce, malgré une diminution de sa population qui passe de 447 habitants en 1991 à 417 habitants en 2006. On note une baisse du nombre de personnes par ménages qui passe de 3,70 personnes en moyenne à 3,09 personnes au cours de la même période. Outre la construction de résidences, une industrie spécialisée dans la fabrication et la réparation de pianos s'est implantée sur le territoire de la municipalité au cours de cette même période (Tableaux 2.37 et 2.38).

L'agriculture et l'exploitation forestière sont dominantes sur le territoire de Saint-Joseph-des-Érables. La municipalité demeure donc à caractère rural et aucun projet de développement autre qu'agricole n'y est prévu pour les 15 prochaines années.

Tableau 2.37 Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables : Aperçu général

Caractéristiques démographiques

Évolution de la population et des ménages

Année	1986	1991	1996	2001	2006	Variation 1986-2006
Population	500	447	455	460	417	-16,6 %
Ménages	135	125	130	140	135	0 %
Personnes/ménage	3,70	3,58	3,5	3,29	3.09	-16,5%

Densité de population	Superficie des terres
8,1 hab/km^2	51,73 km^2

Sources : Statistique Canada, 2007 / ISQ 2007.

Tableau 2.38 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour la période de 1991 à 2006 inclusivement

	Périmètre d'urbanisation	Zone agricole permanente	Zone non assujettie à la LPTAA		Total	
			Zone blanche	Villégiature		
Résidences permanentes	0	11	0	0	**11**	**12 (92%)**
Résidences secondaires	0	1	0	0	**1**	
Commerces	0	0	0	0	**0**	**1 (8%)**
Services	0	0	0	0	**0**	
Industries	0	1	0	0	**1**	
Total	**0**	**13**	**0**	**0**	**13**	

Source : MRC Robert-Cliche, rôle d'évaluation foncière 2007.

183-16
04-07-2016

195-17
20-09-2018

2.4.6 La municipalité de Saint-Jules

La municipalité de Saint-Jules se situe au septième rang de la MRC au niveau de sa population et au sixième rang en termes de superficie. Son périmètre d'urbanisation est d'une superficie de 49,13 hectares, soit 18,10 ha de plus que celui compris au SAD de 1988, et est desservi en infrastructures d'aqueduc et d'égout (Tableau 2.39).

Après avoir vu son bassin de population diminuer depuis 1986, la municipalité de Saint-Jules connaît une belle reprise démographique ces dernières années avec une forte augmentation de sa population à partir de 2006. Cette croissance s'accompagne d'une hausse du nombre de ménages, qui atteint le nombre de 210 en 2011. Selon le décret de population de 2018, Saint-Jules serait toujours en croissance démographique et compterait maintenant 600 habitants, expliquant ainsi la demande en logement que connaît la municipalité ces dernières années.

Tableau 2.39 Municipalité de Saint-Jules : Aperçu général

Caractéristiques démographiques

Évolution de la population et des ménages

Année	1986	1991	1996	2001	2006	2011	Variation 1996-2011
Population	572	558	537	535	534	573	6,7 %
Ménages	150	160	165	190	190	210	27,3 %
Personnes/ménage	3,8	3,5	3,3	2,8	2,8	2,7	-28,9%

Densité de population	Superficie du territoire
10,0 hab/km^2	57,37 km^2

Superficie du périmètre d'urbanisation

PU SAD :	31,04 ha	Services d'aqueduc et d'égout
PU SADR :	46,86 ha	Services d'aqueduc et d'égout
PU règlement 183-16	48,69 ha	Services d'aqueduc et d'égout projeté
PU règlement 195-17	49,13 ha	Services d'aqueduc et d'égout projeté

Synthèse des terrains vacants constructibles à l'intérieur du PU et des besoins estimés

	Résidentiel	Commercial	Mixte	Industriel	Public et institutionnel
PU SADR	0,43 ha	-	0,17 ha	2,70 ha	-
	3	-	1	1 à 2	-
Agrandissement 2016 (183-16)	1,71 ha	-	-	-	-
	8	-	-	-	-
Agrandissement 2016 (183-16)	0,45	-	-	-	-
	6	-	-	-	-
GRAND TOTAL	2,59 ha	-	0,17 ha	2,70 ha	-
	17	-	1	1 à 2	-

Superficie des terrains vacants

Nombre de constructions possibles considérant la superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du PU et des terrains déjà lotis

Adéquation entre les constructions résidentielles possibles et les besoins estimés

	Périmètre d'urbanisation	Extérieur du PU	TOTAL
Besoins estimés (15 prochaines années)	15[1]	11	26
Possibilités SADR	17	8[2]	25

[1]Compte tenu que la situation actuelle ne reflète pas le besoin résidentiel, faute d'espace adéquat depuis quelques années, la municipalité anticipe la construction d'un minimum d'une résidence par année pour les 15 prochaines années.
[2]Nombre de nouvelles constructions résidentielles évaluées à l'intérieur des îlots déstructurés.

Sources : Statistique Canada, 2011, MRC Robert-Cliche, rôle d'évaluation foncière 2015.

Pour la période de 2003 à 2017 inclusivement, 7 résidences se sont construites à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Saint-Jules, alors que 5 autres constructions résidentielles ont été implantées en milieu rural, pour un total de 12 habitations pour l'ensemble du territoire municipal (Tableau 2.40). Considérant le manque de terrain attrayants pour la construction résidentielle au cours des dernières années ayant contraint les gens à se diriger dans les municipalités limitrophes, et le développement du parc Village Aventuria, la municipalité de Saint-Jules estime pouvoir accueillir un minimum d'une nouvelle famille par année et ce, pour les 15 prochaines années. Le prolongement de l'avenue Roy au nord-est permettra de répondre aux besoins résidentiels pour les prochaines années.

Au cours de la même période de 2003 à 2017, l'usine de traitement des eaux usées ainsi que les aménagements du parc Village Aventuria ont aussi été construits sur le territoire de Saint-Jules. Toutes ces constructions commerciales, industrielles, publiques et de loisirs ont été implantées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Avec l'agrandissement du parc industriel lors de la révision du Schéma d'aménagement en 2011, les espaces disponibles pour des usages commerciaux et industriels sont suffisants pour répondre au besoin à moyen terme.

Tableau 2.40 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Jules pour la période de 2003 à 2017 inclusivement

	Périmètre d'urbanisation	Zone agricole permanente	Zone non assujettie à la LPTAA		Total	
			Zone blanche	Villégiature		
Résidences permanentes	7	5	n/a	n/a	12	12 (92%)
Résidences secondaires	0	0	n/a	n/a	0	
Commerces et services	2	0	n/a	n/a	0	1 (8%)
Industries	0	0	n/a	n/a	0	
Infrastructures publiques et de loisirs	1	0	n/a	n/a	1	
Total	8	5	n/a	n/a	13	

Source : MRC Robert-Cliche, rôle d'évaluation foncière 2017.

Tableau 2.41 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour la période 2017-2032

Usage	Total des nouvelles constructions 2003-2017[1]	Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU 2003-2017	Besoin en espace 2007-2021 (hectares)			Espace disponible (hectares)	Nouvelles constructions possibles[5]
			Terrain moyen[2]	Total net[3]	Total brut[4]		
Résidentiel	12	7	0,12	1,8[6]	2,52	2,59	17
Commercial, de services et industriel	1	1	1,13	2,26	3,16	2,87	2 à 3

[1]Données du rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche
[2]Superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
[3]Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU x superficie moyenne d'un terrain
[4]Superficie totale nette x 1,4. Le facteur 1,4 comprend les superficies requises pour les rues, sentiers, parcs,etc.
[5]Comprend des terrains déjà lotis avec des superficies fixes
[6]Compte tenu que la situation actuelle ne reflète pas le besoin résidentiel, faute d'espace adéquat depuis quelques années, la municipalité anticipe la construction d'un minimum d'une résidence par année pour les 15 prochaines années.
Sources : Service de l'aménagement du territoire et Rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche, 2017.

Carte 2.7 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Jules

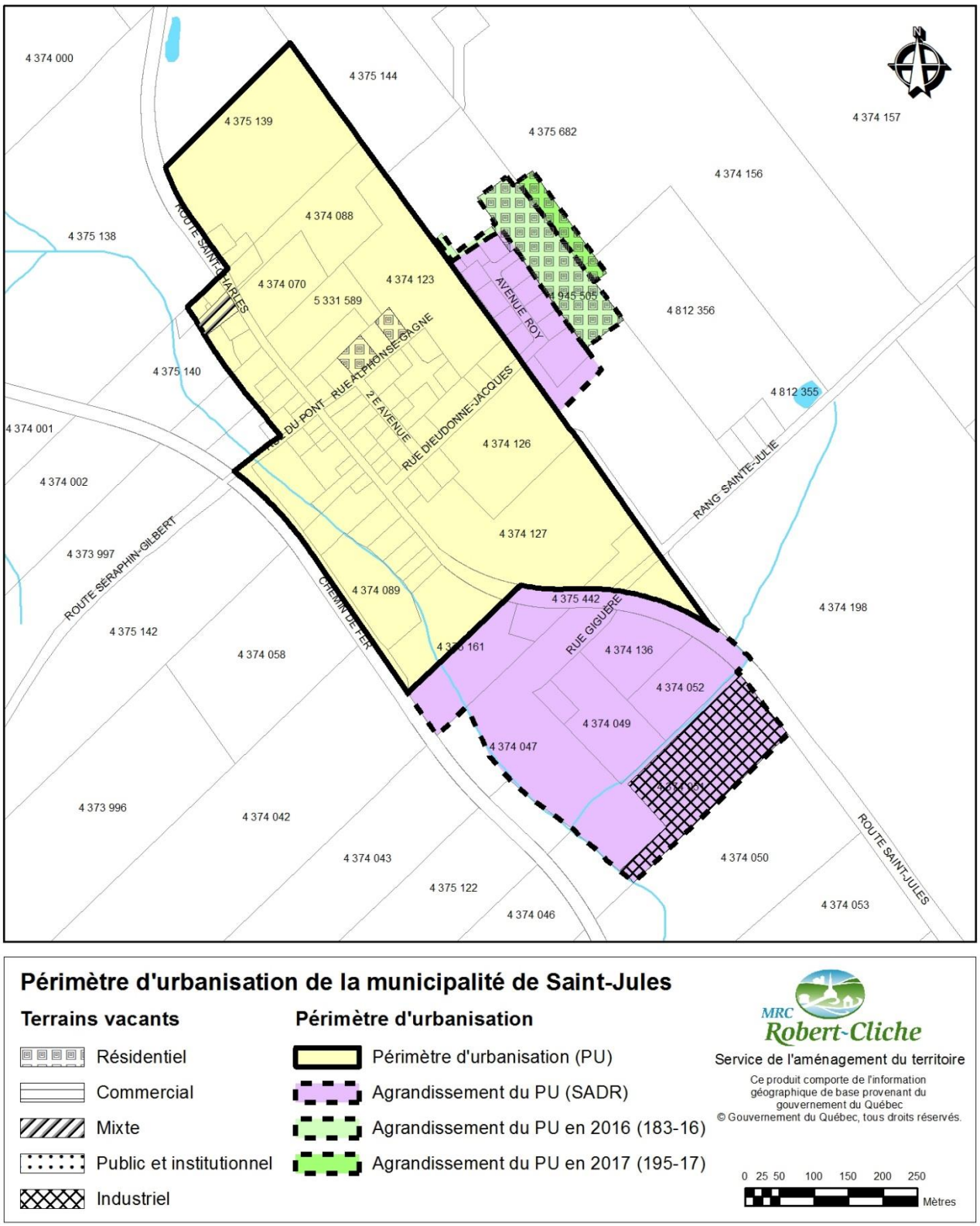

161-13
18-07-2013

2.4.7 La municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne

La municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne occupe le quatrième rang à l'échelle de la MRC au niveau de sa population et le deuxième rang en termes de superficie. Cette municipalité compte un périmètre d'urbanisation de 139,32 hectares et est desservie par un réseau d'aqueduc et d'égout (Tableau 2.42).

La population de Saint-Odilon-de-Cranbourne présente un bilan plutôt stable depuis les 15 dernières années (1996-2011), avec une faible augmentation de 0,8 % du nombre d'habitants. Néanmoins, la diminution du nombre moyen de personnes par ménage durant cette même période, passant de 3,05 à 2,58, et la création de 90 nouveaux ménages, favorisent les demandes pour de nouvelles constructions résidentielles.

Tableau 2.42 Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne : Aperçu général

Caractéristiques démographiques

Évolution de la population et des ménages

Année	1986	1991	1996	2001	2006	2011	Variation 1996-2011
Population	1 529	1 454	1 448	1 438	1 440	1459	0,8 %
Ménages	430	465	475	490	540	565	18,9 %
Personnes/ménage	3,56	3,13	3,05	2,93	2,67	2,58	-15,4 %

Densité de population	Superficie du territoire
11,2 hab/km^2	129,81 km^2

Données relatives au périmètre d'urbanisation

PU SAD :	131,91 ha	Services d'aqueduc et d'égout
PU SADR :	137,63 ha	Services d'aqueduc et d'égout
PU 2013 :	134,75 ha	Services d'aqueduc et d'égout

Synthèse des terrains vacants constructibles à l'intérieur du PU

	Résidentiel	Commercial	Mixte	Industriel	Public et institutionnel
PU ACTUEL Terrains dispersés	8,37 ha	-	0,10 ha	10,12 ha	2,41 ha
	11	-	1	8	-
PU ACTUEL Quartier des Lilas	6,86 ha	-	-	-	-
	47	-	-	-	-
PU AGRANDI 2013 Quartier des Lilas	1,69 ha	-	-	-	-
	10	-	-	-	-
GRAND TOTAL	**16,93 ha**	**-**	**0,10 ha**	**10,12 ha**	**2,41 ha**
	68	**-**	**1**	**8**	**1**

Superficie des terrains vacants

Nombre de constructions possibles considérant la superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du PU et des terrains déjà lotis

Évaluation des possibilités de constructions résidentielles sur le territoire municipal

	Périmètre d'urbanisation	Extérieur du PU	TOTAL
Besoins estimés[1]	37	27	**64**
Constructions résidentielles possibles	68	24[2]	**92**

[1]Considérant que les besoins estimés pour la période 2013-2027 soient équivalents au nombre de constructions résidentielles pour la période 1997-2012.

[2]Nombre de nouvelles constructions résidentielles évaluées à l'intérieur des **îlots déstructurés.**

Sources : Statistique Canada 2011 / ISQ 2007 / MRC Robert-Cliche, rôle d'évaluation foncière 2012.

Avec l'implantation de 64 nouvelles résidences sur son territoire entre 1997 et 2012, la municipalité affiche un taux de construction de 4 à 5 résidences par année.

La construction résidentielle représente 88 % de toutes les nouvelles constructions érigées sur le territoire municipal pour cette même période. De ce nombre, 37 résidences (56 %) ont été implantées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, 24 en zone agricole permanente (39 %) et 3 en zone blanche (5 %). Des 27 résidences construites à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, 5 d'entre-elles sont des résidences secondaires.

Les nouvelles constructions commerciales, de service et industrielles, représentant 13 % de l'ensemble des nouvelles constructions à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ont toutes été implantées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (Tableau 2.43).

Tableau 2.43 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne pour la période de 1997 à 2012 inclusivement

	Périmètre d'urbanisation	Zone agricole permanente	Zone non assujettie à la LPTAA		Total	
			Zone blanche	Villégiature		
Résidences permanentes	37	21	1	0	**59**	**64 (88%)**
Résidences secondaires	0	3	2	0	**5**	
Commerces	4	0	0	0	**4**	**9 (12%)**
Services	3	0	0	0	**3**	
Industries	2	0	0	0	**2**	
Total	**46**	**24**	**3**	**0**	**73**	

Source : MRC Robert-Cliche, données du rôle d'évaluation foncière de la MRC, 2012.

En se basant sur ces données, il est à prévoir que la demande en construction domiciliaire au cours des 15 prochaines années s'élèvera à plus de 37 résidences pour une superficie approximative de 10,88 hectares. La demande en espace commercial et de service est quant à elle évaluée à 4,41 hectares alors que les superficies requises pour l'implantation de nouvelles industries sont estimées à 2,52 hectares (Tableau 2.44).

Le périmètre d'urbanisation de Saint-Odilon-de-Cranbourne comprend des terrains vacants totalisant 29,56 hectares, soit 16,93 hectares affectés à des fins résidentielles, 0,10 hectare pour des usages commerciaux et de services, 10,12 hectares à l'intérieur des parcs industriels et 2,41 hectares pour les usages publics et institutionnels.

Tableau 2.44 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation actuel pour la période 2003-2027

Usage	Total des nouvelles constructions 1997-2012	Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU 1997-2012	Besoin en espace 2012-2026 (hectares)			Espace disponible (hectares) *PU agrandi*		Nouvelles constructions possibles	
			Terrain moyen	Total net[2]	Total brut[3]				
Résidentiel	64	37	0,21	7,77	10,88	8,37 8,56[4]	16,93	11[5] 57	68
Commercial	7	7	0,45	3,15	4,41	0,10		1[6]	
Industriel	2	2	0,90	1,8	2,52	10,12		8	

[1]Données du rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche
[2]Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU x superficie moyenne d'un terrain
[3]Superficie totale nette x 1,4. Le facteur 1,4 comprend les superficies pour les rues, sentiers piétonniers, parcs, etc.
[4] Projet domiciliaire quartier des Lilas: 57 terrains d'une moyenne de 1200 m^2 / total avec rues : 8,56 ha
[5] Sur le total de 8,37 ha : 1 terrain de 6,08 ha + 10 terrains avec rue totalisant 2,29 ha
[6]1 terrains déjà lotis

Sources : Service d'Aménagement et d'Urbanisme et rôle d'évaluation foncière, MRC Robert-Cliche, 2012.

Développement domiciliaire du quartier des Lilas

À l'instar des autres secteurs vacants appartenant à des propriétaires privés, la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a l'opportunité d'organiser et de développer un tout nouveau secteur résidentiel dont elle est propriétaire, le développement domiciliaire de la rue des Lilas comprenant un effectif de 57 nouveaux terrains résidentiels desservis (Carte 2.8).

Carte 2.8 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne

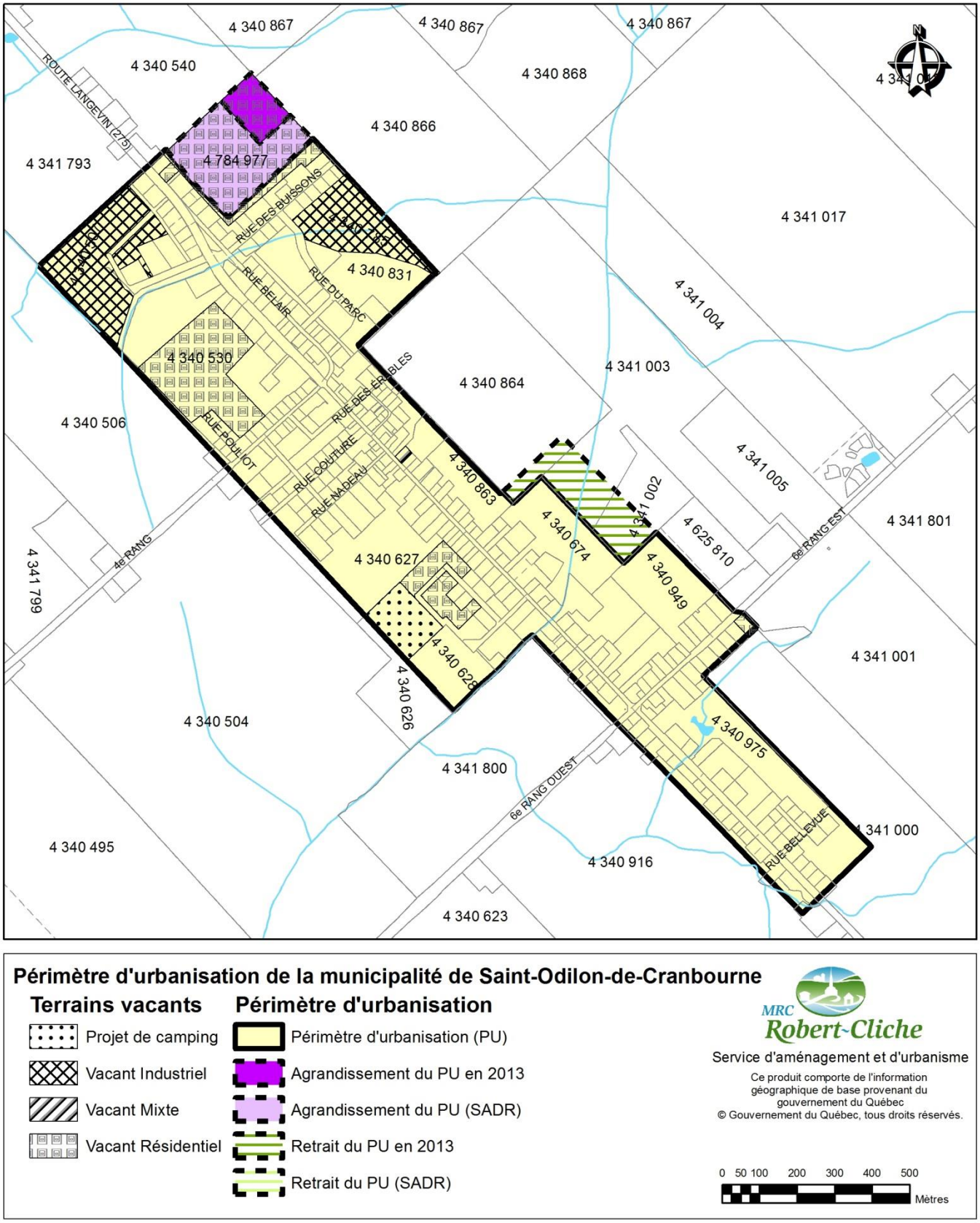

155-12 remplacement 11-04-2013

162-13 18-07-2013

2.4.8 La municipalité de Saint-Séverin

La municipalité de Saint-Séverin occupe le 10e rang à l'échelle de la MRC au niveau de sa population, et le 7e rang en termes de superficie. Entre 1996 et 2011, la population de Saint-Séverin est passée de 272 à 292, soit une augmentation non négligeable de 7,4 % en 15 ans, alors que le nombre de ménages a augmenté de 4,3 % (Tableau 2.45).

Tableau 2.45 Municipalité de Saint-Séverin : Aperçu général

Caractéristiques démographiques

Évolution de la population et des ménages

Année	1986	1991	1996	2001	2006	2011	Variation 1996-2011
Population	288	288	272	278	279	292[1]	7,4 %
Ménages	95	105	115	115	125	120	4,3 %
Personnes/ménage	3,03	2,74	2,37	2,42	2,23	2,43	-6,8 %

[1]Décret 1069-2010, Gazette officielle du Québec, Population des municipalités locales pour l'année 2011

Densité de population	Superficie du territoire
5,0 hab/km^2	58,91 km^2

Données relatives au périmètre d'urbanisation

PU SAD	18,67 ha
PU SADR[1]	23,00 ha
PU 155-12	23,03 ha
PU 162-13	21,98 ha

Services : Service d'égout (en partie)

[1] Le PU compte un agrandissement en 2007

Synthèse des terrains vacants constructibles à l'intérieur du PU

	Résidentiel	Commercial	Mixte	Industriel	Public et institutionnel
PU SADR	3,33 ha	-	-	-	-
	8	-	-	-	-
Agrandissement 2013	1,71 ha	-	-	-	-
	5	-	-	-	-
GRAND TOTAL	**5,04 ha**	**-**	**-**	**-**	**-**
	13	**-**	**-**	**-**	**-**

Superficie des terrains vacants

Nombre de constructions possibles considérant la superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du PU et des terrains déjà lotis

Évaluation des possibilités de constructions résidentielles sur le territoire municipal

	Périmètre d'urbanisation	Extérieur du PU	TOTAL
Besoins estimés	15[1]	18[2]	**33**
Constructions résidentielles possibles	13	43[3]	**56**

[1]Compte tenu d'une projection de 1 construction par année sur un horizon de 15 ans.
[2]Considérant que les besoins estimés pour la période 2013-2027 soit équivalents au nombre de constructions résidentielles pour la période 1997-2012.
[3]Nombre de nouvelles constructions résidentielles évaluées à l'intérieur des **îlots déstructurés**.

Sources : Statistique Canada, 2011 / ISQ 2007 / MRC Robert-Cliche, rôle d'évaluation foncière 2011.

Au cours des 15 dernières années, le taux de construction moyen était de 1,3 nouvelle résidence par année, soit 6,8 habitations par tranche de 100 habitants. Au total, la municipalité a accueilli sur son territoire 20 nouvelles constructions entre 1997 et 2012 (tableau 2.46). Toutes ces constructions sont de nature résidentielle, à l'exception d'un commerce implanté à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Faute d'espace vacant constructibles à l'intérieur du PU jusqu'en 2007, 18 des 19 habitations ont été implantées à l'extérieur du PU, réparties moitié-moitié dans la zone agricole et dans le secteur de villégiature du lac Beaurivage.

Tableau 2.46 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Séverin pour la période de 1997 à 2012 inclusivement

	Périmètre d'urbanisation	Zone agricole permanente	Zone non assujettie à la LPTAA		Total	
			Zone blanche	Villégiature		
Résidences permanentes	1	4	0	1	**6**	**19 (95%)**
Résidences secondaires	0	5	0	8	**13**	
Commerces	1	0	0	0	**1**	**1 (5%)**
Services	0	0	0	0	**0**	
Industries	0	0	0	0	**0**	
Total	**3**	**9**	**0**	**9**	**20**	

Source : MRC Robert-Cliche, données du rôle d'évaluation foncière de la MRC, 2012.

Toutes proportions gardées, l'augmentation de la population, du nombre de ménages et des nouvelles constructions implantées sur le territoire démontre que les efforts de la municipalité et du comité de développement socio-économique pour contrer la dévitalisation du village portent fruit.

En disposant, notamment, d'une offre de terrains résidentiels semi-desservis et non desservis, d'une variété d'activités culturelles et de plein air ainsi que d'un complexe multifonctionnel, Saint-Séverin prévoit une augmentation significative de construction résidentielle à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation. Les besoins estimés pour la période 2013-2027 sont de 15 résidences à raison d'une nouvelle construction par année.

Selon le tableau 2.47, la municipalité devrait disposer de 6,3 ha de terrains vacants à cette fin. Concrètement, un total 5,04 ha sera disponible à la construction résidentielle. Le projet domiciliaire crée un parc résidentiel de 13 nouveaux terrains aux dimensions suivantes :

5 terrains non desservis d'une moyenne de 4582 m^2 (en bordure d'un ruisseau);
2 terrains non desservis de 3000 m^2;
6 terrains semi desservis d'une moyenne de 2353 m^2.

Tableau 2.47 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation actuel pour la période 2013-2027

Usage	Total des nouvelles constructions 1997-2012[1]	Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU 1997-2012	Besoin en espace 2013-2027 (hectares)			Espace disponible (hectares) *PU agrandi*	Nouvelles constructions possibles
			Terrain moyen[2]	Total net[3]	Total brut[4]		
Résidentiel	19	1	0,30	4,5[5]	6,30	5,04	13
Commercial	1	1	0,30	0,30	0,42	0,00	0
Industriel	0	0	0,30	0,30	0,42	0,00	0

[1]Données du rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche
[2]Superficie minimale pour un terrain non desservi par les services d'aqueduc et d'égout
[3]Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU x superficie moyenne d'un terrain
[4]Superficie totale nette x 1,4. Le facteur 1,4 comprend les superficies pour les rues, sentiers piétonniers, parcs, etc.
[5](15 x 3000 m^2) Compte tenu du projet de développement résidentiel, la municipalité prévoit la construction d'un minimum d'une résidence par année pendant les 15 prochaines années.

Sources : Service de l'aménagement du territoire et Rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche, 2012.

155-12
remplacement
11-04-2013

Carte 2.9 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Séverin

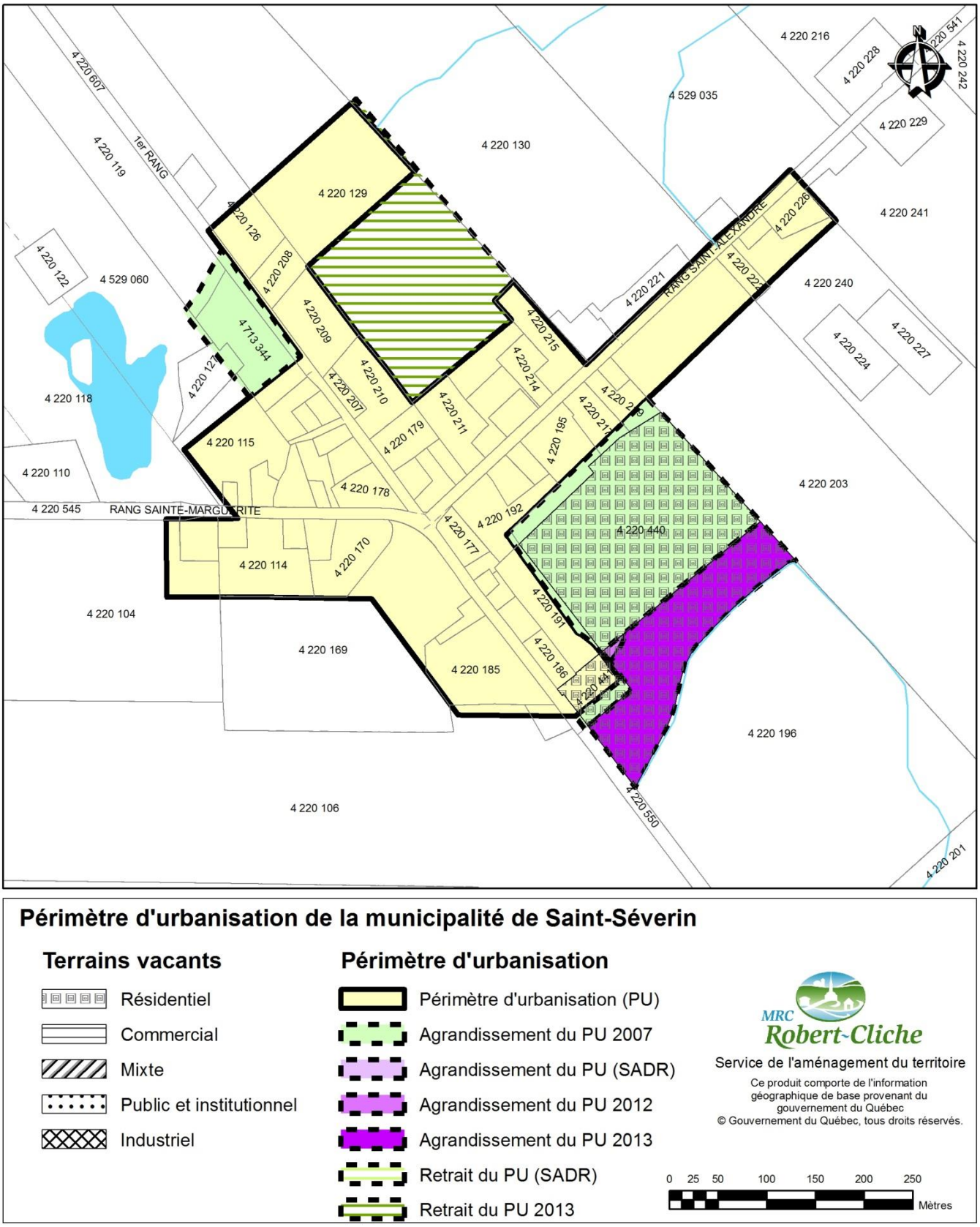

Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Séverin

Terrains vacants

- Résidentiel
- Commercial
- Mixte
- Public et institutionnel
- Industriel

Périmètre d'urbanisation

- Périmètre d'urbanisation (PU)
- Agrandissement du PU 2007
- Agrandissement du PU (SADR)
- Agrandissement du PU 2012
- Agrandissement du PU 2013
- Retrait du PU (SADR)
- Retrait du PU 2013

MRC Robert-Cliche
Service de l'aménagement du territoire

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

0 25 50 100 150 200 250 Mètres

2.4.9 La municipalité de Saint-Victor

La municipalité de Saint-Victor occupe le troisième rang à l'échelle de la MRC en termes de population ainsi qu'au niveau de la superficie de son territoire. Le périmètre d'urbanisation couvre actuellement 207,80 ha soit 33,75 ha de plus que le PU du SAD de 1988, et est desservi par les services d'aqueduc et d'égout.

Les statistiques indiquent une croissance de 9,2 % du bassin de population au cours de la période 1986-2006, le nombre d'habitants passe de 2 337 à 2 553, et la municipalité planifie une gestion de l'urbanisation en fonction de cette hausse pour les prochaines années (Tableau 2.45). De plus, l'augmentation du nombre de ménages (37,8 %) et la diminution du nombre de personnes pour chacun de ceux-ci, la moyenne de 3,46 fluctue à 2,75 personnes par ménage, suit la même tendance que pour l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC.

Tableau 2.45 Municipalité de Saint-Victor : Aperçu général

Caractéristiques démographiques

Évolution de la population et des ménages

Année	1986*	1991*	1996	2001	2006	Variation 1986-2006
Population	2 337	2 337	2 408	2 460	2 553	9,2 %
Ménages	675	730	785	865	930	37,8 %
Personnes/ménages	3,46	3,20	3,07	2,84	2,75	-20,5%

* Somme des populations des municipalités de Saint-Victor et de Saint-Victor-de-Tring avant leur fusion.

Densité de population	Superficie du territoire
21,1 hab/km^2	121,10 km^2

Données relatives au périmètre d'urbanisation

PU SAD :	174,05 ha	Services d'aqueduc et d'égout
PU SADR :	207,80 ha	Services d'aqueduc et d'égout

Synthèse des terrains vacants constructibles à l'intérieur du PU et des besoins estimés

	Résidentiel	Commercial	Mixte	Industriel	Public et institutionnel
PU actuel	14,82 ha	4,81 ha	3,83 ha	8,09 ha	0,37 ha
	98	3	21	4	1
Agrandissement Rue Industrielle-Nadeau	1,97 ha	-	-	-	0,74 ha
	12	-	-	-	1
Agrandissement Rue Industrielle-Boisé	13,97 ha	-	-	-	-
	70	-	-	-	-
GRAND TOTAL	**30,76 ha**	**4,81 ha**	**3,83 ha**	**8,09 ha**	**1,11 ha**
	180	**3**	**21**	**4**	**2**

Superficie des terrains vacants

Nombre de constructions possibles considérant la superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du PU et des terrains déjà lotis

Adéquation entre les constructions résidentielles possibles et les besoins estimés

	Périmètre d'urbanisation	Extérieur du PU	TOTAL
Besoins estimés (15 prochaines années)	74	80	**154**
Possibilités SADR	180	1[1]	**181**

[1]Nombre de nouvelles constructions résidentielles évaluées à l'intérieur des **îlots déstructurés.**

Sources : Statistique Canada 2007 / ISQ 2007 / MRC Robert-Cliche, Rôle d'évaluation foncière 2007.

Avec un taux de 5 à 6 nouvelles constructions par tranche de 100 habitants, la municipalité de Saint-Victor se place au 2e rang de la MRC pour le nombre de constructions résidentielles permanentes au cours de la période 1991-2006 et rejoint ainsi le dynamisme de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce. Selon le Tableau 2.46, entre 1991 et 2006, 64 résidences ont été érigées à l'intérieur du PU (42 %), 50 en zone agricole permanente (32 %) et 40 en affectation villégiature (26 %). Les secteurs du lac Fortin et du lac aux Cygnes composent l'affectation villégiature et plus de la moitié des nouvelles constructions qui s'y trouvent s'avère être des résidences permanentes.

Au cours de la même période, 9 nouvelles constructions commerciales et de service ainsi que 5 nouvelles constructions industrielles de grande superficie ont été érigées à Saint-Victor. On y dénombre, entre autres, des services d'entreposage, de réparation générale, un garage automobile et des industries spécialisées dans les produits alimentaires, le bois, le textile et les produits de plastiques. Sur l'ensemble, 3 entreprises ont été implantées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation contre 10 en zone agricole et 1 en zone blanche.

Tableau 2.46 Nouvelles constructions dans la municipalité de Saint-Victor pour la période de 1991 à 2006 inclusivement

	Périmètre d'urbanisation	Zone agricole permanente	Zone non assujettie à la LPTAA		Total	
			Zone blanche	Villégiature		
Résidences permanentes	64	49	0	22	**135**	**154 (92%)**
Résidences secondaires	0	1	0	18	**19**	
Commerces	0	0	0	0	**0**	**14 (8%)**
Services	3	6	0	0	**9**	
Industries	0	4	1	0	**5**	
Total	**67**	**60**	**1**	**40**	**168**	

Source : MRC Robert-Cliche, données du rôle d'évaluation foncière de la MRC, 2007.

Tableau 2.47 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du PU, période 2007-2021

Usage	Total des nouvelles constructions 1991-2006	Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU			Besoin en espace 2007-2021 (hectares)			Espace disponible (hectares)	Nouvelles constructions possibles
		SAD	+	SADR	Terrain moyen[1]	Total net[2]	Total brut[3]		
Résidentiel/ Mixte	154	64	+	10	0,14	10,36	14,50	30,76	180
Commercial et Services	9	3	+	3	0,67	2,01	5,63	8,64[4]	24
Industriel	5	0	+	3	2,9	8,7	12,18	8,09	4

[1] Superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
[2] Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU x superficie moyenne d'un terrain
[3] Superficie totale nette x 1,4. Le facteur 1,4 comprend les superficies requises pour les rues, sentiers, parcs, etc.
[4]Comprend des espaces commerciaux (4,81 ha) et des espaces à fonction mixte (3,83 ha)

Sources : Service de l'aménagement du territoire et Rôle d'évaluation foncière, MRC Robert-Cliche, 2007.

Selon les prévisions pour les 15 prochaines années (Tableau 2.47), il est à prévoir 14,50 ha pour les nouvelles constructions domiciliaires, 5,63 ha pour les constructions commerciales et de services ainsi que 12,18 ha pour les constructions industrielles. Afin d'avoir une évaluation plus juste des besoins, plusieurs nouvelles constructions hors PU pour la période 1991-2006, mais à proximité de celui-ci, ont été pris en compte parce qu'ils font partie de la zone urbanisée au présent schéma. La

Carte 2.10 permet de visualiser les différentes modifications à la zone agricole permanente accordées par la CPTAQ (inclusion et exclusion) qui apportent des justifications à la nouvelle limite d'urbanisation.

Compte tenu de son bon dynamisme démographique et dans l'optique d'offrir une belle variété de terrains disponibles à la construction et inciter la population à s'établir au village, la municipalité de Saint-Victor désire agrandir son périmètre d'urbanisation et dispose donc de 30,76 ha pour la construction d'environ 180 résidences ainsi que de 8,64 ha d'espace industriel.

Carte 2.10 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Victor

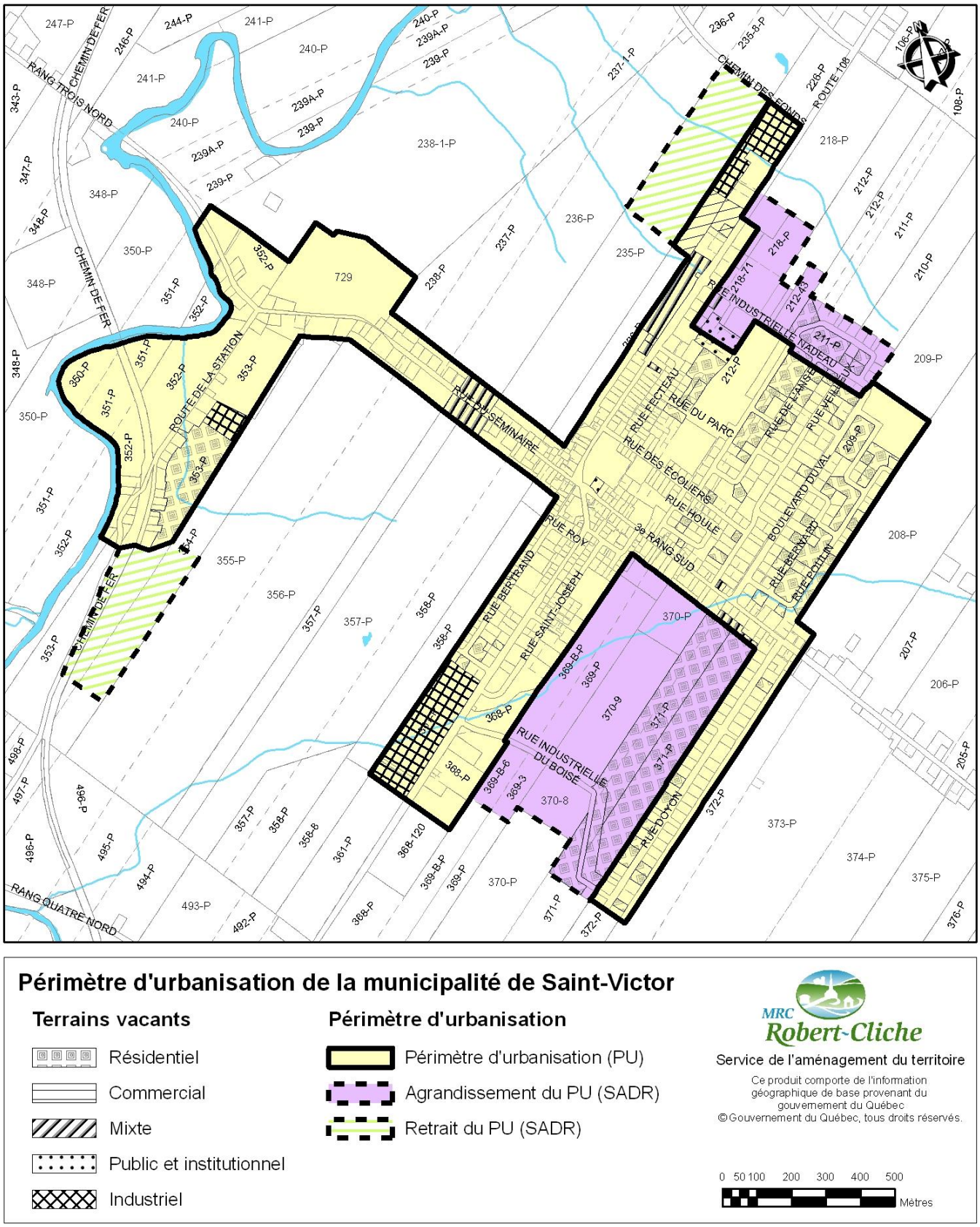

2.4.10 La municipalité de Tring-Jonction

La municipalité de Tring-Jonction occupe le cinquième rang à l'échelle de la MRC au niveau de sa population et affiche le dernier rang en termes de superficie. Le périmètre d'urbanisation de la municipalité totalise 154,45 ha, soit 5,20 ha de plus que celui compris au SAD de 1988, et est desservi par les services d'aqueduc et d'égout (Tableau 2.48).

Durant la décennie 1986-1996, la population s'est accrue de 4,1 % et est demeurée stable par la suite au cours de la décennie 1996-2006 avec une variation de 0,5 %. Bien que le bassin de population soit demeuré assez stable durant les dix dernières années, la demande en construction résidentielle n'a cessé de croître avec un taux de construction de 6 résidences par année. Avec ces résultats, la municipalité se place au 1er rang de la MRC pour son niveau de construction compte tenu de son bassin de population. On estime que la chute du nombre de personnes par ménage combinée à l'augmentation de 31 % de l'ensemble des ménages a favorisé grandement cette situation.

Tableau 2.48 Municipalité de Tring-Jonction : Aperçu général

Caractéristiques démographiques

Évolution de la population et des ménages

Année	1986	1991	1996	2001	2006	Variation 1986-2006
Population	1 333	1 370	1 387	1 333	1 380	3,5 %
Ménages	420	455	485	500	550	31,0 %
Personnes/ménage	3,17	3,01	2,86	2,67	2,51	-20,8%

Densité de population	Superficie du territoire
53,9 hab/ km^2	25,60 km^2

Données relatives au périmètre d'urbanisation

PU SAD :	149,25 ha	Services d'aqueduc et d'égout
PU SADR :	154,45 ha	Services d'aqueduc et d'égout

Synthèse des terrains vacants constructibles à l'intérieur du PU et des besoins estimés[1]

	Résidentiel	Commercial	Mixte	Industriel	Public et institutionnel
PU actuel	14,24 ha	0,21 ha	-	6,51 ha	6,08 ha
	96	1	-	10	17
Agrandissement Secteur Ouest	3,35 ha	-	-	-	-
	18	-	-	-	-
GRAND TOTAL	**17,59 ha**	**0,21 ha**	**-**	**6,51 ha**	**6,08 ha**
	114	**1**	**-**	**10**	**17**

Superficie des terrains vacants

Nombre de constructions possibles considérant la superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du PU et des terrains déjà lotis

[1]Aucun terrain vacant disponible pour le secteur Rivière des fermes

Adéquation entre les constructions résidentielles possibles et les besoins estimés

	Périmètre d'urbanisation	Extérieur du PU	TOTAL
Besoins estimés (15 prochaines années)	71	13	**84**
Possibilités SADR	114	1[1]	**115**

[1]Nombre de nouvelles constructions résidentielles évaluées à l'intérieur des **îlots déstructurés.**

Sources : Statistique Canada, 2007 / ISQ, 2007 / MRC Robert-Cliche, rôle d'évaluation foncière 2007.

Plus explicitement, on relève pour la période 1991 à 2006, la construction de 84 résidences sur le territoire municipal (Tableau 2.49). De ce nombre, 71 d'entre elles (85 %) ont été implantées à l'intérieur du PU. Les autres résidences (15 %) ont été construites en zone agricole permanente.

Au cours de cette même période, 10 commerces et services ont été érigés sur le territoire : 7 à l'intérieur du PU et 3 en zone blanche. Ces commerces sont spécialisés dans la vente au détail, la restauration ainsi que l'entretien et la vente d'automobiles. De plus, 4 nouvelles industries, soit un atelier d'usinage et 3 industries de placages et de contreplaqués, ont été implantées à l'intérieur du PU.

Il serait à prévoir, pour les 15 prochaines années, que la municipalité puisse disposer de 13,47 ha de terrains vacants pour la construction domiciliaire soit une possibilité de 71 résidences (Tableau 2.50). Les superficies nécessaires pour les fonctions industrielles ainsi que commerciales et de service sont quant à elles évaluées à 2,74 hectares chacune.

Tableau 2.49 Nouvelles constructions dans la municipalité de Tring-Jonction pour la période de 1991 à 2006 inclusivement

	Périmètre d'urbanisation	Zone agricole permanente	Zone non assujettie à la LPTAA		Total	
			Zone blanche	Villégiature		
Résidences permanentes	71	12	0	0	**83**	**84 86%)**
Résidences secondaires	0	1	0	0	**1**	
Commerces	6	0	2	0	**8**	**14 (14%)**
Services	1	0	1	0	**2**	
Industries	4	0	0	0	**4**	
Total	**82**	**13**	**3**	**0**	**98**	

Source : MRC Robert-Cliche, données du rôle d'évaluation foncière de la MRC, 2007.

Actuellement, les terrains vacants résidentiels disponibles à l'intérieur du PU (17,59 ha) permettent la construction de 114 résidences, ce qui permet de répondre aux besoins pour les 15 prochaines années et de maintenir le bon dynamisme au niveau de la construction domiciliaire à Tring-Jonction. Pour ce qui est des espaces vacants commerciaux et industriels, respectivement 0,21 ha et 6,51 ha, la municipalité estime ceux-ci suffisants pour combler les besoins des 15 prochaines années.

Tableau 2.50 Estimation des besoins en espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation actuel pour la période 2007-2021

Usage	Total des nouvelles constructions 1991-2006[1]	Nouvelles constructions à l'intérieur du PU 1991-2006	Besoin en espace 2007-2021 (hectares)			Espace disponible (hectares)	Nouvelles constructions possibles
			Terrain moyen[2]	Total net[3]	Total brut[4]		
Résidentiel	84	71	0,13	9,62	13,47	17,59	114
Commercial et Services	10	7	0,28	1,96	2,74	0,21	1
Industriel	4	4	0,49	1,96	2,74	6,51	10

[1]Données du rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche.
[2]Superficie moyenne d'un terrain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.
[3]Nombre de nouvelles constructions à l'intérieur du PU x superficie moyenne d'un terrain.
[4]Superficie totale nette x 1,4. Le facteur 1,4 comprend les superficies requises pour rues, sentiers piétonniers, parcs, etc.

Sources : Service de l'aménagement du territoire et Rôle d'évaluation foncière de la MRC Robert-Cliche, 2007. Mise à jour décembre 2008.

Carte 2.11 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Tring-Jonction

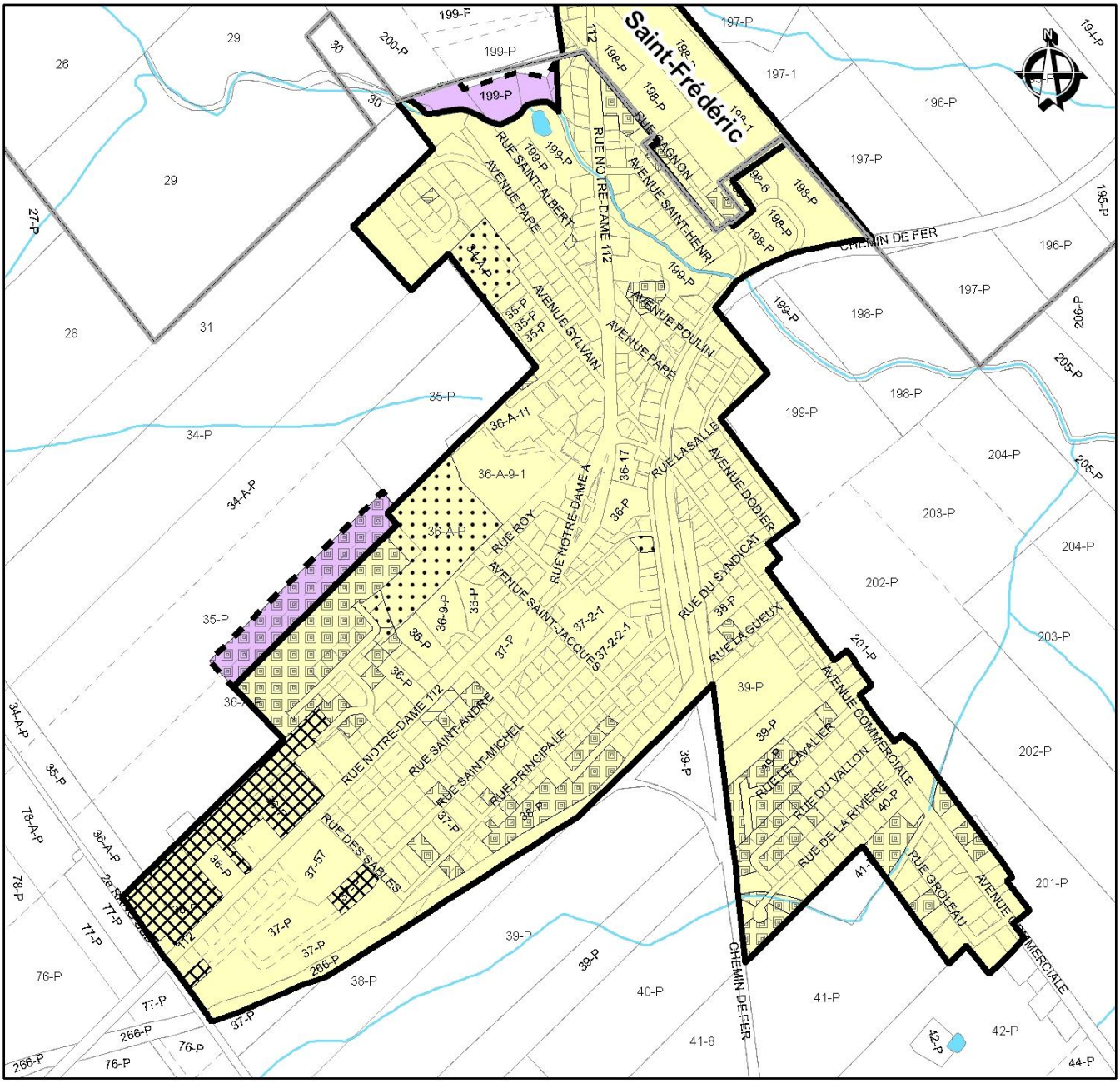

Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Tring-Jonction

Terrains vacants

- Résidentiel
- Commercial
- Mixte
- Public et institutionnel
- Industriel

Périmètre d'urbanisation

- Périmètre d'urbanisation (PU)
- Agrandissement du PU (SADR)
- Retrait du PU (SADR)

MRC Robert-Cliche
Service de l'aménagement du territoire

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec
©Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

2.4.11 Les îlots déstructurés

145-12
15-06-2012
151-12
17-12-2012

Les îlots déstructurés correspondent à des hameaux caractérisés par une concentration d'usages non agricoles en zone agricole permanente. Il peut s'agir de développements ayant débuté avant la mise en application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ou d'une suite de décisions de la Commission de protection du territoire agricole autorisant des activités autres qu'agricoles en zone agricole. La MRC Robert-Cliche compte 119 îlots déstructurés répartis sur le territoire.

Caractéristiques des îlots déstructurés :

- implantation en zone agricole permanente;
- localisation en bordure ou à la croisée de routes (hameau) ou projet domiciliaire sur une partie de terre agricole;
- ensemble de bâtiments résidentiels, commerciaux ou autres;
- secteur à l'extérieur d'une zone de contraintes telle qu'une zone inondable ou de glissement de terrain.

La délimitation et la superficie des îlots déstructurés sont présentées à *l'Annexe 1 Les îlots déstructurés*. Des dispositions particulières de lotissement et d'implantation résidentielle sont prévues dans ces secteurs et sont décrites au document complémentaire.

145-12
15-06-2012
151-12
17-12-2012

Tableau et cartes supprimés et remplacés par ANNEXE 1

Tableau 2.51 Superficie des îlots déstructurés de la MRC Robert-Cliche

Carte 2.12 Les îlots déstructurés - Développement de la 22e Rue, Beauceville
Carte 2.13 Les îlots déstructurés - Développement de la 233e Rue et de la 237e Rue, Beauceville
Carte 2.14 Les îlots déstructurés - Domaine R. Rodrigue, Beauceville
Carte 2.15 Les îlots déstructurés - Développement Gilbert, Beauceville et Saint-Alfred
Carte 2.16 Les îlots déstructurés - Croisement Route du Raccourci / Avenue Lambert, Beauceville
Carte 2.17 Les îlots déstructurés - Croisement Rang Saint-Charles / Route Fraser, Beauceville
Carte 2.18 Les îlots déstructurés – Développement de la Plée, Beauceville
Carte 2.19 Les îlots déstructurés - Développement de la route du Golf, Beauceville
Carte 2.20 Les îlots déstructurés - Développement Rang Sainte-Marie, Saint-Alfred
Carte 2.21 Les îlots déstructurés - Développement Route 112, Saint-Frédéric
Carte 2.22 Les îlots déstructurés - Développement Rue Saint-Olivier, Saint-Frédéric
Carte 2.23 Les îlots déstructurés - Développement Rivière des Fermes, Saint-Frédéric et Saint-Joseph-des-Érables
Carte 2.24 Les îlots déstructurés - Développement Village Marie, Saint-Joseph-de-Beauce
Carte 2.25 Les îlots déstructurés – Croisement route Saint-Charles/Rang Saint-Bruno, Saint-Jules
Carte 2.26 Les îlots déstructurés - Croisement 1er Rang Sud / Route 108, Saint-Victor
Carte 2.27 Les îlots déstructurés - Développement 3e Rang Sud, Saint-Victor
Carte 2.28 Les îlots déstructurés - Développement Gédéon-Lessard, Tring-Jonction

2.4.12 Les secteurs de villégiature

137-11
14-10-2011
151-12
17-12-2012

Dix secteurs ont été identifiés à l'intérieur des limites de Robert-Cliche en tant qu'« affectation villégiature » (Tableau 2.55). Ces secteurs se caractérisent par la présence de résidences permanentes ou secondaires, souvent situées près d'un plan d'eau et dans un environnement boisé (Carte 2.29).

Les secteurs de villégiature couvrent une superficie de 546 hectares soit environ 0,7 % de la superficie totale de la MRC. Cette faible proportion s'explique en grande partie par la faible présence de plans d'eau accessibles sur le territoire. Les usages permis à l'intérieur de cette affectation sont énumérés au Chapitre 4.

Tableau 2.52 Les secteurs de villégiature de la MRC Robert-Cliche

Secteur de villégiature	Municipalité	Superficie (ha)	Caractéristiques
Le Lac-des-Îles	Beauceville	2,15	▪ Le lac est situé à l'intérieur des limites de la ville de Saint-Georges (MRC Beauce-Sartigan) mais une partie du secteur de villégiature empiète sur le territoire de Beauceville
Le lac Rond (lac Sartigan)	Saint-Alfred	66,00	▪ Nouveau développement
Le lac Lanigan	Saint-Odilon-de-Cranbourne	77,66	▪ Le seul lac d'importance à l'est de la MRC
Le Domaine Miro	Saint-Odilon-de-Cranbourne	19,52	▪ Domaine familial
Le Domaine Ruel	Saint-Odilon-de-Cranbourne	3,72	▪ Domaine familial
Le lac Beaurivage	Saint-Séverin	20,18	
Le développement Rang Sainte-Anne	Saint-Séverin	10,18	▪ Développement familial
Le lac Fortin	Saint-Victor et Saint-Alfred	301,30	▪ Le plus grand secteur de villégiature de la MRC
Le lac aux Cygnes	Saint-Victor	34,08	▪ Le lac chevauche la municipalité de Saint-Victor et de Saint-Benoît-Labre dans la MRC Beauce-Sartigan
Secteur Calway	Saint-Joseph-de-Beauce	11,17	▪ En bordure de la rivière Calway

Source : MRC Robert-Cliche, 2007.

137-11
14-10-2011

151-12
17-12-2012

2.4.13 Les secteurs récréatifs

151-12
17-12-2012

La MRC Robert-Cliche compte huit secteurs récréatifs sous l'appellation « affectation récréative » sur son territoire. D'une superficie totale de 756 hectares, ces secteurs représentent environ 0,9 % de la superficie totale de la MRC (Tableau 2.56).

L'affectation récréative se caractérise par la présence d'équipements en lien avec les activités récréatives ou touristiques, ou par la présence d'éléments naturels particuliers, pensons notamment aux terrains de camping, aux paysages particuliers et aux plans d'eau (Carte 2.29).

La MRC a décidé de protéger ces secteurs afin d'assurer leur vocation récréative qui rayonne à l'échelle locale et régionale. Des dispositions ont d'ailleurs été définies par la MRC afin de limiter le développement des éoliennes à proximité de ces secteurs (voir document complémentaire). Enfin, on trouvera au Chapitre 4 la liste des usages et constructions autorisés à l'intérieur de l'affectation récréative.

Tableau 2.53 Les secteurs récréatifs de la MRC Robert-Cliche

151-12
17-12-2012

Secteur récréatif	Municipalité	Superficie (ha)	Caractéristiques
Secteur de la Plée et de la route du Golf	Beauceville	173,90	▪ Inclut un terrain de golf ainsi qu'un restaurant ▪ Présence de chalets et du Club de motoneige de Beauceville
Le secteur des Rapides du Diable	Beauceville	58,87	▪ En bordure de la rivière Chaudière
Le secteur de la rivière Calway	Saint-Joseph-de-Beauce	10,36	▪ En bordure de la rivière Calway
Le camping municipal de Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	7,18	▪ En bordure de la rivière des Fermes
Camping du rang Sainte-Julie	Saint-Jules	20,14	▪ Projet de développement d'un terrain de camping
Secteur de la rivière Etchemin	Saint-Odilon-de-Cranbourne	422,73	▪ Localisé sur les terres publiques de la MRC ▪ Pêche, sentiers pédestres, aires de repos
Domaine à L'Héritage	Saint-Séverin	8,47	▪ Appartient à un propriétaire privé ▪ Sentiers, aires de repos ▪ Ornithologie
Parc motocross X-Tring	Tring-Jonction	54,41	▪ Circuits de motocross, endurocross et vtt
Source : MRC Robert-Cliche, 2007			

137-11
14-10-2011

151-12
17-12-2012

Carte 2.29 Les secteurs récréatifs et de villégiature

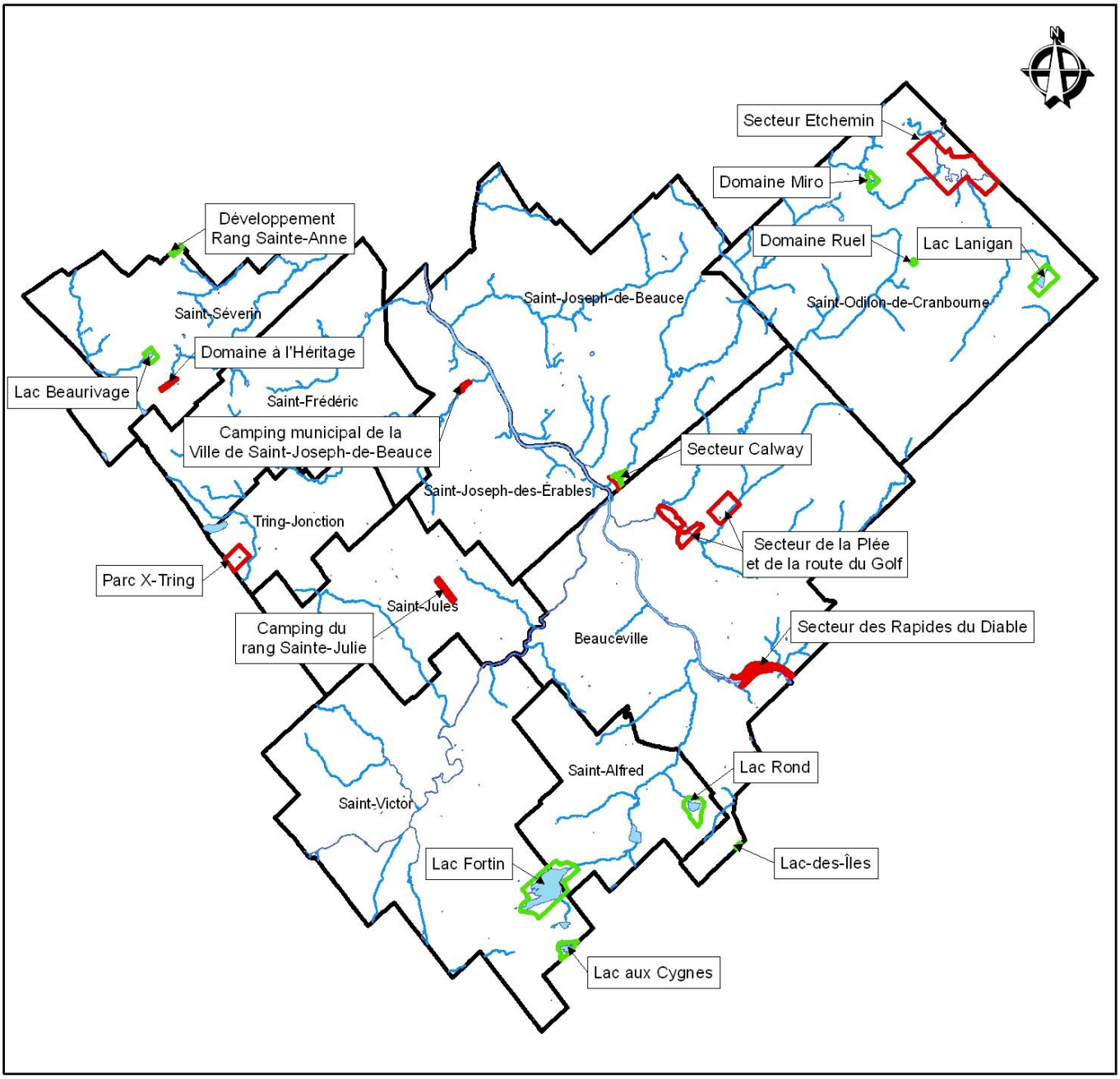

Grandes affectations

- Récréative
- Villégiature
- Hydrographie
- Limite municipale

MRC Robert-Cliche

Service de l'aménagement du territoire

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec
©Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

0 1 2 4 6 8 10 Kilomètres

Les secteurs récréatifs et de villégiature

Pistes de solution et objectifs spécifiques

La MRC Robert-Cliche a profité de l'occasion de la révision du schéma d'aménagement et de développement pour redéfinir les périmètres d'urbanisation des villes et municipalités en fonction, entre autres, de leur croissance démographique, du niveau de construction domiciliaire, de leur potentiel de développement et en regard aux grandes orientations que le Conseil des maires s'est données.

En plus de mettre en place des mesures de contrôle de l'étalement urbain et de protection des terres et entreprises agricoles, la MRC s'est assuré que celles-ci aient la souplesse nécessaire pour permettre une occupation minimale territoriale. Ainsi, l'occupation des routes et rangs est prise en compte considérant que c'est un mode de vie recherché, une source de revenus non négligeable pour les petites municipalités et un apport indéniable au maintien de la communauté et au dynamisme de l'économie locale.

C'est donc avec un souci d'équilibre entre l'urbain et le rural que les différentes entités territoriales impliquant une mixité d'usages ont été définies. Il s'agit des périmètres d'urbanisation, îlots déstructurés, affectations récréatives et de villégiature ainsi que de la possibilité d'établissement de résidences en territoire agroforestier et forestier dont les modalités sont détaillées au Chapitre 4.

Compte tenu du contexte d'évolution des villes et municipalités, la MRC s'est fixé les objectifs spécifiques suivants :

1. Délimiter des portions de territoire à des usages autres qu'agricoles en fonction des critères qui ont mené à l'élaboration des grandes affectations et dans le respect des milieux dynamiques agricoles;
2. Limiter l'étalement des fonctions urbaines le long des routes et rangs en consolidant les périmètres d'urbanisation;
3. Favoriser une occupation résidentielle territoriale minimale qui permet la viabilité des infrastructures municipales sans affecter outre mesure l'homogénéité du territoire agricole;
4. Répondre aux besoins de développement de chacune des municipalités;
5. Définir les conditions favorables au développement des municipalités en fonction de leurs créneaux respectifs.

2.5 Le concept d'organisation spatiale

Le concept d'organisation spatiale de la MRC Robert-Cliche présente de façon schématique les différents éléments structurant le territoire et son développement, ainsi que les interactions des uns par rapport aux autres. Ce concept met en évidence trois grands enjeux soit l'occupation du territoire, la distribution des pôles de services ainsi que les efforts de reconnaissance et de mise en valeur du milieu.

Il traduit également les orientations de développement de la MRC :

- La gestion de l'urbanisation;
- Le maintien et le développement des activités liées aux ressources par la protection des zones agricole, agroforestière et forestière;
- La consolidation des deux pôles de services régionaux, des trois pôles de services locaux et le maintien des grands axes routiers;
- La protection, le développement et la mise en valeur des richesses culturelles, patrimoniales et touristiques;
- La protection de l'environnement humain et naturel.

L'occupation du territoire

L'occupation du territoire est présentée selon la prédominance des types d'usage par grands secteurs territoriaux. Ainsi, le découpage présenté par la carte schématique permet de constater le positionnement et l'importance des usages agricoles, forestiers, industriels, urbains où de villégiature. Par leur présence et les interactions qu'ils suscitent, ces types d'occupation créent une dynamique qui contribue fortement à la diversité et à la vitalité socio-économique de la MRC (Carte 2.30).

Les activités agricoles

- *80 M$ en revenu annuel*
- *434 Fermes de type familial*
- *2 productions en moyenne par ferme*
- *Principaux cheptels : bovins et porcins*
- *L'agriculture dynamique représente*

La zone agricole permanente sur le territoire de la MRC Robert-Cliche couvre 78 696 hectares, ce qui représente près de 94 % du territoire. Toutefois, cette importante superficie n'est pas entièrement propice à l'agriculture dynamique. En effet, le potentiel des terres agricoles varie grandement entre la vallée de la rivière Chaudière et les régions plus montagneuses. Ainsi, le secteur agricole correspond aux terres où l'agriculture y est pratiquée de façon intensive et où le nombre de fermes est élevé ce qui représente près de 40 % de la MRC. Les productions animales prépondérantes sont les productions laitières et porcines, qui génèrent chacune plus de 30 M$ annuellement. Pour leur part, les cultures céréalières, fourragères et abritées dominent avec des revenus totalisant plus de 1,6 M$. S'ajoute à ces superficies agricoles intensives les secteurs agroforestiers et forestiers qui correspondent au territoire où l'agriculture côtoie les activités forestières, de villégiature et autres. Ces secteurs représentent respectivement 18 % et 37 % du territoire. La forêt, par contre, s'étend sur 67 % de la MRC et se caractérise par une mixité d'essences résineuses et de feuillus. Les terres forestières appartiennent à plus de 1 600 propriétaires et leur superficie varie entre 20 et 30 hectares. La production et la transformation du bois procurent entre 800 et 1 000 emplois répartis dans une trentaine d'entreprises dont les revenus annuels totalisent 6,5 M$. De plus, 2 M$ sont issus de l'acériculture, autre activité d'exploitation en importance.

Les activités forestières

- *Forêt mixte sur 67% de la MRC*
- *1600 propriétaires terriens*
- *Terre moyenne : 20 à 30 ha*
- *30 entreprises avec 6,5 M$ de revenu annuel*
- *1000 emplois*

De façon générale, la villégiature est dispersée sur le territoire et se présente par regroupements familial ou privé de chalets et de résidences en milieu forestier et généralement aux abords des lacs et cours d'eau. Toutefois, on relève une dizaine de secteurs de villégiature dont une plus importante concentration est notable en périphérie des lacs Rond (Sartigan), Fortin et aux Cygnes. Les terrains y sont boisés, offrent un environnement paisible et accessible à l'année et sont prisés par la population locale.

Secteurs de villégiature

Lac Fortin	*Lac Lanigan*
Lac aux Cygnes	*Domaine Miro*
Lac-des-Îles	*Domaine Ruel*
Lac Rond	*Lac Beaurivage*

Développement Rang Sainte-Anne

Finalement, une portion du territoire de la MRC est destinée à des usages industriels lourds. Ancien secteur d'exploitation des ressources minérales, ces terrains appartiennent maintenant à la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et offrent la possibilité d'accueillir de nouvelles industries dans la région.

Nonobstant l'importance des noyaux urbains, force est de constater que les usages agricoles, agroforestiers et forestiers occupent la majeure partie du territoire de Robert-Cliche et sont déterminants pour son développement économique.

La distribution des pôles de services

Près de 60 % de la population de la MRC Robert-Cliche est concentrée aux abords de la rivière Chaudière dans les noyaux urbains de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce reconnus comme pôles de services régionaux. Bassins de population variant entre 4 500 et 6 250 habitants, ces deux villes se partageant les principaux bureaux administratifs et les services offerts à la population, notamment les bureaux régionaux de ministères, les services de santé et les services sociaux ainsi que les établissements d'enseignement secondaires et professionnels. Les commerces à grande surface, les supermarchés et les boutiques plus spécialisées y ont également pignon sur rue. Ces municipalités, où se côtoient les secteurs d'activités primaire, secondaire et tertiaire, sont desservies par les grands axes routiers soit l'autoroute 73 et la route 173 dans l'axe nord-sud, ainsi que par les routes 112 pour Saint-Joseph-de-Beauce et 108 pour Beauceville dans l'axe est-ouest. Celles-ci facilitent l'accès vers les grands centres à l'extérieur de la MRC tels que Québec, Saint-Georges et Thetford Mines.

Pôles de service régionaux :

Beauceville & Saint-Joseph-de-Beauce

- *61% des commerces, services et entreprises manufacturières*
- *10 680 habitants soit 56,8% de la MRC*
  - *Beauceville : 6 226*
  - *Saint-Joseph-de-Beauce : 4 454*
- *Positionnement : en bordure de la route 173 et de l'autoroute 73*

Par ailleurs, les routes 108, 112 et 276 desservent les trois pôles de services locaux que sont les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Saint-Victor et de Saint-Frédéric / Tring-Jonction. Ces municipalités, dont la population varie entre 1000 et 3000 habitants, disposent de commerces offrant des produits et services de base tels que les épiceries, bureaux de poste, quincailleries, pharmacies et bibliothèques. Les secteurs d'activités primaire et secondaire y sont toutefois dominants. Et tout comme les deux villes, ces trois pôles locaux possèdent chacun un service d'incendie, une ou des écoles primaires, un aréna ainsi qu'un parc industriel.

Pôles de services locaux :

Saint-Victor
Saint-Odilon-de-Cranbourne
Tring-Jonction/Saint-Frédéric

- *33% des commerces, services et entreprises manufacturières*
- *Population entre 1000 et 3000 habitants / municipalité*
- *Positionnement : en bordure des routes 108, 112 et 276*

Les municipalités de moins de 1000 habitants en dehors des pôles de services soit Saint-Alfred, Saint-Jules, Saint-Séverin et de Saint-Joseph-des-Érables, ont des activités surtout reliées au secteur primaire : l'exploitation des ressources agricoles et forestières. Toutefois, on relève des activités manufacturières à Saint-Jules et certains services de base sont offerts à Saint-Jules et Saint-Séverin, pensons notamment aux institutions financières et aux services postaux. Ne disposant d'aucun service, les habitants de Saint-Joseph-des-Érables et de Saint-Alfred doivent, quant à eux, se diriger vers les autres municipalités.

La reconnaissance et la mise en valeur du milieu

Les activités culturelles, récréotouristiques et de mise en valeur du patrimoine se manifestent sur l'ensemble du territoire de la MRC et celle-ci entend favoriser le développement de l'industrie culturelle et touristique sur son territoire. On dénombre quatre grands festivals à portée régionale soit le Rock Jam de Beauceville, le Festival des Travailleurs et la Fête des moissons en Beauce à Saint-Joseph-de-Beauce, le Festival du film de Saint-Séverin ainsi que les Festivités Western de Saint-Victor. Ces dernières attirent non seulement la population de la région et du Québec, mais également celle des autres provinces et des États-Unis.

Le Domaine à l'Héritage de Saint-Séverin et le secteur de la rivière Etchemin à Saint-Odilon-de-Cranbourne attirent quant à eux les amateurs de la nature et de randonnée pédestre. Le Club de Golf de Beauceville constitue également un attrait régional majeur pour la MRC Robert-Cliche.

Finalement, de nombreux efforts ont été apportés par la population afin de conserver et de mettre en valeur les attraits patrimoniaux du territoire. Tout d'abord, la Maison de la Culture qui regroupe le Musée Marius-Barbeau et le Centre d'archives régional à Saint-Joseph-de-Beauce a pour mission la conservation, la recherche et la mise en valeur du patrimoine Beauceron. À l'échelle locale, plusieurs municipalités ont mis sur pied des organismes de protection du patrimoine (Beauceville, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Séverin et Saint-Victor). Les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce offrent également à la population des circuits patrimoniaux qui permettent de connaître davantage l'histoire et l'architecture de la Beauce.

De façon plus ponctuelle, de nombreux édifices sont reconnus et protégés pour leur caractère architectural, historique et patrimonial particulier. La gare de Tring-Jonction, le couvent et l'église de Saint-Frédéric, ainsi que l'ensemble institutionnel de Saint-Joseph-de-Beauce en sont de bons exemples.

La Carte 2.30 présente un aperçu global des différents éléments traités ici et permet de se faire une image de leur disposition et des interactions qui s'opèrent entre ces mêmes éléments sur l'ensemble du territoire de la MRC Robert-Cliche.

Carte 2.30 Concept d'organisation spatiale 145-12 15-06-2012 152-12 13-12-2012

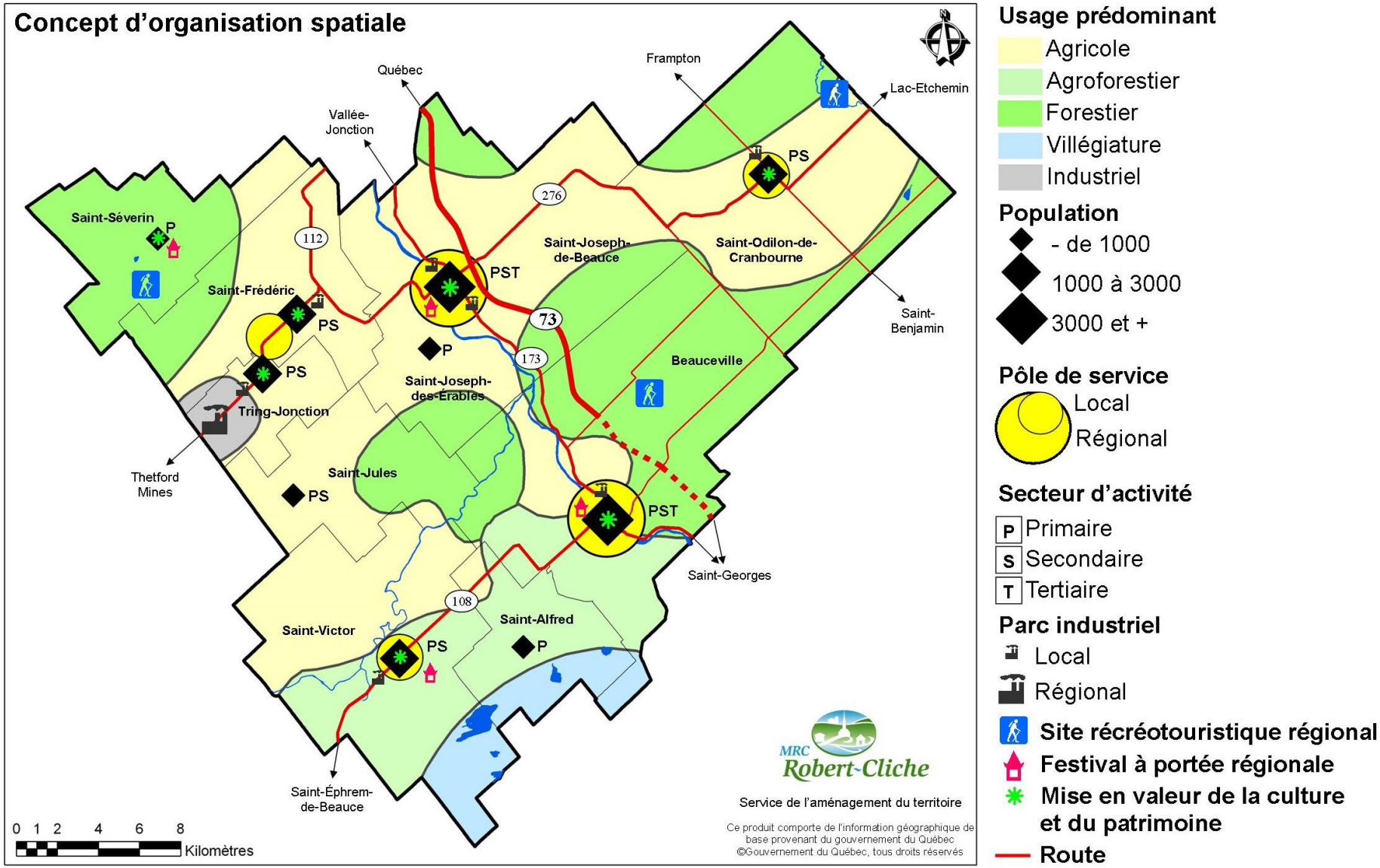

3 LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

3.1 L'occupation du territoire

Exception faite des secteurs de villégiature, deux types d'occupation sont répandus sur le territoire de Robert-Cliche : le mode de vie rural, une résidence sur un grand lot boisé avec ou sans bâtiment agricole et culture, et le mode de vie villageois à plus forte densité d'occupation du sol disposant d'un lot de services aux résidants. Ces modes d'habitation sont bien ancrés dans la culture locale et le conseil de la MRC désire prendre en compte ces éléments dans la planification de l'occupation de son territoire puisqu'ils contribuent au maintien et au développement de ses communautés.

Ainsi, la MRC croit qu'il est possible de mettre en œuvre une occupation minimale du territoire contrôlée sans créer ou amplifier le développement de hameaux ou de projets domiciliaires qui affectent l'existence des villages et nuisent aux activités agricoles. Le Conseil estime également que le maintien et l'amélioration d'infrastructures routières municipales, devenues de plus en plus coûteuses, passent par une occupation minimale de ses routes et rangs. Sauf exception, le réseau routier municipal est entretenu à l'année en raison des besoins d'ordre agricole (culture, pâturage, épandage), d'accès aux érablières, de coupe et de transport de la matière ligneuse ainsi que des besoins des résidants, des amateurs de villégiature et d'activités récréotouristiques. Une plus grande occupation des rangs dans certains secteurs procurerait des apports financiers substantiels aux municipalités ce qui contribuerait à une meilleure rentabilisation des services.

La révision des grandes affectations du territoire est l'occasion pour la MRC de mieux structurer la place qu'occupe l'ensemble des fonctions urbaines et agricoles sur son territoire. Ainsi, les grandes affectations ont été redéfinies en tenant compte des modes d'occupation du sol de l'ensemble des habitants et de la place qu'occupent les productions agricoles sur l'ensemble du territoire. Par exemple, en ce qui a trait à la fonction habitation, aucune nouvelle construction n'est permise dans la grande affectation agricole autre que celles accordées aux agriculteurs en vertu des droits reconnus à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). L'affectation agricole couvre les secteurs dynamiques du territoire et est de ce fait réservée aux usages agricoles spécifiquement.

À l'inverse, l'habitation est autorisée dans les secteurs agricoles viables (affectation agroforestière) ou dans les secteurs à dominance forestière (affectation forestière). Il est donc possible de construire des habitations résidentielles ou de villégiature à l'extérieur des zones agricoles dynamiques à raison d'une construction par lot respectivement de 20 hectares et de 10 hectares minimum selon l'affectation.

Dans cette même logique de contrôle de l'urbanisation, les petits développements urbains, non planifiés, à proximité de fermes productrices en zone agricole permanente ont été désignés îlots déstructurés afin de stopper leur progression et d'assurer l'homogénéité du territoire agricole.

Pour ces motifs, la MRC formule la grande orientation suivante :

Favoriser la coexistence et la croissance des villes et villages par une gestion de l'urbanisation contrôlée qui inclut une occupation territoriale minimale.

Plus particulièrement, les objectifs suivants sont poursuivis :

- Freiner l'étalement des fonctions urbaines à l'extérieur des périmètres d'urbanisation;
- Stopper la multiplication des fonctions commerciales le long des voies de circulation intermunicipalité;
- Contrôler les développements résidentiels hors PU en établissant des priorités;

- Permettre une occupation minimale des territoires agroforestiers et forestiers sans impact majeur sur les secteurs villageois;
- Assurer la sécurité et la fluidité de la circulation routière sur les routes gouvernementales.

3.2 L'exploitation des ressources

La vallée de la rivière Chaudière offre de bonnes terres agricoles et leur exploitation depuis le régime seigneurial jusqu'à aujourd'hui n'a cessé d'être renouvelée et augmentée. Le paysage de fermes et de culture de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ainsi que des villes de Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville en témoigne. De même, la poursuite du réseau routier à l'intérieur des terres a permis la mise en culture des plateaux appalachiens traversés par la route 108 (secteur de Saint-Victor), la route 112 (secteur de Tring-Jonction et Saint-Frédéric) ainsi que la route 276 (secteur de Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Odilon-de-Cranbourne).

Ces secteurs comportent les fermes les plus prospères et en grand nombre. Rappelons qu'en 2006 sur le territoire de Beauce-Centre, les productions laitières étaient au nombre de 158, les productions bovines de 150, les productions porcines de 84, les productions avicoles de 31 et les productions ovines de 10. Ces productions génèrent un revenu total de 80 M$ et plus.

Par ailleurs, des activités de transformation agricole sont présentes sur le territoire. Ainsi, 11 entreprises produisent une gamme de produits allant de la crème au fromage en passant par les produits d'érable et de miel jusqu'à l'embouteillage d'eau. Robert-Cliche comprend également 3 abattoirs dont la principale activité est le dépeçage de gibiers.

Une étude de caractérisation des sols, des activités et de leur localisation a permis de régir le territoire de façon à protéger les secteurs très agricoles et de réorienter les usages non agricoles vers des secteurs plus appropriés. La MRC qualifie ces territoires de secteurs agricoles dynamiques et désire les protéger par la mise en place d'un cadre de développement approprié.

L'exploitation forestière est la deuxième activité d'importance du secteur primaire. Le couvert forestier de la MRC Robert-Cliche représente 67 % de son territoire, comprend plus de 1 600 propriétaires privés dont 900 possèdent un plan d'aménagement forestier couvrant les deux tiers de la superficie totale boisée. Les revenus générés sont de 5 M$ en 2004 excluant les activités reliées au bois de chauffage.

Historiquement, le territoire de Robert-Cliche appartenait presque exclusivement à de petits propriétaires terriens. Les activités forestières étaient complémentaires aux activités agricoles et permettaient à l'exploitant de maintenir sa ferme et d'avoir un revenu d'appoint. Aujourd'hui, le mode de tenure des terres est semblable au passé, sauf que les propriétaires sont diversifiés (producteurs agricoles, ouvriers, professionnels, etc.) et la matière ligneuse extraite, évaluée à environ 151 000 m^3 par année, est destinée principalement (50 %) aux scieries locales pour en faire du bois de construction. Pour le reste, elle est acheminée à des usines hors région pour la production de pâte (25 %) ou bien est transformée sur place en bois de chauffage (25 %).

Au total, huit scieries locales procurent une centaine d'emplois alors qu'une vingtaine d'entreprises de transformation de produits divers fournissent de l'emploi à environ 750 personnes.

Par la définition de l'affectation agroforestière et forestière, la MRC entend préciser les secteurs de son territoire plus fortement boisé où la pratique de la culture des sols va de modérée à pratiquement inexistante. Dans ces territoires, l'implantation d'usages non agricoles y est autorisée sous réserve de conditions spécifiques de protection de l'homogénéité des terres agricoles et forestières.

Par ces considérations, la MRC adopte la grande orientation suivante :

Assurer le maintien et le développement des activités liées aux ressources du territoire dans une démarche de développement durable.

Objectifs :

- Établir la priorité des activités agricoles en zone agricole et particulièrement dans les secteurs dynamiques;
- Élaborer un découpage territorial basé sur les caractéristiques des milieux agricoles, forestiers et autres vocations et assurer la compatibilité des usages à l'intérieur de chacun des secteurs délimités;
- À l'intérieur des secteurs agroforestiers et forestiers, protéger et assurer le développement des activités agricoles tout en permettant l'occupation d'autres usages en lien avec les autres potentiels du milieu dans une démarche de cohabitation harmonieuse et d'occupation minimale territoriale;
- Favoriser le développement d'activités et de pratiques agricoles en harmonie avec les différents milieux naturels et humains environnants;
- Assurer le renouvellement des ressources forestières en incitant les intervenants du milieu à multiplier les bonnes pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement;
- Maintenir une biodiversité dans les boisés qui est essentielle à la conservation de la faune et de la flore.

3.3 Le développement socio-économique

À quelques exceptions, les villes et municipalités de Robert-Cliche sont munies de petites et moyennes entreprises (PME) qui assurent l'équilibre et le dynamisme de leur économie. Celles-ci sont structurantes à tout point de vue pour chacune des communautés. À l'intérieur du travail régulier, elles mobilisent les employés à travailler d'un commun accord à la réalisation de projets qui requièrent souvent esprit d'équipe, d'analyse et de créativité. De plus, elles donnent l'occasion de rassemblements d'employés, souvent apparentés, dans des activités sociales et sportives soutenues ou commanditées par l'employeur.

Par ailleurs, la notion économique est présente dans la plupart des rapports humains, au travail comme à la maison, et ceux-ci sont façonnés par le troc et le donnant-donnant. Cette notion fait partie intégrante de l'éducation et des valeurs de la communauté depuis le milieu du 19e siècle.

Bien que chaque localité soit forte de ses valeurs, de sa culture, de ses gens et de ses entreprises, qu'elle défend farouchement, et qu'elle aspire à un développement socio-économique soutenu, certains facteurs, plus que tout autres, déterminent la place que chacune occupe sur le territoire.

Indubitablement, le positionnement géographique, le tracé des axes routiers de transport régional, interrégional et frontalier, la disponibilité et la qualité des ressources naturelles et humaines, le regroupement des institutions d'enseignement et de formation, l'esprit entrepreneurial local et les ententes politiques sont autant de facteurs qui favorisent le développement d'une municipalité plus qu'une autre. C'est ainsi que les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce jouent un rôle majeur au sein de la MRC comme pôles de services régionaux. En contrepartie, les municipalités de Saint-Victor, Saint-Odilon-de-Cranbourne et le tandem Tring-Jonction/Saint-Frédéric assument le rôle de pôles de services locaux.

Compte tenu que dans les 5 pôles de services, comprenant 6 localités, la population est assez stable et cumule plus de 90 % des résidants, que la plus grande concentration des services et industries s'y trouve et que ces pôles sont distribués équitablement sur l'ensemble du territoire (Chapitre 1, sections 1.4 et 1.6), la MRC croit important de maintenir et de consolider ce réseau afin de répondre convenablement à sa population. Les quatre municipalités à la périphérie de ces

pôles, dont le bassin de population varie entre 200 et 600 résidants, peuvent donc être assurées de la disponibilité de certains services de proximité essentiels.

La MRC est fondamentalement la réunion de 10 micro-milieux de vie économique et sociale à la recherche de leur autosuffisance et qui, de plus en plus conscientes de leurs possibilités et de leurs limites économiques et de développement, accordent plus de place à la collaboration entre instances municipales pour répondre à leurs besoins et responsabilités. L'établissement de la politique culturelle, le schéma de couverture de risque en sécurité incendie, le projet de loisirs intermunicipal et le plan de gestion des matières résiduelles, en sont de bons exemples.

Dans une optique de reconnaissance de la valeur et de l'apport socio-économique de chacune des villes et municipalités au sein du groupe territorial qu'est Robert-Cliche ainsi que du maintien et de la complémentarité des services en place, la MRC entend poursuivre la grande orientation suivante :

Consolider le réseau de pôles de services sur le territoire en fonction d'une rétribution équitable de services, d'équipements et d'infrastructures de qualité accessibles au plus grand nombre de résidants.

Objectifs :

- Diriger l'implantation de commerces et de services dans les pôles reconnus tout en s'assurant de la présence de services essentiels de proximité dans les plus petites localités;
- Diriger l'implantation d'industries à l'intérieur du réseau de parcs et zones industrielles sur l'ensemble du territoire;
- Appuyer l'amélioration du réseau routier sur le territoire afin de faciliter les échanges commerciaux et autres et susciter l'implantation de nouvelles industries;
- Favoriser la mise en place d'ententes intermunicipales pour des services, équipements ou infrastructures qui procurent des économies d'échelle, répondent à des standards de qualité et desservent efficacement l'ensemble de la population;
- Assurer à la population l'accès à des services de santé et d'éducation à proximité de leur lieu de résidence selon des conditions acceptables.

3.4 Le développement de l'industrie culturelle et touristique et le patrimoine

En Robert-Cliche, la culture se réfère aux biens patrimoniaux, aux connaissances, aux coutumes, aux arts ainsi qu'aux habiletés qu'acquièrent les porteurs et porteuses de tradition et de savoir-faire au sein de la communauté. Dans son désir de mettre en place les conditions pour favoriser la reconnaissance et le développement de ces nombreuses richesses, la MRC s'est dotée d'une politique culturelle. La publication et la distribution d'un dépliant explicatif des orientations et objectifs qu'elle comprend ainsi que l'historique des principaux éléments culturels, les lieux de diffusion et d'histoire de Beauce-Centre, propulse en avant-plan la culture d'ici et renvoie à la population un message de fierté et d'identification à son milieu.

Par la ligne de conduite qu'elle projette, le sens qu'elle apporte aux organismes, le positionnement qu'elle procure à chaque élément culturel sur l'échiquier territorial ainsi que les projets rassembleurs qu'elle supporte, cette politique est sans contredit un outil de base prometteur pour le développement culturel et économique de Robert-Cliche. Pour ce faire, elle suscite la collaboration et la concertation de l'ensemble des organismes du milieu tout autant qu'une gestion cohérente des structures décisionnelles. De plus, dans l'optique que toutes formes de culture contribuent au développement de l'industrie touristique et qu'elles sont d'autant plus contributives qu'elles sont comprises dans un tout, la politique propose de créer des plus-values par l'émergence de projets à dimension régionale.

Ainsi, avec l'aide financière du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la participation du CLD Robert-Cliche, la MRC a pu réaliser des projets à l'échelle territoriale notamment un concours d'œuvre d'art en collaboration avec le Musée Marius-Barbeau, la création d'un fonds culturel pour soutenir les artistes et organismes locaux et leur donner une visibilité ainsi que la réalisation d'un inventaire architectural patrimonial.

Afin de permettre à l'ensemble de la collectivité de profiter de retombées économiques, sociales et touristiques que ces projets engendrent, le premier pas consiste à rendre les richesses culturelles accessibles à tous notamment par l'intermédiaire de médias ou postes d'information appropriés. Pour être efficient, on doit rechercher à optimiser la desserte des points de service et d'information touristique pour la grande Beauce. Essentiellement, cela comprend le site destinationbeauce.com, la carte régionale avec le concept des quatre volets touristiques et les trois bureaux d'information touristique.

C'est donc dans un esprit de collaboration et de concertation que la MRC Robert-Cliche poursuit la grande orientation suivante :

Protéger, développer et mettre en valeur les richesses culturelles, patrimoniales et touristiques du territoire de la MRC Robert-Cliche par une démarche commune à l'ensemble des municipalités basée sur le partenariat et l'engagement.

Objectifs :

- Favoriser l'émergence d'une identité supralocale qui symbolise les aspirations des différentes communautés du territoire de la MRC;
- Susciter auprès de la population et des intervenants du milieu l'engouement pour la culture locale, son histoire, sa mise en valeur et sa diffusion;
- Multiplier les retombées économiques, sociales et touristiques par la création de projets supralocaux;
- Favoriser la reconnaissance et la protection de toutes formes de patrimoine tel que les bâtiments historiques, les savoir-faire locaux et les paysages naturels.
- Doter la MRC d'infrastructures et d'équipements pour la mise en valeur, la protection et la diffusion de la culture, des arts et du patrimoine tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

3.5 L'environnement

Depuis le tournant des années 2000, les préoccupations environnementales gagnent en importance. Le réchauffement climatique lié à l'effet de serre, les trous dans la couche d'ozone, la déforestation, la régression de la biodiversité, la gestion des matières résiduelles et de l'eau sont autant de sujets qui sont à l'ordre du jour et affectent l'environnement qu'il soit naturel ou humain. De plus, sous l'effet des mouvements politiques dits écologistes ou verts, ou par des événements malheureux qui ont conduit à des pertes humaines, comme ce fut le cas en 2000 avec la contamination de l'eau par la bactérie *E.Coli* à Walkerton en Ontario, ces préoccupations ont engendré la mise en place de nouvelles lois et réglementations de la part des gouvernements.

C'est dans cette foulée que sont nés ou mis en vigueur le *Règlement sur le captage des eaux souterraines,* la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et le *Règlement sur les exploitations agricoles* qui oblige, en autres mesures, les producteurs à posséder un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) afin de contrôler le taux de phosphore de leurs terres en culture. C'est également avec la mise en vigueur de la *Loi 184*, modifiant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et d'autres dispositions législatives, et la *Loi 54*, modifiant, entre autres, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* que des

mesures ont été prises pour améliorer la cohabitation d'usages agricoles et non agricoles en zone agricole permanente. La *Loi 184,* pour sa part, introduisait la notion de distances séparatrices minimales entre unités d'élevage et résidences privées, par exemple, alors que la *Loi 54* établissait un processus de consultation publique pour la réalisation de tout nouveau projet d'élevage porcin exception faite d'agrandissements d'élevages existants dont la production annuelle de phosphore est de 3 200 kg ou moins.

Par ailleurs, première en Chaudière-Appalaches pour tel projet, la MRC s'est dotée en 2004 d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) dont l'objectif à atteindre est de détourner de l'enfouissement 60 % de celles-ci. Également, mentionnons qu'un projet de mise aux normes des résidences isolées en vertu du règlement Q-2, r.8 est prévu pour l'année 2009. Pour cette fin, la MRC s'est vue confier l'application de celui-ci par délégation de compétences municipales.

Enfin, le document complémentaire comprend donc un ensemble de normes émanant de ces préoccupations environnementales qui devront être intégrées aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités de Robert-Cliche.

Soucieuse de procurer à sa population un environnement sain et sécuritaire, la MRC Robert-Cliche entend poursuivre la grande orientation suivante :

Assurer la protection de l'environnement humain et naturel dans une optique de durabilité de la biodiversité ainsi que de préservation et d'amélioration du cadre de vie.

Objectifs :

- Atténuer les nuisances engendrées par les activités industrielles, les carrières et sablières, les activités minières et autres;
- Contrôler les activités humaines à proximité des cours d'eau, lacs et plaines inondables afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que la qualité des milieux aquatiques;
- Protéger les habitats fauniques, milieux humides et autres présentant une valeur écologique par l'élimination des contraintes liées aux activités humaines à proximité;
- Favoriser la conservation et la multiplication de boisés à l'intérieur des milieux urbanisés;
- Préserver les paysages reconnus pour leur valeur esthétique, architecturale ou autres qui forment des atouts culturels et récréotouristiques tout en contribuant au maintien d'un environnement sain;
- Assurer la qualité des sources d'alimentation en eau potable par la mise en place d'infrastructures et de services qui répondent à des standards reconnus.

151-12
17-12-2012

4 LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

4.1. L'affectation agricole

Par cette affectation, la MRC Robert-Cliche reconnaît la place prépondérante des activités et exploitations agricoles sur son territoire et veut ainsi assurer leur maintien et leur développement. Étant donné que l'affectation agricole comprend les secteurs agricoles dynamiques, l'utilisation du sol à l'intérieur de celle-ci est donc réservée à des fins agricoles spécifiquement (*Plan 2 Les grandes affectations du territoire*, en annexe).

Caractéristiques de l'affectation agricole :

- prédominance des usages agricoles et en grand nombre;
- regroupement d'exploitations agricoles importantes et variées;
- homogénéité de l'utilisation du sol à des fins agricoles;
- homogénéité du paysage;
- bonne valeur foncière des entreprises agricoles et du taux de réinvestissement;
- revenus agricoles les plus importants;
- concentration de terres en culture avec potentiel de développement (expansion des exploitations en place, nouveaux cheptels, nouvelles cultures);
- structure foncière non morcelée;
- présence d'érablières;
- peu de terres en friches.

Les bâtiments et usages autorisés à l'intérieur de l'affectation :

a) Habitation;
- Les habitations unifamiliales isolées;
- Les commerces et les services spécialisés et professionnels suivants intégrés à l'habitation et respectant les dispositions du document complémentaire :
  - fleuriste;
  - salon de coiffure, de beauté, d'esthétique ou de santé;
  - service de secrétariat, de traduction ou de télémarketing;
  - bureau de professionnel (comptable, notaire, courtier d'assurances, avocat, médecin, massothérapeute, dentiste, etc.);
  - bureau d'entrepreneur (électricien, plombier, chauffage, etc.);
  - gîte (5 chambres maximum);
  - garderie en milieu familial;
  - atelier d'artisan ou d'artiste;
  - agent de voyage;
  - confection et réparation de vêtements à petite échelle;
  - service de soins et toilettage pour petits animaux;
  - fabrication alimentaire maison.

b) Commercial et de service :
- Les commerces et services complémentaires aux activités agricoles ou forestières et rattachés à une entreprise agricole ou forestière.

La vente au détail est autorisée. Toutefois, les produits doivent être issus principalement de l'entreprise agricole ou forestière.

À titre d'exemple et de façon non limitative, les bâtiments et usages suivants sont réputés complémentaires :
- cabane à sucre commerciale rattachée à une érablière (saisonnier ou permanent);
- gîte touristique d'un maximum de 5 chambres opéré sur le site même de l'entreprise agricole ou forestière et complémentaire à celle-ci;

- ferme d'accueil ou ferme pédagogique;
- table champêtre;
- kiosque de vente au détail de produits issus de l'entreprise agricole ou forestière;
- activité d'autocueillette;
- serre;
- petits élevages (chenil, pigeonnier, etc.);
- centres équestres, pensions pour chevaux, pêche en étang et chasse en enclos pourvu qu'aucun service de restauration ou d'hôtellerie autre qu'un gîte ne soit prévu;
- bureau de vétérinaire.

▪ Les commerces suivants, lorsque situés à l'intérieur d'un îlot déstructuré :
- atelier de réparation de machineries agricoles;
- fabrication artisanale à petite échelle;
- commerce de vente de produits agricoles locaux.

c) Industriel :
▪ Industries de transformation de produits agricoles ou forestiers (y compris les industries artisanales) complémentaires à une entreprise agricole ou forestière.

À titre d'exemple et de façon non limitative, les bâtiments et usages suivants sont autorisés :
- abattoir;
- meunerie;
- fromagerie;
- scierie.

d) Public :
▪ Infrastructures d'utilité publique;
▪ Équipements et infrastructures municipaux dont les sites de disposition et de traitement des boues de fosses septiques, les lieux d'enfouissement sanitaire, pourvu qu'ils répondent aux critères suivants :
- l'absence de lieux d'implantation potentiels hors de l'affectation;
- le respect de la réglementation prescrite au document complémentaire et des lois et règlements applicables.

e) Ressource :
▪ Les exploitations agricoles et forestières;
▪ Les abris forestiers aux conditions énoncées au document complémentaire.

f) Récréatif :
▪ Les activités récréatives extensives, c'est-à-dire sans équipement, fondation ou infrastructure d'ampleur :

À titre indicatif et de façon non limitative, les usages suivants sont permis :
- sentier pédestre;
- piste de ski de fond;
- piste cyclable;
- sentier de motoneige et de véhicule tout-terrain;
- camping sauvage.

181-15
19-11-2015

g) Conversion d'usages
▪ La conversion d'un usage commercial ou industriel bénéficiant de droits acquis en vertu de la LPTAA par un autre usage commercial ou industriel est autorisée.

145-12
15-06-2012
151-12
17-12-2012

4.2. L'affectation agroforestière

Les activités agricoles à l'intérieur de l'affectation agroforestière son généralement dispersées c'est-à-dire que les fermes avec établissements d'élevage sont en moins grand nombre et plus distantes les unes des autres. Également, on dénote une bonne quantité d'usages non agricoles (résidences, commerces, etc.) ainsi que des superficies boisées plus importantes. Cette affectation accorde toujours une place prééminente à l'agriculture. Cependant, elle diverge de l'affectation agricole puisqu'elle permet l'implantation d'un certain nombre d'usages et d'activités non agricoles sous réserve de conditions qui assurent une cohabitation harmonieuse (*Plan 2 Les grandes affectations du territoire*, en annexe).

Caractéristiques de l'affectation agroforestière :

- bons revenus agricoles;
- bonnes productions animales, mais dispersées sur le territoire;
- valeur foncière et taux de réinvestissement modérés ou faibles;
- paysage avec alternance de blocs de terres agricoles (productions animales et cultures) et de secteurs boisés ou reboisés avec usages résidentiels et de villégiature;
- absence de bâtiments d'élevage dans plusieurs secteurs consacrés à la culture;
- terres en friche et activités de reboisement dans quelques secteurs;
- présence d'érablières;
- couvert forestier plus important.

En plus des bâtiments et usages autorisés à l'intérieur de l'affectation agricole, sont également permis en affectation agroforestière :

a) Industriel :
- Toute industrie de transformation de produits agricoles et forestiers;

b) Ressource :
- Les sites d'extraction (carrières ou sablières) sur des terres concédées par l'État avant le 1er janvier 1966 (*Loi sur les mines, art. 5*);

c) Récréatif :
- Les activités récréatives intensives, c'est-à-dire avec équipements, fondations et infrastructures d'ampleur;

  À titre indicatif et de façon non limitative, les usages suivants sont permis :
  - base de plein air;
  - centre de ski alpin;
  - club de golf;
  - terrain de camping.

d) Autres :
- Entreposage extérieur de véhicules hors d'usage et de matériaux usagés

161-13
18-07-2013
162-13
18-07-2013

4.3. L'affectation forestière

L'affectation forestière se distingue des autres affectations par l'importance de son couvert forestier, la rareté des établissements d'élevages et par le foisonnement des usages reliés à la forêt (exploitation de la matière ligneuse, érablières, activités récréatives et de villégiature). L'ensemble de l'affectation forestière appartient à des propriétaires privés. Autorisant les mêmes usages que l'affectation agricole et agroforestière, celle-ci est cependant plus souple quant à l'implantation d'usages résidentiels (*Plan 2 Les grandes affectations du territoire*, en annexe).

Caractéristiques de l'affectation forestière :

- territoire boisé principalement;
- prédominance des activités reliées à la forêt (coupe de bois, acériculture, etc.);

- productions animales et terres cultivées en petit nombre;
- présence d'activités récréatives et de villégiature en bordure des lacs et des cours d'eau.

Les bâtiments et usages autorisés à l'intérieur de l'affectation forestière sont les mêmes que ceux autorisés dans l'affectation agroforestière.

Toutefois, dans les secteurs F-1, identifiés au *Plan 2 Les grandes affectations du territoire*, seuls les usages suivants sont autorisés :

a) les exploitations forestières;
b) les infrastructures d'utilité publique;
c) les activités récréatives extensives et intensives.

De plus, dans les secteurs F-1, l'ajout de nouvelles rues privées ou publiques est prohibé.

4.4. L'affectation urbaine

Toute activité agricole soustraite, la diversité de l'occupation du sol caractérise l'affectation urbaine. Que ce soit par le nombre ou la variété des usages, la densité du bâti, les équipements et infrastructures, tout espace compris à l'intérieur de cette affectation est soumis à des contraintes inhérentes à l'activité urbaine.

L'affectation urbaine comprend les périmètres d'urbanisation (PU) de chacune des villes et municipalités. Au total, 12 PU sont identifiés sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Parmi ceux-ci, trois appartiennent à la ville de Beauceville soit les secteurs Beauceville, Vérieul et Fraser, et deux autres composent la partie urbaine de la municipalité de Saint-Frédéric soit le cœur villageois proprement dit ainsi qu'un petit secteur accolé au périmètre d'urbanisation de Tring-Jonction. Fait à remarquer, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne possède aucun secteur urbain, l'ensemble de son territoire étant voué principalement aux activités agricoles (*Plan 2 Les grandes affectations du territoire*, en annexe).

Caractéristiques de l'affectation urbaine :

- nombre d'habitations élevé;
- occupation du sol dense;
- utilisation du sol variée;
- présence d'équipements, de services et d'infrastructures publics.

À titre indicatif et de façon non limitative, les usages suivants sont autorisés à l'intérieur de l'affectation urbaine :

a) Habitation;
b) Commercial et de service;
c) Industriel;
d) Public et institutionnel;
e) Touristique, récréatif et de villégiature;
f) Services, équipements et infrastructures d'utilité publique;
g) Parcs et espaces verts.

4.5. L'affectation industrielle

L'affectation industrielle correspond à une portion de territoire destinée essentiellement aux activités industrielles et de vente en gros ou en lien avec celles-ci et qui offre des qualités d'implantation, de localisation et de développement recherchées (*Plan 2 Les grandes affectations du territoire*, en annexe).

Caractéristiques de l'affectation industrielle :

- concentration d'usages de transformation, d'entreposage et de production en série;
- concentration de bâtiments à grande surface;
- présence d'équipements, de services et d'infrastructures publics;
- présence de nuisances moyennes à élevées;
- circulation de véhicules lourds.

À titre indicatif et de façon non limitative, les usages suivants sont autorisés à l'intérieur de l'affectation industrielle :

a) Industrie;
b) Commerce de gros;
c) Atelier d'usinage;
d) Entreposage général;
e) Entreposage de véhicules-ferrailles;
f) Entreposage de matériaux usagés;
g) Activité engendrant des nuisances (transport lourd, bruit, odeurs, poussière).
h) Services, équipements et infrastructures d'utilité publique.

4.6. L'affectation villégiature

145-12
15-06-2012
151-12
17-12-2012

L'affectation villégiature correspond à des portions de territoire souvent boisées et situées à proximité de cours d'eau où est autorisé l'implantation de résidences saisonnières ou permanentes (*Plan 2 Les grandes affectations du territoire*, en annexe).

Caractéristiques de l'affectation villégiature :

- lotissements résidentiels en bordure de cours d'eau et de lacs;
- habitations secondaires et permanentes;
- densité faible du bâti, généralement;
- présence d'équipements pour les activités nautiques;
- présence de boisés.

Les bâtiments et usages autorisés à l'intérieur de l'affectation villégiature sont les suivants :

169-13
01-04-2014

a) Habitations unifamiliales isolées;
    - Les commerces et services spécialisés et professionnels suivant intégrés à l'habitation et respectant les dispositions du document complémentaire :
        - salon de coiffure, de beauté, d'esthétique ou de santé;
        - bureau de professionnel (comptable, notaire, courtier d'assurances, avocat, médecin, massothérapeute, dentiste, etc.);
        - bureau d'entrepreneur (électricien, plombier, chauffage, etc.).
b) Gîte d'un maximum de 5 chambres complémentaire à l'usage résidentiel;
c) Usages à caractère saisonnier (canotage, baignade, etc.) et les équipements complémentaires (quais, remises à bateau, etc.);
d) Activités forestières, sous conditions (normes incluses au Document complémentaire);
e) Activités récréatives extensives;
f) Roulottes;
g) Infrastructures d'utilité publique;

181-15
19-11-2015

h) Hébergement, commerces et services liés à la récréation et au tourisme.

4.7. L'affectation récréative

L'affectation récréative comprend des territoires réservés à des usages récréatifs dont le rayonnement est local et régional (*Plan 2 Les grandes affectations du territoire*, en annexe).

Caractéristiques de l'affectation récréative :

- territoire pouvant comprendre des paysages et des éléments naturels particuliers;
- présence de cours d'eau et de lacs;
- site forestier ou en prairie;
- structure d'accueil comprenant des services de restauration, d'hébergement ou de location de divers équipements en lien avec les activités récréatives et touristiques;
- terrains réservés à des activités récréatives, touristiques, culturelles et patrimoniales.

Les bâtiments et usages permis à l'intérieur de l'affectation récréative sont les suivants :

a) Habitations :
   - Les habitations unifamiliales isolées, à l'exception des secteurs de la Plée et de la route du Golf et du secteur des Rapides du Diable ;
   - Les commerces et les services spécialisés et professionnels suivants intégrés à l'habitation et respectant les dispositions du document complémentaire :
     - fleuriste;
     - salon de coiffure, de beauté, d'esthétique ou de santé;
     - service de secrétariat, de traduction ou de télémarketing;
     - bureau de professionnel (comptable, notaire, courtier d'assurances, avocat, médecin, massothérapeute, dentiste, etc.);
     - bureau d'entrepreneur (électricien, plombier, chauffage, etc.);
     - garderie en milieu familial;
     - atelier d'artisan ou d'artiste;
     - agent de voyage;
     - confection et réparation de vêtements à petite échelle;
     - service de soins et toilettage pour petits animaux;
     - fabrication alimentaire maison.

b) Terrain de camping;
c) Hébergement, commerces et services liés à la récréation et au tourisme;
d) Toute activité récréative;
e) Conservation et interprétation de la nature;
f) Roulottes;
g) Activités forestières, sous conditions (normes incluses au Document complémentaire);
h) Infrastructures d'utilité publique.

4.8. Affectation résidentielle rurale

145-12
15-06-2012
151-12
17-12-2012

Les aires d'affectation résidentielle rurale sont des développements réalisés en milieu agricole ou forestier, à l'extérieur de la zone agricole permanente.

Deux développements sont délimités sur le territoire de la MRC Robert-Cliche :

- Le développement domiciliaire Saint-Frédéric, adjacent au périmètre d'urbanisation et partiellement desservi (aqueduc seulement);
- Le développement Les Boisés Dulac sur le rang l'Assomption Sud à Saint-Joseph-de-Beauce et non desservi par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

Les bâtiments et usages permis à l'intérieur de l'affectation résidentielle rurale sont les suivants :

a) Habitations :
   - Les habitations unifamiliales isolées;
   - Les habitations unifamiliales jumelées;

   Les commerces et les services spécialisés et professionnels intégrés à <u>l'habitation unifamiliale isolée</u> et respectant les dispositions du document complémentaire

158-12
28-03-2013

b) Infrastructures d'utilité publique.

5 LES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET SERVICES

Le développement économique et social de la MRC Robert-Cliche est intimement lié au réseau d'équipements, d'infrastructures et de services présent sur le territoire. Une bonne planification ainsi qu'une gestion adéquate de ce réseau permettent de bien répondre aux besoins de la population. Toutefois, la dispersion de la population sur le territoire et les investissements nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de ce réseau sont des situations avec lesquelles la MRC, les municipalités et autres organismes doivent composer.

5.1 Services et infrastructures de transport

Les infrastructures de transport ont sans aucun doute de grandes répercussions sur le développement socio-économique d'une région. Elles déterminent en effet l'implantation des résidences, commerces et industries, en plus de permettre à la population de se déplacer à l'intérieur des limites de la MRC et vers les régions adjacentes à celle-ci. Vestiges du passé et annonciateurs de développement futur, ces infrastructures occupent une place importante au sein des préoccupations de la population.

5.1.1 Classification et description du réseau routier

La gestion du réseau routier au Québec est partagée entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et les municipalités locales. La responsabilité du réseau routier local revient aux municipalités alors que la responsabilité du réseau d'accès aux ressources et du réseau routier supérieur, permettant la liaison entre les municipalités et les régions, relève du MTQ.

Le réseau routier supérieur se divise en quatre grandes catégories soit le réseau autoroutier, le réseau routier national, le réseau routier régional et le réseau routier collecteur. Il est à noter que le réseau d'accès aux ressources est inexistant à l'intérieur du territoire de la MRC Robert-Cliche (Carte 5.1). Le Tableau 5.1 présente une description détaillée du réseau routier supérieur.

Le réseau autoroutier

Le réseau autoroutier de la MRC Robert-Cliche se compose uniquement de l'autoroute 73, qui relie la région de la Capitale-Nationale et la région Chaudière-Appalaches dans l'axe nord-ouest sud-est. Le tronçon d'autoroute, d'une longueur de 18,74 km, est actuellement en fonction depuis Saint-Joseph-de-Beauce jusqu'à la route du Golf à Beauceville. Le prolongement de cette autoroute au cours des prochaines années atteindra la ville de Saint-Georges, dans la MRC Beauce-Sartigan et rejoindra peut-être même les États-Unis.

Le réseau routier national

Le réseau national permet les liaisons interrégionales et les liens entre les agglomérations principales. À l'intérieur de la MRC, le réseau routier national d'une longueur totale de 38,71 km comprend la route 112, qui traverse les municipalités de Saint-Frédéric et de Tring-Jonction, et un tronçon des routes 173 et 276, reliant respectivement les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville et les municipalités de Saint-Frédéric, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Odilon-de-Cranbourne.

169-13
01-04-2014

Le réseau routier régional

Le réseau routier régional permet quant à lui la liaison entre les agglomérations de moins grande importance et entre ces dernières et les agglomérations principales. D'une longueur totale de 63,29 km, le réseau routier régional comprend un tronçon des routes 173 à Saint-Joseph-de-Beauce, 276 à Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Odilon-de-Cranbourne ainsi que la route 108 qui traverse les municipalités de Saint-Alfred et de Saint-Victor pour terminer son parcours à Beauceville.

169-13
01-04-2014

Carte 5.1 Le réseau routier supérieur de la MRC Robert-Cliche

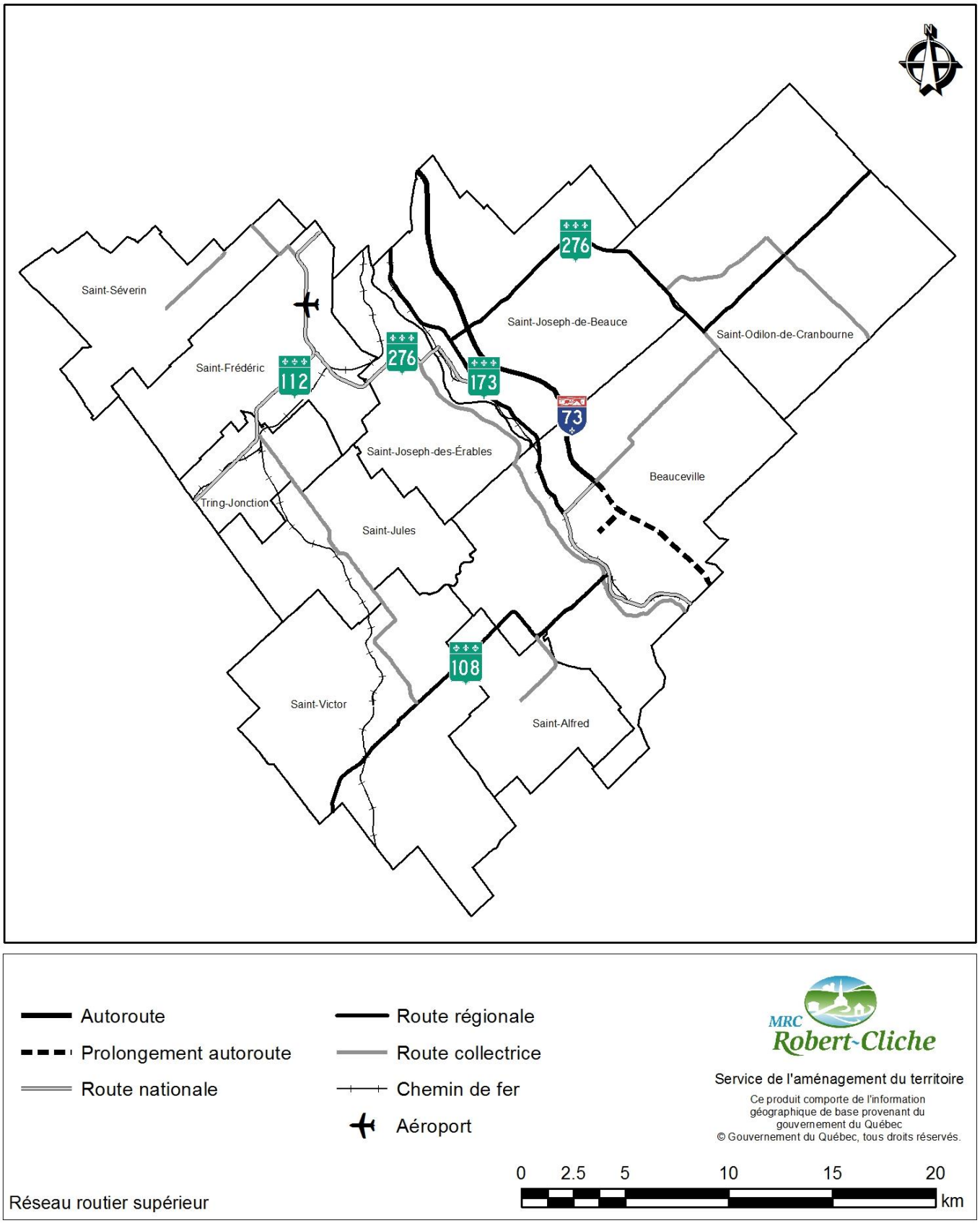

169-13
01-04-2014

Le réseau collecteur

Le réseau collecteur permet de relier les petites agglomérations et les centres ruraux éloignés avec le réseau routier régional, national ou autoroutier et avec les autres agglomérations de plus grande importance. Ce type de réseau parcourt 73,55 km sur le territoire de la MRC, répartis entre les deux villes et les huit municipalités.

169-13
01-04-2014

Tableau 5.1 Le réseau routier supérieur

Routes	Municipalités desservies	Longueur (km)
Autoroute		
73	Saint-Joseph-de-Beauce/Beauceville	18,74
	Total	**18,74**
Routes nationales		
173 (partie)	Beauceville	9,17
112	Tring-Jonction/Saint-Frédéric	16,29
276 (partie)	Saint-Frédéric/Saint-Joseph-des-Érables/Saint-Joseph-de-Beauce	10,91
Route du Golf	Beauceville	2,34
	Total	**38,71**
Routes régionales		
173 (partie)	Saint-Joseph-de-Beauce/Beauceville	16,28
276 (partie)	Saint-Joseph-de-Beauce/Saint-Odilon-de-Cranbourne	27,34
108	Beauceville/Saint-Alfred/Saint-Victor	19,67
	Total	**63,29**
Routes collectrices		
275 (partie)	Saint-Odilon-de-Cranbourne	7,00
Grande Ligne	Saint-Odilon-de-Cranbourne	1,10
4e Rang Ouest	Saint-Odilon-de-Cranbourne	5,88
Route de la Plée	Beauceville	0,27
Rang Bord-de-l'eau	Beauceville	4,47
Avenue Lambert	Beauceville	8,62
Route du Golf	Beauceville	8,87
Rang Sainte-Marie/Saint-Alexandre	Beauceville/Saint-Alfred	4,24
Rang des Érables	Saint-Joseph-des-Érables	7,25
Rang des Fonds/Sainte-Caroline	Saint-Victor	4,84
Rang des Fonds	Saint-Victor	0,31
1er Rang Nord (Rang Saint-Jules)	Saint-Victor	1,06
Rang Saint-Charles/Route Saint-Jules/	Saint-Jules	7,53
Rang Saint-Charles	Tring-Jonction	2,76
Rang Bas-Saint-Antoine	Saint-Frédéric	0,75
Intersection Bas-Saint-Antoine/Route 112	Saint-Frédéric	0,21
Rang Saint-Alexandre	Saint-Séverin	8,39
	Total	**73,55**
TOTAL		**194,29**

Source : MTQ, Direction de la Chaudière-Appalaches, 2007, mis à jour en 2013

Le réseau routier local

Le réseau routier local permet finalement de répondre aux besoins de déplacements locaux, à l'intérieur d'une municipalité ou entre deux municipalités, en plus de fournir un accès aux

propriétés. Sous la responsabilité des municipalités locales, ce réseau couvre une distance de 550 km à l'intérieur des limites de la MRC (Tableau 5.2). La Direction de la Chaudière-Appalaches a réalisé un exercice de hiérarchisation du réseau routier municipal de la MRC Robert-Cliche. Selon la méthode proposée, le réseau routier local se divise en trois classes : les artères, les routes collectrices municipales et les rues locales.

Tableau 5.2 Longueur du réseau routier local par ville ou municipalité

Municipalités	Longueur (km)
Beauceville	124
Saint-Alfred	40
Saint-Frédéric	36
Saint-Joseph-de-Beauce	110
Saint-Joseph-des-Érables	12
Saint-Jules	22
Saint-Odilon-de-Cranbourne	56
Saint-Séverin	35
Saint-Victor	90
Tring-Jonction	25
Total	**550**

Source : Compilation MRC Robert-Cliche, 2004 et Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, 2007.

Les artères ont pour fonction de permettre la circulation de transit sur de longues distances. Elles effectuent également le raccordement aux autres routes d'importance ainsi qu'entre les différents quartiers d'une agglomération. Sur le territoire de la MRC, aucune artère n'a été identifiée.

Les routes collectrices municipales permettent quant à elles la liaison entre les centres ruraux. Elles effectuent aussi la liaison entre ces centres ruraux et les concentrations de population plus importante, en plus de permettre, tout comme les artères, le raccordement aux routes principales (Tableau 5.3).

Tableau 5.3 Les routes collectrices municipales

Route collectrice municipale	Municipalité
Route 275 (nord)	▪ Saint-Odilon-de-Cranbourne
Route Fraser (devient le 10e Rang) vers Lac-Etchemin (MRC des Etchemins)	▪ Beauceville ▪ Saint-Odilon-de-Cranbourne
Rang des Érables vers Vallée-Jonction (MRC La Nouvelle Beauce)	▪ Saint-Joseph-des-Érables
Avenue du Palais	▪ Saint-Joseph-de-Beauce
Côte Taschereau	▪ Saint-Joseph-de-Beauce
Route Saint-Thomas vers Frampton (MRC La Nouvelle-Beauce)	▪ Saint-Joseph-de-Beauce
Rang Saint-Louis	▪ Tring-Jonction
1er Rang	▪ Saint-Frédéric ▪ Saint-Séverin
Rue Commerciale et Chemin du Lac (vers le Lac Fortin)	▪ Saint-Victor
Rang Saint-Louis	▪ Saint-Alfred
Rang Sainte-Marie	▪ Saint-Alfred
1er Rang vers Lac-Poulin (MRC Beauce-Sartigan)	▪ Saint-Alfred

Source : MTQ, Direction de la Chaudière-Appalaches, 2007

Le reste du réseau routier local est composé des rues locales qui desservent les propriétés adjacentes en milieu urbanisé ou non. Elles permettent aussi le raccordement aux routes collectrices, aux routes collectrices municipales et aux autres rues locales.

5.1.2 Les déplacements sur le réseau routier

Les déplacements sur le réseau routier de la MRC s'effectuent principalement selon deux grands axes soit l'axe nord-sud et l'axe est-ouest. L'axe nord-sud est sans doute le plus important puisqu'il permet, via la route 173 et l'autoroute 73, toutes deux localisées à l'est de la rivière Chaudière, la liaison entre les pôles économiques interrégionaux, soit les villes de Sainte-Marie et de Saint-Georges, les pôles régionaux, soit les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville, et la liaison entre ces derniers et les grands marchés extérieurs, c'est-à-dire les villes de Québec et de Montréal ainsi que le nord-est des États-Unis. Situées à l'ouest de la rivière, les routes collectrices avenue Lambert et rang des Érables permettent, dans une moindre mesure, les déplacements locaux entre les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville.

La circulation selon l'axe est-ouest s'effectue quant à elle via la route nationale 112 et les routes régionales 108, 275 et 276. Ces routes permettent à la fois les déplacements locaux et les liaisons avec les régions de l'Estrie et du Centre-du-Québec.

Description des déplacements

La route 173 constitue la route la plus fréquentée sur le territoire de la MRC avec des débits de circulation journaliers moyens annuels (DJMA) atteignant 17 450 déplacements dans la ville de Beauceville. Viennent ensuite l'autoroute 73 et les routes 108, 112, 275 et 276 avec des DJMA maximums de 10 600 déplacements. Les autres routes ont quant à elles des débits journaliers généralement moins importants, soit de moins de 3 000 déplacements (Tableau 5.4).

De façon générale, les débits de circulation ont augmenté sur le territoire de la MRC entre 1996 et 2007. Les hausses les plus importantes sont localisées sur tout le parcours de l'autoroute 73 (20 %), sur la route 112 (entre 14 % et 33 %), sur la route 173 (entre 5 % et 56 %) et sur la route 276 de l'intersection de la route Saint-Thomas à Saint-Joseph-de-Beauce jusqu'à la route 275 à Saint-Odilon-de-Cranbourne où le nombre de déplacements entre 1996 et 2007 a augmenté de 136 %. Des hausses de 2 % à 31 % sont également observées pour la route 275 à Saint-Odilon-de-Cranbourne ainsi que pour le rang Saint-Charles et l'avenue Lambert à Beauceville.

Seules trois routes font état d'une diminution de leur achalandage entre 1996 et 2007. Le rang Sainte-Marie/Saint-Alexandre à Saint-Alfred, la route du Golf entre la Grande-Ligne et l'autoroute 73 à Beauceville ainsi que la Grande-Ligne à Saint-Odilon-de-Cranbourne affichent une diminution de leurs déplacements respectivement de -21 %, -11 % et -16 %[34].

Le camionnage

Généralement, les axes routiers les plus achalandés sont également ceux sur lesquels la présence de véhicules lourds est la plus importante. Le Ministère des Transports a divisé le réseau de camionnage en trois classes de routes, c'est-à-dire les routes permises, les routes restreintes et les routes interdites (Carte 5.2). Les routes permises sont autorisées à tout véhicule lourd. Les routes restreintes sont également accessibles au camionnage, mais elles font l'objet de certaines restrictions, par exemple la présence d'un pont à tonnage réduit ou un viaduc de faible hauteur. Finalement, les routes interdites sont fermées à la circulation des véhicules lourds, à l'exception des livraisons locales.

Ainsi, l'autoroute 73 et les routes 108, 173 et 276 constituent les chemins les plus empruntés par les véhicules lourds à l'intérieur de la MRC avec des proportions variant entre 8 et 19 % par rapport à l'ensemble des véhicules circulant sur ces routes (Tableau 5.4). Les routes 112 et 275 constituent également des corridors privilégiés pour le transport par véhicules lourds. La proximité des États-Unis et de la ville de Québec explique en grande partie l'importance du camionnage dans la MRC. Par ailleurs, la majorité des marchandises transportées par véhicules lourds est constituée de produits manufacturés et de produits forestiers[35].

---

[34] MTQ, Direction Chaudière-Appalaches, 2008 (données disponibles pour les années 1996, 2000, 2005 et 2007)

[35] MTQ, Direction Chaudière-Appalaches, 2008 (données disponibles pour les années 1996, 2000 et 2005)

Tableau 5.4 Débits journaliers moyens annuels du réseau routier supérieur

Route	Municipalité	Localisation / Intersection	Total des véhicules						Véhicules lourds			
			DJMA 1996	DJMA 2000	DJMA 2005	DJMA 2007	Var. 96-07	DJMA 2015*	DJMAVL 1996	DJMAVL 2000	DJMAVL 2005	% VL (Année)
73	St-Joseph-de-Beauce	Route 112/Route 276	6 500	7 300	7 900	7800	20%	11 200	910	1 022	1 501	19 (2001)
108	St-Victor	Route 271/Saint-Victor	1 770	1 840	1 850	1910	8%	2 700	296	307	333	22 (2006)
	Beauceville	Saint-Victor/110e Rue	3 700	4 300	4 300	3700	0,0%	6 200	270	314	344	7 (2007)
	Beauceville	110e Rue/4e Av. Lambert	N/D	5 700	8 600	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
	Beauceville	4e Avenue Lambert/Route 173	N/D	9 100	10 600	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
112	Tring-Jonction	Route 271/Tring-Jonction	4 200	4 600	4 600	4800	14%	6 300	714	782	N/D	N/D
	Tring-Jonction	Tring-Jonction/ route 276	4 300	4 800	5 300	5300	23%	6 600	722	806	689	13 (2004)
	St-Frédéric	Route 276/Vallée-Jonction	3 000	3 700	3 900	4000	33%	5 100	420	518	468	11 (2007)
173	Beauceville	Sud Beauceville/Notre-Dame-des-Pins	10 300	11 900	11 700	12 000	17%	16 500	891	1 029	1 053	8 (2007)
	Beauceville	Rapides du Diable/107e Rue	N/D	13 900	14 900	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	1 937	N/D
	Beauceville	107e Rue/Route 108	N/D	16 800	17 450	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
	Beauceville	181e Rue/Route 108	N/D	13 200	14 100	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
	Beauceville	Saint-Joseph/181e Rue	8 100	8 900	10 400	10 000	24%	12 300	1337	1 469	1 872	14 (2007)
	St-Joseph-de-Beauce	Route 276/Beauceville	6 800	8 800	9 200	9100	34%	12 200	979	1 267	1 748	17 (2007)
	St-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph/Route 276	1 790	2 320	2 700	2800	56%	3 300	267	346	N/D	N/D
	St-Joseph-de-Beauce	Vallée-Jonction/Avenue du Palais	3 700	4 300	3 700	3900	5%	6 000	396	460	444	9 (2006)
275	St-Odilon-de-Cranbourne	Route 276/Saint-Benjamin	1 070	1 250	1 340	1360	27%	1 660	139	163	121	9 (2000)
	St-Odilon-de-Cranbourne	Route 276/Route 276	3 300	3 300	3 200	3500	6%	4 400	261	261	160	5 (2002)
276	St-Joseph-des-Érables	Route 112/Route Lagueux	1 890	1 920	1 940	2210	17%	2 700	161	163	252	7 (2006)
	St-Joseph-des-Érables	Rang des Érables/Avenue du Palais	3 000	2 600	2 800	2900	3%	3 600	228	198	308	11 (2004)
	St-Joseph-de-Beauce	Route 173/Autoroute 73	8 600	8 700	9 100	9000	5%	9 400	1032	1 044	1 456	16 (2007)
	St-Joseph-de-Beauce	Autoroute 73/Chemin Saint-Thomas	2 060	2 700	2 440	2700	31%	3 700	271	355	293	12 (2007)
	St-Odilon-de-Cranbourne	Chemin Saint-Thomas/Route275	830	960	1 580	1960	136%	1 330	74	85	284	12 (2006)
	St-Odilon-de-Cranbourne	Route 275/Route 277	1 160	1 210	1 230	1300	12%	1 680	151	157	123	10 (2007)
Ste-Marie/St-Alexandre	St-Alfred	Route du Couvent/Route 108	880	1 070	720	700	-21%	N/D	128	155	50	5 (2006)
Rang Saint-Alexandre	St-Séverin	1er Rang/Route 112	N/D	410	450	480	N/D	N/D	N/D	49	59	12 (2006)
Rang des Fonds/Ste-Caroline	St-Victor	Rang Sainte-Caroline/Route 108	N/D	1 350	1 250	1380	N/D	N/D	N/D	N/D	125	10 (2004)
Route de Saint-Jules	St-Jules	Rue du Pont/Sainte-Caroline	N/D	1 350	1 070	1120	N/D	N/D	N/D	N/D	161	14 (2006)
Rang Saint-Charles	Tring-Jonction	Rang Saint-Louis/Rue du Pont	1 320	1 470	1 500	1610	22%	N/D	N/D	N/D	150	10 (2007)
	Tring-Jonction	Rang Saint-Louis/Route 112	2 310	2 600	2 300	2350	2%	N/D	N/D	N/D	230	10 (2005)
Avenue Lambert	Beauceville	46e Rue/Notre-Dame-des-Pins	2 060	2 380	2 350	2700	31%	N/D	N/D	N/D	94	4 (2006)
	Beauceville	84e Rue/102e Rue	N/D	3 600	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
	Beauceville	102e Rue/Route 108	N/D	3 900	3 900	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
	Beauceville	Route 108/6e Avenue	N/D	2 000	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
	Beauceville	150e Rue/Rang Ste-Caroline	N/D	1 610	1 740	1820	N/D	N/D	N/D	164	139	9 (2007)
Rang des Érables	St-Joseph-des-Érables	Route 276/Rang Ste-Caroline	N/D	1 240	1 290	1310	N/D	N/D	N/D	N/D	116	9 (2005)
Route du Golf	Beauceville	Route 173/Golf de Beauceville	N/D	1 540	1 230	1250	N/D	N/D	N/D	43	111	9 (2005)
	Beauceville	Golf de Beauceville/Grande-Ligne	650	720	640	580	-11%	N/D	53	59	83	9 (2006)
Grande-Ligne	Beauceville	Route du Golf/6e Rang Ouest	550	620	460	460	-16%	N/D	N/D	N/D	41	9 (2005)
6e Rang Ouest	St-Odilon-de-Cranbourne	Grande-Ligne/Route 275	N/D	770	590	640	N/D	N/D	N/D	N/D	77	7 (2006)

*DJMA20015 : Est calculé à partir des DJMA 1996 et 2000 et ne tient pas compte du prolongement de l'autoroute 73
Source : MTQ, Direction de la Chaudière-Appalaches, 2008

169-13
01-04-2014

Carte 5.2 Le réseau de camionnage

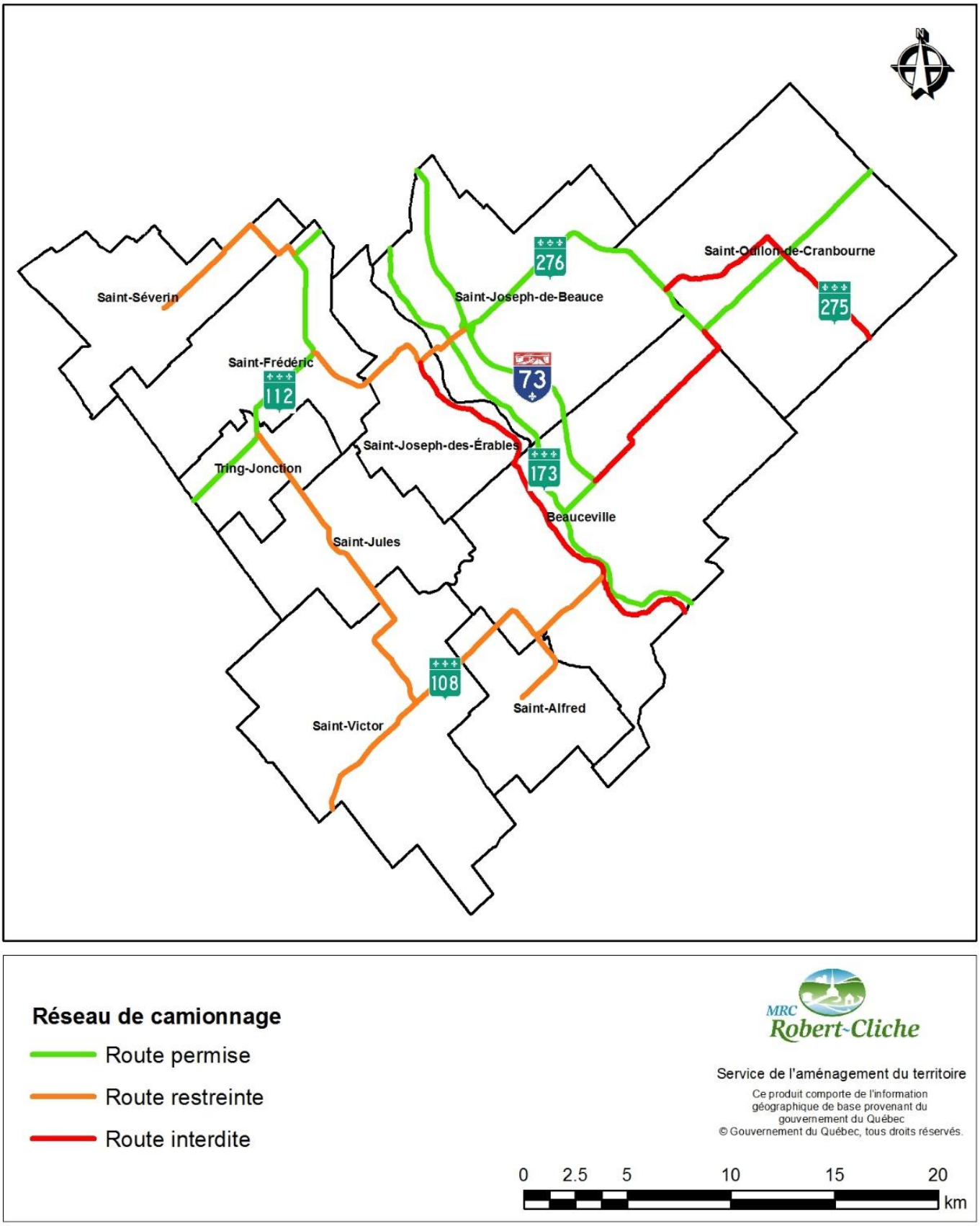

145-12
15-06-2012

5.1.3 Demande prévisible en matière de transport routier et projets de modification du réseau routier

152-12
13-12-2012

Selon le MTQ, la capacité des infrastructures routières à l'extérieur des zones urbaines permettrait de supporter l'augmentation de l'achalandage anticipée pour 2015. Ainsi, il est prévu de prolonger l'autoroute 73 jusqu'à Beauceville et éventuellement jusqu'à Saint-Georges ainsi que de doubler son tracé entre la route du Golf à Beauceville et la limite nord du territoire de Saint-Joseph-de-Beauce. Ces travaux favoriseront l'augmentation de l'achalandage sur l'autoroute, principalement au niveau des déplacements interrégionaux, tout en réduisant la circulation sur la route 173 qui est très sollicitée.

La demande prévisible en matière de transport routier au cours des prochaines années viserait donc principalement à procéder à l'amélioration du réseau routier actuel plutôt qu'à envisager la construction de nouvelles infrastructures de transport à l'intérieur de la MRC.

De ce fait, la majeure partie des interventions prévues du MTQ en matière de modification du réseau routier consiste en la réfection des routes existantes (Tableau 5.5). D'autres interventions sont prévues par les différentes municipalités de la MRC au niveau du réseau routier local. Il s'agit principalement de travaux au niveau de l'asphaltage. Toutefois, il n'y a pas de travaux d'envergure prévus sur le réseau routier local.

152-12
13-12-2012

Tableau 5.5 Projets d'intervention du ministère des transports pour la MRC Robert-Cliche

Route	Localisation	Municipalité	Interventions prévues
73	Route du Golf à Notre-Dame-des-Pins (limite de Beauceville)	Beauceville	Construction de l'autoroute 73
73	Limite Nord de Saint-Joseph-de-Beauce à la Route du Golf	Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville	Doublement de l'autoroute 73
Route 108	Intersection Route 108 et rang des Fonds	Saint-Victor	Construction d'une voie de contournement & correction du profil vertical
Route 108	Pente raide à l'est du Rang Saint-Joseph	Beauceville	Construction d'une voie auxiliaire
Routes 275 et 276 (6e Rang)	Intersection de la 275, 276 (6e Rang Est) et du 6e Rang Ouest	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Reconstruction du profil rural & réaménagement de la géométrie de l'intersection

*Il est à noter que cette liste ne constitue pas un engagement formel du MTQ. La programmation du MTQ est révisée régulièrement en fonction des besoins d'interventions identifiés, des résultats des études réalisées, de la concertation avec les partenaires et des contraintes budgétaires.
Source : Ministère des Transports du Québec (MTQ), 2010

5.1.4 Les autres infrastructures majeures de transport

Outre le transport individuel des personnes et le camionnage, d'autres infrastructures ou services de transport permettent le déplacement de la population notamment pour le travail, les études, les loisirs ou pour des raisons de santé.

Le transport collectif

Le bassin de population de la MRC Robert-Cliche ne permet pas l'implantation d'un système de transport en commun offrant des déplacements à l'intérieur de la MRC. Toutefois, à l'image de la culture entreprenariale beauceronne, il existe une variété d'entreprises et d'organismes offrant des services de transport de personnes comme en témoigne la liste duTableau 5.6.

D'un commun accord et dans le but de mieux servir la population, les MRC Robert-Cliche et La Nouvelle-Beauce ont mandaté Transport RCNB, un organisme à but non lucratif (OBNL), pour mettre sur pied et maintenir un service de transport adapté et collectif pour les gens de leurs territoires. Ainsi, l'organisme offre ce service sur l'ensemble des deux territoires avec la collaboration de différentes entreprises de transport notamment Autobus Landry, Taxi Dulac, Taxi Pruneau, Taxi Gilbert et Taxi Vachon.

En 2008, ces transporteurs offraient une possibilité de 85 places dont 9 adaptées. Il faut mentionner que Transport RCNB ne possède aucun véhicule de transport et doit, pour assumer son mandat, prendre entente avec des transporteurs privés.

Également, ces mêmes transporteurs sont désignés pour le service intégré c'est-à-dire qu'ils permettent à l'ensemble de la population l'accès aux places disponibles dans leurs véhicules tout en accordant, bien sûr, la priorité aux clientèles premières.

Transport adapté

Depuis le 1er janvier 2003, Transport RCNB a pris la relève de l'organisme APPAT de Beauce pour assurer le transport adapté sur l'ensemble du territoire des deux MRC. Financé par le MTQ, les MRC Robert-Cliche et La Nouvelle-Beauce, les municipalités locales et par les usagers, le transport adapté est destiné aux personnes ayant un handicap physique ou intellectuel permanent qui désirent se déplacer à l'intérieur des limites des deux MRC, pour des raisons de santé, pour le travail, les études, les loisirs et l'accès à différents services. Certains points de service à l'extérieur de ce territoire sont également desservis pour les visites médicales des bénéficiaires. Pour ce faire, Transport RCNB doit utiliser les services de transporteurs privés mentionnés précédemment, car il ne possède aucun véhicule adapté.

Jusqu'à tout récemment, le centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de Beauceville disposait d'un véhicule de transport adapté pour ses bénéficiaires aux fins d'activités et de rendez-vous à l'extérieur du centre de santé. Depuis 2008, ce service n'existe plus et il est assumé par Transport RCNB. Finalement, la compagnie Autocar La Chaudière offre un transport adapté par minibus pour les déplacements interurbains (Tableau 5.6).

Transport interurbain

Les déplacements interurbains par autobus sur le territoire de la MRC Robert-Cliche sont assurés par la compagnie Autocars La Chaudière. Les départs de Beauceville, Saint-Joseph-de-Beauce et Vallée-Jonction (MRC La Nouvelle-Beauce) sont effectués quotidiennement vers Québec ou Saint-Georges. Un arrêt est également possible à Notre-Dame-des-Pins (MRC Beauce-Sartigan) sur demande.

Transport par taxi

Huit transporteurs offrent des déplacements par taxi sur le territoire de la MRC. Il s'agit de Taxi Unis et Taxi Pruneau à Beauceville, Taxi Gaetane Veilleux à Saint-Victor, Taxi Vachon à Saint-Odilon-de-Cranbourne, Taxi Adrien Plante, Taxi Gilbert et Taxi Karine Verreault localisés à Saint-Joseph-de-Beauce ainsi que Taxi Dulac de Sainte-Marie.

Transport collectif communautaire

Le Centre d'actions bénévoles Beauce-Etchemins (CABBE), localisé à Beauceville, propose un service bénévole de transport médical à toute personne. La Coopérative de services à domicile Beauce-Nord offre, quant à elle, des services de transport pour les personnes âgées, les personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente, les personnes ayant des déficiences physiques ou intellectuelles et les personnes en convalescence. Enfin, le Groupe Espérance et Cancer de Saint-Georges (MRC Beauce-Sartigan) et le Groupe d'accompagnement Jonathan de Sainte-Marie (MRC Nouvelle-Beauce) proposent des services de transport pour la population de la MRC Robert-Cliche.

Covoiturage

Un réseau de covoiturage automobile est présent sur les territoires de Robert-Cliche et La Nouvelle-Beauce et Transport RCNB affiche les disponibilités via son site Internet et assure la mise en contact.

Un service de maintien à domicile pour les personnes âgées est en développement sur le territoire de Robert-Cliche. Il s'agit habituellement d'un service de transport automobile avec des destinations fixes et à moindre coût à l'intérieur d'une municipalité donné.

Tableau 5.6 Inventaire des entreprises et organismes offrant des services de transport collectif et adapté

Entreprise/organisme	Territoire desservi	Type de véhicules	RCNB[1]
Transport scolaire			
Beauce Autobus inc.	Beauceville	Autobus	
Autobus La Gorgendière inc.	Saint-Joseph-de-Beauce	Autobus	
Transport Saint-Odilon inc..	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Autobus	
Autobus Fecteau inc.	Saint-Victor	Autobus	
Josée Lapointe	Saint-Victor	Autobus	
Autobus Doyon	Saint-Frédéric	Autobus	
Transport scolaire R. Paré inc.	Tring-Jonction	Autobus	
Transport adapté			
Autocars La Chaudière / Transport Adapté l'Autonomie	MRC Robert-Cliche	5 Minibus adaptés	
Transport adapté / transport intégré			
Autobus Landry	Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce	1 Autobus / 24 places	X
Transport interurbain			
Autocars La Chaudière	Beauceville Saint-Joseph-de-Beauce	Autocars	
Transport par taxi			
Taxi Unis	Beauceville	Automobile minifourgonnette	
Taxi Gaetane Veilleux	Saint-Victor	Automobile minifourgonnette	
Taxi Adrien Plante	Saint-Joseph-de-Beauce	Automobile minifourgonnette	
Taxi Karine Verreault	Saint-Joseph-de-Beauce	Automobile minifourgonnette	
Transport par taxi / transport adapté / Transport intégré			
Taxi Dulac (Sainte-Marie)	Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce	4 automobiles 4 minifourgonnettes	X
Taxi Pruneau	Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce	1 automobile 1 minifourgonnette	X
Taxi Gilbert	Saint-Joseph-de-Beauce	2 minifourgonnettes	X
Taxi Vachon	Saint-Odilon-de-Cranbourne	1 minifourgonnette	X
Transport collectif communautaire			
Association de l'action volontaire (service aux personnes âgées)	Saint-Joseph-de-Beauce	Automobiles / Minifourgonnettes des bénévoles	
Coopérative de services à domicile Beauce-Nord	Saint-Joseph-de-Beauce	Automobiles / Minifourgonnettes des bénévoles	
Groupe Espérance et Cancer (Saint-Georges, MRC Beauce-Sartigan)	MRC Robert-Cliche	Automobiles / Minifourgonnettes des bénévoles	
Groupe d'accompagnement Jonathan (Sainte-Marie, MRC Nouvelle-Beauce)	MRC Robert-Cliche	Automobiles / Minifourgonnettes des bénévoles	

[1] Identification des entreprises privées agissant comme transporteurs pour Transport RCNB en 2008
Sources : Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, 2007; Transport RCNB, 2007; CHSLD de Beauceville, 2007; Autocars La Chaudière, 2007 et Compilation MRC Robert-Cliche, 2007.

Transport scolaire

La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) dessert l'ensemble du territoire de la MRC Robert-Cliche. Au total, 2 005 élèves utilisent ce type de transport, soit 1 057 élèves au niveau primaire et 948 au niveau secondaire. Ce sont donc 46 autobus qui parcourent les quelque 3 990 kilomètres quotidiens nécessaires au transport scolaire. Ces autobus sont répartis auprès de sept transporteurs soit Beauce Autobus inc. à Beauceville, Autobus de La Gorgendière inc. à Saint-Joseph-de-Beauce, Transport Saint-Odilon inc. à Saint-Odilon-de-Cranbourne, Autobus Fecteau inc. et Josée Lapointe à Saint-Victor, Autobus Doyon inc. à Saint-Frédéric et Transport Scolaire R. Paré inc. à Tring-Jonction (Tableau 5.6).

Le transport aérien

Une seule infrastructure de transport aérien est présente sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Il s'agit d'un aéroport privé de la compagnie Grondair, localisé dans la municipalité de Saint-Frédéric, aux abords de la route 112 (Carte 5.1). En service depuis 1978 à Saint-Frédéric, mais également à partir de ses installations aux aéroports de Montréal (Dorval) et de Québec (Jean-Lesage), cette entreprise possède 24 avions utilisés pour les quelques 10 000 transports annuels de personnes et de marchandises en Amérique du Nord. Grondair gère également une école de pilotage à Saint-Frédéric et offre des services de vente, de location, d'entreposage et d'entretien d'avion.

Le transport ferroviaire

137-11
14-10-2011

163-13
22-10-2013

Le réseau ferroviaire à l'intérieur de la MRC Robert-Cliche appartient au Ministère des Transports du Québec et aucune activité n'y est maintenue depuis que la compagnie Chemin de fer Québec Central (CFQC) a mis fin à ses opérations en 2006.

Le réseau ferroviaire de Robert-Cliche comprend trois différentes divisions (Carte 5.1). La première d'entre elles, la division Vallée, relie la ville de Shebrooke et celle de Charny pour une distance de 210 km. Sur le territoire de la MRC, cette division longe à la fois la route 112 jusqu'à Vallée-Jonction et la route 173 vers le nord.

Le second tronçon, la division Chaudière, relie les municipalités de Vallée-Jonction et de Lac-Frontière, respectivement localisées dans les MRC La Nouvelle-Beauce et Montmagny. D'une longueur de 126 km, cette division suit la rive est de la rivière Chaudière jusqu'à Saint-Georges et bifurque par la suite vers l'est jusqu'à Lac-Frontière, longeant ainsi la route 204. La MRC Robert-Cliche a décidé de vouer le tronçon de cette division ferroviaire à des activités récréotouristiques, plus particulièrement aux fins de construction d'une piste cyclable. Celle-ci fait le lien entre les pistes cyclables des MRC Nouvelle-Beauce et Beauce-Sartigan.

Finalement, un troisième tronçon de 95 km, la division Tring, relie la ville de Lac-Mégantic et la municipalité de Tring-Jonction. Celui-ci est démantelé et un comité de travail a été formé afin d'évaluer ses possibilités de mis en valeur en tant que corridor récréotouristique pour les territoires de Tring-Jonction, Saint-Jules et Saint-Victor. La MRC Robert-Cliche considère que cette emprise offre un potentiel intéressant pour le développement de l'industrie culturelle et touristique et tient à mettre en place des mesures de protection de base.

La Carte 5.3 sur les réseaux récréatifs de transport de la MRC Robert-Cliche indique le tracé des emprises ferroviaires converties en corridors récréotouristiques.

Les réseaux récréatifs

Les réseaux récréatifs occupent également une place importante au niveau des infrastructures de transport. Favorisant le développement récréotouristique de la région, ces infrastructures ont un impact non négligeable sur l'économie de la MRC Robert-Cliche (Carte 5.3).

Réseau cyclable

Le réseau cyclable est actuellement peu développé à l'intérieur des limites de la MRC Robert-Cliche. Seule la ville de Saint-Joseph-de-Beauce s'est dotée d'un circuit à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation. Les autres infrastructures inhérentes au réseau cyclable sont situées à même le réseau routier qui borde la rivière Chaudière (Carte 5.3).

Actuellement, la Véloroute de la Chaudière, secteur sud, vise à relier la municipalité de Vallée-Jonction et la ville de Saint-Georges, empruntant ainsi la route 173 sur la rive est de la rivière ainsi que le rang des Érables et l'avenue Lambert sur la rive ouest. Seul le tronçon entre le rang Sainte-Caroline et la ville de Beauceville est complété via l'accotement asphalté du réseau routier. Rien n'est fixé pour le reste du tracé actuellement. Par ailleurs, l'emprise du chemin de fer du Québec Central devrait accueillir d'ici les prochaines années le nouveau tronçon de la Véloroute (route verte) sur le territoire de la MRC ce qui pourrait modifier le circuit projeté.

Deux autres circuits secondaires se sont greffés à la Véloroute de la Chaudière. Toutefois, il est à noter que certains tronçons, tout comme certains secteurs la Véloroute, ne sont pas encore signalisés et certaines portions de route présentent une chaussée plutôt détériorée.

Le premier circuit secondaire, à l'est de la rivière Chaudière, est d'une longueur de 43,5 km. À partir de la Véloroute le circuit débute au pont de Beauceville et emprunte la route 173 vers le nord. Ce parcours se poursuit sur la route du Golf et le 6e Rang Ouest pour atteindre Saint-Odilon-de-Cranbourne. Le retour à la Véloroute, au niveau de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce, s'effectue via le 4e Rang et la route 276.

Le deuxième circuit secondaire, à l'ouest de la rivière Chaudière, emprunte la route 108 depuis la Véloroute à Beauceville jusqu'à Saint-Victor. Le parcours se poursuit par la suite vers Tring-Jonction en passant par Saint-Jules, longeant le chemin des Fonds, et les routes Saint-Jules et Saint-Charles, pour une distance totale de 27,3 km. Le retour à la Véloroute peut s'effectuer selon deux tracés. Le premier emprunte le rang Saint-Louis jusqu'à Saint-Joseph-de-Beauce pour une distance de 8,9 km alors que le deuxième a pour destination la municipalité de Vallée-Jonction, empruntant ainsi le 1er Rang jusqu'à Saint-Séverin, le rang Saint-Alexandre et finalement la route 112, pour une distance totale de 22,5 km.

Réseau de motoneige et de quad

La MRC compte trois clubs de motoneigistes sur son territoire soit le Club Motoneige Beauceville, les Sentiers de Motos Neige Saint-Joseph inc. et le Club de Motoneige Beauce-Centre à Saint-Victor. Ces trois clubs sont membres de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ).

Au total, ce sont 188 km de sentiers locaux, régionaux et du réseau Trans-Québec qui sillonnent le territoire de la MRC Robert-Cliche. Les trois principaux sentiers sont les sentiers 75 et 55 du réseau Trans-Québec et le sentier régional 535. Dans un axe nord-sud, le sentier 75 parcourt les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville alors que le sentier 535 traverse les municipalités de Saint-Séverin, de Saint-Frédéric, de Tring-Jonction, de Saint-Jules et de Saint-Victor.

Le sentier 55 parcourt quant à lui les municipalités de Saint-Victor, de Saint-Alfred, de Beauceville et de Saint-Odilon-de-Cranbourne, dans un axe est-ouest. Finalement, les sentiers locaux, répartis dans l'ensemble de la MRC, permettent d'accéder aux réseaux régionaux et du réseau Trans-Québec.

Le réseau de motoquad est également bien représenté à l'intérieur des limites de la MRC Robert-Cliche. Il se compose de quatre clubs de quad, soit le Club VTT Les Jarrets Noirs de Beauceville, le Club VTT Beauce-Nord, le Club Les Harfangs Tring-Jonction inc. et Les Aventuriers tout-terrain de la Beauce, qui font tous partis de la Fédération québécoise des clubs de quad (FQCQ).

Les quatre principaux sentiers sont les sentiers provinciaux 10 et 60 et les sentiers régionaux 153 et 418. Le sentier 10, d'une longueur de 30 km, relie la municipalité de Saint-Victor à la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce dans la MRC Beauce-Sartigan alors que le sentier 60 traverse les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville sur une distance de 42 km.

Le sentier 418, d'une longueur de 46 km parcoure les municipalités de Saint-Séverin, de Saint-Frédéric, de Tring-Jonction, de Saint-Jules et de Saint-Victor dans un axe nord-sud. Finalement, le sentier 153 relie la municipalité de Saint-Victor à Notre-Dame-des-Pins dans la MRC Beauce-Sartigan, en passant par Saint-Alfred, sur une distance de 48 km à l'intérieur de la MRC Robert-Cliche.

La grande majorité des 262 km de sentiers sont praticables en saison hivernale seulement. Seules quelques portions de sentiers locaux sont accessibles en période estivale ou à longueur d'année (Carte 5.3).

137-11
14-10-2011

163-13
22-10-2013

Carte 5.3 Les réseaux récréatifs de transport de la MRC Robert-Cliche

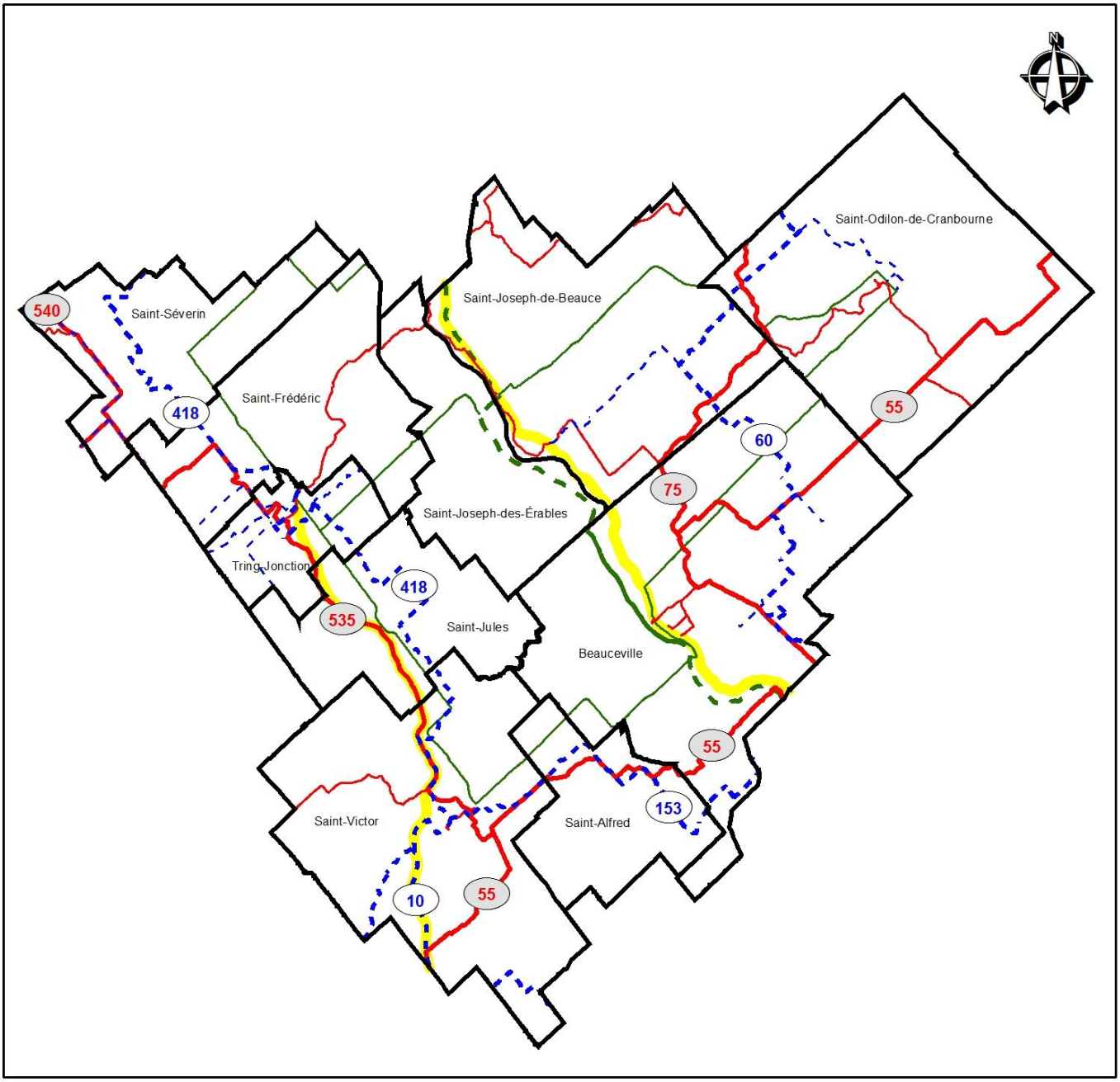

Sentiers quad
- Régionaux et provinciaux
- Locaux

Sentiers motoneige
- Régionaux et provinciaux
- Locaux

Voies cyclables
- Route verte
- Route verte projetée
- Circuits secondaires

Corridor récréotouristique
- Corridor récréotouristique

MRC Robert-Cliche
Service d'aménagement et d'urbanisme

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

0 2.5 5 10 15 20 km

Les réseaux récréatifs de transport

145-12
15-06-2012

5.1.5 Problématiques relatives au transport

Afin de permettre un développement régional intégré et efficace, il importe de bien connaître les grandes problématiques inhérentes aux infrastructures de transport. Ces préoccupations se doivent d'être considérées lors de la prise de décisions, que ce soit à l'échelle des municipalités, de la MRC et même de la région. À ce sujet, le Plan de transport de la région Chaudière-Appalaches dégage de grands enjeux régionaux sur lesquels la MRC Robert-Cliche doit se référer afin de favoriser une harmonie au niveau de l'organisation et de la planification des transports, notamment :

- La mobilité des personnes sur l'ensemble du territoire grâce à des services de transport répondant aux besoins de la population;
- L'importance du réseau de transport pour la circulation des marchandises et le développement de l'économie locale;
- Des déplacements sécuritaires pour tous les usagers de la route grâce à des infrastructures fonctionnelles et mieux adaptées à leur vocation.

152-12
13-12-2012

État du réseau routier

Les nombreux travaux apportés aux routes depuis 2002 ont contribué à l'amélioration générale du réseau routier. Les plus fortes améliorations sont notées pour l'autoroute 73 et les routes nationales qui ont atteint un pourcentage de conformité respectivement de 100 % et 88 % en 2010. Toutefois, la condition des routes régionales est toujours à améliorer puisqu'en 2010, le pourcentage régresse à 46 % (Tableau 5.7), selon une évaluation de la qualité de roulement par l'indice IRI[36] (International Roughness Index).

Tableau 5.7 Pourcentage de conformité des routes aux normes du MTQ

Routes	Pourcentage de conformité[1]		
	en 2002	en 2008	en 2010
Autoroute	49,6 %	98 %	100 %
Routes nationales	18,9 %	68 %	88 %
Routes régionales	54,7 %	60 %	46 %
Routes collectrices	34,0 %	49 %	66 %

Source : MTQ, Direction de la Chaudière-Appalaches, 2010
[1] selon l'indice IRI (International Roughness Index)

Si le réseau supérieur du MTQ s'améliore, on note toujours des améliorations à apporter au niveau des routes relevant de la responsabilité des municipalités. En effet, ce réseau est déficient à certains égards. Les routes et les accotements sont très détériorés par endroits, entraînant des problèmes au niveau de la sécurité dans les déplacements. L'importance du camionnage sur le réseau routier de la MRC Robert-Cliche n'aide en rien à la situation puisque le passage fréquent et les charges importantes transportées par ces camions accentuent la dégradation de la chaussée.

Le prolongement de l'autoroute 73

Le projet de construction de l'autoroute 73 vise à offrir un lien routier rapide et efficace entre la ville de Saint-Georges et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Les travaux ont débuté en 1973 et l'autoroute est, depuis 2007, accessible à la population jusqu'à Beauceville. Un dernier tronçon de 16 km visera au cours des prochaines années à compléter cette autoroute jusqu'à Saint-Georges.

[36] Cet indice représente le mouvement vertical de la suspension d'un véhicule standardisé parcourant à 80 km/h le profil de la chaussée. Ainsi, plus l'indice IRI est faible, plus la chaussée offre une qualité de roulement acceptable.

L'arrivée de l'autoroute dans la MRC Robert-Cliche, en premier lieu jusqu'à Saint-Joseph-de-Beauce en 1992, puis plus récemment jusqu'à Beauceville, a modifié grandement l'organisation du transport et l'achalandage du réseau routier. La population de la MRC et des régions avoisinantes retirera sans doute de nombreux avantages suite à l'achèvement de cette autoroute sur le territoire, mais certains inconvénients sont également à envisager.

Les avantages

- La baisse d'achalandage au niveau de la route 173 au profit de l'autoroute conduit à une amélioration de la sécurité routière. En effet, la déviation du transport de transit et interrégional vers l'autoroute réduira les risques d'accident, notamment en milieu urbain.
- La région peut bénéficier d'un avantage concurrentiel au niveau du transport des marchandises, la desserte dans l'axe nord-sud étant plus efficace. Conséquence : Un meilleur accès aux marchés canadien et américain ainsi qu'une réduction des temps de déplacement.
- L'implantation de ce réseau de transport plus efficace favorise l'arrivée de nouvelles entreprises sur le territoire de la MRC, diversifiant ainsi l'économie régionale et favorisant la création d'emplois.
- Une diminution du bruit, de la poussière et des vibrations résultant du camionnage et des débits importants de circulation au niveau des traversées d'agglomération (routes 173 et 276) se fera sentir, suite à l'emprunt de l'autoroute pour les transports interrégionaux.
- Le déplacement du camionnage vers l'autoroute peut être un facteur déterminant pour la revitalisation du centre-ville de Beauceville.

Les inconvénients

- Les commerces situés le long de la route 173 pourraient connaître une baisse de leurs revenus, résultat d'un plus faible achalandage de la route, au profit de nouvelles entreprises installées en bordure de l'autoroute.
- Certains problèmes économiques pourraient survenir pour les commerces et industries, notamment dans les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce, au profit de la ville de Saint-Georges où de plus amples services et commerces sont accessibles. En effet, un réseau de transport plus rapide et plus efficace pourrait inciter la population à se déplacer à l'extérieur de la MRC pour effectuer leurs achats.
- Le tracé de l'autoroute traverse un milieu agricole, ce qui peut engendrer certaines problématiques pour les producteurs agricoles, par exemple au niveau des superficies en culture, des distances d'épandage et de l'accès à certaines parcelles.
- Une augmentation du bruit et des vibrations le long de l'autoroute pourra affecter la population à proximité.
- La fragmentation des habitats, notamment celui du cerf de Virginie, et la destruction de certains milieux humides peuvent occasionner certains problèmes au niveau des habitudes de vie, de la reproduction et de la survie des espèces fauniques et floristiques.

152-12
13-12-2012

La sécurité routière et l'efficacité du transport

Certains secteurs du réseau routier de la MRC Robert-Cliche sont particulièrement propices aux accidents. Ces accidents surviennent généralement à proximité de la jonction de deux routes majeures. Selon le Ministère des Transports du Québec, le tronçon de la route 173 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville et leurs périmètres d'urbanisation respectifs constituent les zones accidentogènes les plus importantes. Ce secteur sera à réévaluer suite à l'ouverture de l'autoroute 73 entre ces deux municipalités depuis 2007. Les périmètres d'urbanisation des autres municipalités et les routes 108, 112 et 276 se caractérisent également par un nombre d'accidents non négligeable.

Le MTQ a aussi répertorié différents secteurs problématiques en matière de sécurité. Il existe 11 zones de poudrerie importante et plus d'une dizaine d'intersections ou de courbes problématiques sur le territoire de la MRC. S'ajoutent à ces problématiques un nombre insuffisant

de zones de dépassement et de voies lentes, combiné à une importante quantité d'accès et d'intersections, résultat du développement linéaire en bordure des routes principales. Tous ces facteurs, expliqués en grande majorité par les contraintes topographiques régionales, contribuent à diminuer l'efficacité et la fonctionnalité du transport sur le territoire en plus d'engendrer certains risques au niveau de la sécurité des automobilistes et des piétons. Encore une fois, ce sont les routes 173, 112, et 108 qui sont les plus affectées par ces problématiques (Carte 5.4).

Il est également important de mentionner que certaines portions du réseau routier supérieur se retrouvent à l'intérieur de la zone inondable de récurrence centenaire de la rivière Chaudière. Ainsi, certains problèmes d'accès et de circulation sont à envisager en période d'inondation au niveau de la route 173, de la route Lagueux (route 276), du rang des Érables et de l'avenue Lambert.

La question du pont de Saint-Joseph-de-Beauce doit également être soulevée puisque l'infrastructure actuelle limite de façon non négligeable les déplacements entre la rive est et la rive ouest de la rivière Chaudière. En effet, il s'agit d'un pont de fer très étroit qui ne permet pas la circulation dans les deux sens, et sa capacité portante est plutôt limitée. De plus, ce pont doit être fermé occasionnellement puisque la route Lagueux, qui en donne l'accès, est impraticable lors d'inondations. Ces caractéristiques réduisent donc l'efficacité de la structure actuellement en place, en plus d'augmenter le temps et les distances de camionnage pour certains parcours, notamment pour la liaison entre les routes 112 et 276, les véhicules lourds devant emprunter le pont de Vallée-Jonction (MRC La Nouvelle-Beauce) pour rejoindre l'une ou l'autre de ces routes. La conservation du cachet de ce pont historique serait toutefois à considérer advenant sa réfection ou sa modification.

Carte 5.4 Problématiques associées au réseau routier

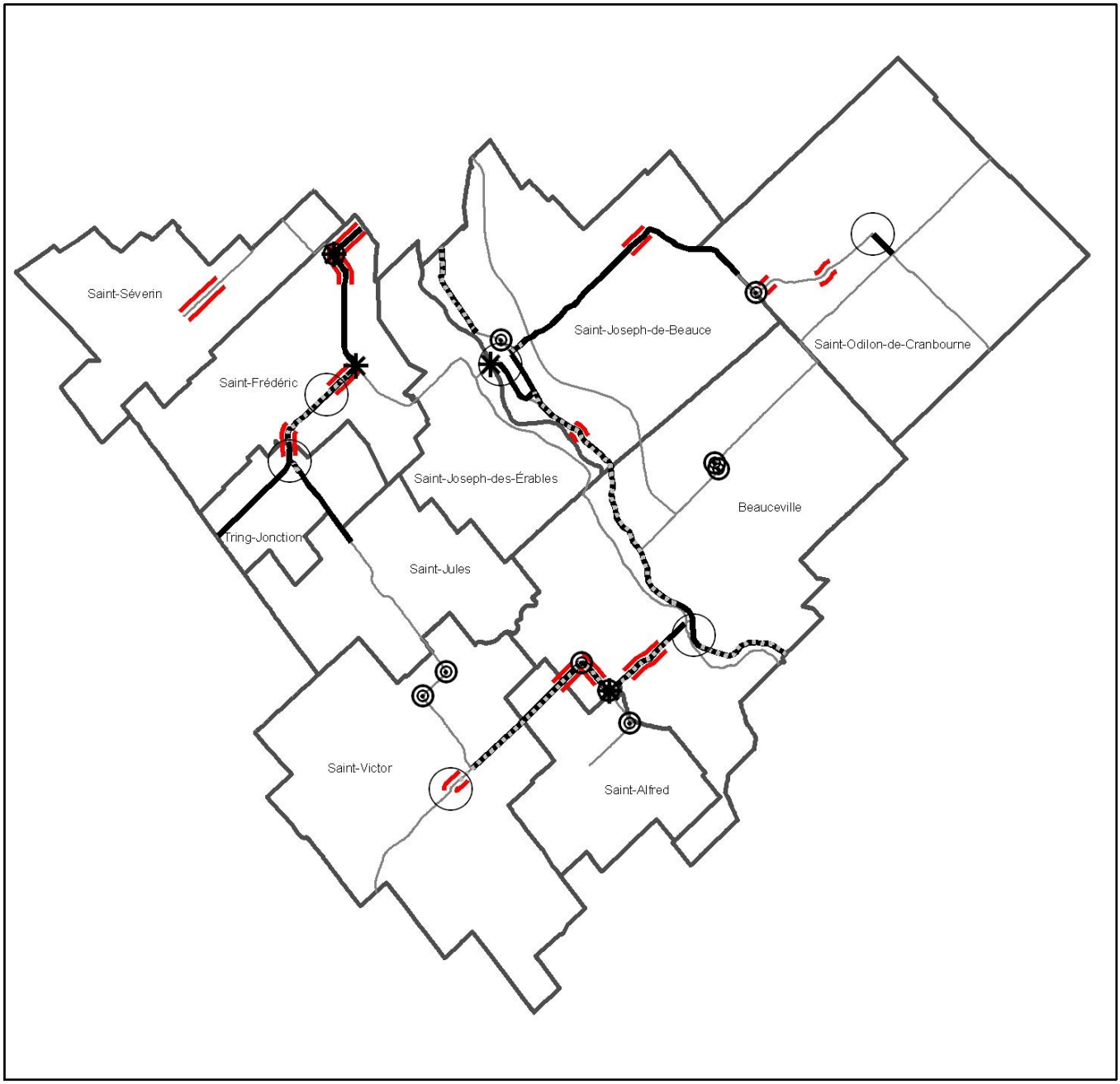

Réseau routier supérieur
Zone de poudrerie
Zone de contrainte au dépassement
Accès problématique
Intersection problématique
Courbe problématique
Conflit d'usage

MRC Robert-Cliche
Service de l'aménagement du territoire

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

0 2,5 5 10 15 20 km

Problématiques associées au réseau routier

Tableau 5.7 Les grandes problématiques du réseau routier supérieur

Localisation	Municipalité
Mauvais état de la chaussée	
Route du Golf (de la route 173 au rang de la Chapelle	Beauceville
Avenue Lambert (depuis le périmètre d'urbanisation jusqu'à la limite municipale sud)	Beauceville
Route 108	Saint-Alfred Saint-Victor
Route 112 (la moitié du périmètre d'urbanisation)	Tring-Jonction
Rang Saint-Charles	Tring-Jonction
Route 276 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Route 275	Saint-Odilon-de-Cranbourne
6e Rang Ouest	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Rang des Érables	Saint-Joseph-des-Érables
Rang Saint-Alexandre	Saint-Séverin
Courbe problématique	
Route du Golf (2 courbes)	Beauceville
Route 108/Rang Saint-Alexandre (2 courbes)	Beauceville Saint-Alfred
Rang Saint-Alexandre/Rang Sainte-Marie	Saint-Alfred
Route 112/Bas-Saint-Antoine	Saint-Frédéric
Route Saint-Jules	Saint-Victor
Rang des Fonds	Saint-Victor
Route 276	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Route 173 (un peu avant la route 276)	Saint-Joseph-de-Beauce
Intersection problématique	
Route 108/Rang Saint-Alexandre	Saint-Alfred
Route 112/Bas-Saint-Antoine	Saint-Frédéric
Route 112/Route 276	Saint-Frédéric
Traverse du pont	Saint-Joseph-de-Beauce Saint-Joseph-des-Érables
Prolifération des accès	
Route 112 (du rang Saint-Charles à la route 276	Tring-Jonction Saint-Frédéric
Route 108 (tout le long du tracé)	Saint-Victor Saint-Alfred Beauceville
Route 173 (tout le long du tracé) Situation très problématique à partir de la route du Golf jusqu'au secteur Vérieul	Saint-Joseph-de-Beauce Beauceville
Contrainte au dépassement ou au virage à gauche	
Route 173 (sur tout son tracé)	Beauceville Saint-Joseph-de-Beauce
Route 112 (sur tout son tracé)	Tring-Jonction Saint-Frédéric
Route 108 (sur tout son tracé)	Saint-Victor Saint-Alfred Beauceville
Route 276 (de Saint-Joseph-de-Beauce au 3e Rang Ouest	Saint-Joseph-de-Beauce Saint-Odilon-de-Cranbourne
Route 175 (de la route 276 aux limites de la MRC)	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Rang des Érables	Saint-Joseph-des-Érables
Zone accidentogène	
Périmètre d'urbanisation	Tring-Jonction Saint-Frédéric Saint-Victor Saint-Joseph-de-Beauce Beauceville
Route 173	Saint-Joseph-de-Beauce Beauceville
Jonction routes 112 et 276	Saint-Frédéric
Jonction routes 112/St-Charles	Tring-Jonction
Jonction route 108/Chemin des Fonds	Saint-Victor
Jonction routes 173/108	Beauceville
Zone de poudrerie	
Rang Saint-Alexandre (à l'intérieur du périmètre d'urbanisation)	Saint-Séverin
Route 112 (de la route Saint-Charles à l'entrée de Saint-Frédéric	Tring-Jonction Saint-Frédéric
Route 112 (du périmètre d'urbanisation à la route 276	Saint-Frédéric

Tableau 5.7 Les grandes problématiques du réseau routier supérieur (suite)

Localisation	Municipalité
Route 112 (courbe près du Bas-Saint-Antoine)	Saint-Frédéric
Route 276 (avant la courbe à la jonction de la route Saint-Thomas	Saint-Joseph-de-Beauce
Route 173 (à mi-chemin entre la fin du périmètre d'urbanisation et les limites municipales	Saint-Joseph-de-Beauce
Route 108 (à l'intérieur du périmètre d'urbanisation)	Saint-Victor
Route 108 (courbe du rang Saint-Alexandre	Saint-Alfred Beauceville
Route 108 (côte de l'hôpital)	Beauceville
Route 276 (entre la Grande-Ligne et le 3e rang ouest)	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Route 276 (4e rang) (à mi-chemin entre le 3e rang ouest et le village)	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Conflit d'usage (automobile vs camionnage)	
Route 273	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Route 173	Saint-Joseph-de-Beauce Beauceville
Route 112	Tring-Jonction Saint-Frédéric
Route 108	Saint-Victor
Traversée d'agglomération problématique	
Route 112	Saint-Frédéric
Route 173	Saint-Joseph-de-Beauce
Route 173	Beauceville

Source : MTQ, *Plan de transport de la Chaudière-Appalaches*, 2002 et MRC Robert-Cliche, 2007

Les véhicules lourds

Le camionnage compte pour un pourcentage important des déplacements sur le réseau routier de la MRC. Et avec l'arrêt des activités du chemin de fer dans la région, la proportion de camionnage pourrait augmenter légèrement. Bien que des mesures soient prises afin de limiter les impacts liés à ce type de transport, notamment en restreignant l'utilisation des freins moteurs ou en limitant la vitesse ou l'accès sur certains tronçons de route, il n'en demeure pas moins que des conflits d'usage sur le réseau routier sont observables dans plusieurs traversées d'agglomération (Tableau 5.7).

En effet, le comportement et la vitesse diffèrent entre les véhicules lourds et les voitures, tout comme ils diffèrent entre les déplacements locaux et interrégionaux. Ces situations conflictuelles peuvent réduire considérablement l'efficacité du transport routier en plus d'accentuer les risques d'accident. De par leur localisation et les routes importantes qui les traversent, les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce et les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Victor et Saint-Odilon-de-Cranbourne sont les municipalités les plus touchées par les problématiques inhérentes au camionnage et aux conflits d'usage.

Finalement, il est à noter que les restrictions relatives au transport par véhicules lourds, notamment en ce qui concerne les routes interdites au camionnage, ne sont pas respectées de tous.

Les réseaux récréatifs

Tel que mentionné précédemment, les infrastructures liées au réseau cyclable sont déficientes sur le territoire de la MRC. La chaussée et les accotements sont fortement dégradés à certains endroits et les infrastructures actuelles ne permettent pas l'accès facile aux six MRC adjacentes, soit les MRC Beauce-Sartigan, La Nouvelle-Beauce, des Etchemins, Bellechasse, Les Appalaches et Lotbinière. L'éventuelle mise en place d'une piste cyclable sur les emprises du chemin de fer à Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville risque toutefois de pallier à ces manques.

Quant aux réseaux de quad et de motoneige, les problématiques observées à l'échelle de la MRC sont principalement associées à la sécurité des usagers et de la population. En effet, certains tronçons empruntent les voies de circulation et l'encadrement de la pratique de ces activités est défaillant. La vitesse excessive en milieu urbain, le nombre important de traverses des voies de circulation et la témérité de certains usagers induisent des problèmes importants au niveau de la sécurité.

Le transport collectif

Selon un rapport d'étude de l'année 2002 sur les besoins de transport collectif pour les MRC Robert-Cliche et La Nouvelle-Beauce, une réelle demande en transport intégré a été soulevée. Le transport intégré vise à rendre accessible à la population les sièges libres dans les services de transport scolaire, adapté, par taxi, bénévole et de transport interurbain et cela en donnant la priorité aux clientèles premières de chacun de ces transports.

Sous forme de sondage, l'étude relève que ce type de transport est souhaité par l'ensemble des répondants. Les motifs d'utilisation sont, par ordre d'importance, la santé (40 %, groupe d'âge 65 ans et plus surtout), les achats (27 % / 19-55 ans), les loisirs (17 % / 19-55 ans) et dans une même proportion, le travail (8 % / 19-55 ans) et les études (8 % / 0-55 ans).

La majorité des répondants des deux MRC (76 %) habitent les villes de Sainte-Marie (27 %), Beauceville (26 %), Vallée-Jonction (12 %) et Saint-Joseph-de-Beauce (11 %) et les destinations les plus demandées demeurent celles pour Saint-Georges (25 %), Sainte-Marie (24 %), Québec (16 %), Beauceville (12 %), Lévis (8 %) et Saint-Joseph-de-Beauce (5 %). Cependant, les destinations premières par MRC sont Saint-Georges (47 %) et Beauceville (19 %) pour Robert-Cliche alors que pour la MRC La Nouvelle-Beauce, Sainte-Marie (59 %), Québec (25 %) et Lévis (21 %) sont identifiées.

En fonction des groupes d'âge, les préférences de transport ont été établies. De façon générale, les groupes d'âge 0-19 ans et 19-55 ans n'ont pas de préférence particulière sauf que les jeunes apprécient moins le transport adapté et les plus âgés ont une légère préférence pour le covoiturage. Pour les 55-65 ans, l'autobus scolaire n'est pas en demande et le service de taxi organisé et le transport bénévole ont la cote. Enfin, pour les personnes de 65 ans et plus, le taxi organisé est au premier rang suivi par le transport bénévole et le covoiturage.

***Les besoins de transport intégré en quelques lignes**:*

- Groupes d'utilisateurs types : 15-19 ans, 35-55 ans et 70-89 ans;
- Types de déplacement : soins de santé (40 %), achats (27 %), loisirs (17 %), travail (8 %) et études (8 %);
- Destinations principales: Saint-Georges (25 %), Sainte-Marie (24 %), Québec (16 %), Beauceville (12 %) et Lévis (8 %);
- Lieu de résidence des répondants : Sainte-Marie (27 %), Beauceville (26 %), Vallée-Jonction (12 %), Saint-Joseph-de-Beauce (11 %) et autres (24 %);
- Préférence de transport : Tous sauf adapté (0-19 ans) / tous avec préférence pour covoiturage (19-55 ans) / taxi organisé et transport bénévole (55-65 ans) / taxi organisé suivi du transport bénévole et du covoiturage (65 ans et plus).

Sources : Projet de mise ne commun des services de transport collectif / MRC Robert-Cliche et MRC La Nouvelle-Beauce, *Rapport de l'étude des besoins*, 19 juin 2002.

Le transport adapté et intégré

Depuis 2003, Transport RCNB assume le service de transport adapté pour les territoires des MRC Robert-Cliche et La Nouvelle-Beauce. Conséquemment, cet organisme est également responsable d'un service de transport intégré qui a débuté en 2007 pour Robert-Cliche et l'année suivante pour La Nouvelle-Beauce.

Selon le Tableau 5.8, le nombre d'usagers du transport adapté est en constante croissance. Pour la période 2003-2008, tout territoire confondu, celui-ci augmente de 79 % ce qui occasionne une augmentation des déplacements de 36 %. Pour la même période, le nombre moyen d'usagers pour Robert-Cliche est de 389 (47 %) comparativement à 438 (53 %) pour la MRC La Nouvelle-Beauce (Tableau 5.9). Il est à remarquer que malgré la différence de bassin de population (41 %), le nombre d'usagers est relativement proche.

Comptant plus de 60 % des commerces, services et entreprises manufacturières, Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce cumulent 73 % des déplacements annuels depuis les cinq dernières années. À l'opposé, pour le territoire La Nouvelle-Beauce, la ville de Sainte-Marie est le centre régional avec 61 % des déplacements. Pour ces trois villes, on entend ici par « déplacement » un trajet qui débute et se termine généralement sur le territoire d'une même ville.

Selon Transport RCNB, annuellement, le coût relié au transport adapté pour les déplacements d'un usager varie entre 5 000 $ et 6 000 $ sur le territoire de Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce et oscille entre 10 000 $ et 15 000 $ pour les autres municipalités. Ces coûts engendrent souvent des dépassements de budgets ce qui fragilise le maintien du service. Également peuvent intervenir les difficultés de financement. Actuellement, les revenus des usagers, les quotes-parts des MRC, et les subventions du MTQ demeurent les principaux revenus de l'organisme. Que seraient-ils sans l'apport important du MTQ qui représente plus de 50 % du budget ?

L'année 2008 se solde avec un déficit de 6,5 %[37]. Après examen du bilan, force est de constater que 4,5 % du déficit s'explique par une baisse des revenus attendus ce qui porte la hausse des dépenses à 2 %. Il est vrai que les frais reliés aux déplacements des véhicules adaptés sont importants et occasionnent des dépassements de budget, mais une diminution des revenus attendus soulèvent la question de la survie du service.

Tableau 5.8 Transport RCNB : Transport adapté / Nombre d'usagers et de déplacements 2003-2008

MRC Robert-Cliche							
	2003	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**Variation en %**
Usagers	306	326	429	372	372	530	**73 %**
Déplacements	11 084	12 391	14 188	14 213	14 776	15790	**42 %**
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE							
Usagers	338	367	488	407	407	622	**84 %**
Déplacements	19 045	20 516	23 560	24 164	23 488	25 120	**32 %**
MRC ROBERT-CLICHE & MRC LA NOUVELLE BEAUCE							
Usagers	644	693	917	779	779	1 152	**79 %**
Déplacements	30 129	32 907	37 748	38 377	38 264	40 910	**36 %**
Source : Transport RCNB / Compilation MRC Robert-Cliche 2009							

Tableau 5.9 Transport RCNB : Transport adapté / Provenance des usagers et départ des déplacements 2003-2008

MRC Robert-Cliche Population : 18 953 habitants Nombre d'usagers moyen 2003-08 : 389 (47 %)				**MRC La Nouvelle-Beauce** Population : 26 715 habitants[1] Nombre d'usagers moyen 2003-08 : 438 (53 %)			
Lieux de résidence des usagers		**Départ des déplacements**		**Lieux de résidence des usagers**		**Départ des déplacements**	
Beauceville & St-Joseph	Autres municipalités Robert-Cliche	Beauceville & St-Joseph	Autres Municipalités Robert-Cliche	Sainte-Marie	Autres municipalités Nouvelle-Beauce	Sainte-Marie	Autres Municipalités Nouvelle-Beauce
64 %	**36 %**	**73 %**	**27 %**	**45 %**	**55 %**	**61 %**	**39 %**

[1] La population de Saint-Lambert n'est pas incluse pour le territoire de desserte puisque celle-ci est desservie par la Société de transport de Lévis (STL) / Population selon le décret du gouvernement du Québec 2007.
Source : Transport RCNB / Compilation MRC Robert-Cliche 2009

[37] Transport RCNB / Rapport d'activités, le 31 décembre 2008

De façon générale, le transport collectif gagne en popularité depuis 2006 puisqu'en 2008, les déplacements sont près de 20 fois supérieurs à ceux du début (Tableau 5.10). Ceux-ci comprennent le transport intégré, le transport aux aînés (aides au maintien à domicile), le transport médical (accès à des centres de santé) et dans une moindre mesure depuis 2008, le transport pour fins de loisirs. En examinant de plus près les statistiques, on constate que les services se sont véritablement mis en place en 2007, avec 1 814 déplacements pour Robert-Cliche et 1 015 déplacements pour La Nouvelle-Beauce. On remarque également que depuis la création du transport aux aînés et du transport pour des destinations médicales, les besoins se manifestent et qu'avec les prévisions de vieillissement de la population, une augmentation de la demande est à prévoir pour ce type de déplacements. De 2007 à 2008, les besoins ont décuplé.

Tableau 5.10 Transport RCNB : Transport collectif / Déplacements 2006-2008

	2006		2007		2008		Variation %			
							2007-08		2006-08	
	RC[1]	NB[1]	RC	NB	RC	NB	RC	NB	RC	NB
Transport intégré[2]	207	-	1 410	846	959	897	-32 %	6 %	333 %	6 %
Transport aux aînés[3]	-	-	186	-	2 293[5]	189[5]	1007 %	-	-	-
Transport médical[4]	-	-	21	-						
TOTAL	207	-	1 814	1 015	3 252	1 086	79 %	7 %	1500 %	-
GRAND TOTAL	207		2 829		4 338		53 %		1996 %	

[1] RC : MRC Robert-Cliche / NB : MRC La Nouvelle-Beauce
[2] Places disponibles à l'intérieur des services existants (adaptés et autres)
[3] Accès aux services pour le maintien à domicile des aînés
[4] C.H.B.E. St-Georges / Centre Paul-Hébert / Hôtel-Dieu Lévis et Québec / C.H. de l'Amiante
[5] Transport aux aînés / Déplacements médicaux / Déplacements loisirs

Source : Transport RCNB / Compilation MRC Robert-Cliche 2009

Pour ce qui est de l'état financier des services collectifs, il se porte mieux avec des bénéfices de plus de 50 % en 2008. Cependant, on ne saurait faire une réelle analyse de la viabilité du service vu le peu de temps qu'il est en place. De plus, par crainte de ne pas avoir les effectifs pour répondre adéquatement à la demande avec les ressources financières suffisantes, la diffusion de l'information sur les services se fait avec précaution, c'est-à-dire qu'elle n'est pas divulguée au public avec grande diffusion dans les médias locaux et régionaux. Au moment opportun, cela viendra possible. Actuellement, sur le territoire de Robert-Cliche, la diffusion se fait par le biais du CLD Robert-Cliche et de son intervenant en loisirs intermunicipaux, des municipalités et de leurs représentants en loisirs, du Centre de santé et des services sociaux de la Beauce, de clientèles ciblées ainsi que par la consultation du site web de Transport RCNB.

Tout comme le transport adapté, le transport intégré doit faire face à des coûts de déplacements importants vu l'éloignement des clientèles des services de santé ou de loisirs par exemple. Il est à mentionner que la MRC Robert-Cliche (18 953 hab.), comprend deux pôles régionaux entre 4000 et 6000 habitants, trois pôles locaux entre 1500 et 2500 habitants et quatre municipalités d'environ 500 résidants et moins sur un territoire de 829 km² (23 hab./km²). Pour une superficie comparable, 792,82 km² (34 hab./km²), la MRC La Nouvelle-Beauce (26 715 hab.) génère quant à elle un autre type d'échange intermunicipalité avec un centre de services régional cumulant près de 12 000 habitants, Sainte-Marie, et 9 centres de services locaux variant entre 1000 et 3000 habitants[38].

Le transport scolaire

Le service de transport scolaire actuel est maintenu malgré une diminution graduelle du nombre d'élèves dans les autobus. Selon la Commission scolaire Beauce-Etchemin, le nombre

[38] La municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon n'est pas comprise dans le territoire de desserte de Transport RCNB puisqu'elle est desservie par la Société de Transport de Lévis (STL).

d'étudiants fréquentant les établissements d'enseignement de la MRC a diminué de plus de 16 % au cours des dix dernières années[39]. Pour le moment, le rallongement des parcours afin d'augmenter le nombre d'élèves lors des déplacements n'est pas envisagé puisque le temps de transport serait trop important.

145-12
15-06-2012

5.1.6 Pistes de solution et objectifs spécifiques

Des efforts de planification des transports doivent être effectués afin de favoriser la gestion intégrée des infrastructures et des équipements. L'implantation d'une démarche de gestion des corridors routiers permettrait de limiter les impacts des déplacements sur le réseau routier supérieur. Des initiatives visant à limiter le développement des périmètres d'urbanisation le long du réseau routier supérieur, l'établissement de normes d'implantation pour les nouveaux accès et la gestion des usages dans les traversées d'agglomération permettraient sans doute de répondre à cette démarche de gestion des corridors routiers. Le document complémentaire comprend de nouvelles mesures à cet effet.

L'encadrement du camionnage et du transport récréatif, l'amélioration de la qualité de la chaussée et des accotements du réseau routier supérieur et la correction de la géométrie pour certains secteurs favoriseraient quant à eux la sécurité et l'efficacité des transports sur le territoire de la MRC.

Également, des efforts au niveau de l'aménagement, de l'esthétisme et de l'affichage en bordure du réseau routier supérieur atténueraient les désagréments liés à la circulation, en plus d'assurer la sécurité des piétons et d'améliorer la qualité de vie des résidants. Parmi les gestes à poser, une attention particulière doit être portée au pont de Saint-Joseph-de-Beauce. Advenant la construction d'un nouveau pont ou des travaux de réfection et d'élargissement de celui existant, les améliorations devraient se faire dans le respect du contexte historique de l'ensemble institutionnel de la ville, site historique classé.

L'efficacité et le maintien du transport adapté, la mise en commun des services de transports collectifs et les incitations au covoiturage sont de bons exemples de gestion intégrée des transports pouvant être réalisée sur le territoire de la MRC.

Nonobstant l'importance des services de transport adapté et intégré, leur maintien rencontre des difficultés liées au financement à court et à long termes et liées à la disposition suffisante d'effectifs pour répondre à la demande des clientèles.

Dans sa quête de développement du transport intégré, de favoriser une plus grande utilisation de celui-ci, d'assurer son maintien et sa rentabilisation, Transport RCNB projette d'étendre ses services par la création d'ententes ou de contrats avec différents partenaires et clientèles. Par exemple, la mise en place de navette sur les heures de pointe pour les ouvriers pourrait être envisagée, mais pour cela la collaboration des PME locales est essentielle. C'est-à-dire qu'une contribution financière de celles-ci, à définir, serait souhaitable pour la réussite du projet. Par ailleurs, des ententes avec les établissements de santé, de loisirs et autres pourraient également être prises afin de répondre à différents besoins de déplacements.

Enfin, dans la mesure où maintes ententes seront conclues entre différents acteurs économiques pour le bienfait de différentes clientèles, une plus grande diffusion des services offerts pourra être effectuée sur le territoire des MRC Robert-Cliche et La Nouvelle-Beauce.

La synthèse des problématiques observées à l'échelle de la MRC en ce qui concerne l'organisation du transport permet de faire ressortir quatre grands objectifs généraux :

---

[39] Commission scolaire Beauce-Etchemin, *Rapport d'inscription au 29 septembre 2006 pour les 4 ans, le préscolaire 5 ans, le primaire, le secondaire, Services éducatifs*, octobre 2006

1. Assurer la sécurité routière;
2. Maintenir l'efficacité des liens routiers;
3. Améliorer le service de transport collectif;
4. Améliorer la qualité de vie des résidants et des utilisateurs du réseau routier.

5.2 Équipements et services gouvernementaux ou à portée collective

Les équipements et services gouvernementaux ou à portée collective de la MRC Robert-Cliche sont mis en place par le gouvernement, ses ministères ou ses mandataires afin de permettre à la population d'avoir accès à différents services tels l'éducation, la santé et les services sociaux ou la sécurité publique. Ces infrastructures effectuent également la liaison entre les ministères et les services et programmes régionaux à portée collective offerts aux citoyens.

5.2.1 Établissements d'enseignement

On dénombre 15 écoles sur le territoire de la MRC Robert-Cliche (Tableau 5.11). Au total, 1 520 étudiants de niveau primaire et préscolaire fréquentent les huit écoles primaires, localisées à Saint-Victor, Beauceville, Saint-Frédéric, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Tring-Jonction et Saint-Joseph-de-Beauce. Au niveau secondaire, la MRC est desservie par trois écoles, soit la Polyvalente Saint-François et l'école Jésus-Marie de Beauceville ainsi que l'École secondaire Veilleux de Saint-Joseph-de-Beauce. Au total, 2 107 étudiants fréquentent les écoles secondaires de la MRC. Finalement, les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce possèdent toutes deux un centre de formation professionnelle ainsi qu'un centre d'éducation aux adultes qui dispensent des cours à 959 étudiants[40].

Toutes les écoles, à l'exception de l'école secondaire privée Jésus-Marie, sont affiliées à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE), dont le siège social est situé à Saint-Georges.

[40] Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE). *Rapport d'inscription au 29 septembre 2006 pour les 4 ans, le préscolaire 5 ans, le primaire, le secondaire.* Services éducatifs, octobre 2006.

Tableau 5.11 Les établissements d'enseignement sur le territoire de la MRC Robert-Cliche

Nom de l'établissement	Localisation	Municipalité	Secteur	Commission scolaire	Nombre d'étudiants par degré/spécialité							Total
Écoles primaires												
					P*	1	2	3	4	5	6	
École Le Tremplin	123, rue des Écoliers	Saint-Victor	Public	Beauce-Etchemin	60	26	21	30	38	24	31	230
École De Léry	99, 125e Rue	Beauceville	Public	Beauce-Etchemin	129	70	60	65	73	74	59	530
École Monseigneur-de-Laval	599, 15e Avenue	Beauceville	Public	Beauce-Etchemin								
École Louis-Albert-Vachon	2191, rue Principale	Saint-Frédéric	Public	Beauce-Etchemin	18	16	16	13	7	8	11	89
École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon	105, rue Hôtel de Ville	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Public	Beauce-Etchemin	21	15	12	16	17	25	13	119
École Sainte-Famille	302, rue Saint-Cyrille	Tring-Jonction	Public	Beauce-Etchemin	36	17	16	17	16	16	21	160
École D'Youville	721, avenue du Palais	Saint-Joseph-de-Beauce	Public	Beauce-Etchemin	113	44	54	43	54	47	37	392
École Lambert	155, rue Sainte-Christine	Saint-Joseph-de-Beauce	Public	Beauce-Etchemin								
Écoles secondaires												
					1	2	3	4	5	I**		
Polyvalente Saint-François	228, rue Lambert	Beauceville	Public	Beauce-Etchemin	133	153	150	112	117	-	665	
École Jésus-Marie	670, 9e Avenue	Beauceville	Privé	-	89	98	103	83	75	-	448	
École secondaire Veilleux	695, avenue Robert-Cliche	Saint-Joseph-de-Beauce	Public	Beauce-Etchemin	188	186	223	214	179	4	994	
Centres de formation professionnelle												
Centre de formation des Bâtisseurs Secteur Beauceville	102, Place de l'Église	Beauceville	Public	Beauce-Etchemin	Imprimerie		Procédé infographique					51
					9		42					
Centre de formation des Bâtisseurs Secteur St-Joseph	695, avenue Robert-Cliche	Saint-Joseph-de-Beauce	Public	Beauce-Etchemin	Carrosserie***		Mise en œuvre Matériaux composites					100
					96		4					
Centres d'éducation aux adultes (CEA)												
CEA de St-Joseph (Centre de formation des Bâtisseurs)	170, rue du Parc	Saint-Joseph-de-Beauce	Public	Beauce-Etchemin	374							374
CEA de Beauceville, de Ste-Justine et de St-Prosper	599, 15e Avenue	Beauceville	Public	Beauce-Etchemin	434							434

* Préscolaire 4 (Passe-Partout) et 5 (maternelle) ans
** Initiation à la vie sociale et professionnelle
*** Le cours de carrosserie a pris fin en 2007. Cette formation sera toutefois offerte au Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC) à Saint-Georges.
Sources : Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, *Rapport d'inscription au 29 septembre 2006 pour les 4 ans, le préscolaire 5 ans, le primaire, le secondaire*, Services éducatifs, Octobre 2006 et École Jésus-Marie, 2007.

5.3 Établissements de santé et services sociaux

La gestion des établissements de santé et des services sociaux a été modifiée au cours des dernières années et ce, à l'échelle de la province. Les centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et certains centres hospitaliers sont maintenant regroupés sous le nom de centre de santé et de services sociaux (CSSS), suite à la mise en place des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux en 2004. Ces modifications visent à permettre une meilleure intégration des services ainsi qu'un suivi des bénéficiaires plus adéquat.

Lorsque les besoins de la population ne sont pas entièrement couverts par les CSSS, ceux-ci doivent conclure des ententes avec d'autres partenaires tels les cliniques médicales, les groupes de médecine de famille, les centres jeunesse, les centres de réadaptation, les organismes communautaires, les centres hospitaliers, les entreprises d'économie sociale et autres organismes.

Le CSSS de Beauce dessert la population des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan. Le centre administratif, situé dans l'ancien hôpital de Beauceville, regroupe un CHSLD, un CLSC et un centre de réadaptation alcoolisme et toxicomanie (CRAT). Un deuxième CHSLD et un centre de réadaptation en déficience physique (CDRP) sont localisés à Beauceville. Un CHSLD et un CLSC sont également situés à Saint-Joseph-de-Beauce.

Des services sont aussi accessibles à l'extérieur des limites de la MRC afin de répondre à tous les besoins de la population de la MRC Robert-Cliche, tels le centre hospitalier (CH) de Saint-Georges, le centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CDRI) de Lévis ou le centre jeunesse (CJ) de Montmagny (Tableau 5.12). Finalement, le CSSS a conclu des ententes avec des établissements privés conventionnés.

Tableau 5.12 Équipements, infrastructures et services, actuels et projetés, en santé et services sociaux

Centre de santé et de services sociaux (CSSS de Beauce)
253, Route 108, Beauceville G5X 2Z3 (Siège social du CSSS de Beauce)
CLSC ▪ Services administratifs ▪ Coordination des soins à domicile (équipes de maintien à domicile) ▪ Services offerts à la population - Prélèvements - Rééducation respiratoire - Vaccination - Garde médicale - Clinique Santé-Sexe - Services courants - Centre de jour
CHSLD de Beauceville ▪ 203 lits d'hébergement de soins de longue durée ▪ 2 lits d'hébergement temporaire
Buanderie ▪ Projet de relocalisation de la buanderie (en attente d'autorisation)
1125, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce
CLSC ▪ Services administratifs ▪ Services offerts à la population - Prélèvements - Organisation communautaire - Vaccination - Activités en famille, enfance, jeunesse - Psychosocial - Activités en santé mentale - Accueil, évaluation, orientation pour les services infirmiers et sociaux - Clinique Santé-sexe ▪ Centrale Info-Santé Chaudière-Appalaches - Service desservant toute la région de Chaudière-Appalaches

Hôpital de Saint-Georges

1515, 17e Rue, Saint-Georges

- Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés
- Pavillon principal
- Services offerts
  - Médecine générale
  - Urgence 17 lits et cliniques externes de soins généraux
  - Médecine spécialisée
  - Cardiologie
  - Gastro-entérologie
  - Hémano-oncologie
  - Neurologie
  - Pneumologie
  - Obstétrique
  - Pédiatrie
  - Gériatrie
  - Psychiatrie
  - Psychiatrie adulte
  - Chirurgie
  - Chirurgie générale traditionnelle et d'un jour
  - Orthopédie
  - Urologie
  - Oto-rhino-laryngologie
  - Ophtalmologie
  - Gynécologie
  - Services diagnostiques
  - Anatomo-pathologie
  - Biochimie médicale
  - Électrocardiographie
  - Laboratoires généraux
  - Laboratoire de physiologie respiratoire
  - Laboratoire d'électrophysiologie
  - Imagerie médicale
  - Radiologie
  - Fluoroscopie
  - Résonance magnétique
  - Médecine nucléaire
- 117 lits de soins de courte durée en santé physique et 25 lits de soins de courte durée en santé mentale pour adultes
- Projet de rénovation fonctionnelle majeure
  - État du dossier : Discussion en cours (plan directeur immobilier)
- Projet de dialyse rénale
  - État du dossier : Planification

1500, 18e Rue, Saint-Georges

Pavillon Marillac

- Services administratifs
- Services offerts
  - Santé mentale (hôpital de jour et cliniques externes spécialisées
  - Consultations spécialisées en pédopsychiatre

Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Chaudière-Appalaches

253, Route 108, Beauceville

- Établissement desservant toute la région de Chaudière-Appalaches
- Points de services

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Chaudière-Appalaches*

135, rue Sainte-Christine, Saint-Joseph-de-Beauce

- Établissement desservant toute la région de Chaudière-Appalaches
- Centre d'activités de jour

Les centres jeunesse Chaudière-Appalaches (CJCA)*

851, Avenue Sainte-Thérèse, Saint-Joseph-de-Beauce

- Points de services (protection de la jeunesse)
- Projet d'agrandissement
  - État du dossier : Plans et devis
  - Évaluation du coût du projet : 600 000 $ (estimé)
  - Date de livraison probable : 2008-2009

Centre de réadaptation en alcoolisme, toxicomanie et jeu pathologique (CRAT) Chaudière-Appalaches*
253, Route 108, Beauceville
▪ Siège social ▪ Points de services - Services externes (clientèle adulte/jeunesse locale) - Services désintoxication et services réadaptation intensive avec hébergement (clientèle adulte régionale)
1125, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce
▪ Points de services - Services externes (clientèle adulte/jeunesse locale)
* Selon les besoins, la population de la MRC Robert-Cliche a également accès à des services à l'extérieur des limites du territoire de la MRC
Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), 2008.

Outre ces établissements et services, huit cliniques médicales accessibles aux résidants de la MRC Robert-Cliche sont localisées dans les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce et dans les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Victor et Tring-Jonction (Tableau 5.13).

Tableau 5.13 Cliniques médicales desservant la population de la MRC Robert-Cliche

Cliniques médicales	Localisation
Clinique Bruno Roy	Beauceville
Clinique médicale de Beauceville	Beauceville
Clinique médicale Renault enr.	Beauceville
Clinique médicale de Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-de-Beauce
Clinique médicale de Saint-Odilon-de-Crambourne	Saint-Odilon-de-Cranbourne
Clinique familiale Saint-Victor	Saint-Victor
Clinique médicale du Dr Pierre Roy	Tring-Jonction
Clinique médicale du Dr Jean-Claude Nadeau	Tring-Jonction
Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), 2007	

Finalement, l'entreprise CAMBI, dont le siège social est à Beauceville, offre le service de transport ambulancier sur le territoire de la MRC. Les deux points de service de l'entreprise se retrouvent à Saint-Joseph-de-Beauce et à Beauceville.

5.3.1 Centres de la petite enfance (CPE)

La MRC Robert-Cliche compte deux centres de la petite enfance (CPE) qui desservent l'ensemble des municipalités. Il s'agit du CPE Au jardin de Dominique et du CPE Calou. Le CPE Au jardin de Dominique offre 97 places en installation à Beauceville ainsi que 229 places en milieu familial sous les soins de 40 responsables de garde. Quant au CPE Calou, il met à la disposition de la population 44 places en installation à Saint-Joseph-de-Beauce ainsi que 31 places en installation à Saint-Victor[41].

5.3.2 Résidences pour personnes âgées

On dénombre huit résidences pour personnes âgées sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Localisées dans les municipalités de Saint-Frédéric, Saint-Victor, Saint-Odilon-de-Cranbourne et dans les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville, ces résidences ont atteint ou sont en voie d'atteindre leur capacité maximale (Tableau 5.14). Cette situation n'est pas particulière à

[41] Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2007 et CPE Calou, 2007.

la MRC Robert-Cliche compte tenu du vieillissement de la population. En effet, plus de 92 % des unités locatives de la région Chaudière-Appalaches était occupée en 2007[42].

Tableau 5.14 Résidences pour personnes âgées*

Nom	Localisation	Nombre d'unités			% d'occupation	Services offerts				
		Simple	Double	Logement		Repas	Assistance personnelle	Soins infirmiers	Aide domestique	Autres
Villa Royale inc.	Saint-Frédéric	0	0	25	100 %	x	x		x	x
Villa du Pont	Beauceville	13	0	10	74 %	x	x	x	x	x
Villa du Moulin	Saint-Joseph-de-Beauce	23	6	10	74 %	x	x		x	x
Villa de Léry	Beauceville	0	0	27	100 %	x	x	x	x	x
Résidence O'Roy inc.	Saint-Joseph-de-Beauce	25	0	0	100 %	x	x	x	x	x
Résidence Luca inc.	Beauceville	23	5	0	100 %	x	x	x	x	x
Fondation Aube Nouvelle	Saint-Victor	87	14	0	100 %	x	x	x	x	x
Centre Curé-Larochelle	Saint-Odilon-de-Cranbourne	14	11	1	100 %	x	x	x	x	x

*Exclut les unités disponibles dans les CHSLD, les CH, les ressources intermédiaires et les ressources de type familial.
Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2009) Registre des résidences pour personnes âgées, www.msss.gouv.qc.ca, consulté le 13 février 2009.

5.3.3 Bureaux et centres administratifs gouvernementaux et régionaux

La plupart des centres administratifs qui desservent la MRC sont situés à l'extérieur de celle-ci, le territoire desservi par ces bureaux régionaux et gouvernementaux excédant, dans la majorité des cas, les limites de la MRC. Toutefois, quelques-uns de ces centres se sont établis dans les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce (Tableau 5.15).

Tableau 5.15 Bureaux et centres administratifs gouvernementaux et régionaux

Services gouvernementaux, régionaux et locaux	Localisation
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ▪ Protection de la faune	Beauceville
Services Québec ▪ Bureau de la publicité des droits de Beauce	Beauceville
Transport Québec	Beauceville
Centre d'aide aux entreprises	Beauceville
Ministère de la Sécurité Publique	Saint-Joseph-de-Beauce
Sûreté du Québec	Saint-Joseph-de-Beauce
Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ)	Saint-Joseph-de-Beauce
Ministère de la Justice (Palais de justice) et aide juridique	Saint-Joseph-de-Beauce
Centre local de développement (CLD) Robert-Cliche	Saint-Joseph-de-Beauce
Centre local d'emploi (CLE) de Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Beauce
Source : Compilation MRC Robert-Cliche, 2007	

[42] Ministère de la Santé et des Services sociaux, Registre des résidences pour personnes âgées, 2007.

5.3.4 Problématiques relatives aux équipements et services gouvernementaux ou à portée collective

Les problématiques en matière d'équipements et services gouvernementaux sont principalement liées à une baisse au niveau de l'utilisation de ces services ou au niveau des ressources accessibles à la population.

À l'échelle de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, une diminution non négligeable du nombre d'étudiants est observée depuis plus de dix ans. En effet, les baisses d'achalandage des écoles sont de l'ordre de 18,63 % au préscolaire, 20,55 % au primaire et 11,72 % au secondaire. Globalement, la diminution moyenne du nombre d'étudiants à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin est de 16,69 %[43]. Il est donc à prévoir qu'au cours des prochaines années, le nombre d'étudiants par classe pourrait continuer à diminuer. Cette situation risque d'engendrer certaines problématiques à savoir une diminution du nombre d'enseignants suite au regroupement de certaines classes, une diminution des services éducatifs complémentaires telles la psychologie ou l'orthophonie, ainsi qu'une réduction des activités parascolaires du à un manque de financement. La viabilité de certaines écoles, notamment celles de Tring-Jonction, de Saint-Frédéric et de Saint-Odilon-de-Cranbourne pourrait même être compromise.

Selon la CSBE, cette éventualité n'est toutefois pas à prévoir à court terme. En effet, selon le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2009-2012, aucune fermeture d'établissement d'enseignement n'est prévue pour l'ensemble du territoire de la commission scolaire. De plus, selon la Politique d'allocation des ressources, aucune diminution des services éducatifs complémentaires n'est prévue pour cette même période[44].

En matière de services sociaux et de santé, une baisse des services reçus par la population de la MRC Robert-Cliche est observée depuis les changements de 2004. Suite au changement de statut de l'hôpital de Beauceville, l'ensemble des services a été redirigé vers Saint-Georges. Les consultations à Beauceville s'effectuent dorénavant via le CLSC de Beauceville à raison de deux jours par semaine, ou via le CLSC de Saint-Joseph-de-Beauce. La population de la MRC doit donc se tourner vers Saint-Georges ou Lévis en cas d'urgence ou pour des soins spécifiques.

Finalement, l'atteinte des capacités d'accueil des résidences pour personnes âgées laisse entrevoir certaines problématiques à court terme au niveau de l'arrivée de nouveaux résidents, compte tenu du vieillissement de la population. L'implantation de nouvelles résidences pour personnes âgées, l'agrandissement des infrastructures déjà en place, ou la relocalisation des nouveaux résidants à l'extérieur du territoire de la MRC sont des situations à envisager.

5.3.5 Pistes de solution et objectifs spécifiques

Le centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Beauce effectue un suivi auprès de la population depuis la réorganisation des services offerts. Les préoccupations des citoyens ont été répertoriées et un plan d'action produit par le CSSS en 2006 présente ses grandes priorités en matière de santé et de services sociaux. L'ensemble de ces priorités vise à contribuer au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population ainsi qu'à offrir une gamme de services la plus complète possible et qui en garantit l'accessibilité, la continuité et la qualité. La MRC Robert-Cliche appuie les démarches du CSSS de Beauce et s'engage à effectuer des actions qui s'inscrivent dans le même sens que les priorités identifiées par le CSSS.

La planification des services gouvernementaux et à portée collective doit être réalisée dans l'optique de fournir à l'ensemble de la population des services diversifiés et des ressources adéquates. Les objectifs spécifiques inhérents à ces services sont donc :

---

[43] Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, *Rapport d'inscription au 29 septembre 2006 pour les 4 ans, le préscolaire 5 ans, le primaire, le secondaire, Services éducatifs*, octobre 2006

[44] François Isabel, directeur du secrétariat général et services corporatif, CSBE, Communication téléphonique, 2009.

1. Assurer l'accessibilité et la qualité des services de base tels que les services sociaux, de santé et d'éducation à toute la population de la MRC;

2. Maintenir et consolider les équipements et infrastructures existantes sur le territoire;

3. Dans l'éventualité de la création de nouveaux services, répartir ceux-ci équitablement selon les pôles de services régionaux et locaux.

C'est dans cette optique qu'un projet de coopérative spécialisée en soin de santé à l'échelle de la MRC a débuté en 2008 avec la mise sur pied de la Coopérative de santé Robert-Cliche. Cet organisme implique divers intervenants notamment la population, les omnipraticiens, les municipalités et le CSSS, et propose une solution constructive qui permettra de maintenir un nombre minimal de médecins sur le territoire de la MRC afin de desservir adéquatement l'ensemble de la population.

Le projet comprend deux volets dont le premier, déjà en réalisation, vise l'opérationnalisation des quatre cliniques existantes sur le territoire et la création d'un nouveau point de services. Le deuxième volet, qui se réalisera au cours des prochaines années, est d'ordre préventif et permettra aux clientèles de suivre l'état de leur santé d'une façon dynamique en participant à des rencontres de groupes et à des séances d'exercices périodiques.

Le réseau de cliniques comprend deux unités centrales, à Beauceville et à Saint-Joseph-de-Beauce, munies de médecins permanents qui se déplacent périodiquement pour desservir les points de service de Saint-Victor et de Saint-Odilon-de-Cranbourne. La clinique de Tring-Jonction fonctionne quant à elle avec deux médecins exclusifs. Enfin, mentionnons qu'en 2009 trois nouveaux médecins se sont ajoutés aux onze omnipraticiens déjà en place pour assurer les services de la coopérative.

Les résidants de la MRC peuvent devenir membres de la coopérative par l'achat d'une part et le paiement d'une cotisation annuelle et ainsi bénéficier de certains avantages et rabais auprès de divers commerçants locaux. Il est toutefois à noter que tous les résidants de la MRC Robert-Cliche ont accès à ce nouveau service de santé.

Le projet de Coopérative de santé est inscrit au plan d'action de la MRC Robert-Cliche.

5.4 Services et équipements intermunicipaux

Les équipements et services intermunicipaux sont des infrastructures qui intéressent plus d'une municipalité de la MRC. Il peut s'agir d'équipements ou de services publics ou privés et leur gestion ou leur utilisation fait l'objet d'une entente entre le propriétaire de l'équipement et la MRC ou les municipalités locales.

5.4.1 L'évaluation foncière et l'inspection municipale

L'évaluation foncière des municipalités de l'ensemble du territoire de la MRC Robert-Cliche est de compétence exclusive à la MRC. Les municipalités et villes ont quant à elles la compétence en matière d'inspection municipale. Cependant, plusieurs de celles-ci ont signé une entente de fourniture de services avec la MRC afin d'assurer une meilleure gestion de la réglementation municipale (environnement et inspection des bâtiments).

5.4.2 Gestion des matières résiduelles et assainissement des eaux municipales

La gestion des matières résiduelles est répartie entre les propriétaires, les municipalités et la MRC (Tableau 5.16).

Les matières résiduelles destinées à l'élimination

Ce sont les municipalités qui sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles destinées à l'élimination. Ces matières sont recueillies par 3 entreprises soit Veolia (anciennement Sani-Gestion), Services Sanitaires D.F. de Beauce inc. et Services Sanitaires Denis Fortier inc. La municipalité de Saint-Victor s'occupe de la cueillette de ces matières sur son territoire, à l'exception des conteneurs qui sont recueillis par Veolia.

145-12
15-06-2012

152-12
13-12-2012

La municipalité de Tring-Jonction est responsable du traitement de ses matières résiduelles destinées à l'élimination. Celles-ci sont acheminées à Saint-Étienne-des-Grès après transbordement à Thetford Mines. La MRC entretient quant à elle les relations avec le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Frampton, lieu de destination des matières résiduelles des neuf autres municipalités. La MRC facture par la suite aux municipalités les coûts inhérents à l'élimination de ces matières.

145-12
15-06-2012

152-12
13-12-2012

Les boues de fosses septiques

La MRC a acquis en 2009 la compétence au niveau de la gestion du *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22). Ainsi, il est de la responsabilité de la MRC de s'assurer que les eaux usées et les eaux ménagères provenant des résidences et des bâtiments isolés fassent l'objet d'un traitement conforme en vertu dudit règlement. Pour ce faire, la MRC a organisé entre autres un service d'inspection des installations septiques ainsi qu'un service de vidange systématique, de transport et de traitement des boues. La mise en œuvre de ces services a débuté en 2009.

145-12
15-06-2012

152-12
13-12-2012

Les matières recyclables

La MRC est responsable de la gestion complète des matières recyclables sur le territoire. La collecte et le transport de ces matières sont effectués par une seule entreprise, soit Services sanitaires Denis Fortier inc. Elles sont par la suite acheminées chez Récupération Frontenac inc. à Thetford Mines, entreprise qui trie et conditionne ces matières en vue de leur traitement chez les recycleurs.

Les résidus domestiques dangereux, les matériaux secs, les résidus encombrants, les feuilles et autres matières

Des conteneurs sont mis à la disposition de la population à l'automne pour la collecte des feuilles. Toutefois, aucun service n'est offert à l'échelle de la MRC pour la cueillette et le transport des résidus domestiques dangereux (RDD), des matériaux secs et des résidus encombrants. L'entreprise Veolia est propriétaire d'un éco-centre localisé dans le parc industriel de la ville de Beauceville. Une entente a été convenue entre l'entreprise et la MRC au niveau des modalités

d'exploitation du site. Ainsi, la population de toutes les municipalités de la MRC peut, par apport volontaire, y déposer leurs biens encombrants tout au long de l'année. La MRC a quant à elle une entente avec les municipalités qui payent les frais d'exploitation en fonction de l'utilisation du service par leur population respective.

Assainissement des eaux municipales

Finalement, l'assainissement des eaux municipales relève de la compétence des municipalités et on note un cas de services en commun sur le territoire de la MRC. Il s'agit des municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et de Vallée-Jonction possédant un même site d'épuration des eaux usées lequel est disposé à proximité de la frontière municipale commune, mais implanté sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

152-12
13-12-2012

Tableau 5.16 Gestion des matières résiduelles de la MRC Robert-Cliche

	Matières destinées à l'élimination		Boues de fosses septiques		Matières recyclables		RDD, Matériaux secs, résidus encombrants, feuilles, …	
	Collecte et transport	**Traitement**	**Collecte et transport**	**Traitement**	**Collecte et transport**	**Traitement**	**Collecte et transport**	**Traitement**
Responsabilité	Municipalité	MRC sauf Tring-Jonction (municipalité)	MRC	MRC	MRC	MRC	Propriétaire	MRC
Beauceville	Veolia	L.E.S. Frampton	Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	SSDF**	Récupération Frontenac inc.	Pas de service offert	Éco-Centre de Beauceville (Propriété de Veolia)
Saint-Alfred	SSDF**							
Saint-Frédéric	SSDF**							
Saint-Joseph-de-Beauce	SSDFB*							
Saint-Joseph-des-Érables	Veolia							
Saint-Jules	SSDF**							
Saint-Odilon-de-Cranbourne	SSDFB							
Saint-Séverin	SSDF							
Saint-Victor	Municipalité et Veolia							
Tring-Jonction	SSDF	LES Saint-Étienne-des-Grès						

*Services Sanitaires D.F. de Beauce inc.
**Services Sanitaires Denis Fortier inc.
***Régie intermunicipale de la Région de Thetford
Source : MRC Robert-Cliche, 2011

5.4.3 Service policier et d'incendie

Il n'y a pas de service de police municipal à l'intérieur des limites de la MRC. C'est donc la Sûreté du Québec qui assure le service policier pour l'ensemble du territoire. L'un des postes de service d'urgence est localisé à Saint-Joseph-de-Beauce.

Les dix municipalités et villes de la MRC Robert-Cliche sont desservies par cinq services de sécurité incendie. Il s'agit des services de Tring-Jonction, de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Beauceville, de Saint-Victor et de Saint-Joseph-de-Beauce (Tableau 5.17). Des protocoles d'entraide intermunicipale, qui définissent les modalités d'entraide lors d'incendie (coûts, assurances, nombre de pompiers disponibles, …), ont été mis en place entre les municipalités et les services de sécurité incendie de la MRC, mais également avec des services de sécurité incendie à proximité, c'est-à-dire dans les MRC Les Etchemins, La Nouvelle-Beauce, Les Appalaches et Beauce-Sartigan. Des effectifs provenant de ces services sont ainsi disponibles à intervenir à l'intérieur des limites de la MRC, en fonction du lieu, de la nature ou de l'ampleur de l'intervention à effectuer (Tableau 5.18).

Tableau 5.17 Services de sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche

Service de sécurité incendie	Municipalités desservies
Tring-Jonction	▪ Tring-Jonction ▪ Saint-Séverin ▪ Saint-Frédéric ▪ Saint-Jules
Saint-Odilon-de-Cranbourne	▪ Saint-Odilon-de-Cranbourne
Beauceville	▪ Beauceville ▪ Saint-Simon-les-Mines (MRC Beauce-Sartigan)
Saint-Victor	▪ Saint-Victor ▪ Saint-Alfred
Saint-Joseph-de-Beauce	▪ Saint-Joseph-de-Beauce ▪ Saint-Joseph-des-Érables
Source : Compilation MRC Robert-Cliche, 2007	

Tableau 5.18 Services de sécurité incendie susceptibles d'intervenir à la MRC Robert-Cliche

Services de sécurité incendie	MRC
Vallée-Jonction	La Nouvelle-Beauce
Saints-Anges	
Sainte-Marie	
Frampton	
Saint-Elzéar	
East-Broughton	Les Appalaches
Saint-Benoît-Labre	Beauce-Sartigan
Saint-Éphrem-de-Beauce	
Saint-Georges	
Lac-Etchemin	Les Etchemins
Saint-Benjamin	
Source : Compilation MRC Robert-Cliche, 2007	

5.4.4 Équipements culturels, sportifs et de loisirs

Un musée d'importance est présent à l'intérieur des limites de la MRC : le Musée Marius-Barbeau. Celui-ci vise à promouvoir, sauvegarder et conserver le patrimoine culturel de la Beauce. Au même titre que le Centre d'archives régional, le musée est reconnu équipement supralocal. Ces deux organismes sont réunis à la Maison de la Culture de Saint-Joseph-de-Beauce tout comme la Société du patrimoine des Beaucerons. Le bureau d'accueil touristique de Saint-Joseph-de-Beauce est également reconnu équipement supralocal.

Un projet de loisirs intermunicipal à l'échelle de la MRC a été mis sur pied en mai 2007. Ce projet implique les 10 municipalités de la MRC et vise à améliorer l'offre de loisirs, de sports et de culture pour l'ensemble de la population. Cette initiative permet donc à tous les citoyens d'utiliser les différents équipements et services de loisirs tels les parcs, les patinoires, les piscines et les terrains de jeux répartis sur l'ensemble du territoire de la MRC.

5.4.5 Problématiques

Malgré la faible population de la MRC, nous observons sur le territoire un dédoublement des services, notamment au niveau des équipements de loisir, afin d'en permettre l'accès à l'ensemble de la population. Il s'agit d'une situation à laquelle il est difficile de remédier, étant donné la superficie du territoire à desservir.

Toutefois, il est important de mentionner qu'en dépit des ressources humaines et financières plus limitées dû au caractère rural de la région, il existe une quantité et une diversité au niveau des services et des équipements intermunicipaux à l'échelle du territoire. Pensons notamment au projet de loisirs intermunicipal, au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, qui couvrent l'ensemble des municipalités de la MRC Robert-Cliche et qui favorisent une vision plus globale des services offerts à la population.

5.4.6 Pistes de solution et objectifs spécifiques

La présence de services et d'équipements à incidence ou à caractère intermunicipal permet généralement d'optimiser la quantité et la qualité des services offerts à la population. C'est pourquoi la MRC suggère les objectifs spécifiques suivant en matière d'équipement et de services intermunicipaux :

1. Maintenir et améliorer les services et équipements à incidence ou à caractère intermunicipal;
2. Maximiser l'utilisation des équipements et infrastructures mis en place sur le territoire;
3. Harmoniser la planification des activités entre les municipalités.

La mise en œuvre du projet de loisirs intermunicipal permet à la fois le développement socio-économique local, en supportant les comités de loisirs et les activités de chacune des municipalités, et le développement intermunicipal, en maximisant l'utilisation des équipements de loisirs, en favorisant l'échange d'expertise et d'information entre les municipalités et en offrant une programmation d'activités plus diversifiée. Bien que très récente, cette initiative du CLD et de la MRC Robert-Cliche s'insère bien au niveau des objectifs définis précédemment.

5.5 Réseaux d'énergie et de communication

Les réseaux d'énergie et de communication constituent un élément majeur du développement socio-économique d'une région. En effet, l'implantation des résidences, commerces et industries dépend grandement des infrastructures disponibles.

5.5.1 Énergie

Les réseaux d'énergie sur le territoire de la MRC comprennent l'électricité et le gaz naturel. Bien que deux projets de parcs éoliens aient été présentés dans le cadre du deuxième appel d'offres de 2000 MW de la société Hydro-Québec (19 septembre 2007), aucun de ceux-ci n'a été retenu.

Électricité

L'électricité est acheminée et distribuée par Hydro-Québec et les infrastructures de l'entreprise occupent une place importante sur le territoire de la MRC. Deux tronçons de 230 kV, en provenance de Lévis et de Thetford Mines, rejoignent un poste de transformation situé à Beauceville et couvrent une distance de 33,77 km dans la MRC. Les tronçons de 120 kV qui traversent la région rejoignent quant à eux les MRC voisines de La Nouvelle-Beauce, Les Appalaches, des Etchemins et Beauce-Sartigan. Ceux-ci transitent par les postes de transformation de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville-Est. Ces tronçons parcourent une

distance de 95,52 km sur le territoire. Au total, la MRC compte près de 130 km de circuits exploités, trois postes de transformation et 590 structures aériennes. Enfin, s'ajoutent à ces infrastructures, le bâtiment administratif de Saint-Joseph-de-Beauce et, bien sûr, l'ensemble du réseau de distribution électrique aux résidences, commerces et industries du territoire de Robert-Cliche. Il est à mentionner qu'une nouvelle ligne électrique monoterne à 120 kV est projetée entre Beauceville et Sainte-Marie[45].

Gaz naturel

La distribution de gaz naturel est effectuée par l'entreprise Gaz Métro. Le gazoduc principal est enfoui en bordure de la route 173. Les réseaux de distribution permettent de desservir principalement les secteurs industriels de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville. Une seconde conduite longe la route 108, de Beauceville vers Saint-Victor, en passant par la municipalité de Saint-Alfred. Les résidences de Saint-Victor et de Saint-Alfred à proximité de la conduite de transport sont donc desservies en gaz naturel[46].

5.5.2 Télécommunication

Plusieurs entreprises de télécommunication desservent les différentes municipalités de la MRC Robert-Cliche. Ce sont les entreprises Sogetel, Bell, Telus et la Compagnie de téléphone de Saint-Victor qui fournissent le service téléphonique à la population de la MRC. Pour leur part, les services de câblodistribution sont assurés par Beauce Distribution TV de Beauceville, Cogeco Câble, Câble Axion et Bell. Il est à noter que les municipalités de Saint-Alfred et de Saint-Séverin ne sont desservies par aucune entreprise offrant un service de câblodistribution analogique. La population de ces municipalités doit donc se tourner vers les services de télévision numérique.

Enfin, les entreprises Sogetel, Câble Axion, Bell Canada et Cogeco Câble offrent un service Internet à l'intérieur des limites de la MRC alors que les services cellulaires sont fournis par Sogetel, Telus, Bell Canada, Videotron, Rogers, Virgin mobile et autres[47].

5.5.3 Problématiques

L'implantation d'infrastructures d'énergie peut, si elle n'est pas contrôlée, avoir des impacts non souhaitables sur la qualité des paysages. Actuellement, les réseaux d'électricité, de communication et de desserte en gaz naturel ne causent pas de problèmes majeurs et cela malgré la présence d'infrastructures telles que le poste de transformation électrique à l'entrée nord de Beauceville ou encore les tours de télécommunications dans le bassin versant de la rivière Chaudière.

Les réseaux de communication et la desserte en gaz naturel sont répartis inégalement à l'intérieur des limites de la MRC. Sur l'ensemble du territoire, on ne retrouve aucun réseau de fibre optique donnant accès à Internet haute vitesse et certains secteurs ne sont pas desservis par un service de câblodistribution. La desserte en gaz naturel est quant à elle limitée aux secteurs à proximité des conduites de transport principal et n'est pas disponible pour toutes les municipalités.

5.5.4 Pistes de solution et objectifs spécifiques

À partir des problématiques mentionnées précédemment, la MRC propose les objectifs suivants au niveau des réseaux d'énergie et de communication :

1. Assurer une desserte adéquate de la population en équipements et services d'énergie et de communication;
2. Limiter les impacts négatifs et assurer la sécurité et la qualité de vie de la population lors de la réalisation de nouveaux projets;
3. Intégrer les nouvelles infrastructures aux paysages de la MRC.

[45] Hydro-Québec, 2008
[46] Gaz Métro, 2007
[47] Compilation MRC Robert-Cliche, 2007

6 LES SITES ET ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS

Les activités récréotouristiques sont en croissance sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. De nombreux attraits architecturaux, historiques, culturels et écologiques peuvent y être observés. Certains éléments liés à l'histoire et à la topographie de la région nous permettent également de découvrir ou de redécouvrir les villes et municipalités de la MRC.

6.1 Les sites historiques, culturels et archéologiques

L'architecture et l'héritage religieux sont sans doute les éléments les plus distinctifs dans la MRC Robert-Cliche. Le mode d'attribution des terres et l'influence architecturale sur le territoire nous permettent de retracer l'histoire de la colonisation sous le régime seigneurial le long de la vallée de la Chaudière au milieu du 18e siècle, puis sous le régime britannique à l'intérieur des terres au début du siècle suivant. L'architecture américaine occupe également une place importante dans le paysage de la MRC, résultat des différentes vagues d'immigration en provenance des États-Unis. Les églises, les presbytères et les cimetières au centre de chaque municipalité témoignent quant à eux de l'importance de la religion lors de la colonisation de la Beauce.

L'identification et la reconnaissance de ces éléments d'intérêt favorisent le maintien et la préservation de l'héritage propre à la MRC (Carte 6.1). De plus, ces attraits peuvent jouer un rôle non négligeable dans le développement socio-économique de la région. La MRC a donc identifié les sites qui présentent certains éléments d'intérêt, pensons notamment aux œuvres d'art, bâtiments ou ensembles de bâtiments patrimoniaux, aux sites, aux événements ou aux traditions qui relatent l'histoire de la région et de nos ancêtres. De nombreux éléments du patrimoine culturel du Québec ont d'ailleurs été répertoriés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) sur le territoire de la MRC Robert-Cliche (Tableau 6.1).

Tableau 6.1 Répertoire du patrimoine culturel de la MRC Robert-Cliche

Nom	Localisation	Année(s) de construction	Type
Église Saint-Joseph, sa sacristie et 2 monuments	Saint-Joseph-de-Beauce	1865-1868	Site historique et lieu historique national
Presbytère et le monument du Sacré-Coeur	Saint-Joseph-de-Beauce	1890-1892	
Couvent des Sœurs-de-la-Charité	Saint-Joseph-de-Beauce	1887-1989	
Collège (École Lambert)	Saint-Joseph-de-Beauce	1911	
Orphelinat	Saint-Joseph-de-Beauce	1907-1908	
Plaque du site institutionnel de Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Beauce	1985	Localisé dans un site historique
École d'Youville	Saint-Joseph-de-Beauce	n.d.	
Cimetière	Saint-Joseph-de-Beauce	-	
Parc du 250e	Saint-Joseph-de-Beauce	-	Sans désignation – Parc commémorant le 250e anniversaire de Saint-Joseph, berceau de la beauce
Église de Saint-Frédéric et le cimetière	Saint-Frédéric	1858-1861	Site du patrimoine
Gare de Tring-Jonction	Tring-Jonction	1914	Monument historique Gare ferroviaire patrimoniale
Cimetière	Saint-Séverin	-	Monument historique
Palais de justice	Saint-Joseph-de-Beauce	1859-1862	Monument historique
Les œuvres d'art de l'église Saint-François-d'Assise	Beauceville	1815-1890	Œuvres d'art classées et reconnues
Plaque de William Chapman	Beauceville	1941	Sans désignation

Source : Répertoire des biens culturels du Québec, MCCCF, 2007 et MRC Robert-Cliche, 2007

6.1.1 L'ensemble institutionnel de Saint-Joseph

L'ensemble institutionnel paroissial de Saint-Joseph constitue l'élément le plus représentatif de l'héritage architectural, religieux et culturel de la MRC Robert-Cliche. Classé site historique québécois en 1985 et canadien en 2006, cet ensemble comprend l'église et la sacristie, le presbytère, le couvent des Sœurs-de-la-Charité, l'orphelinat ainsi que le collège de Saint-Joseph-de-Beauce. La construction de ces bâtiments s'est échelonnée sur une période de 46 ans, soit entre 1865 et 1911, sur les terres de la fabrique, lieu où se sont ajoutés au fil des ans de nouveaux éléments. On y dénombre un centre des loisirs, un centre d'hébergement pour personnes âgées, un parc riverain, un immeuble à logements pour personnes retraitées, une école primaire, une école secondaire ainsi que trois cimetières[48].

Bien que des efforts aient été apportés afin de conserver l'intégrité architecturale de cet ensemble institutionnel, la vocation de certains bâtiments a quant à elle évolué avec le temps. En effet, le couvent de Saint-Joseph s'est converti en Maison de la Culture qui abrite le musée Marius-Barbeau, le centre d'archives régionales, la Société du patrimoine des Beaucerons, l'école de musique Arquemuse ainsi que la bibliothèque intermunicipale. L'orphelinat s'est quant à lui transformé en centre communautaire alors que le collège a conservé sa vocation de maison d'enseignement et accueille maintenant une école primaire suite à la construction de la polyvalente Veilleux sur l'avenue Robert-Cliche.

Bien qu'il ne soit pas compris dans l'ensemble institutionnel de Saint-Joseph, une attention particulière doit être portée au palais de justice-prison de la ville, localisé sur l'avenue du Palais, près de l'église. C'est suite à la décentralisation des tribunaux que le palais de justice-prison fut construit en 1869, contribuant grandement au développement socio-économique de Saint-Joseph-de-Beauce. Malgré de nombreux travaux d'agrandissement, le palais de justice a toutefois conservé sa façade d'origine et son style architectural néoclassique. La prison est fermée depuis 1986 et les activités du palais de justice occupent maintenant l'ensemble du bâtiment. Cet édifice a été classé monument historique en 1985 et l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles du Québec et du Canada (BOMA) lui a décerné le 1er prix québécois en 1991 et le 2e prix canadien au concours international Édifice de l'année.

6.1.2 Les circuits patrimoniaux

Beauceville

Première ville en Beauce, la ville de Beauceville fêtait en 2004 son centenaire. C'est pour cette occasion que fut inauguré le circuit patrimonial de Beauceville, qui vise à préserver son patrimoine bâti. Ce circuit patrimonial compte 23 panneaux d'interprétation, permettant de retracer l'histoire de la ville et d'observer des maisons et autres édifices caractéristiques de la région et construits entre 1829 et 1939 (Tableau 6.2).

Tableau 6.2 Panneaux d'interprétation du circuit patrimonial de Beauceville

Numéro	Description	Année de construction	Adresse
Arrondissement de Léry			
1	Résidence du notaire Philippe Angers	1884	598, boulevard Renault
2	Maison Pierre-Ferdinand Renault	Vers 1881	702, boulevard Renault
3	École Jésus-Marie	1923-1925	670, 9e Avenue
4	Manoir Chapdelaine	1896	670, 9e Avenue
5	Maison de chambres	Fin XIXe siècle	609, 9e Avenue
6	La jumelle	Vers 1900	616, 9e Avenue
7	J.-T. Fortin (fondateur de l'Éclaireur)	Vers 1900	603, 9e Avenue
8	Résidence de Blaise-Ferdinand Letellier	1880	608, 9e Avenue
9	La brique rouge	Vers 1920	603, 9e Avenue
10	Le centre-ville	Vers 1913	601, 9e Avenue

[48] Carrier, D. (2007) L'ensemble institutionnel et le palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce, 61 p.

Tableau 6.2 Panneaux d'interprétation du circuit patrimonial de Beauceville (suite)

Numéro	Description	Année de construction	Adresse
Arrondissement du moulin			
11	Le charron	1930	267, Avenue Lambert
12	La villa Massabielle	1880	269, Avenue Lambert
13	Du notaire au boulanger	1939	260, avenue Lambert
14	Joseph-Alexandre Bolduc	1852	262, avenue Lambert
15	Une maison bourgeoise	1893	270, avenue Lambert
16	Bourque à Poulin	1893	278, avenue Lambert
17	Maison Chapman	1855	277, avenue Lambert
18	Une demeure seigneuriale	1829	300, avenue Lambert
19	Maison-cordonnerie	Fin XIXe siècle	209, 108e Rue
Arrondissement de l'église			
20	Presbytère Saint-François	1874-1875	226, avenue Lambert
21	Hôtel Barbeau	Vers 1850	224, avenue Lambert
22	Félix-Georges Fortier	1880	218, avenue Lambert
23	L'école presbytérale	1853	209, 126e Rue
Source : Ville de Beauceville, 2005			

Saint-Joseph-de-Beauce[49]

Le circuit de la Gorgendière sillonne différentes rues de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce, première paroisse en Beauce. Un guide propose une visite de 44 propriétés d'intérêt architectural et présente diverses informations sur l'architecture et l'histoire du patrimoine bâti de la localité. La vingtaine de panneaux installés principalement au cœur de la ville témoignent aussi de l'évolution de l'architecture domestique et de l'influence des styles et des modes.

Tableau 6.3 Interprétation du circuit patrimonial de la Gorgendière

Adresse	Années de construction	À remarquer	
Rue de la Gorgendière	Entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle	▪ Maison Québécoise	▪ Maison Four Squares
Avenue du Palais	Entre la fin du XIXe siècle et la moitié du XXe siècle	▪ Style Éclectique ▪ Maison Québécoise ▪ Style Queen Anne ▪ Style Boomtown	▪ Style International ▪ Inspiration victorienne ▪ Hôtel de ville
Rue Martel	XIXe siècle	▪ Inspiration victorienne ▪ Style Éclectique	▪ Maison Québécoise
Avenue Sainte-Thérèse	Entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle	▪ Style Shingle	▪ Style Pittoresque
Côte Taschereau	Entre la fin du XIXe siècle et la moitié du XXe siècle	▪ Maison Québécoise	
Sources : Mme Danielle Maheu, Saint-Joseph-de-Beauce, 2008 et Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, *Histoire de raconter – Saint-Joseph-de-Beauce*, 2007.			

À ce jour, 7 panneaux présentant l'évolution de la ville sont situés en différents lieux :

- À la halte routière de la route 173 : *La Vallée de la Chaudière*;
- Au Musée Marius-Barbeau : *L'ensemble institutionnel*;
- À la Place du 250e : *Saint-Joseph, le berceau de la Beauce* (avec Plaque commémorative);
- Au parc municipal : *Un territoire se développe* et *La Chaudière se raconte* (2 panneaux);
- Au coin Martel : *Saint-Joseph se bâtit*;
- Au croche à Bourret : *Saint-Joseph se souvient*.

[49] Mme Danielle Maheu, Saint-Joseph-de-Beauce, 2008 et Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, *Histoire de raconter – Saint-Joseph-de-Beauce*, 2007.

145-12
15-06-2012

152-12
13-12-2012

158-12
28-03-2013

6.1.3 La gare de Tring-Jonction

Construite en 1914, la gare de Tring-Jonction illustre bien l'importance du développement socio-économique de la municipalité issu de l'ère ferroviaire. Cette gare constituait le point de jonction des différentes destinations du chemin fer du *Québec Central Railway*, devenu *Chemin de fer Québec Central* par la suite, soit Lac-Mégantic, Lévis et Sherbrooke. Elle fut le lieu de transit de ressources minières et forestières, de marchandises et de passagers. Suite au ralentissement du transport ferroviaire des marchandises au profit du transport routier, la gare cesse ses activités en 1968. Depuis 1991, cet édifice est désigné gare ferroviaire patrimoniale par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et est cité monument historique par la municipalité depuis 2004. Remise à neuf en 2010-11, la gare de Tring-Jonction a désormais une nouvelle vocation, celle de bibliothèque municipale desservant les localités de Saint-Jules et de Tring-Jonction. De plus, l'édifice comprend un espace historique et des salles d'expositions à l'étage.

6.1.4 Le site archéologique du lac Fortin

Une hache en ardoise polie aurait été retrouvée dans la région du lac Fortin à Saint-Victor. Cette découverte, provenant de la culture préhistorique amérindienne, laisse entrevoir un potentiel archéologique dans le secteur[50]. Des artefacts historiques auraient également été identifiés à l'embouchure des rivières Le Bras à Saint-Victor, Calway à Beauceville ainsi qu'à la Butte au Français à Saint-Joseph-des-Érables.

6.1.5 Le patrimoine religieux

Plusieurs églises ont su garder au fil du temps leur cachet historique. Un inventaire de ce patrimoine religieux a été effectué en 2003 par la Fondation du patrimoine religieux du Québec, ce qui a permis de répertorier l'ensemble des lieux de culte de la province. Les particularités propres à chacun de ces lieux ainsi qu'une évaluation de leur valeur patrimoniale ont également été recensées.

Tableau 6.4 Le patrimoine religieux de la MRC Robert-Cliche

Nom	Année(s) de construction	Particularités	Valeur patrimoniale
Église Saint-Joseph-de-Beauce	1865-1868	▪ Site historique ▪ Calvaire, cimetière, monument et presbytère ▪ Orgue (Casavant & Frères) ▪ Vitraux	Exceptionnelle
Église Saint-Victor	1897-1899	▪ Calvaire, cimetière, charnier et presbytère ▪ Orgue (Casavant & Frères) ▪ Vitraux	Exceptionnelle
Église Saint-François-d'Assise (Beauceville)	1857-1860	▪ Œuvres d'art (tabernacle, cadre d'autel, parement d'autel et Anges porte-candélabres) ▪ Orgue (Casavant & Frères) ▪ Prestbytère	Supérieure
Église Saint-Frédéric	1858-1861	▪ Presbytère, calvaire, charnier, chemin couvert et cimetière ▪ Orgue (Casavant & Frères) ▪ Vitaux ▪ Décor peint	Supérieure
Église Saint-Odilon	1891-1892	▪ Orgue (Casavant & Frères) ▪ Vitraux	Supérieure
Église Saint-Alfred	1931-1935	▪ Presbytère, calvaire et cimetière	Moyenne
Église Saint-Séverin	1873-1877	▪ Calvaire, cimetière, charnier et presbytère	Moyenne
Église Saint-Jules	1925	▪ Calvaire, presbytère et cimetière ▪ Orgue (Consonnata)	Faible
Source : Fondation du patrimoine religieux du Québec, Inventaire des lieux de culte du Québec, 2007.			

[50] Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2005) *Enquête et audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche, entre Beauceville et Saint-Georges, La documentation déposée, Procédure, PR3.1 Étude d'impact, Annexe 6*.

Les édifices religieux retrouvés sur le territoire de la MRC Robert-Cliche sont tous associés à la religion catholique. Sur un total de 11 églises, huit d'entre elles présentent une valeur patrimoniale intéressante (Tableau 6.4).

La présence de couvents et séminaires est également caractéristique du paysage de la MRC. Les anciens couvents de Saint-Séverin et de Saint-Frédéric ainsi que le Premier séminaire des Vocations tardives de Saint-Victor ont su conserver leur cachet et leur architecture d'origine malgré le changement de leur vocation au fil des années.

6.2 Culture et artisanat

L'héritage culturel de la MRC Robert-Cliche ne se limite pas seulement aux édifices et autres biens matériels retrouvés sur le territoire. Des traditions, des métiers, et d'autres activités peuvent également témoigner de l'histoire de la région.

Tableau 6.5 Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel

Nom	Catégorie	Localisation	Description
Île Ronde	Espace culturel	Beauceville	Voir section 6.3.2
Philippe Lambert	Argile / Céramiste	Saint-Joseph-de-Beauce	Héritage de la pratique de la céramique en Beauce, issue de l'ouverture de l'école de Céramique en 1940. M. Lambert est cofondateur de Céramique de Beauce
Richard Lambert	Argile / Céramiste-mouleur	Saint-Joseph-de-Beauce	A appris la pratique de son père. M. Richard enseigne maintenant le métier au collège Limoilou de Québec.
Fromagerie Gilbert inc.	Beurrerie et fromagerie	Saint-Joseph-de-Beauce	Entreprise fondée en 1921. L'apprentissage du métier de fromager s'effectue en partie sur place par les plus expérimentés.
Claude Vachon	Tressage d'écorce	Saint-Joseph-de-Beauce	Production artisanale. Transmission de la pratique de pères en fils.
Gratien Giguère	Sculpture d'oiseaux	Saint-Joseph-de-Beauce	Acquisition de la pratique par d'autres sculpteurs. M. Giguère participe à des compétitions et à des expositions.
Jean-Claude Morin	Peintre / Iconographe	Saint-Joseph-de-Beauce	Production de peintures patrimoniales. M. Morin offre également des cours de peinture.
Gérard Parent	Herboriste	Saint-Joseph-de-Beauce	Apprentissage de la médecine naturelle auprès des Amérindiens et d'une herboriste. M. Parent donne des conférences et a publié un livre sur l'herboristerie.
La Fête des Moissons en Beauce	Festival	Saint-Joseph-de-Beauce	Marché agroalimentaire regroupant plus d'une trentaine de participants, les producteurs et transformateurs offrent divers produits du terroir.
Menuiserie Denis Labbé enr.	Ébénisterie	Saint-Joseph-des-Érables	Utilisation de bois provenant de la Beauce. Apprentissage auprès d'autres ébénistes et formation en ébénisterie.
Michelle Giguère / Artisanerie Maxime	Sculpture sur métal /Ferronnerie d'art	Saint-Séverin	Participation à des salons et à des concours. Production d'accessoires décoratifs.
Festivités western de Saint-Victor	Festival	Saint-Victor	Initiative de producteurs agricoles de Saint-Victor.
Cordonnerie Bureau enr.	Fabrique de chaussures et cordonnerie	Saint-Victor	Production artisanale. M. Roma Bureau a appris le métier en étant l'apprenti du propriétaire précédent.
Miel-de-Beauce	Apiculture	Tring-Jonction	Entreprise familiale. Transmission de la pratique à d'autres apiculteurs
Source : Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel, 2006			

C'est dans cette optique que l'Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI) a répertorié sur le territoire de la MRC diverses activités porteuses de traditions. Cet inventaire vise à identifier, documenter et à valoriser des savoirs, des savoir-faire et des pratiques qui contribuent à la richesse et à la diversité des régions du Québec. Les richesses culturelles identifiées dans la MRC par l'IREPI sont présentées au Tableau 6.5.

6.3 Les sites d'intérêt récréotouristiques, écologiques et esthétiques

Les sites récréotouristiques, écologiques et esthétiques sont des lieux présentant des caractéristiques visuelles, topographiques ou biologiques remarquables. Qu'ils soient naturels ou humanisés, ces sites favorisent la présence d'activités sociales (Carte 6.1).

6.3.1 Les paysages naturels

Le mont Sainte-Marguerite à Saint-Séverin

Bien que situé majoritairement à l'extérieur de la MRC Robert-Cliche, le mont Sainte-Marguerite, aussi appelé mont Radar, offre une vue panoramique et spectaculaire de la région. Le mont Sainte-Marguerite est l'hôte du premier projet-pilote d'écovillage au Québec et il est accessible via la municipalité de Saint-Sylvestre dans la MRC Lotbinière. Des sentiers pédestres permettent d'accéder au sommet du mont, moyennant certains frais. De l'hébergement, en camping ou à l'auberge, est également disponible sur le site.

Le Domaine à l'Héritage

Localisé sur le Rang 2 à Saint-Séverin, le Domaine à l'Héritage nous permet d'observer le paysage de la municipalité. Les sentiers qui sillonnent les jardins du Domaine permettent d'atteindre les étangs et des emplacements pour pique-niquer y sont aménagés. Ce site est également prisé par les ornithologues. Par temps clair, il est même possible d'apercevoir la chaîne de montagnes des Laurentides, le mont Sainte-Anne et la région de Cap-Tourmente.

Le marécage Etchemin

Localisé sur des terres appartenant à la société Hydro-Québec, le marécage Etchemin offre un paysage des plus naturels. Des activités de pêche à l'omble de fontaine y sont possibles grâce au circuit chasse et pêche du Mont Orignal. Ce dernier, chevauchant les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne et de Lac-Etchemin (MRC des Etchemins), offre 22 fosses réparties sur 13 km de rivière, 3 aires de services ainsi que 4,5 km de sentiers pédestres aménagés.

Les chutes

Le parc des rapides du Diable à la sortie de Beauceville sur la route 173 offre un accès à la rivière Chaudière par le biais de sentiers pédestres. Ce site nous rappelle l'époque de la ruée vers l'or du milieu du XIXe siècle. Certains vestiges tels les fondations du moulin ayant servi à extraire l'or des pierres de quartz sont observables sur place.

Plusieurs autres sites offrent une vue sur la dynamique des cours d'eau de la MRC. Plus ou moins aménagés et faciles d'accès, ces sites proposent toutefois des panoramas dignes d'intérêt (Tableau 6.6).

Carte 6.1 Les sites d'intérêt de la MRC Robert-Cliche

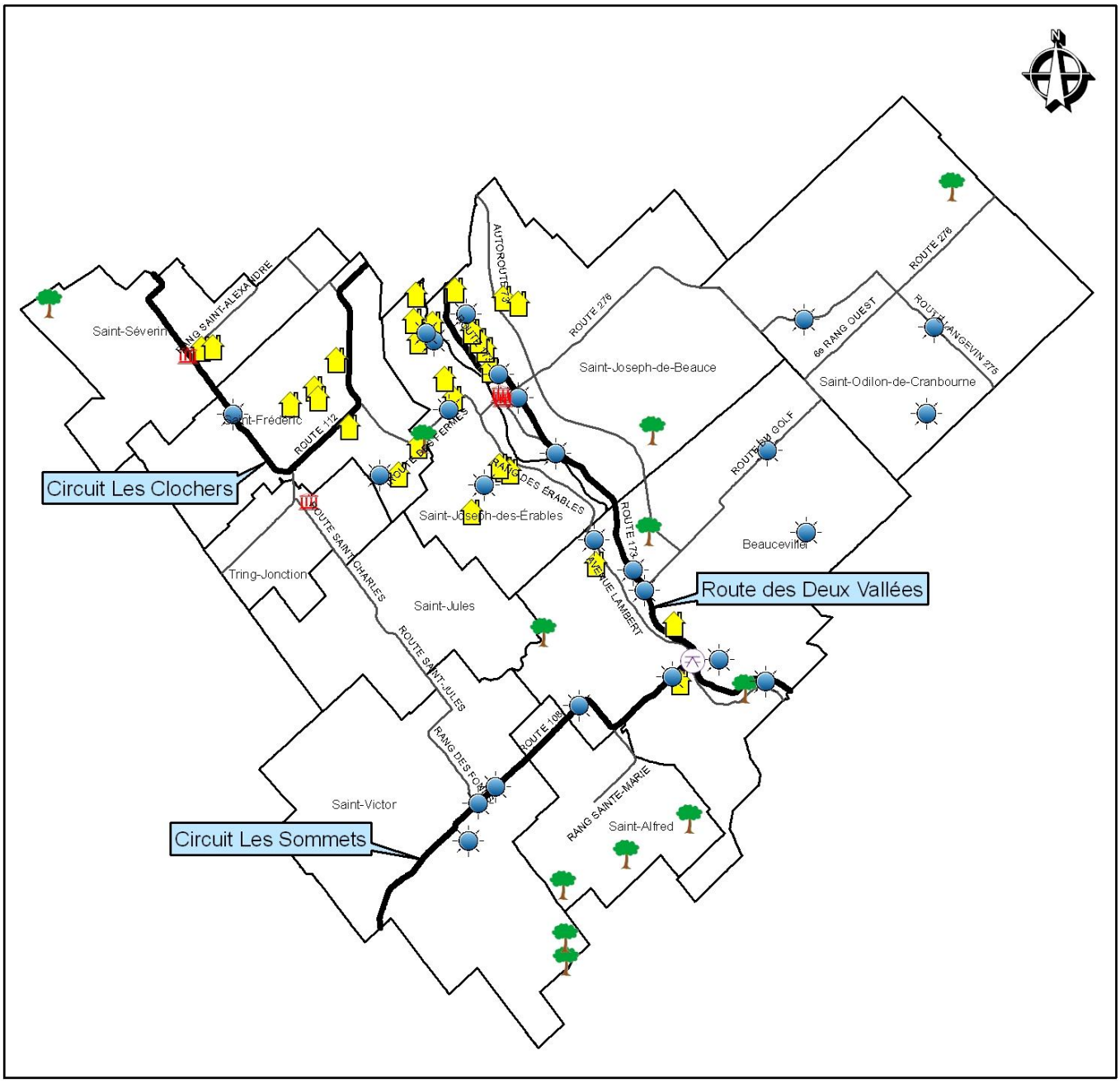

Maison à fausses cheminées

Paysages naturels

Point de vue

Patrimoine historique reconnu

Île Ronde

Routes panoramiques

Sites d'intérêt de la MRC Robert-Cliche

MRC Robert-Cliche

Service de l'aménagement du territoire

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec

©Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

0 2,5 5 10 15 20 km

Tableau 6.6 Les paysages naturels de la MRC Robert-Cliche

Nom	Localisation	Description	Accès
Le parc des rapides du Diable	Beauceville	▪ Panneaux d'interprétation ▪ Aires de repos et pique-nique ▪ Site privilégié lors de la ruée vers l'or au XIXe siècle ▪ Ruine d'un moulin ▪ Sentiers pédestres	Par la route 173
Les chutes de la rivière des Plante	Beauceville	▪ Chutes de 10 m	Difficile; pas de route ou d'aménagement
Les cascades du bras de la rivière Saint-Victor	Beauceville	▪ Panorama ▪ Jardins ▪ Site d'interprétation géomorphologique	Difficile; par chemin privé
Les chutes du diable de la rivière Calway	Saint-Joseph-de-Beauce	▪ Chutes de 9 m ▪ Ruine d'un moulin	Rue des Chutes-Calway; accès par chemin privé
Les chutes à Louisette	Saint-Frédéric et Saint-Joseph-des-Érables	▪ Ruines ▪ Ponts ▪ Barrages	Visible de la route 276 (accès par des terrains privés)
Chutes du moulin de la rivière des Fermes	Saint-Joseph-des-Érables	▪ Site du moulin seigneurial de la Gorgendière (ruines)	Accès par la route des Fermes
Camping municipal de Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	▪ Sur le site de l'ancien moulin ▪ Panorama ▪ Espaces verts ▪ Pont suspendu	Accès par la route des Fermes
Le marécage Etchemin	Saint-Odilon-de-Cranbourne	▪ Marécage ▪ Circuit chasse et pêche du Mont Orignal ▪ Fosses ▪ Aires de services ▪ Sentiers pédestres	Accessible par le 3e Rang de Saint-Odilon-de-Cranbourne
Le Mont Sainte-Marguerite	Saint-Séverin	▪ Écovillage ▪ Sentiers pédestres ▪ Hébergement ▪ Vue 360°, sur le territoire de la MRC Robert-Cliche et ses alentours	Par la municipalité de Saint-Sylvestre (MRC Lotbinière)
Le Domaine à l'Héritage	Saint-Séverin	▪ Jardins ▪ Sentiers ▪ Aires de pique-nique ▪ Ornithologie	Domaine privé accessible au public de juin à octobre

Source : MRC Robert-Cliche, 2007

6.3.2 Les paysages humanisés

Les maisons à fausses cheminées

Une trentaine de maisons à fausses cheminées sont observables sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Majoritairement localisées à Saint-Joseph-de-Beauce et à Saint-Joseph-des-Érables, ces maisons représentent environ 50 % de toutes les maisons à fausses cheminées de la région. Ce caractère architectural, dont la fonction est purement esthétique, est propre à la région de la Beauce.

L'Île Ronde
Située au cœur de la rivière Chaudière à Beauceville, l'Île Ronde est un lieu où se déroulent de nombreuses activités à caractère familial, communautaire, culturel et sportif. Cédée à la paroisse de Saint-François-de-Beauce (maintenant devenu Beauceville) en 1782 par les Amérindiens, l'Île Ronde est maintenant gérée par un organisme sans but lucratif soit la Corporation de l'Île Ronde. Ce site est accessible par une passerelle en bordure du boulevard Renault et de nombreux équipements y sont installés, notamment une piste cyclable, un parc pour planches à roulettes, une fontaine d'eau, des modules de jeux pour enfants, et des terrains de basket-ball et de volley-ball. Par ailleurs, les installations de l'île sont toutes amovibles afin d'en permettre le retrait lors des crues de la rivière Chaudière et la passerelle se soulève également mécaniquement pour atteindre la même hauteur que le pont.

Finalement, l'Île Ronde est l'hôte de nombreux événements tels la fête de la Saint-Jean-Baptiste et le festival musical Rock Jam.

Les routes panoramiques et les points de vue
Les routes panoramiques qui sillonnent la région offrent une vue exceptionnelle sur les paysages caractéristiques de la Beauce. Le circuit de la *Route des deux vallées* parcourt les vallées des rivières Chaudière et Etchemin. Ce circuit, qui emprunte la route 173 à Saint-Joseph-de-Beauce et à Beauceville, permet d'admirer les paysages montagneux de la région ainsi que l'architecture beauceronne. Le circuit *Les Clochers* parcourt les municipalités de Saint-Séverin et de Saint-Frédéric, permettant d'y observer l'église de Saint-Séverin ainsi que des panoramas exceptionnels depuis les plateaux appalachiens. Le circuit *Les Sommets* permet quant à lui de contempler les paysages de l'arrière-pays, en empruntant la route 108 à Saint-Victor et à Beauceville, puis en bifurquant sur la route 173 à Beauceville en direction de Notre-Dame-des-Pins dans la MRC Beauce-Sartigan.

De façon plus globale, la route 173 entre Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce, le 1er Rang entre Saint-Séverin et Saint-Frédéric ainsi que la route Saint-Jules et le chemin des Fonds entre Saint-Jules et Saint-Victor, sont des routes panoramiques qui offrent une belle vue sur le territoire de la MRC.

Le paysage et le relief accidenté de la région peuvent également être observés à partir de différents points de vue répartis sur le territoire de la MRC. Généralement localisés à plus haute altitude, ces lieux offrent une vue globale sur le paysage naturel ou humanisé de la MRC. Le Tableau 6.7 en présente quelques-uns.

Tableau 6.7 Les points de vue de la MRC Robert-Cliche

Localisation	Municipalité	Particularités
Belvédère de la Côte-du-Rapide, route 173	Beauceville	▪ Vue sur les Rapides-du-Diable, rivière Chaudière ▪ Aire de repos et pique-nique
Route 173, près de la route 276	Saint-Joseph-de-Beauce	▪ Halte routière ▪ Aire de repos et pique-nique
Intersection route des Fermes et rang des Érables	Saint-Joseph-des-Érables	▪ Vue sur la rivière des Fermes
Intersection route 275 et 8e Rang ouest	Saint-Odilon-de-Cranbourne	▪ Vue sur le village de Saint-Odilon-de-Cranbourne
1er Rang/rang Saint-Alexandre	Saint-Séverin	▪ Vue 360°, sur le territoire de la MRC Robert-Cliche et ses alentours
Intersection route 108/3e Rang sud	Saint-Victor	▪ Vue sur le village de Saint-Victor et sur les paysages environnants
Sources : MRC de la Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan, *La Beauce et son patrimoine*, s.d. et La Beauce, Destination Beauce, carte touristique, 2007-2008		

6.4 Problématiques reliées aux sites et éléments d'intérêts

Les sites et les éléments d'intérêt sont souvent des milieux très fragiles. Plusieurs territoires ou éléments du patrimoine régional ne sont pas protégés et les interventions non souhaitables sur le milieu sont à prévoir. En effet, les développements adjacents aux sites et éléments d'intérêt peuvent parfois dénaturer ces milieux, entraînant ainsi la perte graduelle de leur caractère distinct.

D'autre part, certains bâtiments possèdent un potentiel intéressant, mais nécessitent des réfections importantes. Les sites d'intérêt naturel sont quant à eux plus ou moins accessibles au grand public et demeurent vulnérables envers la pollution et l'intervention humaine.

Finalement, les budgets nécessaires à la protection ou à la réfection de ces éléments sont souvent importants et ne constituent généralement pas une priorité pour les localités. La volonté de la population à conserver ces milieux est également limitée.

6.5 Pistes de solutions et objectifs spécifiques

Des outils de protection du patrimoine sont prévus dans la *Loi sur les biens culturels*. Ainsi, les villes et municipalités ont les compétences requises pour inclure les préoccupations d'ordre patrimonial dans leurs plans et règlements d'urbanisme. Elles peuvent également se doter de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) leur permettant de contrôler le développement, l'intégration, la construction ou la rénovation d'édifices ou de propriétés dans des secteurs ciblés présentant un intérêt particulier. Des programmes d'aide financière sont d'ailleurs offerts aux municipalités afin de les supporter dans de telles démarches. Par exemple, le programme d'aide aux projets du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) encourage financièrement la réalisation de projets, pensons notamment aux études, inventaires ou aux activités de diffusion, de promotion ou de sensibilisation favorisant la reconnaissance, la mise en valeur et la protection du patrimoine immobilier, mobilier, immatériel et archéologique.

Par ailleurs, depuis septembre 2006, le Fonds du patrimoine culturel québécois a été mis sur pieds pour aider à préserver et mettre en valeur notre patrimoine. Ainsi, des aides financières peuvent être accordées pour la restauration, le recyclage, la mise aux normes et la diffusion d'éléments patrimoniaux significatifs tels que bâtiments, sites et ensembles architecturaux, œuvres d'art intégrées à l'architecture ou à l'environnement ainsi que des expositions permanentes d'institutions muséales.

La MRC Robert-Cliche s'est également dotée en 2005 d'une politique culturelle visant à encadrer et planifier le développement culturel de la région. Les grands axes d'intervention ciblés par cette politique sont la sensibilisation, la concertation, la communication de la population et des décideurs envers la protection et la mise en valeur du patrimoine, des arts et de la culture. La politique culturelle de la MRC s'inscrit donc très bien dans les moyens de mise en œuvre des objectifs mentionnés précédemment.

Cette politique s'est concrétisée en 2006 avec la signature d'une entente de développement culturel avec le MCCCF qui en assure les moyens financiers notamment par la création d'un Fonds de développement culturel. La participation financière de la MRC et du CLD Robert-Cliche, du MCCCF et de divers organismes et entreprises du milieu a ainsi permis d'amasser 105 000 $ pour les trois premières années, somme qui sera attribuée pour la promotion culturelle et touristique, le développement des circuits touristiques, les concours d'œuvres d'art, l'aide aux bibliothèques, l'inventaire, la restauration, et la conservation du patrimoine bâti et la réalisation de divers projets qui s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle de la MRC. Cette entente est reconduite pour 2009-2012 avec une enveloppe budgétaire de 160 500 $.

L'élaboration d'un plan régional de mise en valeur du patrimoine serait également un outil de gestion à préconiser. Ce plan régional permettrait tout d'abord de bien répertorier l'ensemble des sites et éléments d'intérêt sur le territoire pour favoriser par la suite la promotion, la

sensibilisation, l'accessibilité et la reconnaissance du patrimoine de la MRC, qu'il soit culturel, architectural, religieux, naturel, esthétique ou autre. La réalisation d'un tel outil nécessiterait la collaboration des divers intervenants en la matière, pensons notamment au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le Musée Marius-Barbeau, les sociétés du patrimoine et le Centre local de développement (CLD) Robert-Cliche.

Le changement de vocation des bâtiments d'intérêt est également souhaitable sur le territoire de la MRC. En effet, cette intervention permet d'assurer la rentabilité et la pérennité des bâtiments, dans la mesure où les caractéristiques architecturales sont préservées. Le couvent de Saint-Joseph-de-Beauce, le Premier séminaire des Vocations tardives de Saint-Victor et la gare de Tring-Jonction en sont de bons exemples.

Finalement, des activités de sensibilisation et de promotion des sites et éléments d'intérêt sont à envisager afin de permettre à la population et aux décideurs de développer un sentiment d'appartenance envers ses ressources et d'en favoriser l'accessibilité. L'intégration de ces ressources dans la promotion touristique de la région est l'un des moyens priorisés par la MRC pour atteindre ses objectifs.

Dans une perspective de maintenir, protéger et mettre en valeur les sites et les éléments d'intérêt sur le territoire de la MRC, les grands objectifs suivants ont été établis :

1. Assurer la protection et la mise en valeur des éléments du territoire représentant un intérêt historique, culturel, archéologique, écologique, récréotouristique ou esthétique;
2. Mettre en place des normes à l'égard de la protection des paysages et du patrimoine bâti, de contrôle de l'affichage et des nuisances;
3. Assurer un développement compatible dans les secteurs identifiés comme territoires d'intérêt.

7 LES CONTRAINTES LIÉES À L'OCCUPATION DU SOL

De nombreuses contraintes naturelles et anthropiques limitent l'utilisation du sol, notamment au niveau de la construction de bâtiments ou de l'exploitation des ressources forestières et agricoles. Que ce soit pour des raisons de sécurité publique, de santé ou de bien-être, ces contraintes se doivent d'être répertoriées.

7.1 Les contraintes naturelles

Les contraintes naturelles sont liées à la nature des sols ou au régime hydrique. De par leur nature, ces contraintes sont généralement difficiles à prévoir et à circonscrire. Et bien que les impacts résultants de ces phénomènes naturels soient habituellement limités à des dommages matériels plus ou moins importants, des risques pour la population sont également à envisager.

7.1.1 Les zones d'inondation et les embâcles

La réputation de la rivière Chaudière n'est plus à faire lorsqu'il est question d'inondation. En effet, sa faible pente et les pratiques forestières, agricoles et urbaines en fond de vallée accélèrent l'écoulement de l'eau vers celle-ci et réduisent ses capacités d'évacuation. La vallée de la Chaudière agit donc comme un bassin de rétention, provoquant ainsi des inondations en eau vive. Les rivières Etchemin à Saint-Odilon-de-Cranbourne et le bras Saint-Victor qui sillonnent les municipalités de Saint-Jules et de Saint-Victor ainsi que la ville de Beauceville sont également, dans une moindre mesure, sujettes à ce type d'inondation.

Le sens d'écoulement sud-nord de la rivière Chaudière favorise aussi la création d'embâcles au printemps (*Plan 1 L'environnement et les contraintes*, en annexe). En effet, les blocs de glace se fractionnent généralement plus tôt au sud de la rivière au cours de la fonte printanière. Lors de l'écoulement de l'eau vers le nord, ces blocs de glace s'accumulent à la limite de la surface encore glacée sur la rivière, créant ainsi des inondations par les embâcles. Les lieux les plus sensibles aux embâcles sont dans la plupart des cas localisés aux embouchures des tributaires de la rivière Chaudière, résultat d'un important apport en glace.

Afin de circonscrire les zones inondables de la rivière Chaudière, des cotes de crues et des courbes de niveau ont été établies et celles-ci sont précisées aux *Plan 1-a et Plan 1-b L'environnement et les contraintes,* en annexe.

137-11
14-10-2011

Pour les autres zones inondables du territoire de la MRC, leur délimitation est cartographiée sur le *Plan 1 L'environnement et les contraintes* que l'on retrouve également en annexe.

7.1.2 Les mouvements de terrain et l'érosion

Les berges de la rivière Chaudière sont soumises à une dynamique hydrique plutôt importante. Il en résulte à plusieurs endroits des zones de décrochement et d'érosion pouvant constituer un risque pour la sécurité de la population ainsi qu'un risque pour certaines infrastructures à proximité. La plupart des tributaires de la rivière Chaudière présentent également des berges sujettes à l'érosion. Les rivières du Moulin, des Fermes, des Plante, Pouliot, Lessard, Beaurivage et le bras Saint-Victor sont les plus affectées par les problèmes de ravinement, de décrochement et d'érosion des berges.

Afin de réduire les impacts liés aux mouvements de terrain et à l'érosion, des normes d'implantation sont prescrites au Document complémentaire dans les zones à risque élevé de d'érosion (Plan1 L'environnement et les contraintes, en annexe).

7.2 Les contraintes anthropiques

Les sources de contraintes anthropiques sont très variées. Il peut s'agir d'une infrastructure, d'un usage, d'un rejet, ou d'une activité antérieure qui affecte la qualité de vie, la santé ou le bien-être de la population. Sur le territoire de la MRC, les principales contraintes anthropiques sont les anciens dépotoirs et les sites d'enfouissement, les terrains contaminés, certaines industries, les carrières et sablières, les réseaux d'énergie et de transport, ainsi que les barrages.

7.2.1 Gestion des matières résiduelles

Bien que fermé depuis déjà quelques années, le site d'enfouissement de Beauceville, localisé sur le rang Sainte-Caroline, demeure une contrainte environnementale importante. Un suivi et des analyses au niveau de la qualité des eaux de lixiviation doivent être effectués, même après la fermeture du site, afin de réduire les risques ou contrôler les contaminations. Aucune construction n'est permise sur ce site, à moins d'obtenir un avis ministériel qui l'autorise.

Il est à noter qu'aucun site de dépôt, d'entreposage ou de traitement des matières dangereuses n'est présent sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, à l'exception de l'Éco-centre de Beauceville qui recueille les résidus domestiques dangereux. Toutefois, les anciens dépotoirs se doivent d'être identifiés sur le territoire. Bien qu'ils soient fermés depuis plusieurs années déjà, il est préférable de limiter certains usages à proximité et d'évaluer la possibilité de contamination des sols et des eaux de surface et souterraines (*Plan 1 L'environnement et les contraintes*, en annexe).

La présence de sites d'entreposage de carcasses automobiles sur le territoire de la MRC peut également présenter un risque de contamination des sols et des eaux suite à la lixiviation des liquides contenus dans différentes pièces. Ces sites représentent toutefois davantage une nuisance pour la population principalement au niveau de leur aspect visuel.

Le Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce constitue également une contrainte à l'utilisation du sol à proximité. L'achalandage et les odeurs résultant du traitement dans les étangs aérés peuvent en effet limiter l'implantation de résidences ou commerces dans le secteur. Cette infrastructure, accessible par la route 173, est toutefois située en milieu agricole, réduisant ainsi les nuisances pour la population.

Tout comme pour l'eau potable, sept des dix municipalités de la MRC possèdent un réseau d'égout, permettant l'acheminement des eaux usées vers la station d'épuration (Tableau 7.1). Ces réseaux couvrent approximativement les périmètres d'urbanisation des municipalités. La population résidant à l'extérieur de ces limites et dans les municipalités de Saint-Joseph-des-Érables, de Saint-Alfred et de Saint-Séverin doit quant à elle avoir recours à des installations septiques privées afin de traiter et évacuer ses eaux usées. Un projet d'installation d'un réseau d'aqueduc et égout est toutefois à l'étude à Saint-Alfred et à Saint-Séverin, installations qui permettraient de desservir la population à l'intérieur de leur périmètre d'urbanisation respectif.

La gestion des neiges usées est légiférée par le MDDEP et le *Règlement sur les lieux d'élimination de neige* y prévoit certaines dispositions. Pour les municipalités qui procèdent à l'enlèvement de la neige, l'obtention d'un certificat d'autorisation par le ministère pour la mise en place d'un nouveau site, ou pour une demande en vertu du programme d'assainissement pour les sites exploités avant l'entrée en vigueur du règlement, soit en 1997. Depuis, des mesures ont été prises afin d'aménager de tels sites d'élimination et ainsi éviter le dépôt de la neige dans les cours d'eau. Celles-ci visent à réduire la pollution de l'environnement par les contaminants contenus dans les neiges usées, tels les débris, les matières en suspensions, les huiles et graisses, les métaux et les sels abrasifs.

Sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce possèdent chacune un lieu d'élimination des neiges usées (*Plan 1 L'environnement et les contraintes*, en annexe). Ces sites sont localisés dans leurs parcs industriels respectifs. Un certificat d'autorisation a été délivré par le MDDEP pour chacun de ces endroits.

Tableau 7.1 Infrastructures de traitement des eaux usées de la MRC Robert-Cliche

Municipalités	Infrastructures de traitement des eaux usées
Beauceville	Boues activées (fossé d'oxydation) Étangs aérés (ancien site d'enfouissement sanitaire)
Saint-Alfred	Projet d'étangs aérés
Saint-Frédéric	Étangs aérés à rétention réduite (parois verticales)
Saint-Joseph-de-Beauce	Étangs aérés (Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce)
Saint-Joseph-des-Érables	Aucune
Saint-Jules	Disques biologiques (bioline)
Saint-Odilon-de-Cranbourne	Étangs aérés
Saint-Séverin	Projet
Saint-Victor	Étangs aérés
Tring-Jonction	Étangs aérés

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), *Liste des stations d'épuration*, Service du suivi des infrastructures, 2006.

7.2.2 Les zones industrielles

Un site de dépôts de sols et de résidus industriels se trouve sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction. Il s'agit d'une halde de résidus miniers provenant de l'exploitation de la mine Carey Canada inc. Ce dépôt contient des résidus contaminés, ce qui limite les usages à proximité. Toutefois, puisqu'il est localisé en milieu industriel, la plupart des usages permis n'entrent pas en conflit avec la présence de ce site.

Outre la zone industrielle de Tring-Jonction, on dénombre sur le territoire de la MRC 7 parcs industriels localisés à Saint-Joseph-de-Beauce (2 parcs), Beauceville, Saint-Victor, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Tring-Jonction et Saint-Frédéric. Les usages permis à proximité de ces secteurs sont donc restreints.

La conciliation entre les usages industriels et résidentiels est généralement adéquate sur le territoire de la MRC. Toutefois, certains secteurs sont davantage problématiques puisque les résidants à proximité sont incommodés par le bruit, les poussières et la circulation résultants des activités industrielles. Les secteurs adjacents au parc industriel et la zone située entre la 124e et la 142e rue à Beauceville sont des milieux plus propices à un conflit d'usage.

Tableau 7.2 Installations commerciales et industrielles inscrites à l'inventaire national de rejets de polluants

Installation	Localisation	Substance	Rejet	Quantité (tonnes)
Agropur coopérative	Beauceville	Acide nitrique	Aucun rejet	0
		Particules totales	Atmosphère	253,5
		PM10*	Atmosphère	0,1
Quirion Métal	Beauceville	Manganèse (et ses composés)	Transfert hors site pour recyclage	1,5
Quebecor World L'Éclaireur	Beauceville	COV	Atmosphère	11,6
Lainages Victor Ltée	Saint-Victor	Acide sulfurique	Aucun rejet	0
		PM10	Atmosphère	0,4
Deflex Composite	Saint-Victor	Styrène	Sur place	8,7
		COV	Atmosphère	10,2
MAXX Canada inc.	Tring-Jonction	Styrène	Sur place	55,5
		COV**	Atmosphère	63,7

* Particulaire de matière inférieur à 10 microns
** Composés organiques volatils
Source : Inventaire national des rejets de polluants (INRP), 2005

Environnement Canada tient un inventaire des industries qui rejettent dans l'atmosphère, au sol ou dans l'eau divers contaminants ciblés dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Ainsi, six industries de la MRC Robert-Cliche ont été identifiées et inscrites à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Ces entreprises ainsi que les substances qu'elles rejettent sont présentées au Tableau 7.2.

7.2.3 Les terrains contaminés

Le MDDEP a réalisé un répertoire de certains terrains contaminés industriels sur le territoire de la MRC (Tableau 7.3). Les activités autorisées sur ces terrains sont établies en fonction de la décontamination effectuée et du niveau de contamination résiduel.

La contamination du sol par des hydrocarbures variés est le type de contamination le plus fréquent sur le territoire. Quelques cas de pollution de l'eau souterraine par diverses substances peuvent également être observés.

Sur les 16 sites répertoriés par le MDDEP, cinq d'entre eux ont été réhabilités au cours des dernières années alors que la décontamination des 11 autres terrains est à planifier ou à compléter.

Tableau 7.3 Liste des terrains contaminés sur le territoire de la MRC Robert-Cliche répertoriés par le MDDEP*

Nom	Municipalité	Nature et localisation des contaminants		Réhabilitation
		Eau souterraine	Sol	
Ancien dépôt de vrac de Pétro-Canada	Beauceville	X	▪ Benzène ▪ Éthylbenzène ▪ Hydrocarbures légers ▪ Toluène ▪ Xylènes	Terminée en 1993
Claude Quirion	Beauceville	X	▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Terminée en 1998
Les Huiles de Beauce	Beauceville	▪ Hydrocarbures aromatiques volatils	▪ Benzène ▪ Éthylbenzène ▪ Hydrocarbures aromatiques polycycliques ▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 ▪ Styrène ▪ Toluène ▪ Xylènes	Non terminée
Les Pétroles Irving inc.	Beauceville	▪ Benzène ▪ Éthylbenzène ▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 ▪ Nickel ▪ Toluène ▪ Xylènes	▪ Hydrocarbures aromatiques polycycliques ▪ Hydrocarbures aromatiques volatils ▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Non terminée
Les Séchoirs à bois René Bernard inc.	Beauceville	X	▪ Benzène ▪ Xylènes	Non terminée
Ministère des Transports	Beauceville	X	▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Terminée en 2000
Moore inc.	Beauceville	X	▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Terminée en 1994
Pétrolière impériale Beauceville	Beauceville	X	▪ Produits pétroliers	Non terminée
Wilfrid Paquet et fils ltée	Beauceville	X	▪ Produits pétroliers	Non terminée
Ultramar ltée	Saint-Joseph-de-Beauce	▪ Benzène ▪ Éthylbenzène ▪ Hydrocarbures aromatiques polycycliques ▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 ▪ Toluène ▪ Xylènes	▪ Benzène ▪ Éthylbenzène ▪ Hydrocarbures aromatiques polycycliques ▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 ▪ Toluène ▪ Xylènes	Non terminée

Tableau 7.3 Liste des terrains contaminés sur le territoire de la MRC Robert-Cliche répertoriés par le MDDEP* (Suite)

Nom	Municipalité	Nature et localisation des contaminants		Réhabilitation
		Eau souterraine	Sol	
Garage Gaétan Poulin inc.	Saint-Victor	X	▪ Benzène ▪ Éthylbenzène ▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 ▪ Toluène ▪ Xylènes	Non terminée
Serres Veilleux	Saint-Victor	X	▪ Hydrocarbures légers	Non terminée
Carey Canada inc.	Tring-Jonction	X	▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Non terminée
MAAX inc.	Tring-Jonction	▪ Hydrocarbures aromatiques volatils	▪ Hydrocarbures aromatiques volatils ▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Non terminée
Municipalité de Tring-Jonction	Tring-Jonction	X	▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Terminée en 1992
Station-service Petro-Canada	Tring-Jonction	▪ Benzène ▪ Éthylbenzène ▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50 ▪ Toluène ▪ Xylènes	▪ Hydrocarbures légers ▪ Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Non terminée

*De façon générale, les terrains inventoriés doivent avoir démontré, lors de leur caractérisation, une contamination des sols supérieure à un critère B de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*.
Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Répertoire des terrains contaminés*, 2007

7.2.4 Exploitation des carrières et sablières

L'exploitation des carrières et des sablières engendre également certaines contraintes à l'occupation du sol à proximité. Les activités qui y sont reliées notamment l'extraction et le transport produisent en effet des niveaux de bruits et de poussières qui affectent les usages avoisinants.

Ce secteur d'activité est toutefois limité sur le territoire de la MRC Robert-Cliche (*Plan 1 L'environnement et les contraintes*, en annexe). Et à l'exception de l'ancienne mine Carey Canada inc., l'exploitation des carrières et sablières occupe de petites superficies.

7.2.5 Réseau d'énergie

Le réseau électrique constitue une contrainte à l'utilisation du sol principalement au niveau du bruit engendré par les activités effectuées aux trois postes de transformation situés à Saint-Joseph-de-Beauce, à Beauceville et à Beauceville-Est (*Plan 1 L'environnement et les contraintes*, en annexe).

Les conduites de transport et de distribution de gaz naturel représentent des risques au niveau de la sécurité publique. La localisation exacte de ces conduites doit être connue par les services de sécurité incendie ainsi que par les services de travaux municipaux afin de limiter les risques de fuite associée aux bris des conduites pouvant occasionner des fuites de gaz naturel.

7.2.6 Réseau routier

Certaines situations inhérentes aux infrastructures de transport limitent considérablement l'utilisation du sol à proximité. Ces situations doivent être clairement identifiées afin de limiter leurs impacts sur la sécurité, la santé ou le bien-être général. Sur le territoire de la MRC, celles-ci constituent des contraintes majeures à l'utilisation du sol.

Tout d'abord, l'accumulation de poussière sur la chaussée peut provoquer certains problèmes de santé ou l'inconfort des résidants et des piétons, en plus de causer des dommages aux résidences situées en bordure des routes importantes. La poussière constitue ainsi un frein au développement résidentiel et commercial, institutionnel et récréotouristique en bordure des routes.

Le passage fréquent des véhicules lourds engendre quant à lui des vibrations, souvent accentuées par le mauvais état de la chaussée. Cette situation réduit considérablement la qualité

de vie des résidants, et ce, principalement en milieu urbain puisque les marges de recul y sont plus restreintes.

Finalement, la pollution sonore est une source importante de stress pour la population résidant à proximité du réseau routier supérieur. Alors que le MTQ juge acceptable un niveau de bruit journalier moyen équivalent à 55 dBA Leq (24h), ce niveau en bordure des voies rapides où le camionnage est important peut facilement atteindre les 65 dBA Leq (24h). Les activités reliées à la présence de l'aéroport sur le territoire de la municipalité de Saint-Frédéric occasionnent également des impacts sonores importants. L'utilisation du sol à proximité doit donc tenir compte des axes d'approche et d'envol ainsi que des corridors de passage des avions.

De par leur débit journalier et l'importance du camionnage, l'autoroute 73 et les routes 108, 112, 173 et 276 sont des infrastructures présentant des contraintes majeures à l'utilisation du sol à proximité et ce, principalement au niveau des développements résidentiels et institutionnels, des petits commerces et des sites récréotouristiques. Toutefois, l'arrivée de l'autoroute dans la région réduira sans doute l'achalandage sur la route 173, atténuant ainsi les contraintes à l'utilisation du sol dans ce secteur (Plan L'environnement et les contraintes, en annexe).

7.2.7 Barrages

De nombreux barrages sont présents sur les cours d'eau de la MRC. Au total, 16 barrages de plus ou moins grande importance, et dont la plupart sont utilisés pour fin de villégiature, sont répertoriés sur le territoire. Bien que les risques au niveau de la sécurité de la population soient plutôt faibles, le bris de ces infrastructures peut occasionner certains dommages matériels. Le Tableau 7.4 en présente une description détaillée.

Tableau 7.4 Les barrages sur le territoire de la MRC Robert-Cliche

Nom	Municipalité	Utilisation	Lac	Cours d'eau	Bassin versant	Type de barrage	Hauteur du barrage	Hauteur de la retenue	Longueur de l'ouvrage	Capacité de retenue	Superficie du réservoir
Forte contenance											
Barrage du Lac Fortin	Saint-Alfred	Récréatif et villégiature	Fortin	Décharge du lac Fortin	Rivière Chaudière	Terre	1,8 m	1,2 m	163,4 m	1 788 000 m^3	149 ha
Barrage Doyon	Saint-Joseph-de-Beauce	Prise d'eau	De la Ville	Ruisseau Doyon	Rivière Chaudière	Terre	7 m	6,7 m	267 m	167 500 m^3	2,5 ha
Barrage des Castors	Tring-Jonction	Autre	Sans nom	Ruisseau Roy	Rivière Chaudière	Terre	10 m	8 m	400 m	160 000 m^3	2 ha
Faible contenance											
No X0003819	Beauceville	Autre	X	Rivière du moulin	Rivière Chaudière	Béton-gravité	3 m	2 m	52,2 m	560 m^3	X
No X0003820	Beauceville	Récréatif et villégiature	Veilleux	Rivière Chaudière	Rivière Chaudière	Terre	3,7 m	3,3 m	90 m	9 900 m^3	Inconnue
No X0003835	Saint-Frédéric	Récréatif et villégiature	X	Rivière Chaudière	Rivière Chaudière	Terre	3,5 m	3 m	150 m	21 000 m^3	0,7 ha
Barrage des Fermes-1	Saint-Joseph-des-Érables	Récréatif et villégiature	Sans nom	Rivière des Fermes	Rivière Chaudière	Béton-gravité	2,6 m	0,5 m	22 m	550 m^3	0,1 ha
Barrage des Fermes-2	Saint-Joseph-des-Érables	Autre	X	Rivière des Fermes	Rivière Chaudière	Béton-gravité	4,2 m	4 m	31,2 m	540 m^3	X
No X0003823	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Récréatif et villégiature	Sans nom	Rivière Chaudière	Rivière Chaudière	Terre	3 m	2,6 m	240 m	26 125 m^3	2,5 ha
No X0003826	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Récréatif et villégiature	X	Rivière Viveine	Rivière Etchemin	Béton-gravité	4,8 m	4,7 m	34 m	3 760 m^3	0,1 ha
No X0003839	Saint-Séverin	Récréatif et villégiature	X	Rivière Lessard	Rivière Chaudière	Terre	3,4 m	2,6 m	3,5 m	26 000 m^3	Inconnue
No X0003840	Saint-Séverin	Autre	Sans nom	Rivière Beaurivage	Rivière Chaudière	Béton-gravité	3,8 m	3,8 m	26,5 m	1 558 m^3	0,1 ha
No X0003841	Saint-Séverin	Récréatif et villégiature	X	Rivière Lessard	Rivière Chaudière	Béton-gravité	2,6 m	2 m	13,9 m	1 390 m^3	Inconnue
Petit barrage											
No X0003827	Saint-Joseph-de-Beauce	Récréatif et villégiature	X	Rivière Calway	Rivière Chaudière	Gabions de bois	1,9 m	1,9 m	25,1 m	900 m^3	0,1 ha
No X0003822	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Récréatif et villégiature	Lanigan	Rivière Etchemin	Rivière Etchemin	Terre	1,4 m	0,7 m	40,8 m	80 500 m^3	11,5 ha
No X0003825	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Récréatif et villégiature	X	Rivière Chaudière	Rivière Chaudière	Terre	1,4 m	1,2 m	50 m	4 674 m^3	0,4 ha

Source : Centre d'expertise hydrique, *Répertoire des barrages*, 2007

7.3 Problématiques relatives aux contraintes

Problématiques liées aux contraintes naturelles

De nombreuses résidences principales et secondaires ont été implantées en zone inondable ou très près des cours d'eau. Les risques d'inondation, d'érosion ou de décrochement sont à certains endroits plus importants et les dommages matériels y sont récurrents. Ces secteurs doivent donc être sous contrôle et l'implantation de nouveaux usages doit être conforme à la réglementation en bordure des lacs et des cours d'eau afin de limiter les risques pour les biens et les personnes.

Problématiques liées aux contraintes anthropiques

À partir de différentes informations recueillies auprès des ministères provinciaux et fédéraux, des municipalités ainsi que de divers organismes œuvrant dans la région, la MRC a procédé à un inventaire des contraintes anthropiques sur son territoire.

Actuellement, aucune problématique majeure n'est observable au niveau des contraintes de nature anthropique. Certaines mesures préventives pourraient toutefois être considérées afin d'éviter les problèmes éventuels de cohabitation, de contamination ou de nuisances. Pensons notamment à l'établissement de mesures d'atténuation, de distances séparatrices, de mesures d'urgence ou de programme de surveillance et de suivi.

7.4 Pistes de solutions et objectifs spécifiques

Au fil des ans, la MRC s'est dotée de nombreux outils de gestion pour maîtriser les risques associés aux contraintes naturelles ou anthropiques. Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC en sont de bons exemples.

La mise en place de lois et règlements fédéraux, provinciaux et régionaux assure également une certaine gestion de ces contraintes. Pensons notamment à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur la sécurité civile* et à la réglementation sur les éoliennes, la cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles et sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, qui encadrent certaines activités liées aux contraintes naturelles ou anthropiques. De plus, la MRC a mis en place une procédure d'intervention dans les cours d'eau lors d'obstruction ou d'embâcles (Figure 7.1).

Les municipalités ont également pris l'initiative en adoptant divers règlements sur la coupe de bois, sur la protection des milieux riverains et sur les interventions en cas de sinistre. En contraignant l'implantation d'une activité, la gestion d'un site ou l'exploitation d'une ressource, ces mesures permettent de réduire les effets des contraintes naturelles et anthropiques et limitent les impacts sur la santé, le bien-être et la sécurité de la population de la MRC.

En vertu de la LQE, les municipalités sont tenues de répertorier et de mettre à jour une base de données sur les terrains contaminés présents sur leur territoire. Certaines dispositions de la LAU limitent également le lotissement et l'émission de permis de construction sur ces terrains, permettant ainsi de s'assurer que les activités futures du site sont compatibles avec le plan de réhabilitation du site.

Certains objectifs peuvent néanmoins être identifiés afin d'améliorer la gestion des contraintes naturelles et anthropiques sur le territoire de la MRC Robert-Cliche :

1. Assurer le bon fonctionnement des infrastructures en place occasionnant des contraintes;
2. Tenir à jour l'inventaire des contraintes naturelles et anthropiques sur le territoire de la MRC;

3. Contrôler le développement d'usages sensibles (résidentiel, institutionnel et récréatif) à proximité des lieux occasionnant des contraintes à l'occupation du sol et s'assurer que ces mêmes usages ne s'implantent près des sources de contraintes majeures existantes ou futures;
4. Favoriser la mise en place d'outils ou de réglementation favorisant une meilleure gestion des contraintes ainsi qu'une réduction de leurs impacts;
5. Sensibiliser la population aux usages et pratiques autorisées à l'intérieur des secteurs présentant des contraintes.

Figure 7.1 Procédure d'intervention dans les cours d'eau de la MRC Robert-Cliche

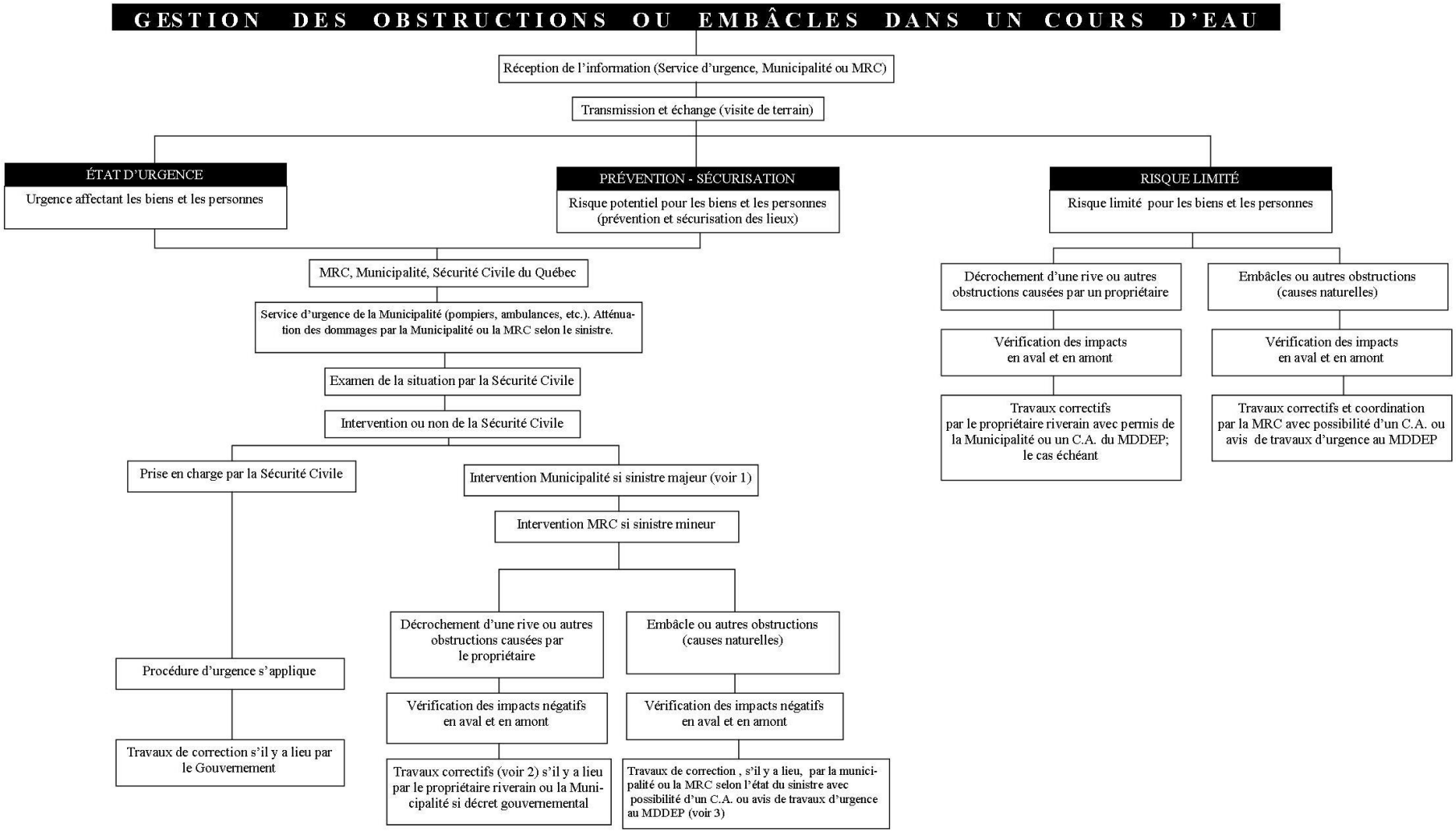

Note 1 - Sinistre majeur : en vertu de la Loi sur la Sécurité civile, une municipalité peut décréter l'état d'urgence pour un sinistre majeur et ainsi procéder à tous les travaux nécessaires au rétablissement de l'écoulement de l'eau mais ce droit ne permet pas le réaménagement d'un cours d'eau qui requiert un certificat d'autorisation du MDDEP.

Note 2 - Le service d'urgence du MDDEP ou le Secteur hydrique du Centre de contrôle environnemental du MDDEP à la Direction régionale, doit être contacté avant toute intervention.

Note 3 - C.A. : certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

MRC Robert-Cliche **Service de l'Aménagement du territoire** 6 janvier 2009